

**TRAVAUX  
ET DOCUMENTS  
DE L'O.R.S.T.O.M.**

LES MIGRATIONS DE TRAVAIL  
ET LES MOUVEMENTS  
DE COLONISATION MOSSI

*RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE*



Gérard REMY



# ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

## RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser à :

SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION DE L'ORSTOM  
70-74, route d'Aulnay, 93-BONDY (France)

— Tout paiement sera effectué par virement postal ou chèque bancaire barré, au nom du Régisseur des Recettes et Dépenses des SSC de l'ORSTOM, 70-74, route d'Aulnay, 93-BONDY ; compte courant postal n° 9.152-54 PARIS.

— Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, PARIS (8<sup>e</sup>).

## REVUES ET BULLETIN DE L'ORSTOM

### I. CAHIERS ORSTOM

#### a) Séries trimestrielles :

- Entomologie médicale et parasitologie
- Hydrobiologie
- Hydrologie
- Océanographie
- Pédologie (1)
- Sciences humaines

Abonnement : France 95 F ; Etranger 115 F ; le numéro 25 F

#### b) Série semestrielle :

- Géologie
- Abonnement : France 75 F ; Etranger 80 F ; le numéro 40 F

#### c) Séries non encore périodiques :

- Biologie (3 ou 4 numéros par an)
- Géophysique

Prix selon les numéros

### II. BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MEDICALE ET VETERINAIRE

(Mensuel)

Abonnement : France 75 F ; Etranger 85 F ; le numéro 8 F

(1) Masson et Cie, 120, bd Saint-Germain, Paris-VI<sup>e</sup>, dépositaires de cette série à compter du vol. VIII, 1970. Abonnement France : 95 F ; Etranger : 134 F.

PARU DANS LA MEME COLLECTION

nous vous rappelons :

*Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 15*

**Maintenance sociale et changement économique au Sénégal.**

I. Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides

J. COPANS

Ph. COUTY

J. ROCH

G. ROCHETEAU

prix : 80 F.

**LES MIGRATIONS DE TRAVAIL  
ET LES MOUVEMENTS  
DE COLONISATION MOSSI**

*RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE*

**Gérard REMY**

**Maître de Recherches à l'O.R.S.T.O.M.**

**TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M.**  
**N° 20**

**O.R.S.T.O.M.**

**PARIS**

**1973**

“La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, “d'une part, que les “copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non “destinées à une utilisation collective” et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans “un but d'exemple et d'illustration, “toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, “faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite” (alinéa 1er de l'article 40).

“Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une “contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal”.

## **Sommaire**

Introduction .....	1- 3
La population et l'activité des étrangers africains en Côte d'Ivoire .....	5-27
Manceuvres et planteurs étrangers dans le sud-est de la Côte d'Ivoire .....	29-41
Aspects des migrations baoulé .....	43-52
Emigrants voltaïques en Côte d'Ivoire et au Ghana .....	53-58
Migrations et migrants de l'Ouest-Mossi .....	59-84
Notes et observations à propos des mouvements d'implantation de familles mossi dans la région du Sourou .....	85-94
La colonisation à l'Office du Niger .....	95-117
 Annexe 1 .....	 118-121
Annexe 2 .....	122-126

# Introduction

De nombreux facteurs naturels et humains, souvent liés les uns aux autres, ont concouru à entraver tous les efforts accomplis au cours des dernières décennies pour engager la Haute-Volta dans la voie d'un développement économique et social. La situation actuelle est claire : le revenu par personne en Haute-Volta est l'un des plus faibles du monde. Une politique cohérente et réaliste de mise en valeur de toutes les ressources naturelles et humaines du pays devrait certes pouvoir conduire à de réels progrès. Mais assurément le chemin sera long. Peut-être est-ce le problème le plus redoutable de la Haute-Volta actuelle, et surtout de celle de demain ?

A l'intérieur du territoire voltaïque, les perspectives d'avenir ne sont pas tout à fait semblables d'une région à l'autre. Tout particulièrement par l'ingratitude de son sol et le poids de sa densité de population, le pays mossi est l'une des régions les plus démunies. L'observateur doit bien constater que, objectivement, les facteurs favorables à une promotion économique et sociale de sa population sont encore peu nombreux et peu puissants. Pour sa part, plus ou moins confusément, la population mossi en a de plus en plus conscience.

Le pays mossi paraît à certains, engourdi dans son passé, et ses structures politiques, sociales, économiques traditionnelles. Le fait est cependant que sa population, en particulier les adolescents et jeunes adultes, manifeste une impatience croissante devant l'inefficacité apparente des actions de développement entreprises jusqu'à présent. L'essor continu des migrations individuelles vers l'étranger, la reprise spontanée et l'ampleur des déplacements de familles vers certaines parties de l'ouest et du sud de la Haute-Volta en sont des reflets complémentaires. Sont-ils un indice de vitalité, le signe d'un refus de la situation présente et d'une volonté de la surmonter, même s'il est nécessaire pour cela de s'expatrier quelque temps, ou bien sont-ils l'aveu d'une profonde lassitude face à la médiocrité des perspectives actuelles de développement à l'intérieur du pays mossi ? Gageons que la réalité est plus complexe.

Le développement des mouvements d'émigration mossi est devenu une donnée humaine fondamentale que n'ignorent plus les responsables de la vie du pays. Il bouleverse les conditions de la vie économique et sociale tant dans les aires de départ des émigrants que dans les régions qui les accueillent.

La documentation que l'on peut rassembler actuellement sur les mouvements d'émigration mossi est relativement abondante, mais aussi très disparate selon les objectifs poursuivis par les auteurs, le cadre territorial de leurs investigations, leurs méthodes d'études et la date de recueil des informations. Par ailleurs, les études entreprises dans les pays voisins de la Haute-Volta se sont généralement intéressées

à l'ensemble des immigrants étrangers, et n'individualisent pas toujours les données propres aux Voltaïques, et a fortiori aux seuls Mossi.

Les deux principaux types de mouvement migratoires à partir du pays mossi - migration de travail vers l'étranger ou colonisation interne à caractère agricole - existent déjà depuis plusieurs dizaines d'années. Leur ampleur et leur nature ont cependant évolué dans le temps.

Pendant longtemps, ils n'ont été connus qu'à travers les rapports des administrateurs. Les premières études spécifiques des migrations de travail ont été menées dans les pays d'accueil de travailleurs étrangers, Ghana et Côte d'Ivoire, au cours des années 1955-1960.

Depuis 1960, les travaux se sont multipliés. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, où l'essentiel des informations provient des études régionales entreprises en 1962-1964, les auteurs se sont intéressés de façon privilégiée à l'impact de l'immigration des étrangers sur les conditions d'activité et de production locales. D'utiles informations s'en dégagent cependant sur le volume, les caractères, l'efficacité économique des migrations de travail et ils permettent de préciser certains aspects de la signification que ces dernières peuvent revêtir pour les régions d'origine des migrants. Deux documents publiés par le Ministère du Plan ivoirien permettent notamment d'une part d'estimer les effectifs de Voltaïques présents en Côte d'Ivoire en 1965, et le bilan migratoire annuel, d'autre part de préciser les conditions d'emploi des travailleurs voltaïques, leur répartition professionnelle, la masse salariale perçue. Près de la moitié de la population voltaïque présente en Côte d'Ivoire réside dans la région sud-est du pays : l'enquête régionale qui y a été menée apporte des informations détaillées sur les modalités du séjour et de l'activité des planteurs et manœuvres étrangers, en majorité voltaïques.

L'enquête démographique faite en Haute-Volta en 1960-1961 a recueilli quelques données sur le volume et certaines caractéristiques des mouvements migratoires vers l'étranger. Plus récemment, ces derniers ont été l'objet en pays mossi de diverses études plus approfondies, mais très localisées. Il faut attendre 1971 pour disposer enfin, avec la publication des travaux du sociologue J.-M. Kohler, de données précises sur les migrations de travail et les migrants mossi, rassemblées dans un cadre territorial relativement vaste.

On ne peut douter que le migrant mossi installé depuis deux ou trois décennies dans la région d'Abengourou ou de Gagnoa, devenu planteur, signale l'existence d'un type de mouvement d'immigration plus proche des déplacements de colons mossi à l'intérieur du territoire voltaïque que des migrations de travail proprement dites. Mais sa signification en Côte d'Ivoire est relativement marginale, tandis que pour les étrangers l'accès aux terres est devenu plus difficile.

On connaît mal l'ampleur et les caractères dominants du mouvement qui depuis six ou sept ans conduit à l'installation de nombreuses familles mossi à l'ouest ou au sud de la Haute-Volta. Deux études, à dix années d'intervalle, ont toutefois été consacrées à l'implantation de colons mossi dans la région du Sourou, à l'extrémité nord-ouest du pays, où l'on projette depuis longtemps de promouvoir un pôle de développement agricole, associé à une action de décongestionnement du Yatenga surpeuplé, tout proche. Les mêmes objectifs, à une échelle plus vaste, avaient été poursuivis à l'Office du Niger. Au total, près de 20.000 Mossi ont séjourné dans les villages à l'intérieur du périmètre aménagé. Actuellement, ils ne sont plus que quelques milliers. Deux documents très récents relatifs l'un à l'ensemble des colons de l'Office, l'autre aux seuls colons mossi, permettent de dégager quelques aspects du bilan d'une politique de colonisation menée maintenant depuis plus de trente ans.

Telle est la trame de la documentation actuellement disponible. L'objectif du travail qui a conduit au texte que nous présentons ici a été de faire le point des connaissances sur les mouvements d'émigration mossi, d'analyser le contenu des divers documents publiés à leur sujet au cours des quinze dernières années, et d'en regrouper les éléments essentiels au sein d'un même recueil.

La structure de ce dernier a été imposée par la nature de la documentation. Sept textes sont rassemblés, consacrés aux migrations de travail ou aux mouvements de colonisation, et distincts

également selon le cadre géographique concerné. L'ossature de chacun d'eux est constituée par le compte-rendu détaillé d'un ou deux documents bibliographiques particulièrement instructifs, en général les plus récents sur le problème étudié dans le champ territorial retenu. A ce compte-rendu sont jointes des informations complémentaires ou originales - le plus souvent citées en note - extraites des divers autres livres, articles, rapports divers qui font une place plus ou moins grande selon les cas aux aspects et aux problèmes des mouvements migratoires mossi, ou plus largement, voltaïques dans le même cadre spatial. Au total, plus de cinquante documents ont été analysés, et sont cités ; quelques autres ont été simplement consultés.

En définitive, chaque texte a un aspect original. Aussi l'introduction de chacun d'eux est-elle consacrée à la présentation de ses objectifs, de sa structure et des divers documents sur lesquels il repose.

On peut estimer qu'aucun des travaux importants entrepris récemment en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta sur le problème des mouvements de population mossi - et publiés - n'a échappé à nos recherches bibliographiques. Par contre, les documents d'origine ghanéenne ont été délibérément (et nous le souhaitons, provisoirement) écartés : la plupart ne peuvent être consultés qu'au Ghana ou en Angleterre, et nous avons la certitude qu'une analyse bibliographique sur les migrations mossi au Ghana resterait très incomplète. Cette omission n'a en fait qu'une importance relative : le nombre de Mossi qui se rendent au Ghana est devenu modeste.

Cette analyse bibliographique a été entreprise afin de préparer dans les meilleures conditions, en se fondant sur les informations déjà disponibles, un programme de recherches sur les mouvements d'émigration mossi actuels vers l'étranger ou d'autres régions voltaïques confié à l'O.R.S.T.O.M. par le Gouvernement de la Haute-Volta.

L'ampleur qu'elle revêt en définitive doit beaucoup au souci d'offrir à tous ceux qui se préoccupent des problèmes du développement en pays mossi un document unique où ils trouveront, rassemblés, l'essentiel des résultats des travaux déjà menés en Haute-Volta et en Côte d'Ivoire sur les migrations de travail et les mouvements de colonisation mossi. (1).

Manuscrit déposé en Janvier 1972.

(1) Nous remercions M. le Professeur G. SAUTTER qui a bien voulu lire notre manuscrit, et nous faire part de ses observations.

# La population et l'activité des étrangers africains en Côte d'Ivoire

Le Ministère du Plan de la République de Côte d'Ivoire publiait en 1967 et 1968 deux documents parallèles et complémentaires (1), l'un sur la population en Côte d'Ivoire, ses principales caractéristiques et leur évolution récente, l'autre sur l'emploi, ses conditions et ses problèmes. Parallèles et complémentaires, ces documents le sont à plusieurs titres. Ce sont tous deux des synthèses, préparées par le même auteur (2), s'appuyant pour l'essentiel sur les mêmes matériaux de base : pour le milieu rural, les diverses enquêtes régionales menées en 1962-64 sur la plus grande partie du territoire ivoirien ; pour les villes, différentes enquêtes démographiques, monographies de centres urbains, et les études socio-économiques détaillées sur Abidjan et sa région. Le document sur l'emploi présente également bien sûr toutes les données statistiques existantes (notamment celles établies par "l'Office de la Main d'Œuvre") sur les différentes branches d'activité.

Les diverses sources de renseignements sont hétérogènes (dates de recueil des informations, parfois critères de définition, finesse d'analyse selon les régions ou les faits étudiés), le degré de précision est variable, une certaine ambiguïté s'introduit parfois dans les tableaux récapitulatifs, tandis que de nombreuses extrapolations ont été nécessaires. Tous les résultats ont été actualisés à l'année 1965 : il s'agit donc d'un bilan à une date unique (certaines données recueillies en 1966 et 1967 sont cependant parfois présentées) qui, sur le plan démographique surtout, a facilité la comparaison de la situation actuelle avec celle qui apparaît à travers les enquêtes déjà menées en Côte d'Ivoire en 1957-58.

La Côte d'Ivoire est un pays jeune, en pleine mutation. Depuis quelques années, il connaît un développement économique et social surprenant et rapide, en liaison étroite avec un profond bouleversement de la répartition géographique de la population, de ses caractères socio-économiques, de son activité.

Evolution de la population et transformation de l'emploi sont indissolublement liées, s'appellent l'une l'autre, s'intègrent dans un même processus qui, à terme, devrait modifier radicalement le visage de la Côte d'Ivoire.

(1) – "Côte d'Ivoire 1965. Population"  
Ministère du Plan. République de Côte d'Ivoire, Juillet 1967, 208 p.  
– "Côte d'Ivoire 1965. Emploi".  
Ministère du Plan. République de Côte d'Ivoire, Octobre 1968, 129 p.

(2) L. ROUSSEL, chargé d'étude à la SEDES.

Dans un tel contexte, les deux documents sur la population et sur l'emploi se font largement écho, notamment en ce qui concerne les facteurs et les tendances de l'évolution récente, et les problèmes pour l'avenir.

C'est tout particulièrement le cas de ce qui était, demeure, et semble-t-il restera pendant au moins une certaine période, un des traits les plus originaux de la Côte d'Ivoire : la présence parmi sa population et sa main d'œuvre d'un grand nombre de personnes étrangères, la plupart originaires de pays limitrophes, installées de façon durable ou temporaire.

L'objectif du texte présenté ici est de rassembler des informations dispersées dans les deux documents, sur le nombre, la répartition géographique, les structures démographiques, l'activité de cette population étrangère, ainsi que son poids et son rôle dans les structures socio-économiques ivoiriennes. Des informations complémentaires sont parfois extraites de divers autres documents (enquêtes statistiques, monographies urbaines ou rurales) ; elles sont toujours notées en bas de page.

La population d'origine voltaïque, et les perspectives de l'emploi de la main d'œuvre étrangère sont l'objet d'une attention particulière.

La population et la main d'œuvre étrangères, étudiées respectivement à travers les rapports "Population" et "Emploi" doivent être bien distinguées : les effectifs concernés ne sont pas semblables (en particulier, la population étrangère résidente en milieu rural - présente depuis plus de 5 ans - n'est pas incluse dans la main d'œuvre étrangère, manœuvres ou salariés : il est admis implicitement que tous les hommes sont des exploitants agricoles et aides-familiaux ou des commerçants et artisans).

Il est apparu indispensable d'esquisser à partir des deux rapports analysés les traits essentiels de l'évolution de la population ivoirienne et de dresser un tableau de la situation et des problèmes de l'emploi en Côte d'Ivoire.

## TRAITS MAJEURS ET EVOLUTION DE LA POPULATION IVOIRIENNE

En 1965, la population résidente en Côte d'Ivoire est estimée à 4.000.000 habitants. D'emblée une attitude critique s'impose. Les données numériques rassemblées sont disparates, résultats d'enquêtes diverses et parfois d'extrapolations dans le temps et l'espace ; selon l'auteur du rapport, la précision est de 5 %. Le critère de la résidence n'est pas constant : en milieu rural est considérée comme résidente toute personne présente depuis plus de 5 ans ; dans les villes, le plus souvent 6 mois suffisent. L'estimation de la population étrangère souffre particulièrement de cette hétérogénéité.

Résultats d'importants, et relativement récents, mouvements de population "dont les flux se sont rejoints et réciproquement bloqués" (1), le peuplement de la Côte d'Ivoire est hétérogène sur le plan ethnique. En outre, si l'administration coloniale "a gelé la carte ethnique" (2), elle a rendu possible et parfois imposé de nombreux déplacements individuels. C'est ainsi que "l'inégalité des richesses naturelles, les besoins en force de travail de la zone forestière, la répugnance de certains ivoiriens à pratiquer une activité commerciale, tous ces facteurs ont provoqué des pays francophones limitrophes vers la Côte d'Ivoire, un important mouvement d'immigration" (2). En 1965, les étrangers africains représentent 17 % de la population ivoirienne (700.000 personnes), compte non tenu de l'importante masse de manœuvres ruraux "flottants" (au nombre de 300.000).

(1) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Population", p. 24

(2) Cf. Id. p. 25

La population est très inégalement répartie sur le territoire ivoirien. La densité (12,5 h/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du pays) est plus forte en forêt qu'en savane : longtemps la forêt a accueilli des populations réfugiées, tandis que ses ressources naturelles sont abondantes. Trois aires sont particulièrement peuplées (autour de Korhogo, Bouaké, Man) pour des raisons, semble-t-il, surtout historiques (rôle notamment de Samory, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle).

Les trois quarts de la population résident en milieu rural. Mais cette donnée se modifie rapidement, et les trois caractéristiques majeures de l'évolution actuelle de la population ivoirienne concourent toutes, plus ou moins directement, à diminuer l'importance de la population rurale.

### *La scolarisation*

La Côte d'Ivoire connaît depuis 1955-56 une véritable "explosion scolaire" (taux de scolarisation : 44 % ; plus de 70 % dans la région d'Abidjan et le Sud-Est ivoirien), "résultat des efforts des pouvoirs publics, et d'une aspiration unanime de la population". Les effectifs de l'enseignement primaire ont été multipliés par cinq en dix ans (1955-65), ceux de l'enseignement secondaire en huit ans (1957-65), tandis que, fait tout aussi fondamental, la part des filles parmi les élèves s'élevait de 1/5 à 1/3.

Indépendamment des disparités régionales, ce sont là des transformations profondes dont les conséquences sont incalculables. En particulier, parmi ces cohortes de lycéens et d'écoliers, nombreux sont ceux qui quittent le milieu rural, rejoignent Abidjan ou l'un des centres urbains, à la recherche d'un emploi, et de leur "chance". Pendant la période 1960-65, 60.000 scolarisés se sont ainsi installés en milieu urbain. Chaque année, un quart des nouveaux citadins a entre 15 et 20 ans ; un grand nombre est scolarisé.

### *L'exode rural*

Les centres urbains, et particulièrement Abidjan, attirent tous les ans un nombre croissant d'Ivoiriens. Les personnes "nées hors de la ville, mais en Côte d'Ivoire", représentent 41 % de la population à Abidjan (en 1963), et environ 35 % dans les autres centres urbains. Le bilan annuel (pendant la période 1960-65) des flux de la population entre le milieu rural et le milieu urbain est clair : chaque année, les villages ivoiriens perdent 17.000 personnes (dont 7.000 vont à Abidjan et 10.000 dans une ville ou un centre urbain secondaire).

Avant 1960, l'exode rural concernait surtout de jeunes hommes de 20-29 ans qui cherchaient en ville un emploi régulier, manuel ou non. Actuellement, les migrants ont souvent 15-19 ans, et se répartissent presque à égalité entre femmes et hommes. Ces derniers sont souvent de jeunes scolarisés qui souhaitent trouver un emploi non manuel, et attendent de la ville une promotion importante et rapide.

L'exode rural est un puissant facteur de la croissance accélérée des villes : il est estimé qu'entre 1965 et 1970 les centres urbains bénéficieront d'un apport de 160.000 ruraux (dont 75.000 scolarisés). Dans les aires d'émigration, il a, et aura de plus en plus pour conséquence un déficit important de main d'œuvre masculine, un "vieillessement" de la population, tandis que le départ de nombreuses jeunes filles et jeunes femmes entraînera une baisse sensible de la natalité. L'évolution spontanée pourrait aboutir à l'arrivée massive d'étrangers, prenant le relais des jeunes actifs ivoiriens urbanisés.

Dans les centres urbains, l'exode rural freine probablement l'apport migratoire étranger qui, s'il ne diminue pas en valeur absolue, voit son importance relative décroître.

### *L'urbanisation*

En 1965, un quart de la population ivoirienne est considérée comme "urbaine". Le développement des villes est souvent très récent, ce que traduisent très bien certains indices : un rapport de masculinité déséquilibré, surtout au delà de 15 ans, la survivance d'un important secteur agricole (30 % dans les centres secondaires, 15 % dans les villes).

La composition ethnique des villes est très hétérogène : l'influence de l'exode rural et de l'immigration étrangère est évidente. En moyenne, 1/3 de la population est né dans la ville, 1/3 est né hors de la ville, mais en Côte d'Ivoire, 1/3 est né à l'étranger.

Parmi les villes (définies comme les agglomérations de plus de 10.000 habitants ; elles rassemblent au total 380.000 habitants) se distinguent : les centres de savane aux fonctions surtout administratives, dont la population, en majorité autochtone, est largement islamisée ; les centres de la zone forestière dont l'essor est lié à la culture du café et du cacao, où les autochtones sont minoritaires et où la population est souvent christianisée ; les centres proches d'Abidjan (Dabou, Anyama, Bingerville, Grand Bassam, parfois qualifiés de "villes-satellites") où les allochtones, largement majoritaires, sont surtout des étrangers. Les centres secondaires (tous les chefs-lieux administratifs et les agglomérations de plus de 5.000 habitants) sont des relais entre milieu rural et milieu urbain. Les pouvoirs publics s'efforcent d'en multiplier le nombre (ils rassemblent déjà 270.000 personnes).

Malgré son taux de croissance élevé (12 %), Abidjan se développe moins rapidement que ses "villes-satellites". Sa population était de 200.000 habitants en 1960 ; elle est en 1965 de 330.000 habitants (soit 8 % de la population du pays) ; il est estimé qu'elle sera de 500.000 habitants en 1970 et de 820.000 en 1975. Les villes du centre et du nord du pays connaissent une croissance régulière et moyenne (6 %).

Globalement, entre 1965 et 1970, la population urbaine devrait s'accroître de 450.000 personnes dont 180.000 par croissance naturelle, 160.000 à la suite de l'exode rural et 110.000 par immigration d'étrangers. Entre 1970 et 1975 est prévu plus qu'un doublement des effectifs de migrants ruraux ivoiriens (350.000) tandis que l'apport étranger resterait constant. En 1975, la population urbaine représenterait 40 % de la population totale.

## LA POPULATION ETRANGERE EN COTE D'IVOIRE

Environ 1.000.000 d'étrangers vivent en Côte d'Ivoire, soit 23 % de la population. C'est certainement là une caractéristique fondamentale du pays. Mais ce chiffre résulte de l'addition de données très disparates, établies parfois à partir de simples hypothèses de travail.

La plupart des enquêtes dont les résultats ont été utilisés, notamment celles de 1962-64, ne s'intéressaient pas a priori particulièrement aux étrangers. La méconnaissance de leur répartition géographique, leur dispersion en milieu rural sont telles que les techniques d'enquêtes elles-mêmes (découpage en strates, sondages par grappes) contribuent à en sous-estimer le nombre, indépendamment des difficultés pratiques à les repérer. L'auteur du rapport "Population" est tout à fait clair à cet égard :

“on n’a peut-être pas suffisamment tenu compte (lors des enquêtes régionales) de l’importance que revêtaient en Côte d’Ivoire les mouvements migratoires, internes et externes. Il eut sans doute fallu pour les saisir avec précision mettre en place un système d’observation spécial” et “il est malheureusement établi que dans plusieurs enquêtes les résultats ont sous-estimé l’effectif des immigrés”. S’agissant des migrants temporaires, “il est possible que les résultats présentés accusent des erreurs de 10 %, voire sur des points particuliers 20 %” (1). Dans ces conditions, les responsables de certaines études régionales ont été amenés à effectuer après coup des enquêtes complémentaires sur les étrangers de façon à pouvoir corriger les chiffres obtenus.

Un deuxième facteur a certainement une influence notable sur l’estimation du nombre des étrangers : l’existence de plusieurs groupes ethniques (Lobi, Senoufo, Malinké,...) partagés entre deux ou trois pays. De fait, tout Lobi ou Senoufo en Côte d’Ivoire est considéré le plus souvent comme Ivoirien.

Enfin rappelons que la définition du “résident” varie selon le milieu d’habitat : plus de 5 ans de présence en milieu rural, plus de six mois en ville. Ce choix a une influence certaine sur les effectifs retenus.

Il y a en premier lieu 700.000 résidents étrangers (dont 30.000 non Africains). Il s’agit de personnes “originaires de l’étranger” dont le nombre est estimé à partir des effectifs de personnes “nées à l’étranger” (effectifs rassemblés lors de diverses enquêtes démographiques) auxquels est appliqué un coefficient calculé dans le cadre d’enquêtes localisées (régionales ou ponctuelles).

Le chiffre de 670.000 résidents étrangers africains est une évaluation qui a toute chance d’être inférieure à la réalité. Parmi ces étrangers, les Voltaïques (Senoufo et Lobi pratiquement exclus) seraient au nombre de 200.000 (2).

L’auteur du rapport évalue à environ 30.000 le nombre d’étrangers “clandestins” en zone forestière : planteurs, et leur famille, exploitant depuis plus ou moins longtemps des parcelles à l’écart de toutes voies de communication.

Un deuxième groupe important d’étrangers est constitué par les manœuvres temporaires. En fait seuls sont pris en compte les manœuvres en milieu rural (présents depuis moins de 5 ans en Côte d’Ivoire) ; ceux des villes, considérés comme visiteurs, n’apparaissent pas.

Les manœuvres temporaires ruraux n’ont pas été dénombrés, mais leur effectif est évalué à partir du nombre de manœuvres étrangers utilisés par les divers employeurs (planteurs villageois, planteurs citadins, sociétés) tel qu’il ressort des enquêtes agricoles ou des statistiques existantes. Ce nombre est multiplié par différents coefficients (retenus à partir d’enquêtes complémentaires diverses) relatifs à la durée moyenne du travail des manœuvres, et à la composition de leur famille.

Dans les plantations villageoises, où les questions relatives à l’effectif des manœuvres présents “n’auraient guère eu de sens dans une économie où des contrats de très courte durée sont fréquents” (3), on a converti les journées de travail en effectif de travailleurs (sur la base, selon les cas, de 150 à 200 journées de travail effectif pour un “manœuvre-année”). Pour évaluer le nombre des manœuvres travaillant dans les plantations des citadins, il a été admis que chaque entreprise agricole compte un manœuvre

(1) Cf. “Côte d’Ivoire 1965. Population”, p. 14.

(2) Le tableau n° 4 (répartition de la population étrangère selon le pays d’origine) du rapport “Population” (p. 27) présente une erreur : le total (700.000) ne correspond pas à la somme des effectifs partiels (600.000 dont 200.000 Voltaïques). Dans la suite du rapport il est toujours tenu compte du chiffre de 700.000. Où est l’erreur ? Les données présentées par ailleurs dans le rapport incitent à estimer que l’erreur provient de l’évaluation du nombre des Voltaïques en milieu rural.

(3) Cf. “Côte d’Ivoire 1965. Population”, p. 41

permanent et un autre manœuvre, représentant en contrats et brèves périodes de salariat l'équivalent d'un manœuvre permanent (estimation majorée de 50 % lorsque le planteur citadin est également commerçant, artisan ou fonctionnaire). Pour les blocs de plantations ou chantiers forestiers, les données sont issues des statistiques de l'Office de la Main d'Oeuvre qui présentent des effectifs de manœuvres réellement employés.

Ces postulats, extrapolations, évaluations ne sont pas toujours convaincants. Au moins est-on assuré que le maximum d'informations a été extrait des données existantes.

Au total, il est évalué que les manœuvres étrangers en milieu rural représentent, avec leur famille, environ 300.000 personnes, dont 225.000 Voltaïques.

## I. LA POPULATION

### RESIDENTE ETRANGERE AFRICAINE

Elle rassemble 700.000 personnes (en incluant les clandestins), soit 300.000 en milieu rural et 400.000 en milieu urbain.

#### a) Les étrangers résidents en milieu rural

Les enquêtes démographiques de 1958 estimaient à 106.000 le nombre de personnes résidentes en milieu rural, "nées à l'étranger". En 1965, il est de 150.000. L'accroissement est donc de 44.000 personnes. Mais de nombreux individus présents en 1958 sont repartis dans leur pays, tandis que plus de 44.000 nouveaux venus s'installaient en Côte d'Ivoire.

Dans l'enquête régionale du Sud-Est, il a été déterminé que pour le groupe des Voltaïques (Senoufo exclus), qui sont les étrangers les plus nombreux dans cette région, à un effectif de 21.000 personnes "nées en Haute-Volta" correspondaient 40.000 personnes "originaires de Haute-Volta". Un rapport moyen entre les deux groupes - 1,8 - a été extrapolé à l'ensemble du milieu rural : il y avait en 1965, 270.000 personnes "originaires de l'étranger" résidant en milieu rural. Si l'on inclut les 30.000 "clandestins", tous ruraux, le total est de 300.000 étrangers ruraux en Côte d'Ivoire.

Parmi les 150.000 personnes "nées à l'étranger" (non compris les clandestins), il y a 60.000 Voltaïques, 50.000 Maliens, 20.000 Guinéens ; le complément est né au Niger ou dans divers pays africains. Voltaïques et Maliens sont largement prédominants. De 1958 à 1965, la part des Voltaïques est passée de 34 % (36.000 personnes) à 40 % tandis que celle des Maliens évoluait en sens inverse, de 36 à 33 %.

En appliquant le rapport 1,8 (cf. ci-dessus), le nombre de personnes "originaires de Haute-Volta" en milieu rural ivoirien serait de 108.000, sans compter les Voltaïques probablement majoritaires parmi les "clandestins".

La répartition des étrangers est très inégale dans l'espace : rares dans le nord du pays, ils résident le plus souvent en zone forestière et, en nombre croissant, autour d'Abidjan (cf. tableau n° 1). Les trois quart sont concentrés dans la zone hachurée de la carte n° 1.

Deux enquêtes régionales, dans le Sud-Est et dans la zone sub-urbaine d'Abidjan, ont rassemblé des données sur l'ancienneté de l'installation des étrangers dans leur lieu de résidence actuel (cf. tableau n° 2).

Au grand nombre d'années de résidence des étrangers dans le Sud-Est (44 % sont là depuis plus de 10 ans) s'oppose le caractère très récent de leur implantation près d'Abidjan (82 % sont venus depuis 1960), lié au développement des cultures industrielles et à l'essor de la ville. (1) Il est estimé, qu'en moyenne, les quatre cinquièmes des étrangers en milieu rural forestier sont installés à leur lieu de résidence actuel depuis au moins 5 ans.

Tableau n° 1

Département	Répartition de la population née à l'étranger (en milliers)		Total
	Milieu rural	Milieu urbain	
Est	12	12	24
Centre	37	58	95
Centre-Ouest	15	20	35
Nord	11	20	31
Ouest	20	15	35
Sud (n.c. Abidjan)	55	50	105
Abidjan	—	110	110
	150	285	435

Tableau n° 2

Année	Répartition des étrangers selon leur année d'installation (en %)	
	Zone suburbaine Abidjan	Sud-Est
Avt. 1950	—	26
1950-54	7	18
1955-59	11	35
1960	6	6
1961	5	6
1962	9	5
1963	12	4
1964	17	—
1965	33	—
	100	100

Ce fait explique la forte différence qui existe (calculée dans le Sud-Est) entre l'effectif des "nés à l'étranger" et celui des "originaires de l'étranger" : le deuxième groupe englobe tous les membres du premier plus leurs descendants nés en Côte d'Ivoire.

Il explique aussi de nombreux traits de la structure démographique du groupe des "originaires de l'étranger" (après extrapolation à partir des résultats des enquêtes démographiques sur les Voltaïques et les Maliens dans le Sud-Est) : classes d'âges des jeunes très fournies (41 % de moins de 15 ans) ; déséquilibre relativement faible entre le nombre des hommes et des femmes (52,8 % d'hommes) ; parmi les hommes actifs, nette prédominance du groupe 35-39 ans, puis 30-34 ans (ensemble, ils représentent 10,8 % du nombre total d'hommes, contre 5,5 % pour ceux de 20-29 ans et 6,2 % pour ceux de 40-49 ans).

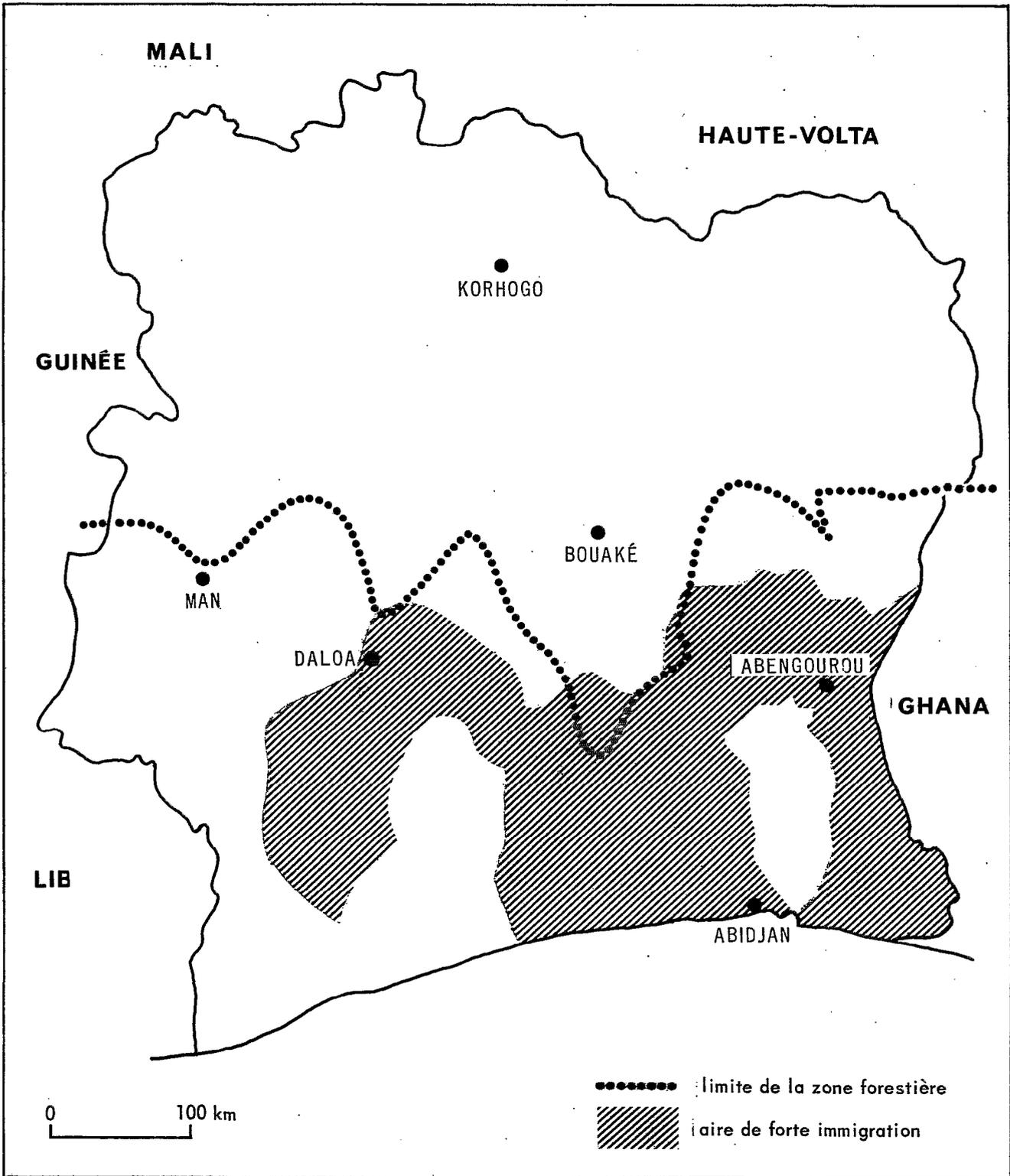
De tous les groupes ethniques en Côte d'Ivoire, celui des étrangers a le taux de natalité le plus élevé, phénomène lié pour une grande part au nombre important de femmes de 15 à 29 ans.

Par ailleurs, il a été constaté dans le Sud-Est que, parmi les nouveaux venus entre 1960 et 1963, 58 % sont des femmes dont plus du tiers a 15-19 ans : de toute évidence, les étrangers qui résident dans la région sont actuellement rejoints par des jeunes filles ou de jeunes épouses venant de leur pays d'origine. Parmi les nouveaux migrants âgés de 15 à 30 ans, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes. Les effectifs de ces derniers sont particulièrement importants entre 20 et 39 ans ; à l'intérieur de ce groupe d'âges, ils se répartissent de façon égale.

En milieu rural, - la répartition géographique des étrangers le prouve, - l'immigration est due avant tout au développement des cultures du café et du cacao : "le motif déterminant (du mouvement migratoire) est, dans la presque totalité des cas, de nature économique : c'est la volonté de devenir planteur" (2).

(1) Le grand nombre de personnes installées depuis moins de 5 ans près d'Abidjan implique soit que de nombreux manœuvres temporaires ont été inclus parmi les résidents (qui, par définition, vivent depuis plus de 5 ans en Côte d'Ivoire) - ce qui paraît probable à l'auteur du rapport -, soit qu'une grande partie des nouveaux venus aient séjourné auparavant dans une autre région de la Côte d'Ivoire. Cependant à Dabou, en 1966, les 3/4 des originaires de Haute Volta sont venus directement de leur pays d'origine. (Cf. bibliographie en annexe, Doc. N° 1).

(2) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Population", p. 143



C'est durant les années 1954-58, qui ont connu un vif essor des plantations commerciales, que le flux a atteint son maximum. Depuis cette période, la baisse des cours et la difficulté pour les immigrants de se procurer des parcelles de forêt ont ralenti le rythme des installations. Si l'on compare les données démographiques de 1958 et 1965, l'apport annuel pendant cette période n'aurait été que de 6.500 personnes "nées à l'étranger" par an.

Cependant après une période de faible immigration, on assisterait depuis 1964 à une reprise sensible (qui apparaît déjà à travers les données présentées ci-dessus pour la zone sub-urbaine d'Abidjan) liée surtout à l'essor des plantations industrielles (1). Aussi est-il estimé qu'en 1965 l'apport annuel en milieu rural est de l'ordre de 13.000 étrangers.

La nette prédominance des femmes dans le flux migratoire des années 1960-63 révèle la tendance des étrangers à se marier sur place, avec des jeunes filles de leur pays, et donc de s'installer durablement dans leur résidence actuelle.

## b) Les étrangers en milieu urbain

Dans les villes autres qu'Abidjan, le pourcentage des personnes nées à l'étranger varie entre 25 et 33 % (rappelons qu'en milieu urbain, ont été retenus comme résidents tous les étrangers présents depuis plus de six mois). Le pourcentage moyen, y compris dans les centres secondaires, est de 27 %. A Abidjan, il est de 38 %.

Dans l'ensemble des centres urbains, la population "née à l'étranger" serait de 285.000 personnes (cf. tableau n° 1). La population "originaires de l'étranger" atteindrait 400.000 personnes, soit 40 % de la population urbaine totale (le rapport entre "originaires de l'étranger" et "nés à l'étranger", établi à partir de quelques exemples, est de 1,4).

"Selon les villes, les Maliens sont plus nombreux ou moins nombreux que les Voltaïques : les premiers l'emportent là où l'activité commerciale est prépondérante, les autres dominant lorsque l'existence d'établissements industriels appelle des emplois de main d'œuvre banale" (2). A Abidjan, les Voltaïques forment le groupe d'étrangers le plus nombreux : au recensement de 1963, ils représentaient 41 % des étrangers ("nés à l'étranger"), les Maliens 25 % (3).

Le pourcentage global des étrangers en milieu urbain rend mal compte de leur poids réel. Ainsi à Abidjan, les personnes "nées à l'étranger" groupent 38 % de la population totale, mais elles représentent 45 % des individus de 20-39 ans (et près de 55 % parmi les hommes).

Les structures démographiques (les données disponibles ne concernent qu'Abidjan et quelques villes proches) traduisent une immigration qui, dans l'ensemble, est beaucoup plus récente qu'en milieu rural : 33 % de moins de 15 ans seulement ; presque personne au-dessus de 60 ans ; un rapport de masculinité très déséquilibré (157) surtout au dessus de 20 ans (185) ; un net décrochement de la pyramide des âges, chez les hommes, au niveau du groupe 20-34 ans (il représente près de 30 % du nombre total d'hommes) et surtout du groupe 25-29 ans (dont l'effectif est supérieur de près de 50 % à celui de chacun des deux groupes qui l'encadrent) (4)

(1) Et probablement aussi, mais le phénomène ne peut guère être décelé en Côte d'Ivoire, à un transfert important de mouvements migratoires voltaïques du Ghana vers la Côte d'Ivoire. (Note de l'auteur).

(2) Cf. "Côte d'Ivoire 1965 - Population", p. 149

(3) A Grand Bassam en 1962, parmi la population résidente étrangère, 37 % est originaire du Mali, 27 % de Haute-Volta. (Cf. Doc. N° 2).  
A Daoua, Gagnoa et Man, en 1962, les personnes originaires du Mali représentent respectivement 37%, 38% et 30 % de la population étrangère ; les personnes originaires de Haute-Volta, parallèlement, totalisent 23%, 23% et 36% de cette population (cf. Doc. N° 3).  
A Agboville, en 1968, parmi la population née à l'étranger, les Voltaïques représentent 48%, les Maliens 33%. (Cf. Doc. N° 4).

(4) Parmi les hommes mossi, à Abidjan en 1963 : 750 ont 15-19 ans, 2.250 ont 20-24 ans, 3.100 ont 30-34 ans, 1.100 ont 35-39 ans, (Cf. Doc. N° 5).

Autre signe que les migrants ne sont pas là depuis très longtemps : au-delà du groupe 15-19 ans, les effectifs de "nés à l'étranger" et "originaires de l'étranger" sont à peu de choses près confondus. Il n'y a pas de vieux immigrants, susceptibles d'avoir une descendance sur place (ou bien ils sont repartis).

Il n'y a pas de données globales sur l'évolution récente de l'immigration d'étrangers en milieu urbain (1). La croissance est certaine mais modérée. L'apport annuel serait de l'ordre de 27.000 personnes, dont 9.000 sur Abidjan. Le fait majeur au contraire est l'ampleur prise par l'exode rural en Côte d'Ivoire. Abidjan attirerait chaque année 10.000 Ivoiriens venus du milieu rural ou d'autres centres urbains. En 1955, sur 100 personnes immigrées, 46 étaient nées en Côte d'Ivoire ; en 1963, ce pourcentage atteint 59 %. Dans l'ensemble des villes et centres secondaires, les immigrants ivoiriens représentent actuellement près de 35 % de la population (41 % à Abidjan).

D'une manière générale, les immigrés urbains (ivoiriens et étrangers) font preuve d'une grande mobilité. Abidjan n'a conservé en 1963 que 44 % des individus recensés en 1958. Une "table de stabilité" a été établie : sur 1.000 nouveaux immigrés, 20 % ont quitté la ville avant un an, 34 % avant 2 ans ; ensuite une relative stabilisation se produit et, après 5 ans, 590 immigrés sont encore présents. "Du flux migratoire qui chaque année pénètre dans la ville, il faut peu de temps pour qu'une fraction reparte vers son pays d'origine ou toute autre résidence. Ce manœuvre restera 10 mois, celui-ci repartira après 3 mois d'inutiles démarches pour trouver du travail" (2). Entrées et sorties se multiplient, tandis qu'une partie de la population toutefois se fixe. Exode rural et immigration étrangère contribuent chacun pour leur part au très vif développement des villes et centres secondaires : leur population s'accroît en moyenne de 7,5 % par an.

## II - LES MANOEUVRES RURAUX

Sur 210.000 manœuvres ruraux ("manœuvres-années", sur la base de 150 à 200 jours de travail) dénombrés ou estimés, 3 sur 4 (155.600) sont des étrangers : 108.000 dans les plantations villageoises, 19.100 dans des plantations de citadins, 28.500 dans des plantations industrielles, agricoles et forestières. Près de 80 % sont concentrés dans les régions d'Abengourou (52 %) et de Daloa (26 %) c'est-à-dire dans les principales régions productrices de café et de cacao.

Ces chiffres sont loin de correspondre à l'effectif de manœuvres présents. Il a été estimé qu'en moyenne, dans les plantations familiales (villageoises ou de citadins), pour 3 manœuvres actifs, un est sans emploi ; ce rapport est proche de 5 pour 1 dans les plantations industrielles. L'effectif de manœuvres étrangers présents serait de 204.000.

(1) A titre d'exemple, voici quel est l'apport migratoire dans quelques centres urbains ivoiriens :

A Abidjan en 1963 (cf. Doc. N° 5) parmi les originaires de la Haute-Volta (au nombre de 26.670) :							
Venus en :	1962-63	1961	1960	1959-58	1957-56	1955-53	1952-43
Nombre	6.430	2.480	2.840	4.630	3.500	3.310	3.400

Après un démarrage très net à partir de 1955-57 (qui correspond à la mise en service des quais en eau profonde du port), on note un recul en 1961, et un redémarrage sensible en 1962-63.

A Grand Bassam (Cf. Doc. N° 2) parmi les originaires de Haute-Volta (1606 personnes) : 242 sont là depuis moins d'un an, 264 depuis 1-2 ans, 425 depuis 3-4 ans, 316 depuis 5-9 ans, 246 depuis 10-19 ans, 96 depuis moins de 20 ans (et 17 non déterminés).

A Dabou, parmi les originaires de Haute-Volta (1.562), 293 sont là depuis moins de 1 an, 234 depuis 1-2 ans, 383 depuis 3-4 ans, 366 depuis 5-9 ans, 280 depuis plus de 10 ans (1 indéterminé) (cf. Doc. N° 1).

(2) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Population", p. 154

Selon leur nationalité (données extrapolées à partir de l'étude sur le Sud-Est, et d'une enquête SODEPALM), les manœuvres se répartissent ainsi :

Tableau n° 3

	Plantations familiales	Plantations industrielles	Total
Haute-Volta	72	91	76
Mali	16	6	14
Autres	12	3	10
	100	100	100

Sur les 204.000 manœuvres présents, 145.000 sont Voltaïques (115.000 dans les plantations familiales, 30.000 dans les plantations industrielles), 30.000 Maliens.

L'effectif des manœuvres varie au cours de l'année, mais dans une proportion assez modeste. Dans le Sud-Est, la différence est de l'ordre de 20 % entre la période creuse (mars-juin) et celle des gros travaux (1).

La grande majorité des manœuvres étrangers présents sont célibataires ou venus sans leur famille. Dans les plantations familiales, une enquête complémentaire menée en 1966 dans le Sud-Est établit que pour 100 manœuvres, il y a 23 épouses et 29 enfants.

L'enquête SODEPALM montre une plus forte proportion de célibataires : 19 épouses et 22 enfants pour 100 manœuvres (2) ; dans les plantations industrielles, les manœuvres sont plus jeunes (3), et souvent plus instables (4).

En appliquant les coefficients ci-dessus à l'ensemble de la population de manœuvres, il résulte que femmes et enfants représentent au total 103.000 personnes (cf. tableau n° 5). Leur statut réel fait problème. De nombreuses femmes ne sont pas en fait mariées, même coutumièrement ; au contraire, l'homme et la femme se sont "enfuis" ensemble précisément parce que leur mariage n'était pas possible au pays, ou présentait des difficultés. C'est d'ailleurs pour le couple une raison déterminante de rester en Côte d'Ivoire tant qu'une solution n'est pas intervenue, ou de s'y installer définitivement si aucune solution n'est possible.

Le nombre moyen d'enfants par couple est très faible ; il traduit une implantation généralement récente d'hommes et femmes jeunes.

(1) A Anyama, en 1965, il est estimé que le groupe des manœuvres agricoles voltaïques et leur famille rassemble 400 à 1.200 personnes selon la période de l'année. (Cf. Doc. N° 6).

(2) Dans la région de Dabou, 76 % des manœuvres sont célibataires. Aux 5.560 manœuvres correspond une population totale de 9.000 personnes (cf. Doc. N° 1).

(3) Dans la région de Dabou, les 3/4 des manœuvres ont moins de 30 ans (cf. Doc. N° 1).

(4) A Anyama, la population de manœuvres agricoles voltaïques est très instable : "l'ambition de tous les manœuvres est de repartir au pays le plus vite possible en prenant le train jusqu'à Ouagadougou ; les nombreux célibataires notamment ne cachent pas qu'ils ne sont là que pour réunir l'argent de la dot". (Cf. Doc. N° 6 p. 92).

Dans la région de Dabou "la préoccupation essentielle de chacun est d'épargner le maximum d'argent et le ramener en Haute-Volta pour payer l'impôt, la dot de sa femme, acheter une bicyclette, un troupeau... Les manœuvres interrogés considèrent toujours leur séjour comme un purgatoire et manifestent toujours le désir de rentrer au plus tôt en Haute-Volta". (Cf. Doc. N° 1).

Dans les plantations industrielles de la zone sub-urbaine d'Abidjan, on estime que le temps de séjour moyen des manœuvres est de 10 mois (cf. Doc. N° 7).

Dans le village Savane, près de Dabou, à proximité d'une plantation de l'IRHO, plus de 50 % de la population totale est d'origine Voltaïque : parmi les adultes voltaïques, 1/4 sont là depuis moins d'un an, 2/5 depuis moins de 2 ans (d'après une étude inédite, menée en 1969, par l'Institut d'Ethnologie d'Abidjan).

Tableau n° 4

	Effectifs			Total
	Mancœuvres	Epouses	Enfants	
Plantations familiales	169.000	39.000	49.000	257.000
Plantations industrielles	35.000	7.000	8.000	50.000
Total	204.000	46.000	57.000	307.000

Tableau n° 5

	Effectifs		
	Hommes	Femmes	Enfants
Zone péri. Abidjan	24.000	3.000	7.000
Abengourou	106.000	25.000	30.000
Bouaké	15.000	3.000	4.000
Daloa	52.000	13.000	16.000
Man	6.000	1.000	1.000
Odienné	1.000	—	—
Korhogo	—	—	—
NE, SO	—	—	—
Total	204.000	45.000	58.000

### III— PRINCIPALES DONNEES RELATIVES AUX VOLTAIQUES

Peut-on récapituler les principales données relatives aux Voltaïques ?

Il y a en Côte d'Ivoire 700.000 résidents et 300.000 mancœuvres étrangers africains. Le tableau n° 4 du rapport "Population" compte 200.000 Voltaïques parmi les résidents. Nous avons signalé que ce tableau comportait une erreur, et que celle-ci était probablement relative à l'effectif des Voltaïques (le nombre des Maliens indiqué - 220.000 - est confirmé par les données qui apparaissent plus loin dans le rapport : environ 100.000 ruraux et 120.000 urbains). Il est certainement préférable d'évaluer ce dernier à partir des données rassemblées dans l'ensemble du rapport.

40 % des résidents étrangers en milieu rural sont Voltaïques : parmi les 270.000 étrangers, les personnes originaires de Haute-Volta sont donc 108.000. On peut considérer que les Voltaïques représentent la même proportion parmi les "clandestins" : soit 12.000 Voltaïques. Pour le milieu urbain, les chiffres sont précis : 135.000 Voltaïques (Lobi et Senoufo exclus) dont 55.000 à Abidjan, 50.000 dans les villes, 30.000 dans les centres secondaires.

Soit au total 255.000 Voltaïques parmi les 700.000 résidents étrangers, auxquels il faut joindre 225.000 mancœuvres ruraux (y compris leurs épouses et enfants).

Il y avait donc en 1965, en Côte d'Ivoire, 480.000 personnes originaires de Haute-Volta, chiffre qui peut être aisément arrondi à 500.000 si l'on songe que les Lobi et Senoufo voltaïques sont le plus souvent intégrés dans les effectifs d'Ivoiriens.

Ces divers chiffres résultent d'estimations, extrapolations, hypothèses de travail. Le nombre de manœuvres temporaires est particulièrement sujet à caution : l'effectif des manœuvres agricoles présents est déterminé à partir de celui des manœuvres utilisés, tandis que les manœuvres urbains, dont le séjour est inférieur à six mois, ne sont pas pris en compte. Le nombre total des Voltaïques en Côte d'Ivoire est donc tout à fait approximatif, et vraisemblablement sous-évalué : une erreur de plusieurs dizaines de milliers d'unités ne serait pas autrement surprenante, l'auteur du rapport en convient.

Un deuxième aspect fondamental du mouvement migratoire voltaïque peut être dégagé : le bilan migratoire annuel, estimé pour la période 1960-65. Au total, compte tenu des retours au pays d'origine, 40.000 étrangers supplémentaires s'installent chaque année en Côte d'Ivoire : 13.000 en milieu rural (1), 27.000 en milieu urbain dont 9.000 à Abidjan. Etant donné la proportion des Voltaïques parmi les étrangers dans chacun de ces deux milieux d'habitat (2/5 en milieu rural, 1/3 dans les centres urbains), et en supposant qu'elle est une donnée constante, on peut évaluer à 5.200 en milieu rural et à 9.000 en milieu urbain l'apport annuel des Voltaïques. On peut noter la nette prédominance du mouvement vers les centres urbains. Globalement, le nombre des Voltaïques en Côte d'Ivoire augmenterait de près de 3 % chaque année, compte non tenu de l'accroissement naturel.

## SITUATION ET PROBLEMES DE L'EMPLOI EN COTE D'IVOIRE

### *Une activité essentiellement agricole*

La population active ivoirienne (population de droit) est estimée en 1965 à environ 2.200.000 personnes dont 1.150.000 hommes (est définie comme active toute personne âgée de 15 à 59 ans). Parmi ces derniers, 70 % ont une activité agricole.

Mais ce pourcentage recouvre des réalités bien différentes. Trois types d'agriculture coexistent en Côte d'Ivoire : une agriculture de subsistance qui utilise presque exclusivement de la main d'œuvre familiale ; une agriculture d'exportation sur exploitations familiales où l'appoint en force de travail rémunérée est très sensible ; une agriculture de type industriel qui emploie uniquement des salariés. Ces trois types d'agriculture peuvent être juxtaposés dans la même entreprise agricole : ainsi dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, des exploitations produisent non seulement des vivriers et du café, mais aussi des bananes douces cultivées sur de petits "blocs" par des manœuvres.

La main d'œuvre familiale fournit environ 255 millions de journées de travail dont 120 millions par les adultes masculins : pour ces derniers, cela représente environ 170 journées de travail par an (ce chiffre varie de 145 dans la région d'Abengourou à 205 dans celle de Korhogo). Il est à noter que, selon ces estimations, femmes et enfants de moins de 15 ans comptent pour 54 % de la force de travail familiale. Celle-ci se consacre essentiellement aux cultures vivrières (65 %), mais elle intervient pour plus de 70 % dans la culture du café, et plus de 80 % dans celle du cacao.

Pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, il est estimé que 25 % environ de la force masculine de travail agricole dans les exploitations familiales est fourni par des manœuvres rémunérés, dont les 2/3 sont

(1) L'immigration nette est de 4.000 par an dans la région d'Abidjan (cf. Doc. N° 7).

des étrangers (22 millions de journées de travail sur 34). Cette force de travail se répartit ainsi selon la nature des cultures : 63 % pour le café, 12 % pour le cacao, 18 % pour les produits vivriers.

Les manœuvres étrangers fournissent en moyenne 125 journées de travail par an. Ils peuvent être métayers, rémunérés par une fraction de la récolte ; "contractuels", payés à la tâche ; ou véritables salariés, payés au mois ou à la journée.

La force de travail utilisée par l'agriculture de type industriel ("blocs" agricoles) ne représente que 2,5 % de la main d'œuvre agricole totale, étrangers inclus. Le seul statut est celui de salarié. On estime que chaque année les plantations industrielles exigent environ 7 millions de journées de travail, ce qui correspond à l'emploi de 25.000 salariés travaillant 275 jours par an.

Quatre salariés sur cinq sont étrangers (dont 91 % sont Voltaïques) ; la quasi-totalité occupe des emplois peu qualifiés (manœuvres, employés subalternes, ouvriers).

Au total l'agriculture rassemble 55 % des salariés en Côte d'Ivoire.

### ***Un déficit permanent de main d'œuvre agricole dans le sud du pays***

Ce n'est pas un fait récent. Il y a un demi-siècle déjà, le principal problème en matière d'emploi était de fournir au sud du pays l'appoint en force de travail qui lui faisait défaut pour exploiter ses richesses naturelles (cultures industrielles et aussi forêts).

Depuis quelques années la situation a beaucoup changé, et dans l'ensemble s'est probablement aggravée. Quatre facteurs rendent plus sensible que jamais le déficit régional en force de travail. La diversification des cultures dans le sud du pays et la mise en œuvre d'importants programmes (spécialement pour le palmier et l'hévéa) exigent une main d'œuvre accrue. L'exode croissant des jeunes ruraux vers les villes, spécialement Abidjan, n'est que très partiellement comblé par l'immigration temporaire de manœuvres provenant du nord du pays. Sensibles surtout dans le sud du pays, l'essor rapide de la scolarisation et la répugnance de plus en plus vive des jeunes femmes aux travaux agricoles contribuent progressivement à réduire la force de travail familiale. La désaffection des Ivoiriens pour le salariat agricole est de plus en plus évidente, ainsi que le prouve la large prédominance des étrangers (4/5) parmi la main d'œuvre salariée du secteur moderne de l'agriculture ; elle est d'autant plus marquée que l'Ivoirien a été scolarisé.

### ***La part décroissante des Ivoiriens parmi les salariés dans les catégories d'emploi à faible qualification***

Tandis que de 1961 à 1966, l'effectif des salariés ivoiriens augmentait de 15 %, le nombre des "autres Africains" et des "non Africains" s'est accru respectivement de 40 % et 35 %. Globalement la participation ivoirienne dans la force de travail employée en Côte d'Ivoire est passée de 52 % en 1961 à 46 % en 1965.

Ce pourcentage n'a augmenté que parmi les employés des catégories supérieures : il s'est produit à ce niveau une nette "ivoirisation" contrebalancée par une diminution relative de l'effectif des Africains non ivoiriens. Il a diminué pour tous les autres emplois, tout particulièrement dans les catégories les plus basses. Parmi les manœuvres, non seulement l'effectif des Ivoiriens n'a pas suivi la croissance globale, mais il a baissé sensiblement par rapport à 1961 (indice 100 en 1961, indice 84 en 1965), ce

qui signifie que les Ivoiriens ont abandonné à des nationaux étrangers une partie des emplois qu'ils occupaient.

Les jeunes Ivoiriens délaissent les activités agricoles, et de plus, parvenus dans une ville, ils refusent de nombreux emplois parce que les conditions de travail ou le niveau des salaires leur paraissent insuffisants (1). Actuellement les Ivoiriens ne fournissent plus que 30 % de la main d'œuvre "banale".

### *La répartition géographique de l'emploi*

Deux faits majeurs la caractérisent : la forte concentration des emplois du secteur moderne à Abidjan (pour les secteurs secondaire et tertiaire) et dans sa zone périphérique (pour le secteur primaire) : 3 emplois sur 5 sont localisés dans une zone qui représente environ 3,5 % de la superficie du pays ; une disparité considérable entre la zone de savane, au nord du pays, où domine encore largement une économie de subsistance, et la zone de forêt avec ses cultures industrielles et une importante force de travail rémunérée dans le cadre des exploitations familiales.

On distingue ainsi quatre zones économiques en Côte d'Ivoire : Abidjan où se trouve concentré plus de 40 % du salariat des secteurs secondaire et tertiaire (78.000 salariés sur un total effectif de 181.000) ; la zone périphérique caractérisée par l'importance des exploitations agricoles de type moderne (bananes, ananas, palmiers à huile) rassemble au moins 1/4 de la main d'œuvre étrangère ; la zone forestière se consacre à l'agriculture d'exportation, mais dans des exploitations de type familial (elle emploie 75 % de la main d'œuvre rémunérée du secteur primaire) ; la zone de savane où la production destinée à la commercialisation reste encore marginale.

Un cinquième aspect de l'emploi en Côte d'Ivoire est bien entendu la part importante prise par la main d'œuvre étrangère. Les données sont claires : 60 % des salariés en Côte d'Ivoire (Fonction publique exclue) sont des Africains non ivoiriens ; légèrement inférieur à 50 % dans les secteurs secondaire et tertiaire, ce pourcentage atteint 69 % dans le secteur primaire (et 81 % dans le secteur moderne de l'agriculture). De 1960 à 1965, 40.000 étrangers se seraient installés chaque année en Côte d'Ivoire ; désireux de bénéficier de la prospérité ivoirienne, ils ont obtenu le plus souvent des emplois de manœuvres.

## LA MAIN D'OEUVRE EN COTE D'IVOIRE

### I – LE SECTEUR PRIMAIRE

#### a) L'agriculture

Les exploitations agricoles familiales (de villageois ou de citoyens) utilisent environ 127.000 manœuvres étrangers. Ceux-ci représentent les 2/3 de la main d'œuvre rémunérée, et 17 % de la force de travail masculine totale investie dans les exploitations familiales.

(1) A propos d'Abidjan, la S.E.M.A. note que le "bloc des ethnies voltaïques", a pris au moins 40 % des nouveaux emplois en 1963-64, et s'inquiète de la désaffection des "ethnies de la Côte" envers les professions industrielles.

L'importance de la force de travail rémunérée varie selon les régions. Près d'Abengourou et de Daloa, l'agriculture familiale présente un déficit important en main d'œuvre, comblé pour une faible part grâce à des salariés autochtones, pour une part beaucoup plus importante par des étrangers ou des Ivoiriens originaires d'une autre région : le travail rémunéré représente 84 % de la force de travail familiale. Plus de deux manœuvres étrangers sur cinq travaillent dans la région d'Abengourou.

Dans les départements du Nord et de l'Ouest, l'apport des allochtones reste très faible : les cultures surtout vivrières valorisent peu la journée de travail et ne permettent guère d'utiliser des manœuvres.

En moyenne, chaque manœuvre agricole travaille environ 125 jours par an. La masse salariale distribuée aux manœuvres étrangers est estimée à 3.500 millions de francs (1), ce qui représente environ 160 francs par journée de travail. Chaque manœuvre dispose donc d'un revenu annuel de l'ordre de 20.000 francs. Cependant la faiblesse des prestations en espèces est en partie corrigée par des avantages en nature (en particulier, le salarié est le plus souvent nourri par son employeur). Les Voltaïques représentant 72 % des manœuvres étrangers, on peut estimer qu'ils perçoivent globalement une masse salariale de 2.500 millions de francs par an.

Les plantations industrielles emploient 25.000 salariés (sur la base de 275 jours de travail par an), parmi lesquels environ 20.000 étrangers, dont 18.000 Voltaïques, la plupart groupés dans la zone périphérique d'Abidjan. Près des 2/3 de leur force de travail sont consacrés aux cultures de bananes, 1/5 aux palmeraies, et le complément aux plantations d'hévéas, cocotiers, ananas,... La quasi-totalité des salariés étrangers occupe des emplois peu qualifiés.

L'évolution au cours des dernières années, en particulier depuis 1965, est caractérisée par un léger déclin, ou une stagnation, des effectifs sur les bananeraies, une nette diversification des cultures d'exportation, et un fort accroissement des effectifs dans les palmeraies. Il est probable que les projets de mise en valeur par des plantations industrielles de l'ouest et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire entraîneront une nouvelle répartition géographique de la force de travail.

Selon les données recueillies dans diverses entreprises (regroupant environ 1/4 des salariés), le salaire moyen d'un manœuvre étranger est de 5.800 francs par mois (un peu plus - 6.850 - pour le salarié ivoirien, par suite d'une répartition socio-professionnelle différente). S'il occupe son emploi pendant toute l'année, le salarié étranger perçoit donc un revenu de l'ordre de 70.000 francs, mais il ne bénéficie d'aucune prestation en nature. Pour les 18.000 salariés voltaïques, la masse salariale perçue pour l'année est voisine de 1.250 millions de francs. Elle est répartie en fait entre un effectif beaucoup plus important de salariés. D'une part il est estimé que pour 5 manœuvres effectivement employés, 1 autre est sans emploi. D'autre part, plusieurs salariés peuvent se succéder au cours de l'année dans un même emploi. Si certaines grosses entreprises constatent une relative stabilité de leurs employés (à la SODEPALM en 1967, la moitié des salariés avaient plus d'un an d'ancienneté), "une partie des manœuvres est composée de jeunes hommes dont l'intention n'est pas de s'installer définitivement dans le statut de salarié, mais simplement d'amasser dans un temps aussi court que possible un pécule suffisant pour se marier ou s'établir à leur compte dans leur pays d'origine" (2).

Le rapport "Emploi" présente des données qualitatives et quantitatives concernant l'évolution de l'emploi dans le secteur agricole de 1965 à 1980. Ce sont des documents de travail qui retiennent les hypothèses les plus vraisemblables. Les perspectives de l'emploi pour les manœuvres étrangers dépendent étroitement de l'évolution de l'agriculture ivoirienne, de ses besoins en force de travail et de sa population active.

(1) Toutes les sommes d'argent sont en francs CFA.

(2) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Emploi", p. 36.

Le développement des régions de savane doit s'appuyer sur l'essor des cultures de coton et de riz. Pratiquement, en quinze ans, les forces de travail consacrées à l'agriculture commerciale doivent doubler. Mais, tandis que l'on envisage un accroissement de l'exode rural et des migrations vers le sud du pays, on n'escompte pas un appoint de manœuvres étrangers : la culture du riz et du coton ne valorise pas suffisamment la journée de travail. La solution est attendue d'une profonde mutation des techniques agricoles.

En forêt, dans les exploitations villageoises, l'évolution probable de la population active agricole pose de sérieux problèmes. Même si la participation des hommes aux activités agricoles s'améliore quelque peu, l'exode rural doit conduire à un important déficit de force de travail masculine. Par ailleurs la scolarisation, et la répugnance de plus en plus nette des femmes à travailler dans les champs doivent multiplier les effets de l'exode rural.

Même si l'on tient compte d'une certaine mécanisation (mais la forêt s'y prête peu) et d'un pourcentage croissant d'Ivoiriens originaires du Nord du pays parmi la main d'œuvre rémunérée, il paraît nécessaire d'envisager une augmentation de l'effectif des manœuvres étrangers (environ 50.000 manœuvres-année, à raison de 275 jours de travail par an, soit en fait pratiquement le double de manœuvres présents).

Dans les plantations industrielles, les programmes de développement établis exigeront que la force de travail passe de 7 millions de journées par an, en 1965, à 20 millions en 1980, soit 45.000 salariés de plus. On espère que la part des étrangers ne sera plus que de 2/3 (9/10 actuellement) : cela représente néanmoins 30.000 étrangers supplémentaires. Dès maintenant une nouvelle culture, le palmier, se traduit immédiatement par un appel à un surcroît de main d'œuvre salariée. Les planteurs ont en effet la possibilité de louer une force de travail étrangère pour des spéculations qui sont, compte tenu des salaires versés, financièrement très rentables.

Cette facilité risque bien de maintenir à son faible niveau actuel la participation des propriétaires aux travaux agricoles, et de freiner les transformations indispensables dans les structures des exploitations agricoles.

Un deuxième aspect important est l'évolution prévisible du statut des manœuvres agricoles : dans la mesure où les méthodes culturales intensives se répandront, le statut de métayer (rémunéré par une fraction de la récolte) est appelé à disparaître. Dès maintenant le phénomène est net dans le Sud-Est ivoirien. Dans les zones où l'intensification est avancée, le salariat l'emporte sur le métayage traditionnel : le planteur emploie à plein temps un ou plusieurs manœuvres salariés et, pour les travaux exceptionnels ou pendant les périodes de pointe, quelques tâcherons ou encore quelques salariés payés à la journée. Il semble bien que ce mouvement soit irréversible. Sur le plan social, il transforme profondément les relations entre l'employeur et les manœuvres. Le métayage traditionnel liait l'intérêt du travailleur, payé sur la récolte, à celui de son employeur, la récolte constituant par ailleurs une garantie de paiement ; les conflits, inévitables, se réglaient généralement à l'amiable, sans référence aux normes légales. Le métayer, nourri par son employeur, pouvait espérer obtenir une parcelle de terre pour son usage personnel. Leurs rapports étaient fondés sur un contrat d'homme à homme.

Le statut de salarié dissocie nettement l'intérêt de l'employeur et celui de l'employé, tandis que les cessions de parcelles sont devenues exceptionnelles. Le manœuvre est de moins en moins solidaire de son patron. D'intendant responsable d'une partie des biens de son maître, il devient un ouvrier agricole qui attend instructions et consignes. "Il paraît vain, dans ce nouveau système, d'escompter que le règlement des conflits puisse toujours se régler sans l'intervention des autorités, et sans l'adoption de normes obligatoires pour les deux parties" (1).

(1) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Emploi", p. 125.

## b) Exploitations forestières et pêche

L'effectif des salariés des exploitations forestières a augmenté de 11.550 en 1961 à 17.000 en 1966. La participation des Ivoiriens est nettement plus importante que dans le secteur agricole. Les étrangers africains représentent 58 % des salariés : 8.800 d'entre eux sont Voltaïques (1). Dans toutes les entreprises, l'activité est de type moderne.

Le revenu annuel moyen d'un salarié étranger occupant son emploi en permanence est estimé à 132.000 francs. La masse salariale perçue par les Voltaïques est de l'ordre de 120 millions par an.

Les pouvoirs publics ivoiriens ont la volonté de contrôler la production forestière ; sa croissance devrait être relativement faible. De 1965 à 1980, 3.500 emplois de manœuvres seront créés.

L'importance du salariat dans le secteur de la pêche est sensiblement plus réduite (2.800 salariés dont 2.200 étrangers africains - surtout des Ghanéens, pas de Voltaïques). Les entreprises à caractère moderne sont prédominantes.

## II – LE SECTEUR SECONDAIRE

Les emplois les plus nombreux sont offerts par le secteur traditionnel (2). Il s'agit moins d'entreprises industrielles que d'un artisanat, qui revêt le plus souvent un caractère familial ; fréquemment il n'y a pas de véritable salariat. A Abidjan (seule ville où des données précises existent), plus des 2/3 des entreprises artisanales appartiennent à des Africains non ivoiriens.

Il est estimé que 67.000 travailleurs environ animent les entreprises traditionnelles du secteur secondaire : 44.000 sont des artisans, 23.000 des salariés. L'industrie textile (avec 24.000 travailleurs), et celle du bâtiment (14.000 travailleurs) sont les plus importantes (3).

Parmi les travailleurs, Ivoiriens et étrangers africains sont en nombre presque égal. Les premiers sont nombreux surtout dans les industries de réparation des véhicules (74 %), les industries du bois (64 %). Les seconds prédominent dans l'industrie des grains et farines (75 %), des produits industriels divers (64 %), des cuirs et chaussures (64 %), des textiles (57 %).

C'est la branche textile (tisserands, teinturiers, tailleurs) qui compte le plus grand nombre d'artisans (environ 20.000). Les salariés sont nombreux dans l'industrie du bâtiment (10.000), des textiles (4.000), de réparation des véhicules (3.000).

Dans l'ensemble des branches d'activité, le salaire moyen annuel est de l'ordre de 80.000 francs. Les variations sont grandes d'une branche à l'autre, depuis les industries du bâtiment qui offrent 145.000 francs par an à leurs salariés, jusqu'à celles du textile (20.000 francs par an). La masse salariale perçue par les Africains non ivoiriens est voisine de 950 millions de francs.

(1) Leur proportion - 91 % - a été établie pour l'ensemble des plantations industrielles et des exploitations forestières.

(2) Défini selon un double critère : entreprise n'ayant pas de relations régulières avec le Service de la Main d'Oeuvre, et employant moins de 10 salariés.

(3) Viennent ensuite les industries du bois (6.200 travailleurs), les industries mécaniques et électriques (6.000 travailleurs), les industries de réparation des véhicules (4.300 travailleurs)...

L'évolution actuelle va dans le sens d'une division accrue du travail, et la disparition des doubles activités (agriculteurs-artisans). En liaison avec la pénétration croissante de l'économie monétaire, la production de nombreuses branches artisanales "archaïques" est condamnée par la diffusion de produits fabriqués industriellement, tandis que l'artisanat moderne sera plus un artisanat de service que de production, que ce soit en milieu urbain ou rural. De 1965 à 1980, il est ainsi estimé que 15.000 artisans (surtout ruraux) doivent disparaître.

Les entreprises de type moderne du secteur secondaire emploient 50.000 salariés, dont la moitié dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, 14 % dans l'industrie du bois, 6 % dans l'industrie textile, 5 % dans l'industrie de réparation des véhicules. La situation du travail est tout particulièrement sensible au niveau de l'emploi dans la branche du bâtiment et des travaux publics où 40 % des salariés sont contractuels ; d'une façon générale, la durée de l'emploi est liée à la réalisation d'un immeuble, d'une route, ou d'un ouvrage d'art.

Ivoiriens et étrangers africains (23.000) sont en nombre presque égal, avec de fortes variations selon les branches. Les Ivoiriens représentent 83 % des salariés dans l'industrie textile, 61 % dans l'industrie de réparation des véhicules. Les étrangers africains sont les plus nombreux dans les industries des boissons et glaces, des matériaux de construction, des grains et farines, de la transformation des métaux, sans que leur proportion excède 65 % ; ils sont légèrement majoritaires dans l'industrie du bâtiment et celle du bois.

Cependant la répartition socio-professionnelle des Ivoiriens et des étrangers africains présente plus que des nuances : 69 % des premiers sont manœuvres et ouvriers spécialisés, 84 % des seconds. Aussi les salaires moyens sont-ils différents. Parmi les Africains étrangers, il est de 15.000 francs (20.500 parmi les Ivoiriens), mais 30 % ont un salaire entre 5.000 et 10.000 francs, et 38 % entre 10.000 et 15.000 francs. Ce salaire moyen ne tient pas compte des périodes d'inactivité en cours d'année, liées aux conditions de l'emploi. Les étrangers Africains perçoivent une masse salariale annuelle de l'ordre de 3.000 millions de francs.

Deux groupes de salariés doivent être distingués : l'un occupe des emplois permanents correspondant à des fonctions stables ; l'autre a des emplois liés à l'exécution d'un chantier ou à la réalisation d'un objectif limité dans le temps : l'instabilité de l'emploi est de règle (1).

La pyramide des âges des salariés montre deux caractéristiques, semblables parmi les Ivoiriens et les étrangers Africains : il y a peu d'ouvriers âgés de plus de 40 ans (19 %) ce qui signifie que, à court terme, peu d'emplois seront libérés par des mises à la retraite ; il y a également peu d'ouvriers âgés de moins de 25 ans (14 %) : ce qui pourrait être l'indice d'une certaine saturation du marché du travail.

### III- LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur traditionnel de la branche des "Transports" a une importance réduite, surtout du point de vue de la masse salariale distribuée. Mais il offre souvent des situations d'attente ou de repli pour de nouveaux immigrants ou des chômeurs. De nombreux "aides de toutes sortes gravitent autour du chauffeur professionnel, grapillent de petits revenus monétaires mais obtiennent souvent de surcroît la nourriture et une formation professionnelle élémentaire" (2). Le salaire mensuel moyen est de l'ordre de 12.500 francs. 60 % des salariés sont Ivoiriens ; 3.200 emplois sont occupés par des étrangers Africains.

(1) Pas de données sur l'importance respective des deux groupes.

(2) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Emploi", p. 63.

Le secteur moderne est caractérisé par l'importance des entreprises publiques (R.A.N., S.O.T.R.A., Aviation), l'attraction des Ivoiriens pour cette activité (84 % des salariés), la prédominance des étrangers Africains parmi les "auxiliaires" du transport (73 %).

Au total, 28.000 emplois sont offerts ; 40 % sont occupés par des étrangers Africains (masse salariale estimée à 2.080 millions de francs) dont plus des 9/10 ont une activité "peu qualifiée".

Dans la branche des "Services", les étrangers Africains représentent les 3/4 du personnel domestique (soit 10.500 emplois, concentrés à Abidjan) (1) et sont légèrement majoritaires (6.500 emplois) dans toutes les activités liées à la location, gérance et entretien des locaux d'habitation. Les Ivoiriens dominent dans les "services divers" : restaurant, hôtel, nettoyage, distractions, enseignement privé,...

Les étrangers Africains occupent au total 17.500 emplois (57 %) pour une masse salariale annuelle évaluée à 2.100 millions de francs. Ils sont prédominants parmi les chefs d'entreprise (à Abidjan, 926 sur 1.512).

Les entreprises européennes ont en moyenne 11 salariés, les syro-libanaises : 4 salariés, les ivoiriennes : 3 salariés, les non-ivoiriennes : 0,8 salarié. Les chefs d'entreprise africains accordent souvent dans le recrutement de leur personnel une préférence marquée aux candidats de leur groupe ethnique : sur 100 salariés d'un chef d'entreprise ivoirien, 63 sont ivoiriens ; dans une entreprise appartenant à un Africain non ivoirien, 87 % sont des étrangers africains.

Dans le secteur commercial moderne, la plupart des entreprises sont dirigées par des non-Africains (580 sur 660). Les Ivoiriens représentent 48 % des salariés, les étrangers africains 35 % (3.800) et les non-Africains 18 % (mais ces derniers perçoivent les 2/3 de la masse salariale).

Le secteur traditionnel est caractérisé par la très grande prépondérance des étrangers africains : 65 % parmi les boutiquiers, 61 % parmi les salariés, 88 % parmi les "tabliers" et colporteurs. A Abidjan, sur 100 commerces africains, 83 appartiennent à des étrangers africains.

Les salariés, chez les boutiquiers, ont des revenus faibles (5.000 francs par mois). "Tabliers" et colporteurs exercent un type de commerce qui ne requiert aucun investissement au départ (à l'exception de l'achat du stock de marchandises et d'un vélo) ; parmi eux, les Voltaïques sont majoritaires (62 % dans le Sud-Est). Il est impossible d'estimer l'importance de leurs revenus, probablement faibles.

De même que les transports, le micro-commerce urbain est, pour de nombreux citadins, une solution d'attente et de repli. Ainsi que dans les "Services", les chefs d'entreprise recrutent de préférence des employés de leur groupe ethnique ou origine géographique.

Les emplois des secteurs secondaire et tertiaire sont concentrés essentiellement dans les centres urbains (à l'exception surtout d'artisans, nombreux en milieu rural, ainsi que de colporteurs et de "tabliers"). Les programmes de développement prévoient, pendant les années 1965-1980, la création de 230.000 nouveaux emplois urbains, dont 200.000 dans le secteur moderne. La très forte augmentation attendue des effectifs de citadins (par croissance naturelle ou, surtout, exode rural) - 500.000 hommes actifs - laisse craindre un accroissement constant du chômage et du sous-emploi. En particulier, l'apport annuel de jeunes ruraux ivoiriens doit passer de 30.000 en 1965 à 50.000 en 1975.

Cependant, 75 % des étrangers installés dans des centres urbains sont des manœuvres et apprentis, et 10 % des ouvriers spécialisés ; à eux seuls ils représentent les 2/3 de la main d'œuvre

(1) A Abidjan, en 1963, 54 % du personnel domestique appartenait à une ethnie Voltaïque (Senoufo et Lobi ivoiriens inclus).

“banale” utilisée en ville (1). “Il n’existe pas en fait de compétition entre Ivoiriens et étrangers pour les emplois subalternes et la prédominance des Voltaïques et des Maliens s’explique surtout par le fait qu’ils occupent des emplois que ne recherchent pas les Ivoiriens” (2). La plus grande partie des emplois urbains nouveaux seront des emplois à faible qualification. Les perspectives d’emploi pour les étrangers dans les villes dépendront en définitive du comportement des Ivoiriens : trop nombreux pour les nouveaux emplois de cadres moyens et employés qualifiés, accepteront-ils des fonctions de manœuvres ?

#### IV – RECAPITULATION DES DONNEES RELATIVES A LA MAIN D’OEUVRE ETRANGERE

Récapituler l’ensemble des données relatives à la main d’œuvre étrangère selon les secteurs d’activité est une entreprise hasardeuse. La tableau n° 6 rassemble ce qui concerne le nombre de salariés, la masse salariale versée et le revenu annuel moyen : les données relatives aux Voltaïques sont individualisées lorsque cela est possible.

Tableau n° 6

Secteurs d’activité	Ivoiriens	Etrangers			Voltaïques	
	Nombre de salariés	Nombre de salariés	Masse salariale	Rev. annuel moyen	Nombre de salariés	Masse salariale
<b>Secteur primaire</b>						
Plantations familiales	42.000	127.000	3.500	28.000	91.000	2.500
Plantations industrielles	5.000	20.000	1.400	70.000	18.000	1.250
Exploitations forestières	6.700	10.000	1.300	130.000	8.800	1.200
Pêche	500	2.160	385	175.000	—	—
<b>Secteur secondaire</b>						
Traditionnel	12.500	11.500	950	80.000		
Moderne	24.000	23.500	2.950	125.000		
<b>Secteur tertiaire</b>						
Transports	15.600	11.600	2.080	180.000		
Service	11.700	17.500	2.135	122.000		
Commerce moderne	5.100	3.800	900	240.000		
Commerce traditionnel	2.700	4.300	850	200.000		
	125.800	231.300	16.450			
			(3)			

(1) Voici quelle était en 1964 la répartition professionnelle de la population “domiciliée” à Abidjan (cf. Doc. N° 5) :

Techniciens	: 5	Ouvriers alimentation:	235	Commerce Détail	: 800	Autres	: 90
Employés bureau	: 165	Ouvriers textiles	: 215	Personnel de Service	: 1730	Etudiants	: 115
Employés commerce	: 140	Ouvriers Bois	: 305	Services Collectifs	: 75	Ménagères	: 2840
Conduct. chauffeurs	: 305	Manœuvres divers	: 1950	Service d’ordre	: 20	Sans profession	: 410
Ouvriers Bâtiment	: 1405	Ingénieurs, Cadres	: —	Agriculteurs	: 240	Sans objet	: 4160
Ouvriers Métaux	: 350	Commerce Gros	: —	Pêcheurs	: 20	Non déterminé	: 150
Ouvriers Électricité	: 130						

A Toumodi, en 1965, sur 172 Mossi actifs, 18 sont agriculteurs, 36 artisans et apprentis, 17 commerçants, 87 manœuvres, 14 divers. (Cf. Doc. N° 8).

(2) Cf. “Côte d’Ivoire” 1965 - Emploi”, p. 155.

(3) En millions de francs CFA.

Dans l'agriculture, il s'agit de "manœuvres-années" effectivement employés ; dans les autres secteurs, ce sont des emplois de salariés. Parce qu'ils ne sont pas considérés comme "salariés", dans le tableau n'apparaissent ni les résidents ruraux, ni les artisans (secteur secondaire), boutiquiers et colporteurs ou "tabliers". De même n'apparaissent pas les effectifs et les revenus de quelques centaines d'étrangers, chefs d'entreprise des secteurs secondaire et tertiaire et agents de la Fonction Publique.

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, on ne connaît pas la proportion des Voltaïques parmi les étrangers. Mais on sait par ailleurs qu'ils représentent (Senoufo et Lobi exclus) environ 1/3 de la population étrangère urbaine. On peut estimer, en première approximation, qu'ils occupent également le 1/3 des emplois urbains (ceux-ci rassemblent l'essentiel des emplois des deux secteurs considérés), soit environ 24.000. Une extrapolation semblable pour la masse salariale est téméraire, car il apparaît qu'en général les Maliens occupent en plus grand nombre des emplois dans les secteurs du Commerce et des Transports qui offrent les revenus les plus importants. La part de la masse salariale perçue par les Voltaïques est probablement inférieure à 1/3.

Trois faits caractérisent la situation de la main d'œuvre étrangère.

Près de 70 % des salariés travaillent dans le secteur primaire, tout particulièrement l'agriculture, mais ils n'y perçoivent que 40 % de la masse salariale. La faiblesse des prestations dans l'agriculture (exploitations familiales) est en partie corrigée par des avantages en nature : le salarié est nourri par son employeur, il peut avoir quelques revenus d'appoint, et parfois disposer d'un petit lopin de terre.

La prédominance des étrangers parmi les salariés (2/3) provient uniquement du secteur primaire et correspond à une profonde désaffection des Ivoiriens pour le salariat agricole. Dans les deux autres secteurs, étrangers et Ivoiriens sont en nombre égal, mais les premiers constituent l'essentiel de la "main d'œuvre banale" (70 %).

Les salariés étrangers se concentrent de plus en plus dans la région d'Abidjan, à la suite de l'essor de la capitale et de ses villes-satellites, et du développement des plantations industrielles (ainsi que, pour une part, celui des plantations vivrières pour la consommation urbaine) dans la zone périphérique rurale. Dans tous les cas, ce sont des emplois de salariés (au sens propre du terme) qui sont offerts aux étrangers. Ceci représente une évolution importante des conditions de l'activité, et aussi du séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.

Ces trois caractères sont encore plus nets en ce qui concerne la seule main d'œuvre voltaïque : notamment, on peut estimer que près de 4 emplois sur 5 sont agricoles (plantations familiales et industrielles). En retenant l'hypothèse de 24.000 emplois urbains (secteurs secondaire et tertiaire), les Voltaïques occupent environ 140.000 emplois de manœuvres et salariés en Côte d'Ivoire. La masse salariale perçue est de l'ordre de 5.000 millions de francs dans le secteur primaire ; elle est probablement inférieure à 3.300 millions de francs dans les autres secteurs d'activité.

Les perspectives générales de l'emploi pour la main d'œuvre étrangère, envisagées (ou souhaitées) par les autorités ivoiriennes, sont claires.

En milieu rural, les manœuvres ou salariés étrangers doivent suppléer au déficit de la force de travail ivoirienne. Un accroissement important des effectifs est prévu en zone forestière (80.000 manœuvres ou salariés à plein temps - 275 jours de travail par an - supplémentaires) pendant la période 1965-1980, que ce soit dans les exploitations familiales ou les plantations industrielles, tandis que dans les premières se généralisera le statut de salarié. On peut estimer que les 80.000 manœuvres attendus représentent près de 250.000 personnes, si l'on tient compte des temps de travaux réels et des familles.

En milieu urbain, "il apparaît nettement que c'est la répugnance des autochtones devant certaines tâches qui provoquent, ici comme en milieu rural, une sorte de vide, d'appel, qui est immédiatement comblé par l'arrivée d'étrangers" (1). Les étrangers ne peuvent espérer que des emplois de faible qualification, sous réserve que les Ivoiriens, de plus en plus nombreux parmi la main d'œuvre urbaine, ne les acceptent pas pour eux-mêmes.

(1) Cf. "Côte d'Ivoire 1965. Emploi", p. 155.

### *Documents bibliographiques cités*

1. Ecole de Statistique. Rép. de Côte d'Ivoire  
"Recensement de la ville de Dabou. 1966"
2. Ecole de Statistique. Rép. de Côte d'Ivoire, Abidjan, 1963  
"Recensement de la commune de Grand-Bassam"
3. S.E.D.E.S., Rép. de Côte d'Ivoire, 1962  
"Villes de Côte d'Ivoire. Man, Daloa, Gagnoa".
4. Suppl. Trim. au Bull. mensuel de Statist., Rép. de Côte d'Ivoire, Vol. 9 n° 4  
"Recensement d'Agboville, Février 1968".
5. S.E.M.A., Rép. de Côte d'Ivoire, 1964  
"Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan".
6. M. VERNIERE - ORSTOM, Côte d'Ivoire, "Sciences Humaines" Vol. I, n° 1, 1968.  
"Anyama, étude de la population et du commerce kolatier".
7. C.E.G.I. 1966  
"Etude préalable d'aménagement de la zone sub-urbaine d'Abidjan".
8. J. de BETTIGNIES - ORSTOM, Côte d'Ivoire, "Sciences Humaines" Vol. I, n° 1, 1968  
"Toumodi : Eléments pour l'étude d'un centre semi-urbain de moyenne Côte d'Ivoire".

# Manœuvres et Planteurs étrangers dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire

Les deux documents analysés précédemment répondent à un objectif précis : présenter une synthèse des données existantes, au niveau national, respectivement sur l'effectif de la population, ses structures, sa répartition et son évolution pour le premier document, sa structure socio-professionnelle, le bilan et les perspectives de l'emploi pour le second. Nous avons rassemblé les principales données relatives à la population étrangère - particulièrement la population voltaïque - installée en Côte d'Ivoire.

La principale source d'informations des deux documents réside dans les diverses enquêtes régionales effectuées sur la plus grande partie du territoire ivoirien de 1962 à 1965, et parmi elles l'étude socio-économique de la région Sud-Est du pays, réalisée par la S.E.D.E.S. (1).

Cette région rassemble environ 500.000 personnes autochtones et 190.000 allochtones, parmi lesquelles 114.000 sont originaires de pays étrangers, dont 57.000 de Haute-Volta. A cette population résidente s'ajoute environ 200.000 manœuvres temporaires et leurs familles, dont les 2/3 sont voltaïques. Au total, la région Sud-Est regroupe selon la saison 40 à 50 % de la population voltaïque (résidente ou non) installée en milieu rural ivoirien.

Cette proportion, jointe à l'intérêt des informations relatives à la population étrangère - dont une partie importante n'apparaît pas dans les deux documents de synthèse nationale - justifie qu'on prête une attention particulière à l'étude sur le Sud-Est ivoirien.

Par ailleurs, la concentration de la population étrangère dans cette région, son poids dans l'économie régionale sont tels qu'à plusieurs reprises déjà des travaux lui avaient été consacrés, dont l'enquête de la S.E.D.E.S. tient parfois compte.

En 1953-54, à l'époque du premier grand afflux des immigrants, A. KOBLEN menait des recherches sur les conséquences sociales, économiques, foncières de la culture du café et du cacao en Basse-Côte, et en particulier, il s'efforçait de dégager les facteurs et les modalités de l'implantation et de l'activité des manœuvres étrangers, notamment chez les Agni (2).

(1) S.E.D.E.S. "Région du Sud-Est. Etude socio-économique" - Rép. de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan 1967. Volumes concernés : "Démographie", "Sociologie", "Agriculture I", "Les Budgets familiaux", "Comptes Economiques", "Rapport de synthèse".

(2) A. KOBLEN "Le planteur noir" in Et. Eburnéennes, vol. V, 1956, 181 p.  
Voir notamment p. 82-91, le chapitre intitulé "Les agni : peuple d'employeurs".

En 1955-56, une enquête pluridisciplinaire, par sondage, sur la nutrition et le niveau de vie était réalisée dans la subdivision de Bongouanou, située à l'ouest d'Abengourou, en pays agni. Dans un document complémentaire au rapport d'enquête, J.L. BOUTILLIER analyse les principaux problèmes économiques et sociaux de la subdivision, et présente les résultats d'une enquête sur les communautés d'immigrés, qui représentent le tiers de la population (1).

C'est en 1956 également qu'est mis en place par le Conseil Supérieur des Recherches sociologiques Outre-Mer et l'I.F.A.N. un important programme de recherches sur les migrations au Ghana et en Côte d'Ivoire, resté inachevé. M. DUPIRE fut chargée d'étudier les rapports sociaux et psychologiques des planteurs autochtones et étrangers dans la partie méridionale du Sud-Est ivoirien. Elle réalisa ses enquêtes en 1957-58, plus particulièrement dans la région d'Aboisso, au sud du Pays agni, et d'Agboville, en Pays abbey (tandis qu'un autre chercheur, H. RAULIN travaillait sur le même thème plus à l'ouest, dans la région de Gagnoa et Daloa) (2).

Enfin, en 1962 la S.E.D.E.S. publiait une étude des conditions du développement dans toute la partie orientale - frontalière - du Sud-Est ivoirien, et analysait les problèmes de la main d'œuvre et des rapports entre les Agni et les immigrants étrangers (3). Cette étude a fourni un cadre de recherche aux investigations ultérieures de la S.E.D.E.S.

Ces études sont diverses par leurs dates, leurs objectifs et leur cadre territorial. Nombre des données qu'elles présentent ne sont plus représentatives de la situation actuelle et prennent place parmi les repères historiques. Mais d'autres restent significatives, ou ont probablement peu évolué. Elles complètent et parfois donnent vie aux informations recueillies par l'enquête générale de la S.E.D.E.S. sur l'ensemble du Sud-Est ivoirien. C'est dans cette perspective que nous en avons retenues quelques unes, exposées en note.

L'analyse présentée ici s'attache plus particulièrement aux conditions et aux problèmes de l'activité des manœuvres, de l'implantation et du séjour des résidents étrangers, et distingue, dans la mesure du possible, les immigrants voltaïques (4).

L'étude sur le Sud-Est ivoirien ne s'est intéressée en fait qu'au milieu rural ; les centres urbains, (agglomérations de plus de 5.000 habitants - sauf une exception) ont été exclus des enquêtes démographiques et n'ont été l'objet que de sommaires investigations sur l'activité agricole des citadins. En conséquence, elle ne présente guère d'informations sur les immigrants en milieu urbain.

Elle concerne directement la population résidente et ce n'est qu'à travers elle qu'elle a réuni des données sur les travailleurs temporaires. Une enquête complémentaire a été menée en 1966 sur la population étrangère afin de préciser ses caractéristiques.

- (1) J.L. BOUTILLIER : "Bougouanou. Côte d'Ivoire" in "L'homme d'Outre-Mer" - Ed. Berger-Levrault, 1960, 224 p. Voir notamment le chapitre intitulé "Enquête sur les communautés d'immigrés" (pages 135-206).
- (2) M. DUPIRE "Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire orientale" in Et. Eburnéennes, vol. VIII, 1960, 232 p.
- (3) S.E.D.E.S. "Le Sud-Est frontalier. Etude de développement régional" Rép. de Côte d'Ivoire, Minist. des Finances, des Aff. Econo. et du Plan, 1962.
- (4) Les données présentées par la S.E.D.E.S. descendent jusqu'à un niveau variable et concernent, suivant le cas, l'ensemble des allochtones (ivoiriens et étrangers), ou les allochtones étrangers, ou chacun des groupes nationaux étrangers. Mais à travers des regroupements statistiques, d'autres catégories sont parfois distinguées : les allochtones sauf les Baoulé, les allochtones sauf les Baoulé et les Mandé, les allochtones étrangers sauf les Mandé... Le terme "voltaïque" désigne soit les originaires de Haute-Volta, soit les membres d'ethnies "voltaïques", c'est-à-dire y compris les Senoufo et les Lobi ivoiriens.  
Tout ceci entraîne parfois une certaine confusion.  
Dans un autre domaine, les correspondances ne sont pas toujours parfaitement établies entre les différents termes utilisés pour désigner les unités sociales et économiques élémentaires : ménage, famille, exploitation, unité budgétaire, concession.

Les immigrants ont été considérés comme résidents dès lors qu'ils possédaient une parcelle ou une boutique, ou qu'ils résidaient dans la région depuis au moins cinq ans ; tous les autres sont classés dans le groupe des manœuvres temporaires. Planteurs et commerçants d'une part, manœuvres de l'autre présentent effectivement des caractères très distincts et exigent des méthodes d'investigation spécifiques. Par ailleurs, pour la Côte d'Ivoire, leur présence n'a pas la même signification et ne soulève pas les mêmes problèmes.

Cependant cette répartition dissimule nombre de situations intermédiaires et surtout tranche dans un processus d'évolution noté par tous les auteurs.

J.L. BOUTILLIER constate qu'une proportion importante des migrants à Bongouanou cherche à s'établir à demeure. Selon M. DUPIRE, l'immigration rurale présente deux aspects "inévitables liés" : "elle fournit d'une part aux plantations une main d'œuvre éminemment flottante et instable, et d'autre part elle aboutit à la fixation d'étrangers" (1). La S.E.D.E.S. analyse la "propension" à s'installer, des manœuvres étrangers.

## LES CONDITIONS D'ACTIVITE DES MANOEUVRES

Les manœuvres et leur famille représentent environ 170.000 personnes en janvier-mars, pendant la morte saison, et 220.000 personnes en juillet-décembre : 85 % d'entre eux sont d'origine étrangère.

Le nombre de manœuvres présents (2) est de 115.000 en janvier-mars, et il reste proche de 145.000 de juillet à décembre : 30.000 manœuvres quittent la région du Sud-Est (retour définitif, en congé, ou déplacement) après la récolte du café et du cacao, soit plus du 1/5 de l'effectif. Aux mêmes dates, le nombre de manœuvres voltaïques varie de 75.000 à 89.000 : 16 % d'entre eux seulement quittent la région.

L'effectif des manœuvres en activité (3) varie de façon plus ample : 79.000 en janvier-mars, 133.000 en juillet, 139.000 en septembre, 124.000 en décembre. De septembre à janvier, près des 2/5 des manœuvres perdent leur emploi, volontairement ou non. Mais leur comportement est différent selon les ethnies : les manœuvres ivoiriens effectuent plus fréquemment des séjours saisonniers. Parmi les manœuvres présents, 8 % sont en chômage en juillet, 5 % en septembre, 12 % en décembre et 31 % en janvier-mars : à cette époque, près du 1/3 des manœuvres sont donc sans emploi et attendent la prochaine saison agricole.

La stabilité de l'emploi est liée surtout au type d'exploitations agricoles. Dans les entreprises industrielles, la rotation du personnel est rapide : la durée moyenne de l'emploi est de 9 mois. Dans les plantations familiales, la durée de l'emploi croît avec la taille de l'exploitation et le nombre de manœuvres employés. Lors de la campagne 1965-66, les manœuvres sous contrat travaillaient depuis 2,5 années en

(1) Cf. M. DUPIRE. Document cité p. 29.

(2) Non compris les résidents qui s'engagent comme manœuvres : de 9.000 à 18.000 selon la saison.

(3) Y compris les activités agricoles (5.000 à 11.000 manœuvres selon la saison) et non agricoles (7.000 manœuvres pendant toute l'année) du milieu urbain.

moyenne dans les exploitations de 1 à 5 manœuvres, depuis 4,5 années dans les exploitations qui emploient plus de 15 manœuvres (contrats de petite durée - jour ou semaine - exclus) (1).

Les manœuvres se répartissent en quatre groupes : les salariés, les tâcherons, les métayers, les aides-familiaux, auxquels correspondent des conditions de travail et de rémunération très variées.

Dans les entreprises industrielles, le seul statut est celui de salarié. La part respective des différentes catégories de manœuvres dans les exploitations familiales du milieu rural évolue sensiblement. Salariés, tâcherons, métayers, aides-familiaux représentent respectivement 27, 43, 25 et 5 % du nombre total de manœuvres employés en janvier-mars, 16, 35, 45 et 4 % en septembre.

Le salarié est un travailleur rémunéré en espèces selon la durée de son emploi. Ce statut recouvre des situations différentes.

Dans les entreprises de type industriel, le salarié est généralement logé gratuitement, mais il doit se nourrir lui-même. Sa rémunération est de l'ordre de 4.500 francs par mois, non compris les heures supplémentaires (en moyenne 500 francs par mois). Il bénéficie des avantages sociaux dont les congés payés. Ce statut présente des avantages appréciés : régularité de la rémunération, possibilité de demander son licenciement sans préavis. Mais inversement les modalités du travail sont stricts, tandis que les conditions de logement sont parfois difficiles.

“Malgré la faiblesse de leur revenu, beaucoup de ces salariés parviennent à économiser 1.500 à 2.000 francs par mois” (2). L'emploi dans une entreprise industrielle est recherché par de jeunes travailleurs étrangers “qui, dans leur majorité, ne désirent pas tant à s'établir en Côte d'Ivoire qu'à y constituer un pécule de 40.000 à 50.000 francs. Ils pourront ainsi rentrer au pays sans honte” (2),(3).

Dans les exploitations familiales, le salarié est généralement nourri ; il est logé si son emploi est de longue durée. Il perçoit 2.000 à 2.500 francs par mois. Mais le règlement du salaire n'intervient souvent qu'après la traite, le manœuvre pouvant demander de petites avances.

S'il rompt son engagement avant terme et réclame son dû, le manœuvre met parfois son employeur dans une situation embarrassante. Les planteurs se plaignent fréquemment de ces ruptures inattendues. Le prétexte le plus souvent invoqué par le manœuvre est la nouvelle de “la mort de la maman”.

(1) A Bongouanou, J.L. BOUTILLIER observe qu'en juillet-août, 90 % des manœuvres travaillent chez leur planteur depuis moins de cinq mois. L'instabilité apparaît beaucoup plus forte que dix années plus tard dans l'ensemble du Sud-Est ivoirien. Est-ce une particularité de la région de Bongouanou ou le résultat d'une évolution dans le temps (des conditions de l'emploi ou de la durée du séjour des manœuvres) ? Peut-être n'est-ce que la conséquence d'une différence dans les méthodes d'étude : J.L. BOUTILLIER s'attache aux manœuvres, la S.E.D.E.S. s'intéresse aux emplois.

Approfondissant son analyse, J.L. BOUTILLIER constate que “les conditions d'emploi des manœuvres sont très instables... : extrêmement rares sont ceux qui travaillent toute l'année chez le même planteur ; la plupart sont employés en 12 mois chez des planteurs différents dont le nombre peut aller jusqu'à 10”. “Cette instabilité est dans la nature même de l'emploi : les besoins en main d'œuvre et les possibilités financières des planteurs agni sont très variables d'une exploitation à l'autre, d'une saison ou d'une récolte à l'autre ; ainsi les manœuvres peuvent assez souvent rester sans emploi pendant quelques jours ou même plusieurs semaines entre deux contrats”.

Il existe “un véritable éparpillement dans le temps et dans l'espace de la demande de l'offre de travail” dont la dissémination des campements de culture dans l'épaisse forêt “est en premier chef responsable” (cf. document cité, pp. 179-181). Il y a ainsi un sous-emploi “technologique” chronique, malgré les facilités de transport.

(2) “Région du Sud-Est. Etude socio-économique”. Vol. “La démographie”, p. 97.

(3) Dix années auparavant, J.L. BOUTILLIER notait que lorsque le manœuvre retourne chez lui - après un séjour de trois années en moyenne - “il semble qu'il lui faille 8.000 à 10.000 francs (y compris 2.000 ou 3.000 francs pour le voyage) pour être reçu par ses parents avec la gratitude et la considération auxquelles son séjour en Côte d'Ivoire lui donne droit”. Même en tenant compte de la dépréciation de la monnaie, l'évolution est notable.

Le salariat journalier est rare. Seuls les planteurs qui sont dans une situation critique y font appel. Souvent le manoeuvre n'accepte qu'en attendant un autre emploi ; parfois c'est un métayer qui recherche un revenu complémentaire.

La rémunération des tâcherons est liée à la nature du travail, et au temps exigé. Ils travaillent souvent en groupe : "ils constituent, pour une ou plusieurs saisons, des équipes dont le "président" définit avec l'employeur les clauses du contrat d'engagement et redistribue à chacun sa part du gain" (1). Ces groupes sont parfois constitués par des frères ou des habitants du même village (2).

Ils sont souvent nourris, plus rarement logés ; dans les villages et les bourgs, le loyer varie de 500 à 1.500 francs par mois.

Leur gain annuel est très variable, difficile à apprécier. Un tâcheron plus ou moins installé dans un village connaît des périodes de sous-emploi, mais il dispose fréquemment d'une parcelle de "vivriers" ; s'il est marié, sa femme trouve des ressources complémentaires en s'employant occasionnellement pour des travaux agricoles, ou en vendant une partie des vivriers récoltés sur la parcelle de son mari. Les ressources annuelles d'un tel ménage ne doivent pas être inférieures à 50.000 ou 60.000 francs.

Presque constamment employés pendant la saison des travaux (de juillet à décembre) les membres d'une équipe de jeunes tâcherons peuvent gagner de 30.000 à 60.000 francs.

"Le manoeuvre qui assure l'entretien et la récolte d'une plantation et qui est rémunéré en recevant le tiers ou la moitié de la production n'est pas en fait un véritable métayer" (3). Installé dans le campement de la plantation dont il a la charge, revenant plusieurs années de suite, sa condition s'en rapproche ; "une distinction essentielle reste toutefois : il n'assume jamais véritablement la direction d'une exploitation" (3).

En principe l'emploi ne couvre que quelques mois de l'année. Le type de rémunération (abou-dyan : la moitié de la récolte ; abu-san : le tiers) dépend de facteurs variés : la nature de la culture (le cacao est toujours en abu-san), le rendement prévu (abou-dyan s'il est faible ou moyen), l'éloignement d'une route carrossable (le portage peut justifier un contrat abou-dyan), les avantages annexes (abou-dyan si le manoeuvre n'est pas nourri). Après la traite, le métayer peut avoir la possibilité d'acquérir des revenus complémentaires sur la même exploitation.

Le gain est très variable : en moyenne 30.000 francs pour une saison, près de 50.000 si le métayer garde son emploi pendant toute l'année.

Le métayage assure une solidarité des risques et des gains entre l'employeur et le travailleur. Il débouchait normalement sur l'installation à demeure du manoeuvre devenu petit propriétaire et "client" de son ancien employeur. Il permet au planteur de disposer d'une force de travail proportionnée à la récolte probable.

(1) Cf. Document cité - Volume : "La démographie", p. 98.

(2) A. KOBLEN avait noté que ce groupement des manoeuvres et la présence de chefs d'équipe étaient plus fréquents parmi les Mossi, et étaient appréciés des planteurs agni.

J.L. BOUTILLIER constate que ces groupes rassemblent deux à huit manoeuvres appartenant le plus souvent à un même groupe ethnique ou à un même canton ou village ; l'un d'eux, le plus âgé ou le plus ancien, fait office de chef d'équipe.

M. DUPIRE observe que les employeurs éprouvent des difficultés dans leurs rapports avec un Mossi isolé, mais que par contre, une poignée de Mossi dirigés par un chef d'équipe de leur race s'attachent à leur travail et peuvent revenir de très nombreuses années dans la même entreprise.

Le regroupement des manoeuvres en petites équipes, selon des affinités ethniques, familiales ou géographiques, est donc un phénomène constant.

(3) Cf. Doc. cité - Volume "La démographie", p. 98

L'appel à des aides-familiaux, jeunes parents qui ne sont pas rémunérés mais reçoivent un cadeau après la récolte, est rare. Cette manifestation désintéressée de solidarité familiale est plus fréquente chez les Baoulé et les Maliens.

Pendant la campagne 1963-64, les manœuvres ont effectué 14,5 millions de journées de travail agricole, correspondant au travail à plein temps de 42.000 individus. Il y a eu 18.000 embauches permanentes (travail pendant toute l'année) - concernant 55 % de salariés et 45 % de métayers - et 360.000 embauches temporaires, (75 % de tâcherons, 13 % de métayers et 12 % de salariés). Le temps de travail effectué a été assuré pour 26 % par des manœuvres permanents, le reste par des manœuvres temporaires (37 % par des tâcherons, 36 % par des métayers, 1 % seulement par des salariés).

Les manœuvres permanents (sur la base de 200 jours de travail par an) perçoivent en moyenne 26.000 francs pour l'année (130 francs par jour) ; ils sont presque toujours nourris et logés (90 %).

Parmi les manœuvres temporaires, les métayers effectuent en moyenne 110 à 120 jours de travail par embauche. Leur revenu est de l'ordre de 200 francs par journée de travail.

La durée moyenne de l'embauche d'un tâcheron est de 20 jours ; le salaire journalier est voisin de 185 francs.

Le salarié temporaire ne touche que 135 francs par jour ; il est souvent nourri, jamais logé. En moyenne il ne travaille que 2 jours pour un même employeur.

Quel que soit le statut du manœuvre, le travail est moins bénéfique dans les plantations industrielles (le salaire journalier est de 156 francs) que dans les plantations familiales (le manœuvre temporaire perçoit en moyenne 195 francs par jour).

Le salariat à la journée et le tâcheronnage sont les statuts les plus désavantagés : les revenus sont inférieurs, et les avantages connexes moins nombreux. Parmi ces derniers, la nourriture et le logement sont les plus importants. Il est estimé que le premier correspond à une rémunération complémentaire de 45 francs par jour environ, et le second de 25 francs. Mais lorsqu'ils sont concédés, le revenu monétaire s'en trouve parfois réduit (par exemple contrat de métayage au 1/3 et non à la 1/2) ; et le manœuvre peut être astreint en échange à quelques petits travaux supplémentaires.

Le logement est assuré soit au village, soit plus fréquemment dans un campement de culture. La nourriture est quelquefois fournie sous la forme de plats cuisinés, mais plus souvent sous la forme de produits alimentaires (riz, bananes, taro, sel) ou d'autorisations de prélever directement les produits sur les parcelles vivrières.

Les manœuvres permanents, parfois les métayers, disposent quelquefois d'un petit lopin de terre où ils peuvent exploiter des cultures vivrières (pour eux-mêmes et pour la vente). Il peut être l'embryon d'une nouvelle exploitation agricole si le manœuvre se fixe.

La main d'œuvre salariée fournit 27 % du travail agricole. Près de 9 exploitations autochtones sur 10 emploient des manœuvres, en moyenne pendant 228 journées de travail par an. La participation des autochtones aux activités agricoles est relativement constante pendant toute l'année : il est clair que la main d'œuvre salariée "absorbe l'essentiel des pointes du travail agricole" (1).

(1) Cf. Doc. cité.- Volume "La sociologie", p. 59.

Sur 100 journées de travail, 84 sont consacrées au café et au cacao (nettoyage des parcelles, récoltes), et 4 aux plantes vivrières (surtout défrichements). Les manœuvres représentent 45 % de la force de travail investie dans la culture du café, mais ils ne perçoivent que 32 % des revenus qu'elle apporte.

Le recrutement des manœuvres temporaires a lieu pendant toute l'année. "Cependant, le statut étant lié dans la plupart des cas à la nature du travail à effectuer, il y a par statut des époques de l'année où le recrutement est maxima" (1), (2).

"Les exploitants engagent les journaliers de février à mai et en septembre: De février à mai, ces derniers participent aux défrichements, au buttage et aux sarclages des champs d'igname. En septembre ils constituent une main d'œuvre d'appoint qui épaula les exploitants dans les opérations de nettoyage sur les plantations non données en métayage" (1).

Le recrutement des tâcherons s'échelonne sur toute l'année avec des pointes en février-mars, juillet et septembre. Les métayers sont engagés surtout de juin à septembre.

Chez les Mossi (et les Dioula) deux types de comportement dominant. "Certains, se comportant comme les manœuvres qui appartiennent à des ethnies de Côte d'Ivoire, ne viennent dans la région que pour la durée des récoltes, et sont embauchés comme métayers. D'autres séjournent plusieurs saisons. Métayers pendant la récolte, ils deviennent journaliers ou tâcherons en période creuse" (3).

En moyenne, sur 100 embauches, 50 le sont au profit de manœuvres nés en Haute-Volta, 17 au profit de Maliens, et 15 au profit de résidents autochtones. Souvent les manœuvres assurent eux-mêmes leur propre relève. Le salarié, et plus encore le métayer qui quitte son employeur lui envoie un remplaçant. Inversement, lorsqu'un nouveau migrant arrive, il dispose toujours de l'adresse d'un "grand frère", d'un compatriote du même village ou d'une relation lointaine qui l'accueillera à son arrivée (4).

La manœuvre vient pour une saison, ou - plus souvent pour les étrangers - pour 18 mois au moins (5) : il n'a intérêt à rester pendant la morte saison que s'il envisage de faire la campagne agricole suivante. Lorsqu'il séjourne plusieurs années, il retourne fréquemment chez lui en congé tous les deux ans.

(1) Cf. Doc. cité - Volume "L'agriculture I", p. 92

(2) Le fait avait déjà été observé par J.L. BOUTILLIER à Bongouanou. Il note que la forme juridique du contrat qui lie l'employeur à l'employé peut varier dans l'année. Il distingue deux périodes : à l'époque des récoltes de cacao et café (qui s'échelonnent sur cinq mois, de septembre à janvier), le type de contrat le plus répandu est le métayage ; pendant le reste de l'année, la plupart des manœuvres travaillent comme contractuels, c'est-à-dire à la tâche. Dans le "Sud-Est frontalier", la S.E.D.E.S. notait également que de nombreux métayers deviennent contractuels en saison "creuse".

(3) Cf. Doc. cité - Volume "L'agriculture I", p. 94

(4) En 1953-54, A. KOBLEN avait remarqué que seuls les exploitants Agni qui résidaient dans des villages situés sur une route pouvaient se faire aider par des manœuvres étrangers, qui y venaient volontiers. Les habitants des villages éloignés des routes étaient obligés de faire eux-mêmes le travail. Par la suite, aucun auteur n'observe le même phénomène. Il correspondait probablement à une phase initiale du vaste mouvement d'immigration d'étrangers que connaît la Côte d'Ivoire depuis une vingtaine d'années.

(5) Selon J.L. BOUTILLIER, donc en 1955-56, "il semble qu'en moyenne les manœuvres d'origine soudanaise et voltaïque fassent en Côte d'Ivoire des séjours de près de trois ans consécutifs. Cela contredit l'opinion généralement répandue qui veut que le cycle des séjours soit annuel, le manœuvre retournant dans son village à la fin de la saison sèche." (Cf. Document cité, p. 188).

Il ne s'agit là que des manœuvres : planteurs, agriculteurs, commerçants et artisans (soit plus du quart des immigrants étrangers) plus ou moins installés à demeure ou effectuant des séjours de longue durée sont exclus.

Au total, il est estimé que les manœuvres non résidents perçoivent environ 5.500 millions de salaires, soit 41.500 francs par actif (130.000 manœuvres en moyenne pendant toute l'année) et 27.500 francs par personne (sur la base de 200.000 non-résidents). Ce dernier chiffre n'atteint un "niveau acceptable" (il est égal au 2/3 du revenu moyen par personne résidente en milieu rural) que par suite du grand nombre de manœuvres célibataires (ou venus sans leur famille).

La valeur des ressources auto-consommées (parcelles vivrières, alimentation fournie par l'employeur) étant évaluée à 4.500 francs par personne, les ressources globales annuelles par personne non résidente sont estimées à 32.000 francs. L'étude de la consommation des ménages montre qu'environ 50 % des ressources monétaires sont épargnées, soit 13.500 francs par personne - près de 20.000 francs par actif - et une somme globale de 2.750 millions de francs (1).

Si l'on admet que la structure de la population voltaïque et son comportement sont semblables à ceux de l'ensemble de la population non-résidente (dont elle représente près des 2/3), le montant annuel de l'épargne par la population temporaire voltaïque est de 1.850 millions de francs.

Peu d'informations sont données sur les conditions d'existence des manœuvres et leurs relations avec les populations locales : la méthode d'étude en porte pour une grande part la responsabilité.

"Eparpillée sur les campements par groupe de quelques unités, composée en majorité de célibataires, sollicitée par les parents restés au pays, tentée parfois de se fixer en Côte d'Ivoire, la population des manœuvres des plantations familiales reste en marge de la communauté qui l'emploie" (2), (3).

S'il existe des oppositions latentes entre "le bloc des planteurs contrôlant le capital foncier" et le "bloc des manœuvres, éléments de base d'un prolétariat agricole" (4), elles ne sont pas cristallisées.

(1) La volonté et la capacité d'épargne par les manœuvres ont été notées par tous les auteurs.

Selon M. DUPIRE "le manœuvre en effet, ne veut pas avoir d'occasions de dépenses tant que dure son contrat" (cf. Doc. cité, p. 31).

Pour J.L. BOUTILLIER l'ensemble du budget du manœuvre "est orienté vers l'accumulation d'une certaine épargne qui est la raison de son séjour en Côte d'Ivoire forestière" (cf. Doc. cité, p. 186) et la plupart des manœuvres ont une "âpre volonté... d'amasser en deux ou trois ans les 10.000 ou 15.000 francs qu'il leur faut pour rentrer au pays natal" (cf. Doc. cité, p. 188).

Selon les enquêtes menées en 1955-56 dans la région de Bongouanou, un manœuvre épargne en moyenne 5.000 francs par an, soit 25 % de son revenu. L'enquête de la S.E.D.E.S. sur le Sud-Est frontalier conduit aux mêmes conclusions : "les manœuvres dépensent très peu lorsqu'ils sont sur les plantations et leur but principal est de ramener le maximum dans leur pays, en argent ou en biens, en fin de campagne". Mais la capacité d'épargne est estimée à plus de la moitié des revenus.

(2) Cf. Doc. cité - Volume "La démographie", p. 113.

(3) M. DUPIRE définit le travailleur mossi par une grégarité très poussée, des attaches sociales tenaces et sentimentales au pays d'origine, une stagnation professionnelle ou une très lente ascension, une fixation difficile mais sûre. Elle souligne "l'esprit de corps bien connu" des manœuvres mossi, leurs réactions collectives ; ils se regroupent dans les campements ou dans les villages autour du plus ancien ou du plus expérimenté d'entre eux ; ils s'entraident dans le travail ; ils prennent leur repas en commun. "Plus que tout autre immigré, ils souffrent du mal du pays". "Ils manifestent une crainte incontrôlée de s'éloigner des sentiers battus" (cf. Doc. cité, p. 46-47).

J.L. BOUTILLIER caractérise les conditions de séjour des manœuvres étrangers par trois traits majeurs : l'éparpillement dans les campements, la mobilité de l'emploi, la brièveté du séjour.

"Le budget du manœuvre résume assez bien ses conditions d'existence en pays agni. N'y étant installé que de façon très provisoire, il réduit ses dépenses au minimum. Sa situation continuellement itinérante lui permet de se dispenser presque complètement des biens durables (quincaillerie, mobilier,...), par contre elle gonfle le poste transport" (cf. Document cité, p. 186) (7,5 % des dépenses). Les dépenses d'habillement sont réduites au minimum (8,5 % des dépenses). Le seul poste important est celui des dépenses alimentaires (66 % des dépenses).

(4) Cf. Doc. cité - Volume "La sociologie", p. 63.

“Du côté des manœuvres, la diversité des origines et la mobilité dans les emplois s’opposent à la constitution de groupes homogènes structurés”. Surtout joue “le caractère transitoire du statut du manœuvre” (1) : ce dernier envisage de retourner chez lui à la fin des récoltes ou après un séjour de deux ou trois ans ; ou bien il espère se fixer auprès d’un “patron” et obtenir la concession d’une portion de forêt : la poursuite de cet objectif par la grande majorité des manœuvres s’oppose à l’émergence d’une conscience de classe (2), (3).

## FACTEURS ET PROBLEMES DE L’IMPLANTATION DES ETRANGERS

“Comment refuser... même sans la contrainte d’une dette, une parcelle de terre à un étranger qui a fait fructifier pendant des années vos propres plantations ? Telle était du moins l’attitude des agni jusqu’à ce qu’ils aient pris conscience du danger que représentait pour eux cette infiltration continue de planteurs concurrents”... “Menacé dans ses terres, contrôlé dans ses échanges, dépendant pour ses services, l’Agni a le sentiment qu’il perd pied et que son statut d’ethnie dominante est menacé. Certes il a réagi. En rédigeant le code foncier du royaume du Sanwi, il dressait mille obstacles devant une infiltration menaçante... La forêt est à nous pouvaient bien dire les chefs coutumiers, mais tandis qu’ils multipliaient les articles de leur code, loin des bourgs, sur les pistes forestières, les campements d’étrangers se gonflaient de nouveaux arrivants et devenaient de vrais villages”.

Ce point de vue - assez passionnel - exprimé par la S.E.D.E.S. à propos du Sud-Est frontalier doit certainement beaucoup à l’analyse quelque peu “engagée” présentée par M. DUPIRE du processus de fixation des étrangers (4).

Le phénomène existe, et peut être surtout, a existé. J.L. BOUTILLIER dégage les facteurs qui ont rendu la région de Bongouanou, et le territoire agni en général, exceptionnellement attractif pour les immigrants : extension rapide des plantations et besoins de main d’œuvre, abandon aux étrangers des activités commerciales et artisanales, étendue des terres disponibles et octroi libéral. Parmi les étrangers présents dans la subdivision de Bougouanou en 1955-56, 65 % sont manœuvres, mais aussi 15 % sont agriculteurs-planteurs, 13 % commerçants, transporteurs, artisans. “L’opinion généralement répandue fait de l’émigrant un manœuvre ou un colporteur qui vient passer une saison ou un an dans la zone des plantations et qui après avoir ramassé un petit pécule retourne dans son village natal. La réalité...

(1) Cf. Doc. cité - Volume “La sociologie”, p. 63.

(2) J.L. BOUTILLIER note que certains manœuvres (moins de 10 % de l’effectif) s’assimilent à la communauté Agni, deviennent des “clients”, vivant avec leur patron, relâchant les liens avec le village d’origine.

(3) M. DUPIRE explique par des facteurs surtout psycho-sociologiques l’absence d’une “conscience de classe” chez les manœuvres. Ils n’ont pas le sentiment d’être condamnés à vie à la situation qui leur est faite. Ils ne sont venus que pour gagner de l’argent, et ils se sentent parfaitement libres d’aller chercher du travail ailleurs ou de rentrer chez eux. La plupart ont conscience d’appartenir à des civilisations supérieures (ainsi les Mossi et les Dioula) ou égales à celles de leur employeur, et ils ne manquent pas de le lui dire (idée déjà relevée par A. KOBEN qui relate un “palabre” significatif à cet égard).

A propos des Mossi, M. DUPIRE souligne en outre “qu’ils n’ont point acquis encore de mentalité économique et resteront même mal payés, chez un employeur qui les traite bien, tandis qu’ils abandonneront sur le champ une situation intéressante pour des motifs apparemment bénins ou purement sentimentaux” (cf. Doc. cité, p. 48).

(4) M. DUPIRE lance un véritable cri d’alarme. “L’écueil” de l’immigration des manœuvres est la grande facilité avec laquelle ils peuvent s’installer à leur propre compte. Du statut de manœuvre à celui de métayer puis de planteur l’ascension est trop aisée.

diffère quelque peu de ce simple schéma : parmi ces migrants, une proportion importante cherche à travailler d'une façon plus rémunératrice et plus indépendante ou à s'établir à demeure" (1).

Certains choisissent d'être cultivateurs. L'installation est progressive et exige trois ou quatre ans en moyenne : il faut s'intégrer à la population locale (être connu du chef de village agni) et accumuler de l'argent (pour défricher, acheter les semences, attendre la première récolte). D'autres deviennent commerçants ou artisans : les Agni sont peu attirés par le secteur commercial et artisanal, et les migrants ont tout naturellement pris la place que le développement économique de la région mettait à leur disposition. L'évolution est également progressive, liée parfois à des circonstances locales ou saisonnières.

"Invasion pacifique" suscitant une réaction de défense des Agni (selon J.L. BOUTILLIER), implantation massive par infiltration d'étrangers "formant un front de résistance passive en face des réclamations des autochtones" (selon M. DUPIRE), la fixation de Maliens et Voltaïques en milieu rural a été - un temps - considérée comme un des principaux problèmes posés par le mouvement d'immigration des manœuvres étrangers.

Dans son étude sur l'ensemble du Sud-Est ivoirien, la S.E.D.E.S. ne s'intéresse pas directement au processus de l'évolution du statut de manœuvre temporaire à celui de résident-plantier. L'enquête statistique, figeant les étrangers dans des catégories définies, ne s'y prête guère.

Par ailleurs, il a été constaté qu'en raison de la chute des cours du café et du cacao, et de la rareté croissante des terres, le mouvement d'implantation d'exploitants étrangers a diminué à partir de 1960.

Le phénomène est cependant reconnu. Une brève analyse est présentée de la "propension à l'installation" des étrangers, tandis que les modalités de l'attribution de parcelles sont examinées de près. Par ailleurs il est apparu que la richesse et le développement du Sud-Est s'appuyait pour une grande part sur la présence des étrangers, manœuvres et résidents. Aussi les concessions de terres à des allochtones sont-elles considérées comme souhaitables (ou inévitables) "à condition d'être convenablement orientées du point de vue du développement économique régional et national".

Le Sud-Est ivoirien rassemble 114.000 résidents étrangers (57.000 Voltaïques), soit 17 % de la population. Parmi eux, 77.000 sont installés en milieu rural (40.000 Voltaïques), mais leur poids est "vraisemblablement sous-estimé".

Parmi les Voltaïques en milieu rural, 90 % des hommes de plus de 15 ans ont une activité agricole : 65 % sont planteurs ou agriculteurs, 12 % aides-familiaux et 13 % salariés.

Lorsqu'ils sont chefs d'exploitation, ils cultivent environ 4,6 ha (moyenne calculée pour les allochtones, Mandé et Baoulé exclus : les Voltaïques sont largement majoritaires) tandis que les Mandé disposent de 5,6 ha, les Baoulé de 6,7 ha et les autochtones de 7,7 ha. Près de trois sur cinq se consacrent surtout aux cultures vivrières, et un sur cinq essentiellement aux cultures industrielles (trois fois sur quatre le café) : le complément cultive dans des proportions voisines les unes et les autres (2).

En moyenne, les allochtones (Baoulé exclus) exploitent 85 ares par personne et 175 ares par actif (respectivement 100 et 250 ares chez les autochtones).

(1) Cf. J.L. BOUTILLIER. Doc. cité, p. 163.

(2) A Bongouanou, 55 % de la superficie exploitée par les cultivateurs étrangers sont consacrés aux cultures vivrières, surtout riz et maïs, pour leur consommation et pour la vente aux autres immigrants. Près d'un cultivateur sur deux a du café dans son champ (rarement du cacao).

Leurs exploitations ne rassemblent souvent qu'un petit nombre de personnes : 49 % regroupent 1 à 5 personnes ; 22 % dépassent 8 personnes (1).

Le revenu moyen par personne (résident rural ivoirien et étranger) est proche de 42.000 francs par an ; le montant annuel de l'épargne atteint 5.900 francs. Les résidents allochtones (ivoiriens et étrangers) occupent une place prépondérante parmi les individus les plus riches (surtout des commerçants) et également parmi les plus pauvres (métayers, cultivateurs).

En moyenne, chaque exploitant allochtone (Chef d'Unité Budgétaire) transfère hors du Sud-Est de la Côte d'Ivoire une somme de 3.200 à 3.400 francs par an, mais ce chiffre varie sensiblement selon sa richesse (plus exactement, selon son niveau de dépenses). Les deux tiers des exploitants voltaïques envoient régulièrement (au moins une fois par an) de l'argent en Haute-Volta ; 11 % n'en envoient jamais. Ces proportions ne changent pratiquement pas avec l'ancienneté de l'immigration : la faible intégration des étrangers à la vie sociale locale contribue au maintien de liens privilégiés avec le pays d'origine (envois d'argent, et aussi recherche d'épouses, éducation des enfants).

Mais ces liens sont susceptibles de se distendre lorsque leurs descendants nés en Côte d'Ivoire, ou arrivés très jeunes, les auront remplacés.

La moitié des envois d'argent représente des cadeaux faits à la famille ; un tiers est destiné à payer l'impôt. Les deux tiers sont confiés à des parents ou amis qui retournent au pays ; parfois (26 %) l'exploitant se rend lui-même en Haute-Volta ; le mandat postal est rarement utilisé (8 %).

L'implantation des étrangers en milieu rural a été fonction de l'abondance des terres disponibles et de la libéralité avec laquelle elles ont été concédées (d'où la concentration des étrangers près d'Aboisso et Abengourou), de l'attitude des autochtones à leur égard (il y a peu d'étrangers dans la région d'Adzopé où "l'ethnie attié se révèle très fermée"), des voies de communications (rôle notamment du chemin de fer près d'Agboville). Un dernier facteur important mérite d'être noté : "pour une même ethnie, la proportion des étrangers semble directement liée à la taille de l'agglomération". (2), (3).

Le processus d'installation "le plus fréquent est celui du manœuvre travaillant plusieurs années chez un même "patron" autochtone et se rendant avec lui auprès du chef de village pour demander la concession en propre d'une portion de forêt" (4), (5), (6). L'intervention du chef de village est indispensable dans la mesure où il y a mise en rapport de la communauté dont il est le chef avec un élément

(1) A. Bongouanou, parmi les cultivateurs étrangers, le "ménage" comprend en moyenne 6,6 personnes (dont 1,2 adulte actif, manœuvre ou aide-familial).

(2) Cf. Doc. cité - Volume "La démographie", p. 25.

(3) Le phénomène avait déjà été noté par J.L. BOUTILLIER qui le liait à l'attraction des axes routiers et des centres commerciaux. Cette attraction apparaît également dans les aires de colonisation agricole mossi actuelle au sud et à l'ouest de la Haute-Volta.

(4) Cf. Doc. cité - Volume "La sociologie", p. 72.

(5) Tous les auteurs observent que ce processus d'installation des étrangers comprend plusieurs étapes. Selon M. DUPIRE, ce n'est qu'après "une ascension lente et pénible" que les planteurs mossi ont "acquis des droits de propriétaire sur la plantation dans laquelle ils ont débuté petitement". Dans le Sud-Est frontalier, la S.E.D.E.S. note que, simple manœuvre pendant deux ou trois ans, l'étranger commence ensuite à défricher pour son propre compte, et s'émancipe entièrement après la première ou la deuxième récolte.

J.L. BOUTILLIER constate que le cultivateur (uniquement des cultures vivrières) est présent en moyenne depuis 7 ans, et le planteur (à du café en rapport) depuis 15 ans.

La rapidité de l'évolution dépend des possibilités d'accès aux terres. Bien souvent, dans un premier stade, l'exploitation est uniquement vivrière et le cultivateur peut être manœuvre pendant une partie de l'année.

(6) A propos du Sud-Est frontalier, la S.E.D.E.S. souligne le rôle des difficultés budgétaires des planteurs agni dans le processus d'installation des étrangers : "le planteur... n'est pas toujours en mesure, au moment de la traite, de payer entièrement sa main d'œuvre. Le métayer restera donc au service de son employeur mais avec une créance qui risque de ne plus être honorée. Il faudra solliciter des emprunts, offrir des garanties, ou céder une parcelle de terre".

A. KOBEN avait déjà observé ce phénomène d'endettement des planteurs à l'égard de leurs manœuvres.

étranger. La demande préalable comporte un aspect religieux (accomplir les premiers rites d'alliance avec la terre), économique (souligné autrefois par des redevances, devenues symboliques) et juridique (reconnaissance du droit éminent du chef de village sur le terroir).

Sur 100 parcelles acquises par les exploitants d'ethnies voltaïques, 3 % l'ont été par héritage ou cadeau, 17 % ont été achetées, et 75 % leur ont été attribuées (les Mandé s'individualisent par une part plus importante - 27 % - de parcelles achetées). Les allochtones jouent un rôle déterminant dans la monétarisation des transactions foncières.

Les cas d'installation d'étrangers sans demande préalable demeurent très rares. Cependant, "il est certain que les étrangers, installés avec l'accord des villageois sur une parcelle de terre, ont tendance à y attirer petits frères, parents et amis. A l'insu des autochtones d'abord, puis parfois en dépit de leur opposition, ils agrandissent leur exploitation bien au-delà de ce que les planteurs avaient cru concéder" (1), (2). Cette pratique est surtout répandue parmi les allochtones qui restent en permanence sur leur plantation en pleine forêt et qui ne possèdent aucune habitation au village (appelés "clandestins" par les autochtones). "Cette infiltration irrite très souvent les autochtones qui se sentent envahis alors qu'eux-mêmes ont souvent de plus en plus de difficultés à trouver de bonnes terres pour leurs plantations à proximité de leurs villages" (1).

Jointe à une réussite économique certaine (3) l'implantation croissante de planteurs étrangers suscite la crainte d'une concurrence toujours accrue. Elle se traduit par un comportement de plus en plus réticent de la part des autochtones vis à vis des étrangers : c'est une des "tensions" sociales fondamentales qui se manifestent dans le Sud-Est ivoirien.

Quatre sur cinq des exploitants étrangers interrogés estiment que les concessions de terres sont devenues impossibles ou difficiles. La réticence des autochtones peut se manifester aussi par une limitation des droits des étrangers quant à la nature des cultures (seules les cultures vivrières étant autorisées) (4) ou à la possibilité d'étendre les défrichements (soumis à une nouvelle autorisation). Dans ce dernier cas "il s'agit là d'une réaction de défense des autochtones pour prévenir un envahissement de leur terroir jugé excessif" (5).

Cependant les litiges sont encore peu nombreux. Le manque de terres dont se plaignent les autochtones n'existe réellement que dans le sud-ouest de la région (près d'Aboisso), à proximité des villages, ou pour les sols aptes à la culture du cacao (plus exigeant que le café). Rares entre groupes, les conflits sont plus fréquents entre individus : affaires d'argent (prêts non remboursés), discussions sur la nature des droits concédés ou sur les limites imposées à l'exploitation du sol.

Les litiges fonciers sont favorisés par l'imprécision du droit coutumier qui se révèle inadapté à une situation radicalement différente de celle pour laquelle il avait été conçu (cultures pérennes, afflux d'étrangers).

(1) Cf. Doc. cité - Volume "La démographie", p. 28.

(2) Le même processus s'observe actuellement dans certaines aires de colonisation mossi à l'ouest de la Haute-Volta.

(3) Réussite économique fondée sur l'effort et l'austérité. Pour la S.E.D.E.S., dans le Sud-Est frontalier "la vraie chance de l'étranger réside dans les conditions d'existence qu'il accepte pour fonder sa plantation. L'étranger vit au campement. Sa main d'œuvre est avant tout familiale, ses achats réduits au minimum : il peut attendre ainsi 3, 4 ou 5 ans la première récolte. Point de dépenses somptuaires, point de funérailles onéreuses. L'argent de la traite est investi en défrichements et plantations nouvelles. Il a tout son temps. Il lui faudra 10 ans d'efforts et d'austérité pour obtenir ses 10 ha de café et de cacao. Pionnier sans illusion sur la facilité de sa tâche, il en accepte toutes les servitudes... L'Agni reconnaît d'ailleurs volontier la supériorité de l'étranger sur le plan du travail manuel : "nous qui n'avons pas de force" dit-il en parlant de lui-même."

Réussite économique fondée également sur la fréquence des activités secondaires (commerce, artisanat, salariat).

(4) Dans la région de Bongouanou, le chef de village cède plus volontiers la terre pour cultiver l'igname et le taro que le riz (jugé épuisant pour le sol) et surtout le café qui implique plus de 20 ans de présence.

(5) Cf. Doc. cité - Volume "Sociologie", p. 74.

“Les chefs et notables autochtones défendent en général la thèse traditionnelle du simple droit d’usage limité aux arbres et à l’individu auquel la concession de terre a été faite, par opposition à un droit de propriété englobant le sol comme les arbres et constituant un droit définitif transmissible à des héritiers. Dans la pratique, la reprise par l’ancien “propriétaire” autochtone de parcelles concédées à un immigré n’a lieu que dans les cas assez rares de départ sans remplaçant ou de décès sans héritier de l’étranger”... “Pour leur part, les autochtones conçoivent en général l’acquisition d’un droit d’usage sur une terre comme définitive, même lorsqu’ils n’envisagent pas de finir leurs jours dans la région” (1).

Les étrangers qui veulent rester (un exploitant voltaïque sur deux) (2) prévoient de transmettre leurs biens à leur héritier familial. Les autres envisagent deux solutions : mettre en vente la parcelle, ou confier la gestion à un parent (sorte de gérance ou métayage intra-familial, confié à un proche parent qui reverse au fondateur une part des revenus).

Il n’est pas douteux que les problèmes posés par l’immigration des étrangers sont aggravés par leur cohabitation pacifique - bien que non exempte de tensions - mais pratiquement sans mélange avec les autochtones. Rassemblés en quartiers, voire en villages distincts, les étrangers forment des groupes homogènes (3) sous l’autorité d’un chef de communauté ethnique, choisi le plus souvent en fonction de l’ancienneté de son arrivée, et qui les représente auprès des notables autochtones. Les relations matrimoniales des étrangers avec la population locale sont pratiquement nulles ; inversement, ils sont exclus de la gestion des affaires villageoises (4).

Cette “ségrégation de fait... témoigne de la force des clivages ethniques, en même temps que du franchissement du seuil quantitatif au-delà duquel une société ne peut plus absorber et intégrer des éléments étrangers” (5). La S.E.D.E.S. souligne que cette ségrégation “paraît répondre aux vœux de tous les intéressés” (6). Mais elle pose un problème politique “du point de vue de l’unité nationale”.

(1) Cf. Doc. cité - Volume “Sociologie”, p. 75.

(2) 60 % des cultivateurs et planteurs étrangers à Bongouanou déclarent vouloir rester définitivement.

(3) Dans la région de Bongouanou, les étrangers habitent pour la plupart des quartiers séparés et juxtaposés au village agni qui ont souvent l’allure de campement, et vivent dans des cases très sommaires. Mais de nombreux étrangers sont éparpillés dans les campements qui parsèment la forêt.

(4) A Bongouanou, J.L. BOUTILLIER souligne également l’absence presque complète de participation des migrants à la vie sociale des communautés villageoises. L’isolement de fait des immigrés (habitat) se double d’un isolement de droit (pas de droit coutumier commun) et d’un isolement politique. L’auteur note qu’il n’y a cependant pas de phénomène de “sur-tribalisation” parmi les étrangers.

L’isolement est accentué par une opposition religieuse. J.L. BOUTILLIER observe que les étrangers sont souvent musulmans. M. DUPIRE constate le prestige considérable de l’Islam “qui s’explique par la nécessité absolue qu’ils (les immigrés mossi) éprouvent à se sentir solidement encadrés”. Ce cadre socio-religieux leur est offert par la société Dioula, avec laquelle ils ne se confondent cependant pas : “le mouton ne devient jamais un cabri”. (Cf. Doc. cité, p. 50).

Enfin l’isolement est accru par le sentiment qu’ont les autochtones et les étrangers (surtout Mossi et Dioula) de la particularité et de la supériorité de leur civilisation. Il s’accompagne chez les Mossi - selon M. DUPIRE - d’une profonde impression de dépaysement : “il semble que hors du village natal il n’y ait pas de bonheur possible”... “La force de cette société est d’induire, chez ceux dont le support lui est nécessaire, le sentiment qu’ils ne peuvent se passer d’elle” (cf. Doc. cité, pp. 50-51). Sentiment d’autant plus naturel que, étant donné leur faible niveau de vie, et pour compenser le sentiment d’infériorité qu’ils éprouvent, les immigrés mossi ne peuvent que s’appuyer sur une structure traditionnelle qui leur apporte la sécurité morale indispensable à leur équilibre personnel.

(5) M. DUPIRE observe que “les divergences culturelles entre groupes autochtones et étrangers ne sont en fait apparues comme inconciliables que lorsque les étrangers, de clients isolés qu’ils étaient, sont devenus suffisamment nombreux pour exiger leur totale autonomie socio-économique” (cf. Doc. cité, p. 208). C’est un aspect complémentaire d’une indiscutable “dynamique du nombre”.

(6) Cf. Doc. cité - Volume “La sociologie”, p. 81.

## Aspects des migrations Baoulé

Les Voltaïques, et de façon générale les Africains non-ivoiriens ne sont pas seuls à offrir leur force de travail dans les plantations de la zone forestière et dans les villes ivoiriennes. D'importants contingents de migrants appartiennent à des groupes ethniques ivoiriens, localisés en particulier dans le nord et le centre du pays. Parmi eux, les Baoulé sont les plus nombreux. Aussi paraît-il utile de présenter ici les principales conclusions de deux études récentes sur les migrations baoulé.

Lors de l'enquête régionale de Bouaké de 1962-64, menée à l'initiative des autorités ivoiriennes, une attention particulière était apportée aux mouvements migratoires saisonniers ou durables. P. ETIENNE, sociologue à l'ORSTOM, rassemblait toutes les données recueillies à leur égard dans un chapitre intitulé "De 1930 à nos jours. Les migrations modernes", au sein de l'étude du peuplement de la région de Bouaké (1). Ce texte, légèrement modifié, était publié ensuite en 1968, dans la revue "Les Cahiers d'Outre-Mer".

En 1968 également, J. MICHOTTE, économiste à l'ORSTOM, publiait les résultats d'une étude des relations entre les migrants et le développement économique dans une région située à l'ouest de Bouaké.

Différentes par leur champ territorial et leurs objectifs, les deux études sont à bien des égards complémentaires.

Il est clair que les migrations baoulé et celles des Voltaïques ne peuvent être comparées. De nombreux facteurs les distinguent dans leurs fondements, leurs caractères actuels, leur signification économique et socio-politique, leur évolution et leurs perspectives d'avenir.

Cependant les études de P. ETIENNE et J. MICHOTTE aident à mieux comprendre et caractériser certains aspects des migrations voltaïques, et aussi peut-être des mouvements de colonisation agricole internes - assez proches sur certains points des "migrations durables" baoulé. Les faits et les analyses relatifs aux motivations des divers types de mouvements migratoires, aux conditions d'accueil et d'intégration des migrants, aux effets des cultures commerciales et de la scolarisation sur les migrations présentent à cet égard un réel intérêt.

(1) Etude régionale de Bouaké 1962-64. Tome I : Le peuplement.  
Rép. de Côte d'Ivoire, Adm. Générale du Plan.

Mais surtout ces deux études peuvent certainement contribuer à mieux définir une approche méthodologique des mouvements de population voltaïques. En particulier, l'une et l'autre montrent à quel point "l'émigration baoulé" recouvre des phénomènes distincts selon la durée de l'absence ou le milieu d'accueil, dont l'ampleur et les caractères dépendent eux-mêmes étroitement des conditions socio-économiques locales. Par ailleurs, une des conclusions majeures de l'étude de J. MICHOTTE, soulignée à plusieurs reprises par l'auteur, est que le jeu des facteurs humains n'est pas simple et incite à utiliser avec une grande prudence les indicateurs statistiques, quelle que soit la rigueur qui a présidé à leur préparation. Taux et indices n'ont souvent une signification que relative à un contexte humain : n'est-ce pas un enseignement utile ?

Le travail de P. et M. ETIENNE (1) s'appuie sur les données recueillies lors de l'enquête régionale de Bouaké et sur quelques documents bibliographiques antérieurs. Le cadre d'étude comprend la plus grande partie du Pays baoulé. Un fait naturel majeur - qui a des conséquences importantes sur les mouvements migratoires - le caractérise : il est scindé en deux parts presque égales par la limite entre la forêt et la savane, qui le traverse du nord-ouest au sud-est. Près du quart de la population baoulé (âgée de plus de 15 ans) est installé de façon durable hors de son habitat traditionnel : 13 % en milieu rural, 11 % en milieu urbain. En outre, chaque année des migrations saisonnières ("six mois") drainent environ 10 % de la population présente ; elles sont systématiquement liées à des activités agricoles.

Les liens entre migrations saisonnières et migrations durables sur plantations, l'originalité des migrations vers les villes ont conduit les auteurs à distinguer principalement deux grands types de mouvements migratoires, selon le milieu d'accueil - rural ou urbain.

## I - LES MIGRATIONS RURALES

### a) Les migrations durables

"Dans leur immense majorité, ces migrations... correspondent à la création hors terroir de plantations de café et de cacao" (2). Ces plantations se sont multipliées à partir de 1930, soit dans la partie forestière du Pays baoulé et ses marges - actuellement saturée -, soit dans des aires d'immigration : Pays agni d'abord, puis la région comprise entre le Bandama et la Sassandra. Cette rivière marque la limite occidentale de l'immigration baoulé "et semble constituer pour elle, dans les conditions actuelles, une barrière infranchissable" (3) ; au sud, parce qu'il n'y a pas de moyens de communication ; au nord, par suite de préjugés ethniques.

L'essor des plantations est lié à diverses pressions qui se sont exercées sur les populations : besoin de numéraire (en particulier pour payer l'impôt) - qui auparavant avait déjà suscité de nombreuses migrations saisonnières, - aversion pour le travail salarié, accessoirement désir d'échapper aux réquisitions administratives (notamment pendant "l'effort de guerre"). Il est lié aussi à des "conjonctures socio-économiques particulières" : le départ progressif des planteurs européens en Basse-Côte, remplacés par des planteurs ivoiriens pratiquant une agriculture très extensive ; les besoins croissants en main d'œuvre étrangère pour défricher et entretenir les plantations ; les difficultés pour rémunérer cette main d'œuvre et la prise de contrôle partielle de la terre par les migrants (affermage, concession, location de parcelles).

(1) P. et M. ETIENNE, "L'émigration Baoulé actuelle" in "Cah. d'Outre-Mer" n° 82, avril-juin 1968, 40 p.

(2) Cf. Document cité, p. 156.

(3) Cf. Document cité, p. 156.

La plupart des migrants (80 %) sont originaires de la partie du Pays baoulé située au nord de la forêt, où la culture du café et du cacao n'est pas possible.

Les premiers migrants venaient cependant souvent de villages situés dans la zone forestière, attirés vers l'extérieur moins par la possibilité de cultiver le café ou le cacao - qui existait sur place - que par des conditions générales économiques et sociales plus favorables à une agriculture de plantations. Depuis quelques années, cette zone forestière connaît à nouveau un important mouvement d'émigration : les terres à café commencent à manquer.

Consultés sur les raisons de leur départ, les migrants invoquent "presque invariablement un besoin élémentaire de numéraire" (1). De fait, les sources de revenus monétaires ne se sont pas développées au même rythme que les besoins (biens d'importation, transactions locales, dépenses à caractère social - pour le mariage ou des funérailles - et religieux).

"Certains faits tels que la persistance de l'émigration dans les zones productrices de café et de cacao, les faibles revenus tirés de la plupart des migrations saisonnières, les nombreux essais infructueux d'urbanisation, les plantations extérieures peu rentables que l'on s'obstine à exploiter en dépit de leur bas rendement, donnent des raisons de penser que ces besoins d'argent invoqués par les migrants recouvrent bien souvent des motivations sous-jacentes d'ordre extra-économique auxquelles ils servent seulement de prétexte" (1).

Ces motivations sont vagues et faibles, et "n'impliquent guère un désir de changer de genre de vie" (1) - les anciens migrants n'ont aucune nostalgie pour la vie urbaine. Parallèlement, le milieu rural traditionnel paraît peu répulsif. "En fait, à l'heure actuelle, ce que le migrant va chercher à l'extérieur c'est moins l'argent pour vivre que la chance d'édifier une fortune rapide et d'acquérir ainsi un prestige qu'il ne saurait atteindre en restant au village" (2). Ces motivations sont cependant très agissantes en raison des grandes facilités offertes par les structures sociales à la mobilité des individus.

Ce sont surtout des hommes de 25 à 35 ans qui partent créer les plantations extérieures. Plus jeunes ils ne peuvent assumer les responsabilités d'une telle entreprise. Plus âgés, ils sont peu enclins à quitter leur village - s'ils ne l'ont pas déjà fait -, retenus par des obligations et responsabilités diverses (liens du mariage, enfants).

Sur 100 migrants, 20 % ont 15 à 24 ans, 70 % ont 25 à 49 ans : parmi la population résidente ces pourcentages sont respectivement 27 et 52 %. Hommes et femmes présentent à peu près la même structure par âges. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes (56 % des migrants) : épouses, filles de planteurs, veuves restées sur place avec leurs fils, aide-ménagères appelées par les planteurs.

Pour les femmes non mariées, "dans la majorité des cas", la migration "est un moyen de se soustraire aux contraintes du milieu traditionnel ou de résoudre les conflits qui y naissent, et de se constituer un pécule personnel" (3). Elles participent aux travaux de cueillette, préparent des plats cuisinés, offrent des services domestiques et sexuels. Elles constituent une population très instable. Mais les femmes non mariées se dirigent de préférence vers les villes. La migration dans les aires de plantations est pour elles un substitut d'une migration urbaine, ou une première étape.

(1) Cf. Document cité, p. 159.

(2) Cf. Document cité, p. 160.

(3) Cf. Document cité, p. 171.

La structure matrimoniale de la population migrante et de la population restée au village sont peu différentes. Les migrants de moins de 25 ans sont plus souvent célibataires. Les hommes âgés sont davantage polygames : plus riches, ils ont plus d'épouses ; mais aussi, s'ils deviennent veufs, ils retournent au village. Les migrants baoulé ne se marient jamais avec des étrangères ; ils se privent ainsi "d'un important moyen d'intégration au milieu d'accueil" (1).

La première condition de l'intégration du migrant au milieu de plantations est qu'il soit marié et inséré dans un entourage familial conforme aux modèles traditionnels. Mais il "existe bien d'autres facteurs de fixation, de stabilisation et d'intégration du migrant dans le milieu d'accueil : la structure de la communauté rurale dans laquelle il est appelé à vivre ; la façon dont il s'y insère et les rapports qu'il entretient avec les autochtones ; les procédures d'implantation et les modalités de la tenue foncière ; enfin le niveau économique et technique de l'exploitation" (1).

"L'intégration la plus forte se trouve généralement réalisée par des migrations collectives ou semi-collectives à faible distance" (1) (marges forestières du Pays baoulé, "no man's land" internes). Villages baoulé - souvent très hétérogènes - dans des aires éloignées, petits groupes de migrants établis dans des villages autochtones, planteurs isolés dans des "écarts" sont des types d'implantation de moins en moins favorables à la fixation des migrants.

Les migrants baoulé entretiennent généralement d'assez mauvais rapports avec les autochtones. La plupart des conflits surviennent à propos des droits et des redevances sur le sol. De plus en plus, invoquant l'inaliénabilité de la terre, les "propriétaires coutumiers" soulignent la précarité des tenures des planteurs immigrés, "tout en tirant de ces derniers le plus possible de redevances" (2).

Une plantation suffisamment étendue, bien entretenue et exploitée, assurant des revenus élevés, constitue un moyen d'intégration beaucoup plus puissant qu'une plantation médiocre. Jointe à des garanties foncières, elle est un facteur actif de fixation des migrants.

Dans l'ensemble, les conditions d'accueil et d'intégration des migrants ne sont pas très favorables, non seulement en fonction des difficultés qu'ils rencontrent mais aussi en raison de la force des liens qui les rattachent à leur milieu d'origine. Les visites au village sont fréquentes (certaines sont impératives : en cas de maladie, pour consulter les devins, offrir des sacrifices, lors de funérailles), surtout si la plantation n'est pas très éloignée. De nombreux migrants y font construire une maison "en dur" ou "tôlée", marquant ainsi leur volonté de conserver leur place dans la communauté et leur intention de revenir s'installer définitivement. "Le migrant, lorsqu'il part créer une plantation extérieure, ne le fait généralement pas pour son propre compte, mais pour celui d'un chef de groupe familial plus ou moins étendu dont la majeure partie continue à résider au village. Ainsi sa contribution financière à l'économie villageoise est-elle importante" (3) : rémunération de la main d'œuvre familiale, cadeaux, prestations, participation aux dépenses coutumières.

Les migrants qui ne retournent pas dans leur village en visite sont le plus souvent en conflit avec leur famille ou bien ils n'ont pas assez d'argent pour payer le voyage et faire les indispensables cadeaux : la réussite du migrant dans la plantation est ainsi un facteur favorable au maintien de liens étroits avec son milieu d'origine.

Ces relations ne sont pas à sens unique. Les villageois se rendent fréquemment dans les plantations, en promenade ou à la recherche de travail. Les liens maintenus par les planteurs avec leur village entretiennent le flux des migrations saisonnières.

(1) Cf. Document cité, p. 173.

(2) Cf. Document cité, p. 175.

(3) Cf. Document cité, p. 177.

## b) Les migrations saisonnières

“Ces migrations sont systématiquement liées aux rythmes saisonniers des travaux agricoles sur les plantations de café et de cacao et pour les cultures des produits vivriers traditionnels” (1). Les départs ont lieu généralement vers juin-juillet - lorsque sont terminés les gros travaux sur les champs d'igname familiaux -, les retours en décembre-janvier.

Les migrants sont surtout de jeunes hommes (les jeunes gens de 15-19 ans forment le groupe le plus nombreux). Les hommes de plus de 35 ans font rarement les “six mois”, sauf dans les villages “où cette migration saisonnière est devenue une véritable institution : il s'agit en général de villages pauvres” (1) situés au nord-est du Pays baoulé, hors de la zone forestière.

Les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes, mais leur effectif n'est pas négligeable.

“Si, au début, les migrations saisonnières ont servi d'amorce au processus de création des plantations baoulé de café et de cacao, elles leur sont devenues, depuis, largement subordonnées” (2).

Dans la partie forestière du Pays baoulé, les migrations saisonnières sont devenues négligeables : “les jeunes, ou bien restent sur place pour travailler sur les plantations familiales, ou bien s'en vont en ville” (2).

Les migrations saisonnières anciennes se faisaient généralement sur des plantations appartenant à des étrangers, Agni, Abé, Attié. Actuellement, elles sont les plus rémunératrices (travail au “tiers” ou à la tâche, rapportant “rarement moins de 20.000 CFA”). Cependant, les migrants originaires des savanes du Pays baoulé se rendent de plus en plus sur les plantations de parents ou d'alliés. Les revenus en sont généralement bas : “ils dépassent rarement 20.000 CFA”. Les planteurs font appel à cette main d'œuvre familiale pour créer une plantation ou lors des premières années d'exploitation : les rendements sont nuls ou faibles. La rémunération est souvent laissée à l'entière discrétion de l'employeur.

Dans l'état actuel des choses, ces migrations “correspondent moins à un besoin impératif et incompressible d'argent qu'à une disponibilité saisonnière de la force de travail des jeunes et aux besoins en main d'œuvre bon marché des plantations extérieures” (3). Les migrants acceptent ces conditions à la faveur “d'une solidarité familiale encore très agissante”, et parce que leurs aspirations économiques et sociales sont encore faibles et vagues. Lorsque le migrant se dirige sur une plantation d'étranger, c'est presque toujours pour satisfaire un objectif précis et déterminé (achat de biens divers, d'une maison, épargne pour créer une plantation).

“Les deux termes du processus : transformation des migrations saisonnières en migrations durables par la création de plantations extérieures, et besoins de ces dernières en main d'œuvre familiale suscitant de nouvelles migrations saisonnières” (4) réagissent l'un sur l'autre et se renforcent réciproquement.

(1) Cf. Document cité, p. 178.

(2) Cf. Document cité, p. 179.

(3) Cf. Document cité, p. 180.

(4) Cf. Document cité, p. 181.

## II – LES MIGRATIONS VERS LE MILIEU URBAIN

“Cette émigration est primordialement le fait des femmes” (1) : elles ont amorcé le mouvement ; elles représentent les 2/3 des migrants urbanisés. Sur 100 migrants, 35 ont 15 à 24 ans - hommes et femmes sont en nombre égal - 62 ont 25 à 49 ans - les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes. Il n’y a pas d’hommes au-delà de 50 ans.

Cette structure démographique “insolite” ne s’explique que par référence aux conditions historiques des premières migrations urbaines, et aux structures sociales du milieu d’origine.

Seules les femmes acceptèrent de s’installer dans les premiers milieux à vocation urbaine, formés d’une masse de célibataires (tirailleurs, colporteurs, commerçants) : elles y trouvaient un refuge, une grande indépendance économique, la possibilité d’acquérir de l’argent, et donc un prestige, par des services domestiques et sexuels, quelques activités commerciales.

Les jeunes filles baoulé disposent traditionnellement d’une très grande liberté sociale et sexuelle. Elles furent nombreuses à s’installer dans les premiers centres urbains pour échapper à des mariages trop précoces ou qu’elles n’approuvaient pas, et aux contraintes sociales qui en découlent. Enceintes, elles retournaient au village, confiaient éventuellement leur enfant à des parents, et repartaient vers la ville. La plupart des migrantes baoulé actuelles se conforment encore à cet “archétype”.

Plus promptes à s’urbaniser que les hommes, les femmes baoulé se sont aussi davantage attachées au milieu urbain. Le prestige et l’autorité qu’elles peuvent y acquérir s’estompent dès qu’elles retournent dans leur village, où elles se trouvent toujours de fait placées sous la dépendance d’un homme - époux ou parent. Aussi certaines - souvent non mariées - préfèrent-elles rester en ville, même devenues âgées : elles sont souvent propriétaires de concessions, et “tutrices” d’un groupe de jeunes femmes, parfois aussi de jeunes hommes.

Inversement l’homme baoulé ne se définit socialement qu’au village, et par référence aux modes d’organisation traditionnels. Après un séjour plus ou moins long en ville, il retourne dans son village.

Les hommes ne sont aussi nombreux que les femmes que dans les groupes d’âges les plus jeunes. Cela correspond à deux phénomènes récents : l’acquisition par certains jeunes hommes de qualifications professionnelles que l’on ne peut valoriser que dans les centres urbains et la scolarisation qui implique un déplacement des élèves vers les villes.

Le mouvement des migrations masculines vers les villes - principalement Abidjan et ses “villes-satellites” - ne s’est développé qu’après 1948, après la suppression des réquisitions de travailleurs et l’accroissement des besoins de main d’œuvre urbaine. Cependant cette première vague de migrants ne paraît guère s’être intégrée à la vie urbaine. Une certaine répugnance vis à vis du salariat, les difficultés pour constituer une épargne (emplois instables, peu qualifiés, mal rémunérés et coût élevé de la vie urbaine), le “parasitisme familial” ont été autant de freins à une urbanisation définitive des hommes. D’une façon générale, “les conditions économiques de l’existence urbaine ont pour effet d’interdire l’élaboration de structures familiales étendues” (2) (les hommes sont plus souvent célibataires, et moins souvent polygames en ville que dans le milieu rural traditionnel), qui sont un des principaux fondements d’un haut statut social. Elles incitent les hommes plus âgés à quitter la ville, privant la ville d’autorités de type traditionnel, et de véritables communautés urbaines.

(1) Cf. Document cité, p. 181.

(2) Cf. Document cité, p. 189.

La scolarisation, très récente en Pays baoulé (1954-56) favorisera probablement "la création d'une classe importante de salariés définitivement fixés et intégrés au milieu urbain" (1). Pour l'instant, ses effets ne se font sentir qu'au niveau des classes d'âges jeunes.

Parallèlement les villes accueilleront probablement de plus en plus des jeunes ruraux, sans qualification, à la recherche de l'argent. Leur entreprise est rarement fructueuse (emplois irréguliers, peu rémunérés). Ils compromettent la situation économique de ceux qui les hébergent, et sont à l'origine d'un déficit sensible en force de travail dans le monde rural.

En conclusion, les auteurs soulignent l'importance des migrations baoulé (au total, 27 % de la population de 15-49 ans réside hors de son milieu d'origine), son développement spontané probable dans l'avenir proche, la part croissante des migrations vers la ville c'est-à-dire de celles dont l'intérêt économique pour le milieu rural traditionnel est le plus réduit.

Le travail de J. MICHOTTE (2) ne concerne qu'une fraction du cadre d'étude de l'enquête régionale de Bouaké. C'est une région densément peuplée (environ 30 habitants au km<sup>2</sup>) située à l'ouest de Bouaké, sur la rive gauche du fleuve Bandama, rassemblant 165.000 personnes (Sous-préfecture de Beomi, Botro, Diabo et Sakasso). C'est une région de savanes arborées, entrecoupées de galeries forestières le long du Bandama et de ses affluents ; localement la végétation revêt cependant un caractère forestier dominant (surtout au sud de la région). La présence d'un couvert forestier autorise la culture du café.

Le travail de J. MICHOTTE sur les migrations n'est qu'une partie d'une étude économique globale qui, s'appuyant sur un schéma d'analyse expérimental, vise à définir des zones d'action homogènes dans la perspective d'une politique de développement régional. Son objectif est de mesurer l'impact des migrations sur la population active et sur la formation des revenus, les mouvements migratoires ne pouvant être étudiés "en dehors des facteurs qui peuvent les provoquer, les ralentir ou les intensifier" (3).

Migrations saisonnières et migrations durables sont analysées séparément, mais l'auteur montre que les deux phénomènes sont étroitement liés.

Les données présentées sont récentes (1966-67). Certaines évolutions apparaissent par rapport à la situation décrite par P. ETIENNE. L'enquête s'est déroulée de février à avril, période correspondant au retour des migrants saisonniers. Elle a été menée au niveau de "l'auro", unité familiale et économique élémentaire (4). Les résultats relatifs aux migrations durables ont été contrôlés au niveau de "l'aurobo", groupe social rassemblant plusieurs "auro" (5). Les villages d'enquête ont été choisis en fonction de leur taille, de leur activité agricole dominante (café, coton, cultures vivrières), et à un second degré, de leur localisation géographique par rapport aux axes routiers et aux centres semi-urbains.

(1) Cf. Document cité, p. 190.

(2) J. MICHOTTE "Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké" ORSTOM, Côte d'Ivoire "Sciences Humaines" vol. I, N<sup>o</sup> 9. 1968, 76 p.

(3) Cf. Document cité, p. 5

(4) Définition citée, selon P. ETIENNE : "Groupe de résidence fondé sur des rapports de parenté, "l'auro" est aussi un groupe de fonctionnement socio-économique".

(5) Définition citée, selon P. ETIENNE ; "Famille étendue qui regroupe plusieurs familles élémentaires rattachées les unes aux autres par des liens de parenté, de captivité et de clientèle".

### III - LE DYNAMISME DES MIGRATIONS SAISONNIERES

Dans l'ensemble, les migrations saisonnières sont peu importantes. Dans trois des quatre subdivisions administratives, moins de 5 % des actifs masculins migrent chaque année (taux moyen calculé sur deux années). Ce taux approche 15 % dans la subdivision de Diaba, la plus défavorisée sur le plan agricole.

Cette faiblesse - surprenante dans une "zone de répulsion traditionnelle" - repose sur trois facteurs.

En premier lieu, elle est "une conséquence des départs massifs (migrations durables) qui ont déjà eu lieu au cours des années précédentes" (1). Le phénomène est particulièrement net dans les villages qui se consacrent surtout aux cultures vivrières. Ils offrent le taux de migration le plus élevé (dans un village sur trois plus de 15 % des actifs migrent chaque année), mais c'est parmi eux que se rencontre la plus forte proportion de villages où le phénomène migratoire est pratiquement absent (taux de migrations parmi les actifs inférieur à 1 % dans un village sur trois). Constatant que ces villages rassemblent des "auro" sensiblement plus petits qu'ailleurs, J. MICHOTTE estime qu'ils "ont déjà rejeté vers les plantations extérieures ou vers les villes un fort contingent de leur population active" (2). En somme il n'y a plus de migrations saisonnières, parce qu'il n'y a plus de personnes susceptibles de migrer. Ce qui pouvait être un signe de stabilité démographique est en fait l'indice d'une situation extrêmement critique... : on ne peut qu'approuver la mise en garde de J. MICHOTTE à l'égard de la signification des données statistiques.

Le deuxième facteur expliquant la faiblesse des migrations saisonnières est la scolarisation. Elle a atteint un niveau tel (taux de scolarisation : 40 %) qu'une "grande partie de la jeunesse qui, en d'autres temps, serait candidate aux "six mois" est retenue au village ou dans la région" (3). Mais ce n'est que partie remise : la plupart des jeunes scolarisés quittent leur village pour de longues périodes (migrations durables) lorsque leurs études sont terminées.

Enfin, la culture du coton et surtout celle du café contribuent notablement à réduire les taux de migrations. La relation est nette, mais elle recouvre des phénomènes complexes.

J. MICHOTTE que "l'introduction de la culture du coton Allen dans certains villages a manifestement ralenti le rythme des migrations saisonnières" (4). Mais il estime également qu'il serait hasardeux de se référer aux seules corrélations statistiques : plus du 1/4 des villages cotonniers sont privés chaque année d'une fraction importante (plus de 10 %) de leur population active. D'une année à l'autre ce ne sont pas les mêmes exploitants qui s'adonnent à la culture du coton. La décision de migrer dépend de l'importance des revenus issus du coton l'année précédente. Elle dépend aussi de la possibilité ou non de substituer le café au coton. Mais surtout il arrive fréquemment que les jeunes exploitants effectuent les premiers travaux puis partent, confiant leur champ de coton à des parents : les revenus obtenus sur place de l'exploitation de la terre familiale sont soumis à de nombreuses obligations sociales tandis que l'argent ramené de la migration présente le grand intérêt de pouvoir être dépensé librement.

Les effets de la culture du coton sur les migrations saisonnières ne sont donc pas simples : ils s'exercent à travers un facteur social important, et en fonction de la conjoncture économique.

(1) Cf. Document cité, p. 29.

(2) Cf. Document cité, p. 18.

(3) Cf. Document cité, p. 19.

(4) Cf. Document cité, p. 20.

Il en est de même de la culture du café. Le taux de migrations varie selon que la récolte prévue est bonne ou mauvaise. La possibilité pour un jeune de disposer d'une parcelle pour établir une plantation dépend "du bon vouloir familial" : cette dépendance n'est plus acceptée et peut susciter des départs. Mais surtout, étant donné la rareté des terres à café disponibles, la migration est l'occasion de prospecter une région d'accueil afin d'y créer une plantation et de s'y installer. La migration saisonnière devient la première étape d'une migration durable.

J. MICHOTTE fait peu de place à l'analyse des causes des migrations, et pour l'essentiel, reprend les conclusions présentées par P. ETIENNE. Certains facteurs "exercent souvent une action déterminante sur le déclenchement du processus" (1) : mobilité traditionnelle de la société baoulé, attrait des biens de la civilisation moderne - qui rehaussent le statut des migrants dans leur village -, nécessité d'assurer la compensation matrimoniale. Mais la volonté de se procurer des ressources monétaires - que la jeunesse "à autant de chance de trouver sur les plantations extérieures qu'au village" (2) - est largement prédominante.

Les conséquences des migrations saisonnières sont envisagées sous deux aspects.

Les migrations saisonnières provoquent une réelle pénurie de main d'œuvre qui perturbe le fonctionnement des exploitations. "Il est courant de voir des paysans dont les enfants ont quitté le village, faire appel à des salariés ou à des tâcherons", ce qui diminue considérablement leur profit, et "il apparaît même que, faute de bras, certaines cultures sont délaissées et des champs abandonnés à la brousse" (3).

Entraînant une diminution des ressources monétaires, le manque de bras a suscité de nouveaux départs tandis que l'on observe qu'un nombre croissant de migrations saisonnières se transforme en migrations durables.

L'impact des migrations sur la structure de la population active et sur les activités locales est donc fortement négatif. Il est cependant compensé par un effet positif sur la formation des revenus locaux et la croissance économique. J. MICHOTTE a calculé que le revenu moyen d'une migration saisonnière est de 18.500 CFA (près de trois fois sur quatre, le revenu est compris entre 10.000 et 20.000 CFA) (4). Cette somme est supérieure de plus de 20 % à celle que le migrant aurait obtenue s'il avait cultivé 50 ares de coton (maximum possible dans le cadre de l'exploitation traditionnelle) avec un rendement de l'ordre de 1 tonne/hectare (hypothèse très favorable).

Pendant un peu plus de la moitié des revenus de la migration sont dépensés avant le retour au village : l'effet bénéfique des migrations saisonnières sur l'économie locale en est réduit d'autant.

#### IV - ASPECTS ET PERSPECTIVES DES MIGRATIONS DURABLES

Près de 14 % de la population née dans la région étudiée est installée d'une façon durable à l'extérieur. Le phénomène des migrations durables revêt donc une grande importance. L'analyse qu'en présente J. MICHOTTE est très partielle : de nombreuses données doivent figurer dans un rapport complémentaire. Trois aspects sont à retenir.

(1) Cf. Document cité, p. 24.

(2) Cf. Document cité, p. 29.

(3) Cf. Document cité, p. 31.

(4) J. MICHOTTE signale que l'importance de ce revenu moyen est l'indice "que les migrants s'orientent davantage vers les plantations appartenant à des étrangers". Dans les exploitations familiales les salaires sont moins élevés et ne permettent pas de tels revenus.

Selon la subdivision, les flux migratoires ainsi que la structure par sexe et la répartition socio-professionnelle des migrants sont très diversifiés. Ainsi 38 % des migrants originaires de la subdivision de Sakasso - parmi eux, trois sur cinq sont des femmes - résident à Abidjan ; par contre, sur 100 migrants de la subdivision de Diabo, - presque tous sont des hommes - 7 seulement sont à Abidjan. L'auteur n'apporte pas d'explication à cette diversité. Elle transparait cependant à travers l'étude de la structure socio-professionnelle des migrants. En moyenne, un migrant sur deux a un emploi agricole (tandis que par ailleurs 14 % n'ont pas d'emploi). Cette proportion atteint respectivement à peu près les 2/3 et les 4/5 dans les subdivisions de Botro et Diabo qui présentent les conditions les plus défavorables à la culture du café. Inversement les migrants originaires des autres subdivisions occupent en plus grand nombre des emplois dans l'artisanat de production et dans le secteur commercial, emplois surtout urbains : quittant les régions caféières, ces migrants ne recherchent-ils pas autant de nouvelles conditions de vie - qu'ils trouvent dans les villes - que des ressources monétaires ?

La faiblesse des revenus monétaires était "jusqu'à ces dernières années tout au moins,... la principale cause des migrations durables vers les plantations et les villes" (1). Actuellement celles-ci sont amplifiées par le développement de la scolarisation. Lors d'une enquête menée auprès de 1.100 élèves préparant le certificat d'études primaires, à la question de savoir ce qu'ils feraient s'ils étaient contraints de quitter l'école (échec à l'examen, non redoublement), 95 % d'entre eux ont répondu qu'ils envisageaient de se rendre dans une ville. "La désaffection des jeunes ruraux scolarisés pour les travaux agricoles est considérable" et J. MICHOTTE estime que "c'est le problème fondamental qui dominera le lancement, l'exécution et la réussite de tout programme de développement" (2) dans la région étudiée.

Peu de facteurs permettent d'envisager de retenir les jeunes scolarisés dans leur région d'origine (quelques centres de formation professionnelle, le Service civique). Les centres semi-urbains (les chefs-lieux des subdivisions) ne retiennent qu'une très petite partie des migrants (moins de 3 %), parce qu'ils n'ont que peu d'emplois à leur offrir. Selon J. MICHOTTE, un ralentissement des mouvements migratoires ne peut être espéré que si trois objectifs sont atteints : accroître substantiellement le revenu agricole ; harmoniser le développement des zones rurales et des centres semi-urbains "de telle sorte qu'apparaissent des activités autres qu'agricoles" (3) ; rendre le milieu rural attrayant par la mise en place d'une infrastructure adéquate (domaine socio-éducatif, culturel, sportif) afin de maintenir sur place une partie des scolarisés.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si les actions entreprises s'inscrivent dans le cadre de zones homogènes, au niveau desquelles les tâches pourront être coordonnées, contrôlées et leurs effets mesurés : on rejoint là la perspective globale du travail de J. MICHOTTE.

(1) Cf. Document cité, p. 40.

(2) Cf. Document cité, p. 41.

(3) Cf. Document cité, p. 46.

## Émigrants Voltaïques en Côte d'Ivoire et au Ghana

Aucune étude précise n'a encore été publiée (1) sur l'ensemble des aspects quantitatifs et qualitatifs des mouvements d'émigration de Voltaïques à l'étranger. Cependant, au-delà de leurs imperfections, deux enquêtes effectuées en Haute-Volta permettent de dégager quelques uns des traits majeurs de ces mouvements migratoires.

En 1960-61, une enquête démographique par sondage a été réalisée sur l'ensemble du territoire voltaïque. Selon un schéma classique, un certain nombre de questions relatives aux absents ont été posées aux chefs de famille. Pour l'ensemble du pays et au niveau des strates géographiques de sondage (définies à partir de la répartition ethnique de la population) diverses données expriment l'ampleur du mouvement d'émigration, ses orientations géographiques, et certaines caractéristiques des séjours à l'étranger et des migrants (2).

En 1964, en attendant les résultats de l'enquête précédente, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, en liaison avec le Service de la Statistique, s'efforçait par une petite enquête par sondage de rassembler un certain nombre d'informations relatives aux migrants (3). Les Administrateurs des Cercles étaient chargés de poser à certaines familles, choisies par sondage, quelques questions concernant les personnes absentes, résidant à l'étranger. Au total, 27 Cercles seulement (sur 44) faisaient parvenir des résultats. Mais dans la plupart d'entre eux, aucune enquête spéciale n'a été menée : l'Administrateur s'est contenté de relever sur les cahiers de recensement les renseignements demandés. De nombreuses extrapolations ont été nécessaires pour corriger les données dans les Cercles où les enquêtes étaient imparfaites, et pour étendre les résultats à l'ensemble du pays. Les 27 cercles rassemblent 2.700.000 habitants, soit près de 60 % de la population voltaïque. Aucune donnée n'a été rassemblée pour le nord du pays, l'ouest, l'extrémité est, et quelques aires du pays mossi et bissa. Cette enquête administrative permet de faire le point en 1964 sur l'ampleur et l'orientation géographique des mouvements migratoires.

(1) Un document sur les migrations de travail à l'étranger devrait être publié en 1972, par le Service de la Statistique de Haute-Volta. Il présentera les résultats d'une enquête effectuée en 1960-61 auprès d'anciens migrants.

(2) "Enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta. 1960-1961" Tome I, Service de la Statistique et de la Mécanographie, Rép. de Haute-Volta, 1970. Cf. chapitre intitulé : "Migrations temporaires ou saisonnières" (pp. 154-190).

(3) Les informations recueillies sont rassemblées dans un document ronéoté qui nous a été communiqué par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique de Haute-Volta.

Dans les deux enquêtes, les données numériques sont fortement suspectes (notamment les effectifs de migrants, certainement sous-évalués). Les informations les plus valables et intéressantes concernent essentiellement la diversité de l'ampleur des migrations et des pays d'accueil selon les diverses parties du territoire voltaïque (aires ethniques dans l'enquête 1960-61, circonscriptions administratives dans celle de 1964).

### Les effectifs de migrants en Côte d'Ivoire et au Ghana

L'enquête 1960-61 a relevé tous les résidents absents. Parmi ces derniers, 53 % des hommes et 16 % des femmes sont à l'étranger : 88 % (116.000) des premiers et 84 % (17.400) des dernières vivent en Côte d'Ivoire ou au Ghana (le complément réside au Mali, ou dans divers autres pays).

Au total, en 1960-61, 85.700 Voltaïques résidaient en Côte d'Ivoire et 47.700 au Ghana soit, au total, 3 % de la population du pays. Quelle est la valeur de ces chiffres ?

En 1960, une enquête démographique était effectuée dans l'ensemble du Ghana : 100.000 hommes et 37.700 femmes voltaïques y étaient recensés (il importerait bien sûr de connaître la validité des résultats de cette enquête). Quelques mois plus tard, l'enquête Voltaïque n'en retrouve que le 1/3... (1).

Les conditions de l'enquête 1960-61 en Haute-Volta ont été évidemment les mêmes qu'il s'agisse de migrants au Ghana ou en Côte d'Ivoire. On peut estimer (au-delà des variations de la qualité des enquêtes selon le type de mouvement migratoire, la région concernée, et les enquêteurs) que le taux de sous-évaluation a été à peu près semblable pour les uns et pour les autres. Dans cette hypothèse, 170.000 hommes et 102.000 femmes voltaïques résidaient en Côte d'Ivoire en 1960-61. Au total, il devait y avoir plus de 300.000 migrants à l'étranger (2).

L'enquête de 1964 aboutit (à travers plusieurs extrapolations) à un pourcentage moyen de personnes à l'étranger de l'ordre de 9,5 % pour l'ensemble de la Haute-Volta : 435.000 migrants pour une population totale de 4.600.000 personnes.

Selon des documents préparés par le Ministère du Plan ivoirien ("Côte d'Ivoire 1965. Population" et "Côte d'Ivoire 1965. Emploi") à partir de diverses études régionales et enquêtes statistiques, on peut estimer à environ 500.000 le nombre de Voltaïques présents de 1965 en Côte d'Ivoire (3). Ce chiffre est probablement assez proche de la réalité.

Or par ailleurs, parmi l'ensemble des migrants voltaïques au Ghana et en Côte d'Ivoire, l'enquête de 1964 estime à 66 % (63 % pour l'enquête 1960-61) la part de ceux qui sont en Côte d'Ivoire. En considérant que ce pourcentage est resté semblable en 1965, le nombre de Voltaïques au Ghana devait être proche de 260.000 et le nombre total de migrants en Côte d'Ivoire et au Ghana voisin de 760.000. Ces chiffres doivent être acceptés sous toute réserve, car on a vu qu'ils additionnent nombre d'incertitudes et d'extrapolations.

Le nombre total de migrants aurait plus que doublé par rapport à 1960-61 (résultats "corrigés" de l'enquête démographique en Haute-Volta). Le sens de l'évolution est certain (et correspond à une donnée couramment admise), si son ampleur est douteuse.

(1) Peut-être ne s'agit-il pas tout à fait des mêmes migrants ? On peut admettre à titre d'hypothèse qu'une enquête en Haute-Volta repère de façon privilégiée les personnes parties récemment, tandis qu'une enquête dans un pays d'accueil dénombre plus aisément les migrants présents depuis longtemps.

(2) La démarche suivie est quelque peu discutable. Les chiffres cités sont au mieux des ordres de grandeur.

(3) Voir en début de ce recueil, le texte intitulé : "La population et l'activité des étrangers africains en Côte d'Ivoire".

## Répartition des migrants selon le pays d'accueil

Parmi les migrants en Côte d'Ivoire et au Ghana, l'enquête 1960-61 estime à 63 % la part de ceux qui sont en Côte d'Ivoire. Ce pourcentage est de 66 % en 1964. L'évolution s'est certainement accentuée depuis, de façon variable selon les régions ; toutes les enquêtes locales menées ces dernières années l'attestent. Dans le Cercle de Koupéla, en 1964, tous les migrants vont au Ghana ; en 1968, dans 7 villages étudiés, proches de Koupéla, la plupart des migrants sont en Côte d'Ivoire (1). A Pô, en 1964, tous les migrants se dirigent également vers le Ghana ; en 1968, dans 2 villages près de Guiaro, près de 20 % des migrants sont en Côte d'Ivoire (2).

Tableau N° 1

Répartition des migrants selon le pays d'accueil  
(enquête 1964)

	Vers la Côte d'Ivoire	Vers le Ghana	Autres pays
Gourcy	100 %		
Kaya	100		
Kongoussi	100		
Ouagadougou	100		
Titao	100		
Ziniaré	100		
Yako	96	4	
Ouahigouya	94	—	6
Réo	91	9	—
Garango	86	14	—
Boussé	83	10	7
Koudougou	82	18	—
Barsalogo	80	10	10
Seguenega	75	—	25
Banfora	72	—	28
Boromo	63	37	—
Boulsa	60	40	—
Manga	60	40	—
Diebougou	29	71	—
Fada N'Gourma		55	45
Bogandé		100	
Gaoua		100	
Kombissiri		100	
Koupéla		100	
Léo		100	
Pô		100	
Tenkodogo		100	

(1) JP. LAHUEC "Zaongho. Etude géographique d'un village de l'Est-Mossi". ORSTOM, Centre de Ouagadougou - Doc. ronéo., 1971, 155 p.

(2) G. REMY. Données inédites.

En 1964, les mouvements migratoires vers le Ghana prédominent dans deux grandes régions, pour des raisons dissemblables : toutes les aires proches de la frontière ghanéenne de Tenkodogo à Gaoua, toute la partie orientale du pays.

La frontière entre la Haute-Volta et le Ghana répartit entre les deux pays des fractions de mêmes groupes ethniques. Les relations sont traditionnelles et sont restées intenses : déjà, il y a quelques dizaines d'années, Gurunsi, Dagari ou Lobi voltaïques trouvaient de l'autre côté de la frontière un refuge contre les actions et pressions administratives.

Dans l'est de la Haute-Volta l'éloignement par rapport à la Côte d'Ivoire joue le rôle essentiel, tandis qu'une partie non négligeable des migrants se dirige vers le Togo, le Dahomey ou le Niger (plus de 5.000 migrants du Cercle de Fada N'Gourma).

En fait, l'influence de l'éloignement se juxtapose à celle de la structure du réseau de communications routières. Les routes qui de Fada N'Gourma et Koupéla se dirigent vers le sud drainent vers le Ghana la quasi-totalité des migrants des régions avoisinantes. Tous les migrants du Cercle de Bogandé, relié principalement à Fada N'Gourma, se dirigent vers le Ghana. Dans le Cercle voisin de Boulsa, traversé par deux axes routiers importants, l'un vers Kaya, l'autre vers Koupéla, les migrants se partagent en deux groupes, vers la Côte d'Ivoire ou le Ghana. Dans le Cercle de Kaya, ils empruntent la route de Ouagadougou et de là se dirigent tous vers la Côte d'Ivoire.

A l'ouest du pays, certains migrants sont attirés par le Mali, parfois même le Sénégal (Turka du Cercle de Banfora).

On peut noter que dans l'ensemble le facteur ethnique n'intervient que lorsqu'il coïncide avec le facteur géographique. Aucun Gourmantché, très peu de Lobi et Dagari vont en Côte d'Ivoire. Presque tous les Bobo (d'après l'enquête de 1960-61), les Senoufo, les diverses populations d'origine Mandingue se dirigent vers la Côte d'Ivoire. Mais les Gurunsi, les Mossi, les Bissa, selon leur région d'origine, vont soit au Ghana soit en Côte d'Ivoire : 91 % des Gurunsi de Réo sont en Côte d'Ivoire, aucun de ceux de Léo ; 86 % des migrants de Garango vont en Côte d'Ivoire, tous ceux de Tenkodogo sont au Ghana.

### Répartition des migrants selon la région d'origine

Selon l'enquête de 1964, 8 % de la population voltaïque résidait à l'étranger (résultats non extrapolés). Les disparités régionales sont importantes, et, au moins au niveau des valeurs extrêmes, le facteur géographique (surtout la proximité de la Côte d'Ivoire) paraît jouer un rôle primordial.

Le mouvement d'émigration est faible dans toute la frange Nord du Pays mossi et gourmantché de Titao à Bogandé, (1) dans la région de Koupéla - Tenkodogo - Garango (en moyenne 4,6 %) pourtant très peuplée, et aussi, curieusement, dans celle de Gaoua, limitrophe du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Il est peu important également dans la région de Ouagadougou (5 - 6 % dans les Cercles de Ouagadougou et Ziniaré) : l'influence de la proximité de la ville paraît manifeste. Il atteint les valeurs les plus élevées dans toute la partie occidentale et méridionale du Pays mossi, de Gourcy à Manga (11 - 12 % dans les Cercles de Boussé, Réo, Koudougou, Kombissiri, Manga ; 13 % à Gourcy), et dans les aires qui bordent la frontière Nord-Ouest du Ghana (12 - 13 % à Diébougou et Léo).

(1) Moins de 5 % de migrants à Titao, Kongoussi, Kaya, Bogandé ; mais les Cercles de Barsalogo et Boulsa atteignent des valeurs moyennes : 8 - 9 %.

L'enquête de 1960-61 a établi "le profil ethnique" du migrant : sur 100 hommes absents, à l'étranger, 55 sont mossi, 10 dagari-lobi, 7 gurunsi, 6 d'origine mandingue, 6 bisssa, 5 bobo, 4 senoufo et 3 peul. En Côte d'Ivoire uniquement, ces proportions sont légèrement différentes : 63 mossi, 8 d'origine mandingue, 6 lobi-dagari, 6 bobo, 5 senoufo, 5 gurunsi, 3 bisssa, 2 peul.

De même que dans la répartition des migrants selon le pays d'accueil, le facteur ethnique n'exerce une influence sur le volume des migrations que lorsqu'il coïncide avec le facteur géographique : les Pays bisssa et gourmantché ont des valeurs inférieures à la moyenne nationale, parfois faibles ; les pays gurunsi, dagari, senoufo présentent les valeurs les plus élevées.

Les données présentées ne permettent pas de cerner les facteurs qui, à l'intérieur d'aires ethniques ou géographiques, peuvent expliquer des variations, parfois importantes, du taux de migrants. Certaines d'entre elles cependant montrent que les facteurs ethnique et géographique n'expliquent pas tout. Pourquoi le Cercle de Barsalogo, situé au nord du Cercle de Kaya, et moins densément peuplé que ce dernier, a-t-il un taux de migrants plus élevé (8,3 % contre 4,6 %) ? La qualité des sols (le Cercle de Kaya est traversé par "l'arc" birrimien) n'intervient-elle pas ? Pourquoi la région de Koupéla - Tenkodogo, l'une des plus densément peuplée du pays, est-elle peu affectée par les mouvements d'émigration, alors que le Ghana est tout proche ?

### Quelques caractéristiques des migrations et des migrants

Selon l'enquête de 1964, environ 1/3 des travailleurs voltaïques à l'étranger sont absents depuis moins d'un an, et 2/3 depuis moins de 3 ans. L'enquête de 1960-61 avait dégagé des différences notables selon le pays d'accueil : la moitié des migrants au Ghana est absente depuis plus de six mois et la durée moyenne du séjour est de 15 mois ; en Côte d'Ivoire celle-ci est de 24-25 mois, tandis que les 3/4 des Voltaïques ont quitté leur pays il y a plus de six mois.

Les migrants au Ghana s'absentent moins longtemps et, parallèlement, sont moins souvent accompagnés d'épouses. En 1960-61, il est estimé qu'en moyenne, dans l'ensemble des pays étrangers, pour 100 hommes voltaïques il y a 15 femmes ; en 1965, en Côte d'Ivoire (d'après les documents ivoiriens) la proportion des femmes est sensiblement plus élevée.

Parmi les hommes absents de Haute-Volta en 1960-61, 48 % ont 20 à 29 ans, 29 % de 10 à 19 ans et 15 % de 30 à 39 ans. Les migrants (hommes) de 20-29 ans représentent 20 % de l'effectif total du groupe d'âges.

L'enquête 1960-61 présente un certain nombre de données concernant les motivations du départ et l'activité professionnelle des absents : elles ne sont pas utilisables ici car les migrants à l'étranger ne sont pas individualisés (1).

(1) Dans une brève communication intitulée "Les migrations voltaïques", publiée en 1971, G. SANOGO, Directeur du Service de la Statistique en Haute-Volta, apporte quelques informations complémentaires, recueillies auprès d'anciens migrants lors de l'enquête démographique de 1960-61.

Parmi ces informations, retenons celles-ci :

- 15 % des hommes présents, âgés de 15 ans et plus, ont migré (absence supérieure à six mois) au moins une fois ; parmi eux, un sur huit a migré au moins deux fois.
- La rémunération annuelle moyenne des émigrants a vraisemblablement été de 40.000 CFA pendant la période 1956-1960. Pendant la même période, l'épargne rapatriée par chaque migrant a été en moyenne de 14.100 CFA pour la Côte d'Ivoire, et de 10.200 CFA pour le Ghana. La majeure partie de cette épargne est rapatriée sous forme d'argent (65 % pour la Côte d'Ivoire, 59 % pour le Ghana).
- Les 2/3 des chefs de famille approuvent l'émigration.

Cf. "Notes et Documents voltaïques" N° 4 (2), janv.-mars 1971, p. 3-24.

L'enquête de 1964 tente d'établir le bilan économique annuel du phénomène migratoire. Elle évalue le manque à gagner, tandis que l'apport financier est estimé à partir des résultats d'une petite enquête sur 89 travailleurs partant en Côte d'Ivoire. C'est un jeu comptable qui n'a probablement pas grande signification.

De l'analyse des résultats des deux enquêtes menées en Haute-Volta, trois éléments sont surtout à retenir :

– l'évaluation du nombre de migrants en 1965, fondée sur l'effectif de migrants en Côte d'Ivoire (d'après des sources ivoiriennes) et le pourcentage des migrants qui se rendent au Ghana : environ 760.000 Voltaïques résidaient en Côte d'Ivoire et au Ghana en 1965 ;

– l'évolution du volume migratoire : de 1960-61 à 1965, au-delà des erreurs d'enquête, les effectifs de migrants se sont probablement fortement accrus ;

– une part importante (les 2/3), et croissante, des migrants se dirige vers la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il est certain que le facteur géographique (sité par rapport aux pays d'accueil) est insuffisant pour expliquer les disparités régionales du volume migratoire, tandis que le facteur ethnique paraît ne pas être déterminant.

## Migrations et Migrants de l'Ouest Mossi

A l'exception des deux enquêtes à caractère statistique précédemment analysées - qui apportent quelques informations globales sur les migrations de travailleurs voltaïques - celles-ci n'avaient été l'objet jusqu'à une date récente d'aucune approche précise en Haute-Volta à quelque échelon territorial que ce soit. Depuis quelques années, cette lacune surprenante - eu égard à l'importance de ces migrations pour l'économie et la société voltaïques - tend à être comblée. Elle l'est surtout par les travaux du sociologue J.-M. KOHLER sur les migrations des Mossi de l'Ouest (cf. n° 5) (\*), (\*\*).

A bien des titres ces travaux sont exceptionnels. Pour la première fois une étude spécifique des migrations de travail voltaïques est menée dans un cadre territorial très vaste, rassemblant 480.000 personnes, au cœur d'une des régions du pays mossi où le phénomène migratoire revêt le plus d'ampleur. Cette étude a poursuivi trois objectifs : caractériser les mouvements migratoires et les migrants, en situant chacun de leurs aspects dans le contexte naturel et humain de l'Ouest Mossi ; comprendre les migrations en tant qu'elles sont "simultanément conséquence et cause partielles de l'actuelle situation économique, sociale et culturelle de la société mosi, et de ses changements" (cf. n° 5, p. 7) ; dégager des hypothèses de recherches et tester des méthodes d'enquête et d'analyse dans la perspective d'une étude générale des migrations de travail dans l'ensemble du Pays mossi (1), (2).

Il s'agit bien d'une tentative d'approche globale, et quelque peu expérimentale, du phénomène migratoire, aussi attentive à ce qu'il est qu'à ce qu'il révèle. Pour y parvenir, J.-M. KOHLER a élaboré progressivement une méthodologie complexe associant des enquêtes extensives et des études approfondies sur certains aspects des migrations de travail.

Les premières ont été entreprises dans dix neuf localités, rassemblant 32.000 personnes, choisies de sorte qu'elles représentent les divers types de groupements humains de l'Ouest Mossi, et en tenant compte des divers facteurs susceptibles - au niveau d'hypothèses de recherche - d'influencer l'ampleur, la nature ou la signification des mouvements migratoires (densités de population, type de milieu humain, facteurs naturels et en particulier aptitude agricole des sols, évolution économique actuelle,...).

(\*) Voir en annexe la liste des documents bibliographiques cités.

(\*\*) Exceptionnellement, pour cette partie de l'ouvrage, les notes étant souvent de longueur importante, nous les avons placées en fin de partie (numérotées de 1 à 58).

Elles ont été complétées par des enquêtes de contrôle qui ont concerné environ le quart de l'échantillon retenu et qui avaient notamment pour objectif de saisir les variations saisonnières des migrations de travail.

Une enquête approfondie auprès de trois cents migrants récemment revenus de Côte d'Ivoire (depuis moins de deux ans) permet d'analyser certains aspects qualitatifs des migrations et d'établir un bilan économique. D'autres enquêtes particulières, sur de petits effectifs sélectionnés, ont été consacrées à la recherche "des déterminations réciproques entre le système matrimonial et les mouvements de population" (cf. n° 5, p. 14) et à l'analyse de la rentabilité comparée de la culture du coton et des migrations.

De nombreuses conversations avec des interlocuteurs variés, et des entretiens de groupe ont permis "d'interpréter qualitativement les résultats des enquêtes quantitatives" (cf. n° 5, p. 15).

Les travaux ont été entrepris de 1969 à 1971, avec la collaboration constante de deux ou trois enquêteurs. Dans le cadre territorial qui en définitive a été retenu, leurs objectifs étaient ambitieux. Dans une large mesure ils ont été atteints, avec peut-être certaines équivoques sur le plan méthodologique que nous aurons l'occasion d'évoquer.

L'étude entreprise par J.-M. KOHLER a succédé dans le temps à un petit nombre d'enquêtes ponctuelles sur les migrations de travail menées par des chercheurs de sciences humaines, sociologues et géographes, les plus souvent dans le cadre de travaux consacrés aux problèmes agraires dans diverses régions du pays mossi.

Il en est ainsi des recherches déjà réalisées par J.-M. KOHLER en 1965 dans les villages de Dakola et Pilimpikou (subdivision de Samba), et en 1968 à nouveau à Dakola (cf. n° 4). En 1965-1966, R. DENIEL a effectué une enquête sociologique sur les conditions de séjour et d'activité des migrants mossi à Abidjan. Elle l'a conduit à travailler pendant quelques semaines dans le village de Kossouka (cercle de Seguenega) afin d'analyser les mouvements migratoires à leur point de départ géographique (cf. n° 1). L'étude des structures agraires villageoises dans la région de Nobéré (cercle de Manga) devait nous inciter à entreprendre en 1968 dans un petit groupe de localités une étude particulière des migrations de travail, apparues comme un facteur fondamental de la vie économique et sociale de la région (cf. n° 6). A la même date, et pour des raisons voisines, J.-P. LAHUEC menait une enquête sur les mouvements d'émigration vers l'étranger dans un petit nombre de villages proches de Koupéla (cf. n° 2).

Ces diverses études sont relativement dissemblables, ne se sont pas toujours intéressées aux mêmes aspects des migrations et, fait plus grave, les ont parfois exprimés à travers des indices différents, ce qui interdit dans certains cas d'établir des comparaisons.

Certaines des données présentées sont directement liées à la localité ou à tout ou partie du groupe de localités étudiées. La modestie des effectifs concernés (600 habitants à Dakola, 1.100 dans la région de Koupéla, 2.300 près de Nobéré, 2.800 à Kossouka) ne permet pas d'accorder une portée régionale à une grande partie des résultats obtenus. Quelques données cependant expriment vraisemblablement une réalité qui déborde le cadre des villages étudiés.

Ces diverses études ne sont pas directement comparables aux travaux réalisés par J.-M. KOHLER dans l'ensemble de l'Ouest-Mossi. Elles n'ont pas la même signification, le même poids, et leur champ d'investigation est sensiblement plus réduit. Aussi, lorsque cela sera possible et utile, les informations qu'elles apportent seront simplement confrontées, en note, aux données présentées par J.-M. KOHLER : elles permettront en particulier de souligner les aspects originaux des mouvements migratoires et du comportement des migrants dans l'ouest du Pays mossi.

C'est également en note, à propos de tel ou tel aspect des migrations de travail que seront signalés certains des résultats des recherches entreprises il y a maintenant plus de quinze ans, sous la direction de J. ROUCH, sur les migrations au Ghana de travailleurs originaires des pays francophones voisins, essentiellement le Niger et la Haute-Volta (cf. n° 3, 8, 9, 10). Les données sont anciennes et ne peuvent certainement plus prétendre exprimer la situation actuelle. Mais elles ont été pendant longtemps les seules disponibles et ont contribué à façonner un visage du migrant et du mouvement migratoire - moulé sur le comportement des Zaberma -, qui de nos jours encore est parfois appliqué aux migrations de travail mossi.

A peu près à la même époque, un ethnologue, E.P. SKINNER, rassemblait les éléments d'une anthropologie politique de la société mossi, notamment dans la région de Nobéré. Il était amené à accorder une attention particulière aux mouvements migratoires (cf. n° 11, 12).

Enfin, nous nous autoriserons à faire quelques remarques personnelles à propos de telle ou telle information présentée par J.-M. KOHLER, ou plus souvent, des observations à caractère méthodologique, qui s'appuieront sur notre connaissance partielle du phénomène migratoire en pays mossi et des conditions du recueil des données et de leur analyse. Ces observations n'auront d'autre objectif que de contribuer le cas échéant à définir la problématique et les méthodes de l'enquête générale sur les migrations de travail mossi, ou plus largement, voltaïques, à laquelle les responsables de la vie économique et sociale du pays ne pourront longtemps encore surseoir, tant elle conditionne les options fondamentales relatives au développement de la Haute-Volta.

## **Le taux de migrants et les facteurs de sa diversité**

Selon les recensements administratifs, l'Ouest Mossi (cercles de Yako et Koudougou) rassemble environ 480.000 personnes. Le taux moyen de personnes absentes - compte non tenu des absences de courte durée et de l'émigration vers des aires de colonisation agricole (3) - est de 15 % dans l'ensemble des 19 localités étudiées (4), (5), en saison sèche.

Ce pourcentage varie au cours de l'année, et il atteint une valeur maximum en hivernage (16,5 %). Les mouvements migratoires sont très peu nombreux d'août (après les sarclages) à octobre-novembre. Les quatre cinquièmes des retours ont lieu après les récoltes ou en saison sèche, et le complément au moment des semailles, soit juste avant les gros travaux agricoles. Par contre, si les deux tiers des migrants partent en saison sèche, un tiers attend l'époque des semailles ou l'achèvement des premiers sarclages. Pour J.-M. KOHLER, le rythme annuel des mouvements migratoires "contredit l'idée généralement admise selon laquelle les migrations des Mossi seraient principalement saisonnières et auraient lieu au cours de la période creuse de l'année agricole" (cf. n° 5, p. 67) (6).

Le pourcentage d'ensemble dissimule une différence marquée du comportement des populations rurales ou suburbaines (Koudougou, Yako) : 16 % des premières, 12 % des secondes sont absentes en saison sèche, la répartition par sexe des migrants demeurant identique. J.-M. KOHLER écrit que les populations des centres urbains (7) "présentent à peu près les mêmes caractéristiques démographiques et socio-économiques que les populations vivant en brousse" et que "la plupart des habitants de Yako et Koudougou... ne subsistent que par le travail de la terre" (cf. n° 5, p. 17). Dans ces conditions, pourquoi migrent-ils moins que les villageois ? (8).

Le pourcentage de migrants (en saison sèche) varie selon les localités de 10 (12 si l'on ne tient pas compte de Koudougou) à 21 % - de 15 à 30 % pour la seule population masculine. L'écart est notable.

On songe évidemment d'emblée à l'influence possible de la densité de population. Pour l'ensemble de l'Ouest Mossi, la densité est proche de 70 habitants au km<sup>2</sup>. Les variations géographiques sont relativement faibles : un peu moins de 50h/km<sup>2</sup> dans la Subdivision de Bagaré, à un peu plus de 90 dans celle de Koudougou. J.-M. KOHLER note que les populations "ne sont pas toujours implantées en

fonction des seules potentialités agricoles des sols" (cf. n° 5, p. 20) ; elles sont moins nombreuses dans le Cercle de Yako où pourtant la part des sols de qualité moyenne à bonne est plus forte (9). A l'intérieur des Cercles cependant, les aires qui offrent les conditions les plus favorables à l'agriculture (sols birrimiens et vastes zones de bas-fonds près des sources de la Volta rouge) sont bien les plus densément peuplées.

Confrontant taux de migrants par localité et aires de densité - au niveau des subdivisions -, J.-M. KOHLER conclut "qu'il n'existe pas de rapport simple entre les migrations et les densités" (cf. n° 5, p. 20) et que "la migration vers la Côte d'Ivoire ne dépend pas de la seule pression démographique". Il cite des localités (ainsi Songnaba et Sabou) où le taux de migrants est plus élevé que dans d'autres, bien qu'elles soient situées dans des aires moins peuplées (10).

La faiblesse relative du taux de migrants dans les localités étudiées de la Subdivision de Bagaré - qui par ailleurs est la moins densément peuplée de l'ensemble de l'Ouest Mossi - ne lui paraît pas être "simplement l'effet d'une moindre pression démographique" (cf. n° 5, p. 20) : la Subdivision est particulièrement affectée par les mouvements de colonisation agricole vers l'ouest de la Haute-Volta (11).

Un deuxième facteur retenu par J.-M. KOHLER est l'importance des cultures de rapport. L'arachide - qui se plaît sur les sols légers fréquents dans le Cercle de Koudougou - n'est cultivée en moyenne (selon les données de l'O.R.D.) qu'à raison de 1,5 ares par personne. Seule une petite partie de la production est vendue. Le riz occupe des surfaces encore plus restreintes - il est pratiquement absent du Cercle de Yako - et la majeure partie est consommée par les paysans. Il exige des sols de bas-fonds ou de "plaines", relativement nombreux au nord-ouest de Koudougou.

Arachide et riz (et aussi sésame, tubercules) représentent un marché très peu important dans l'Ouest-Mossi, même si l'on tient compte des quantités commercialisées hors du contrôle de l'O.R.D.

Par contre le coton "rapporte régulièrement une masse d'argent appréciable" (cf. n° 5, p. 49). Il est plus fréquent dans le Cercle de Yako (4.200 ha cultivés en 1969) que celui de Koudougou. La plus forte production est assurée par la Subdivision de Samba, riche en sols birrimiens : 445 tonnes en moyenne par an de 1967 à 1970, 1968 ayant été la meilleure année.

Le coton a représenté un revenu d'environ 100 CFA par an et par personne dans l'ensemble de l'Ouest Mossi de 1967 à 1970 - soit 200 CFA dans le Cercle de Yako et 35 CFA dans celui de Koudougou. Dans la subdivision de Samba, le revenu annuel moyen par personne est de 300 CFA (presque 500 CFA en 1968).

"Ce rapide examen de ce que représentent les cultures de rapport dans l'Ouest-Mossi montre quel est leur médiocre niveau de développement, partant leur faible incidence économique" (cf. n° 5, p. 53). J.-M. KOHLER met en regard (carte p. 52) la valeur du coton commercialisé, et le montant de l'épargne rapatriée par les migrants, par subdivisions : la disproportion est criante. Même à Samba, en moyenne, les revenus du coton n'atteignent pas le montant des impôts annuels. "On comprendra dès lors que les flux migratoires ne sont guère déterminés par les niveaux de l'agriculture de rapport dans les diverses régions" (cf. n° 5, p. 53). A la médiocrité et l'irrégularité des revenus monétaires s'ajoute le fait que les cultures commerciales sont sous le contrôle des aînés, qui se réservent l'usage des terres propices au riz ou au coton, et "ne profitent donc pas directement à la génération qui alimente les mouvements migratoires" (cf. n° 5, p. 53)(12).

Ainsi donc ni les conditions de peuplement, ni les revenus monétaires agricoles - et à travers eux l'aptitude des sols - ne rendent compte des variations du taux de migrants selon les localités (13). Seuls l'ampleur des mouvements d'émigration antérieurs vers des aires de colonisation (14), et le type de milieu - urbain ou rural - paraissent avoir une nette influence.

Les facteurs sociaux et culturels ne se sont pas révélés plus significatifs.

“En général, l'appartenance socio-ethnique n'a guère d'influence sur les migrations” : aucun groupe (nakomsé, nyonyosé, yarsé, silmi-mosi,...) “ne présente de particularités d'ordre social ou économique qui soient susceptibles de retenir massivement ses jeunes” (cf. n° 5, p. 42).

Parmi les hommes de plus de quinze ans, les migrants sont plus nombreux chez les chrétiens et les musulmans (respectivement 41 et 38 % d'hommes absents) que chez les animistes (32 %). Mais l'islamisation (sauf chez les Yarsé) et la christianisation sont relativement récentes et affectent surtout les jeunes gens et jeunes adultes, c'est-à-dire les groupes qui fournissent le plus grand nombre de migrants. Si l'on ne considère que les hommes de 15 à 34 ans, le pourcentage d'absents est semblable (voisin de 50 %) quelle que soit l'appartenance religieuse.

La scolarisation est modeste : 13 % des garçons et 7 % des filles fréquentent une école primaire, mais la plupart des élèves quittent l'école en cours de scolarité. Ceux qui obtiennent le certificat d'études “ne trouvent pas sur place la possibilité de mettre à profit leur savoir, d'autant qu'ils perçoivent leur niveau d'instruction comme une contre-indication au travail agricole” (cf. n° 5, p. 44). Aussi l'école primaire ne contribue-t-elle pas à retenir les enfants au pays, et ceux qui réussissent leurs études ont tendance à migrer un peu plus que les autres : parmi les hommes de 15 à 34 ans, 58 % ou 50 % sont absents selon qu'ils ont été - ou non - scolarisés.

Les écoles rurales n'ont pas dans ce domaine de meilleurs résultats. Même si les jeunes gens “pouvaient appliquer leur savoir agricole et bénéficier eux-mêmes de leur travail, il leur serait impossible de gagner l'équivalent de ce que leurs camarades migrants rapportent de la Côte d'Ivoire : cela suffit à expliquer les départs en migration” (cf. n° 5, p. 46).

Le constat est rigoureux : “les conditions réelles de la production et de la distribution des biens sont actuellement telles en pays mosi que les jeunes n'ont pas intérêt à se consacrer sur place à l'agriculture” (cf. n° 5, p. 46).

## Les migrants

“Seuls les débiles mentaux et les culs de jatte ne vont pas chercher de l'argent en Côte d'Ivoire” (cf. n° 5, p. 156) : cette boutade qui, selon J.-M. KOHLER, “rend bien compte de l'état d'esprit qui prévaut parmi les jeunes de l'Ouest-Mossi au sujet des migrations” est dans le droit fil du constat ci-dessus. Pour l'auteur, elle explique aussi pourquoi les flux migratoires ne sont directement liés à aucun aspect de la vie économique et sociale villageoise.

71 % des hommes de l'Ouest-Mosi ont migré au moins une fois (15) : “parmi les jeunes, il n'y a que les infirmes et quelques rares chefs de famille qui ne migrent pas” (cf. n° 5, p. 27).

De la baisse régulière de la proportion des hommes qui ont migré dans les différents groupes d'âges (83 % à 20-24 ans, 31 % à 60-69 ans), l'auteur conclut que les migrations des hommes augmentent sans cesse depuis une époque déjà lointaine (16) et qu'elles ont actuellement une ampleur inégalée. L'évolution est identique parmi les femmes, mais plus récente : 28 % des femmes de 20-24 ans ont migré au moins une fois, 4 % seulement à 40-44 ans. Depuis une dizaine d'années, le nombre des jeunes couples migrants s'est considérablement accru.

Les migrations de travail obéissent toutefois à certaines règles. L'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le statut économique pèsent sur la décision de migrer et sur le comportement migratoire.

J.-M. KOHLER estime que dans l'ensemble de l'Ouest-Mossi, pendant la saison sèche de 1970, environ 76.000 personnes étaient absentes : quatre sur cinq étaient en Côte d'Ivoire, une sur dix dans une ville voltaïque, et le complément dans une autre région de Haute-Volta (17). Dans les deux groupes de

localités où le taux de migrants sont les plus faibles - localités urbaines ou situées à l'ouest du Cercle de Yako -, la part de ceux qui ne se dirigent pas vers la Côte d'Ivoire est plus forte (émigration notable vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso - 15 % - pour les premières, vers les aires de colonisation - 10 à 15 % - pour les secondes) : nous avons vu que les deux faits sont au moins en partie liés.

Parmi les 76.000 migrants, il y a 57.000 hommes et 19.000 femmes. Les enfants (moins de quinze ans) représentent 13 % des premiers et le tiers des secondes. Femmes et enfants constituent un peu plus du tiers de la population migrante. L'absence des hommes et femmes actifs accroît de 20 % la charge d'inactifs (enfants, vieillards) aux besoins desquels doit subvenir la population active non migrante (1,2 - localement 1,5 - au lieu de 1 inactif pour un actif).

Trois hommes sur quatre sont âgés de 15 à 34 ans : ils représentent 52 % de l'effectif total de ce groupe d'âges (65 % - localement 80 % - du groupe 20-24 ans, le plus affecté par les migrations) (18). C'est un véritable exode. Il affecte plus particulièrement les célibataires, quel que soit le groupe d'âges : pour l'ensemble des hommes de plus de 20 ans, 57 % des célibataires, 24 % des monogames, et 6 % des polygames sont absents (ces pourcentages sont respectivement de 67, 46 et 25 % dans le groupe 20-29 ans). "La tendance à migrer s'affaiblit donc à mesure qu'un homme améliore sa situation matrimoniale en avançant en âge" (cf. n° 5, p. 35). Cependant les chefs d'exploitation migrent rarement quel que soit leur âge, et pratiquement jamais dans les localités où le coton a pris un certain essor (19).

C'est le groupe 20-24 ans qui chez les femmes également compte le plus grand nombre d'absentes (20). Un peu moins de deux migrantes sur trois sont âgées de 15 à 34 ans.

Près des quatre cinquièmes des hommes mariés partis en Côte d'Ivoire ont emmené avec eux ou fait venir leur épouse. Le plus souvent, la femme reste au pays mossi après la naissance de son deuxième enfant. Ce fait, joint au grand nombre des célibataires parmi les hommes absents, expliquent que les enfants ne représentent que 18 % de la population migrante.

## Comportements migratoires

Parmi les migrants présents en Côte d'Ivoire en 1970, 47 % sont partis il y a moins de deux ans (26 % depuis moins d'un an) et 29 % depuis plus de quatre ans (21). Mais ces pourcentages varient au cours de l'année : une enquête effectuée au milieu de la saison sèche repérera tous les migrants saisonniers, mais sous-estimera le nombre des migrations de plus longue durée qui fréquemment s'achèvent au début de la saison sèche.

Seule une étude auprès des anciens migrants permet d'estimer la durée effective des séjours à l'étranger. En moyenne, les migrants revenus depuis 1965 ont été absents pendant une période de deux ans : 73 % des séjours ont été inférieurs à deux ans (47 % inférieurs à un an), 10 % seulement ont excédé quatre ans (22). Les séjours tendent à être de plus en plus longs : parmi les migrants revenus avant 1955, 70 % ne sont restés absents que moins d'un an (23) ; la durée moyenne des séjours effectués par les migrants avant 1965 a été de 16 mois. "L'ampleur des phénomènes migratoires s'est considérablement accrue au cours des dernières années. Le nombre de ceux qui migrent a augmenté, et de même la durée que chaque migrant passe à l'étranger" (cf. n° 5, p. 62) (24), (25).

La durée totale de l'absence, répartie en un ou plusieurs séjours, des hommes qui ont migré au moins une fois - et qui sont de retour au village - varie de 24 mois pour le groupe d'âges de 15-19 ans à 50 mois pour le groupe 30-39 ans (63 mois à 40-49 ans). Si l'on tient compte pour tous les groupes d'âges du comportement actuel des migrants (tel qu'il ressort du taux de migration par âges), la durée de l'absence atteint en fait 84 mois - sept années ! - pour le groupe 30-39 ans.

La répartition de la durée des séjours des anciens migrants est très variable selon les localités. Les migrations de moins d'un an sont presque partout les plus nombreuses ; localement elles représentent jusqu'à 55 à 60 % de l'ensemble des séjours effectués. "Les migrations de durée moyenne ont une fréquence inversement proportionnelle à celle des migrations de courte durée" (cf. n° 5, p. 63) ; leur part varie de 23 à 57 %. Les migrations de longue durée (plus de 3 ans) constituent en moyenne 10 % de l'ensemble des migrations mais elles atteignent 26 % dans une des localités étudiées ; elles sont importantes notamment dans les deux centres urbains : 17 % à Yako, 20 % à Koudougou. "Ce sont des ensembles complexes de causes particulières qui déterminent les variations de la distribution des migrations selon leur durée". Les diverses localités "ont souvent des habitudes de migration propres, déterminées par leur passé, ou par leur situation économique, sociale et culturelle actuelle. Un grand nombre de facteurs interviennent en effet selon des combinaisons variables d'une localité à l'autre ; et les facteurs déterminants ne sont pas toujours les mêmes" (cf. n° 5, p. 63) (26). J.-M. KOHLER retient néanmoins l'influence possible d'un facteur : la présence en Côte d'Ivoire de groupes importants de planteurs que peuvent rejoindre pour des séjours de longue - ou au contraire de courte durée - des migrants originaires des mêmes localités.

"La durée des migrations est dans une large mesure déterminée par la situation matrimoniale des migrants" (cf. n° 5, p. 64). Si, parmi les migrants revenus de Côte d'Ivoire, les célibataires ont effectué surtout des séjours de durée moyenne (73 % de 6 mois à 2 ans), les hommes mariés partis seuls sont souvent restés absents peu de temps (35 % moins de six mois, 57 % moins d'un an) tandis que, accompagnés de leur famille ils tendent à séjourner beaucoup plus longtemps à l'étranger (73 % plus de 2 ans). Les hommes qui, mariés, laissent leur famille au village, s'efforcent de revenir à temps pour cultiver leurs champs. Ceux qui partent avec leur famille doivent rester absents plus longtemps pour des raisons économiques (coût du voyage, charges financières dues à la présence de la femme et des enfants) ou parfois sociales (normalisation par le temps d'une situation matrimoniale irrégulière).

Les migrants quittent généralement leurs villages en petits groupes. Lorsqu'ils partent pour la première fois, deux sur cinq vont à l'aventure ; les autres rejoignent un parent ou un ami, ou se dirigent vers un endroit précis. Les quatre cinquièmes des migrants ne savent pas quel emploi ils vont exercer, et sont prêts à faire n'importe quoi (27).

"Le départ d'un membre de la famille vers la Côte d'Ivoire est presque toujours ressenti avec regret ; car il atteint l'unité et la cohésion du groupe familial, il entraîne momentanément une diminution de son potentiel social et matériel". Les aînés se plaignent fréquemment de l'absence de leurs jeunes frères ou fils. "Cela ne signifie pas toutefois que les aînés soient réellement opposés aux migrations. Au contraire beaucoup d'entre eux considèrent de plus en plus les migrations comme un mal nécessaire" (cf. n° 5, p. 68). Plus des quatre cinquièmes des anciens migrants sont partis en fait avec l'accord de leur famille, lors de leur dernier départ, et 10 % sont même partis à la demande de leur famille (28).

Près de quatre migrants sur cinq travaillent dans des plantations commerciales (café, surtout, cacao, bananes, ananas). Presque tous sont manœuvres ; 5 % cependant sont planteurs (plantations prises en "location") et 1 % des cadres subalternes. Les autres migrants exercent des activités variées (services divers, gardiens, artisans, commerçants,...) (29).

J.-M. KOHLER souligne que la situation professionnelle des migrants n'évolue guère selon le nombre de séjours effectués : au mieux, trouvent-ils des emplois plus avantageux, dans la même catégorie professionnelle.

Les migrants n'ont pas de compétence au départ, ne peuvent acquérir, et ne recherchent pas de promotion : "ils ne partent à l'étranger que pour rapporter le maximum d'argent dans le minimum de temps"... "leur avenir n'est pas dans la migration... la migration est pour eux une nécessaire parenthèse dans l'existence, leur vraie vie se joue ailleurs" (cf. n° 5, p. 73) (30). Les migrants qui souhaitent améliorer leur condition doivent changer de statut, devenir planteurs, et accepter de prolonger leur séjour en Côte d'Ivoire. Le migrant est moins sensible à la nature du travail qu'à son rapport financier. Il préfère le travail dans les plantations industrielles, si possible dirigées par des "Blancs" (salaire sûr,

possibilité de partir quand on le souhaite) ou dans les villes (travail plus facile). Mais "relativement peu nombreux sont pourtant les migrants qui vont à Abidjan chercher un emploi" (cf. n° 5, p. 75) : le chômage est important et les emplois sont difficiles à trouver ; souvent permanents ils impliquent de longs séjours ; le coût de la vie est très élevé ; les distractions sont nombreuses et l'épargne est faible, voire nulle (31). Le travail en brousse est plus pénible, mais plus efficace.

"Les migrants ont vivement conscience de se trouver à l'étranger dans une situation précaire, à la merci de leurs employeurs" (cf. n° 5, p. 75) et ils savent "qu'ils sont exploités par les Ivoiriens" (cf. n° 5, p. 77). Malgré leur nombre et leur rôle, "ils n'ont pas accédé à une conscience de classe" (cf. n° 5, p. 77) ; ce qui s'explique d'abord par le fait que le séjour à l'étranger est destiné à acquérir le plus rapidement possible "les moyens de mieux vivre au pays natal" (cf. n° 5, p. 77) (32), et aussi parce que les possibilités offertes à cet égard en Côte d'Ivoire sont largement supérieures à ce qu'il est permis d'espérer en pays mosi : "les migrants se satisfont des conditions qui leur sont imposées" (cf. n° 5, p. 77) (33).

## Les raisons du départ

"La migration permet d'acquérir cette valeur (l'argent) de plus en plus indispensable, qu'il semble à beaucoup impossible de se procurer en pays mosi. C'est en Côte d'Ivoire qu'on trouve l'argent nécessaire pour acquitter l'impôt en Haute-Volta et s'assurer dans son pays natal la considération sociale avec les avantages qu'elle implique" (cf. n° 5, p. 78)... "L'attrait de la Côte d'Ivoire correspond donc à une fascination de l'argent, réputé aussi abondant là-bas qu'introuvable en Haute-Volta".

Tel est schématiquement le résultat de l'enquête approfondie sur les motivations des migrations menée par J.-M. KOHLER auprès de 300 migrants, répartis dans cinq localités, revenus de Côte d'Ivoire depuis moins de deux ans.

Le premier objectif poursuivi par 40 % des migrants a été la recherche d'argent pour l'impôt. Cause déterminante des migrations volontaires anciennes, elle est restée importante parce que effectivement l'impôt est souvent payé par les chefs de famille avec l'argent ramené par les migrants. Mais elle est aussi invoquée par habitude et pour couvrir d'autres motifs moins facilement avoués. Si nombre de migrants partent sous la contrainte de l'impôt, la plupart des jeunes sont poussés également par des intérêts plus personnels. C'est vraisemblablement aussi le cas pour les migrants (20 %) qui déclarent être partis "pour l'argent" sans préciser son usage.

Pour 11 % des migrants, le motif principal du départ a été le désir d'acquérir des vêtements, chapeaux, chaussures, objets divers "qui jouent un rôle considérable dans la société des jeunes" (cf. J.-M. KOHLER n° 4, p. 220), tandis que 10 % sont partis pour se procurer une bicyclette, qui "est par excellence "l'instrument" des relations sociales entre jeunes" (cf. *ibidem*) ; 8 % des migrants expliquent leur départ par des motifs liés à leur situation sur le plan matrimonial (surtout recherche de l'argent nécessaire pour les salutations coutumières des fiançailles).

D'autres raisons ne sont présentées que par quelques migrants : gagner de l'argent pour faire du commerce, attrait de l'aventure - qui, pour J.-M. KOHLER est vraisemblablement un motif plus fréquent -, achat de céréales pour la soudure.

Ce dernier facteur est souvent mentionné par les migrants en deuxième ou troisième position, ainsi que le poids de la pression sociale qui s'exerce sur eux (moqueries, désir d'imiter ceux qui ont migré). Bien que rarement exprimé un motif détermine en fait de nombreux départs : la recherche des "moyens de participer dans les meilleures conditions à la compétition que représentent les relations entre jeunes gens et jeunes filles avant le mariage" (cf. n° 5, p. 87) (34).

Cependant "la hiérarchie des motifs n'est pas rigoureusement identique dans toutes les localités" (cf. n° 5, p. 90) : la contrainte de l'imposition est moins souvent invoquée dans les localités où la

culture du coton a pris un certain essor. Elle change aussi, selon les différents groupes socio-culturels : les préoccupations d'ordre matrimonial sont plus fortes parmi les chrétiens. Enfin elle varie avec l'âge et le statut personnel des migrants. L'homme âgé, chef de famille et d'exploitation migre sans grand plaisir : l'impôt, l'insuffisance de mil pendant la période de soudure sont les principaux - voire les seuls - motifs de son départ. Un adolescent partira surtout pour acquérir les moyens du prestige social. Un nouveau migrant est sensible à l'attrait de l'étranger (35).

Prenant du recul par rapport au phénomène migratoire, J.-M. KOHLER s'efforce de le replacer dans le cadre de l'évolution générale de la société mossi.

“Autrefois le prestige des individus était essentiellement lié au statut social de leurs familles, et chacun était par ailleurs estimé en raison des services qu'il rendait aux communautés auxquelles il appartenait. L'influence des individus augmentait avec l'âge”... “Il n'en est plus ainsi. L'argent procure maintenant prestige et puissance indépendamment des statuts sociaux” (cf. n° 5, p. 91). Chacun est en mesure d'assurer lui-même sa promotion sociale en se procurant les biens matériels susceptibles de lui attirer la considération des autres. Seule la migration le permet. “Celui qui ne quitte pas les champs de son père est condamné à l'indigence et à la passivité” (cf. n° 5, p. 92). Actuellement dans l'Ouest Mossi “on considère comme quasi-anormal qu'un jeune homme ne migre pas” (cf. n° 5, p. 93).

### L'épargne des migrations : montant et utilisation

Le complément indispensable de l'analyse des motivations des migrants est l'étude de l'efficacité réelle de leur séjour à l'étranger et de l'utilisation des biens éventuellement ramenés.

Les migrants partent - disent-ils - pour acquérir de l'argent. En trouvent-ils et surtout parviennent-ils à en épargner ? J.-M. KOHLER a mené une enquête auprès des 300 anciens migrants récemment revenus de Côte d'Ivoire auxquels il s'était adressé également pour l'étude des motivations (36).

En moyenne, un migrant épargne 47.000 CFA pendant son séjour en Côte d'Ivoire. “La rentabilité de la migration diminue régulièrement, et dans des proportions importantes, à mesure que s'allonge la durée de l'absence” (cf. n° 5, p. 97). Un séjour de courte durée permet au migrant d'épargner 4.500 CFA par mois (séjour de moins de six mois) ou 4.000 CFA par mois (séjour de 6 à 12 mois) (37). Ensuite l'épargne est de plus en plus réduite : de 32.500 CFA par mois pour un séjour de un à deux ans, à 10.700 CFA par an lorsque l'absence a été supérieure à cinq ans.

Chaque migrant rapporte en moyenne 26.000 CFA par année de séjour en Côte d'Ivoire, sous forme d'argent ou de marchandises (38). L'éventail des sommes effectivement rapportées est très ouvert : 35 % sont inférieures à 24.000 CFA, 38 % entre 24.000 et 48.000 CFA, et 27 % supérieures à 48.000 CFA.

Cette distribution s'explique par la rentabilité très différente des migrations selon leur durée. Mais l'épargne varie aussi “selon que le migrant est célibataire ou marié, selon qu'il part seul ou non” (cf. n° 5, p. 97). Elle est la plus importante pour les hommes mariés partis seuls (37.000 CFA par année de séjour) et elle croît avec la durée de l'absence : ils sont souvent déjà venus auparavant en Côte d'Ivoire et ont donc de l'expérience, ils sont soucieux d'épargner et sont très économes, et dans la plupart des cas ils sont partis uniquement pour des raisons économiques. Les migrants célibataires épargnent en moyenne 28.500 CFA par an ; cette somme est très variable selon les individus : certains sont expérimentés, ou poursuivent des objectifs plus sociologiques ou psychologiques, mais aussi ils ont peu de charges, sont très mobiles, à la recherche des travaux les plus rémunérateurs. Les migrants mariés partis en Côte d'Ivoire avec leur famille épargnent le moins (21.000 CFA par an) : ils ont de lourdes charges (transport, frais de séjour de la famille) et séjournent plus longtemps.

Enfin le montant moyen annuel de l'épargne varie selon les localités, de 21.000 CFA à 31.700 CFA par an, en raison notamment des caractéristiques différentes des migrations (durée, statut personnel des migrants).

L'épargne moyenne annuelle comprend 3.100 CFA envoyés par le migrant (essentiellement de l'argent) et 22.900 CFA rapportés à son retour, dont un peu moins de la moitié sous forme de marchandises. Celles-ci constituent 41 % de l'épargne globale ; la plus grande partie est achetée en Côte d'Ivoire (le tiers de l'épargne globale est ainsi dépensé hors du territoire voltaïque).

35 % des migrants n'ont pas envoyé d'argent à leur famille pendant leur absence ; ce pourcentage diminue lorsque l'absence se prolonge (16 % seulement pour les migrants partis il y a plus d'un an). L'argent reçu est absorbé par l'impôt, l'achat de mil pendant la période de soudure, et les nécessités à caractère social. Il représente une part croissante de l'épargne globale à mesure que la durée du séjour croît : de 5 % lorsque le séjour est inférieur à un an, à 29 % lorsqu'il excède cinq ans. "Cette progression prouve l'importance que les migrants attachent au fait de garder la sympathie active de leurs parents restés au pays" (cf. n° 5, p. 109) (39).

"Un migrant ne peut pas envisager sans raison grave de rentrer sans argent. Pour éviter d'être déconsidéré à son retour, il devra au moins... pouvoir se donner les apparences de ceux qui se sont enrichis en Côte d'Ivoire" (cf. n° 5, p. 110). Il peut être obligé de prolonger son séjour à l'étranger afin d'épargner davantage et être en mesure de rentrer sans déshonneur

Tous les migrants de l'échantillon sont revenus avec de l'argent, en moyenne 11.900 CFA par année de séjour, somme qui diminue régulièrement à mesure que l'absence est plus longue (de 15.000 CFA pour un séjour de six mois, à un peu plus de 30.000 après une absence de cinq années) tandis que sa part dans l'épargne totale décroît.

Il n'a été trouvé trace de l'utilisation de l'argent que pour la moitié des sommes rapportées par les migrants (40). "Dès leur retour, les migrants s'acquittent de leurs principaux devoirs et satisfont leurs besoins importants" (cf. n° 5, p. 112) : 15 % de l'argent est remis au chef de famille (deux fois sur trois l'objectif explicite est le paiement de l'impôt), 7 % est distribué aux parents, 12 % est consacré à l'achat de céréales ou de bétail, 5 % à l'achat de bicyclettes, et près de 5 % est investi dans le commerce ; le complément disparaît dans de menues dépenses.

Presque tous les migrants rapportent avec eux diverses marchandises dont la valeur varie assez peu avec la durée du séjour. Elles "sont en majeure partie destinées à servir le prestige du migrant" (cf. n° 5, p. 113) qui conserve l'essentiel (96 %) pour son usage personnel : habits, chaussures, montres, lunettes, ...et bicyclettes (qui représentent le quart de la valeur des marchandises).

L'utilisation de l'argent varie sensiblement selon la situation matrimoniale du migrant. L'homme marié parti seul remet 25 % de la somme épargnée à son chef de famille, pour payer l'impôt, et le remercier des services rendus à sa famille pendant son absence, et achète surtout du bétail et de la volaille. Le migrant accompagné par sa famille paie son impôt et achète des céréales. Le célibataire remet 14 % de son argent à son chef de famille (pour l'impôt et aussi pour obtenir son appui dans la recherche d'une épouse), en distribue une partie à ses futurs beaux-parents, et investit dans le commerce (41).

Les marchandises rapportées de Côte d'Ivoire sont à peu près les mêmes pour tous les migrants. Elles représentent une part plus importante de l'épargne totale chez les célibataires qui par ailleurs, proportionnellement, achètent plus souvent des bicyclettes et des vêtements.

L'utilisation de l'épargne varie également en fonction des possibilités économiques particulières dans les diverses localités. Moins la localité est riche (moins elle produit de coton) plus l'argent provenant des migrations est utilisé en fonction des besoins de la communauté (plus d'argent envoyé, rapporté, et remis au chef de famille ; achats de céréales et de bétail plus importants ; plus de bicyclettes, moins d'habits parmi les marchandises).

Dans l'ensemble, le migrant conserve pour lui-même 71 % de l'épargne totale - argent et marchandises envoyées ou rapportées -, ce qui représente environ 18.500 CFA par année de séjour à l'étranger (y compris la part de l'argent rapporté dont l'usage n'est pas connu). Le cinquième de l'épargne

est remis au chef de famille (essentiellement de l'argent), et le complément est distribué aux parents (surtout des marchandises). En moyenne, chaque chef de famille reçoit de son frère, de son fils ou de son neveu migrant, environ 5.000 CFA par an - en espèce ou en nature (42).

Compte tenu du fait qu'environ 40.000 hommes actifs originaires de l'Ouest Mossi résident en Côte d'Ivoire, et qu'ils y épargnent en moyenne 26.000 CFA par année de séjour, J.-M. KOHLER estime que la somme annuellement rapatriée par eux en Haute-Volta dépasse vraisemblablement un milliard de francs CFA - dont approximativement 700 millions sous forme d'argent - ce qui représente un apport de plus de 2.000 CFA par habitant. Ces sommes sont très supérieures aux évaluations généralement admises (43). Tenant compte des mouvements d'argent entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta, tels que les saisit la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, J.-M. KOHLER estime que l'ensemble des migrants voltaïques en Côte d'Ivoire ont rapatrié en 1970 au total cinq à six milliards de francs CFA - en numéraire et marchandises - et que cette somme n'avait cessé de progresser au cours des dernières années, à la suite du développement des mouvements migratoires(44).

Sur les 700 millions de francs CFA rapportés annuellement en espèces par les migrants de l'Ouest Mossi, 120 sont absorbés par l'impôt (soit les trois cinquièmes du montant total de l'impôt), 120 également sont consacrés à l'achat de bicyclettes (45), 32 à l'achat de céréales, 24 à l'achat de volailles et de bétail.

### Intérêt et signification des migrations

“La plupart des auteurs qui ont traité des migrations ont exprimé des conclusions pessimistes en ce qui concerne l'intérêt économique de ces transferts de main d'œuvre”... “Les hommes chargés de définir et de préparer l'avenir de leur société déplorent en effet l'absence quasi permanente de la majorité des jeunes hommes qui sont la force vive de la nation. Et dans la vie quotidienne, en particulier durant la saison des cultures, les masses rurales ressentent avec découragement et inquiétude le déséquilibre de leur société composée surtout d'enfants, de femmes et de vieillards” (cf. n° 5, p. 126).

A ces conclusions pessimistes s'ajoute un sentiment d'impuissance et de lassitude suscité par la misère apparemment irrémédiable de la Haute-Volta, le développement rapide et la richesse de la Côte d'Ivoire, dont beaucoup de Voltaïques sont convaincus qu'ils reposent sur la présence des migrants.

“Dans ce contexte défavorable aux migrations, la tendance est à exagérer le manque à gagner résultant de l'exode de la main d'œuvre, et à minimiser l'importance des sommes et la valeur des marchandises rapatriées par les migrants” (46)... “Pour une juste appréciation des incidences économiques des migrations, il faut d'abord replacer les migrations dans leur contexte économique réel” (cf. n° 5, p. 128).

“Si les jeunes Mosi de l'Ouest ne migraient pas, quelles richesses pourraient-ils produire chez eux ?” (cf. n° 5, p. 129). Après une succession d'estimations, J.-M. KOHLER conclut ainsi : “En restant dans son pays, la principale occupation du jeune Mosi consiste donc à participer aux travaux nécessaires pour assurer la subsistance de son groupe - ce qui rapporte l'équivalent de 4.500 CFA environ, en plus de la nourriture de l'intéressé ; par ailleurs, chaque travailleur peut théoriquement rassembler une somme variant de 5 à 7.500 CFA” (cf. n° 5, p. 130), soit 3.750 ou 5.000 CFA en cultivant du coton ou du riz sur 25 ares, et 2.500 CFA grâce à des activités complémentaires diverses (élevage, commerce, artisanat).

Cependant le manque de terres est tel que le jeune ne peut en réalité obtenir de son aîné la disposition de 25 ares de terre à riz ou à coton (47). Et il “deviendrait catastrophique si de nombreux jeunes gens décidaient de rester au pays au lieu de migrer : les superficies moyennes cultivées par travailleur diminueraient dans les régions de forte occupation du sol, la nécessaire récupération des terres médiocres et l'impossibilité de laisser en jachère les sols épuisés provoqueraient une baisse des rendements” (cf. n° 5, p. 130) (48).

Le bilan est clair : les revenus de migration sont en moyenne au moins trois fois plus élevés que les revenus qu'un jeune peut espérer obtenir en demeurant dans son village (49). Par ailleurs, le migrant peut disposer à son gré de son épargne, et les sollicitations dont il est l'objet seraient moins contraignantes.

J.-M. KOHLER note que les marchandises rapportées par les migrants sont très souvent considérées comme dépourvues de caractère économique, et classées dans une sphère de biens de consommation.

En fait, certaines marchandises jouent directement ou non un rôle certain dans la production et les échanges, même si elles ont été acquises pour des raisons de prestige. C'est le cas de la bicyclette, du poste à transistor, voire d'éléments de confort (lit). "D'autre part, les nouvelles habitudes de consommation introduites par les migrants provoqueront nécessairement des changements dans le secteur de la production" (cf. n° 5, p. 132). Le migrant "ne se satisfait plus jamais des médiocres ressources dont se contentaient ses parents ; quand il ne pourra plus se procurer par les migrations l'argent dont il a besoin, il cherchera à augmenter les cultures de rapport" (n° 5, cf. p. 133) (50). Enfin, l'achat des marchandises contribue à développer le commerce et à enrichir une fraction de la population.

Les migrants ont de bonnes raisons de ne pas investir leur épargne dans le système de production : souvent jeunes, ils ne disposent pas de terres ; ils ne reviennent que pour de brefs séjours en saison sèche ; s'ils sont mariés, ils n'en ont pas souvent les moyens ; enfin pourquoi agiraient-ils autrement que ceux qui n'ont jamais quitté leur village, vivent uniquement de la terre et n'ont jamais investi dans l'agriculture ? Pour J.-M. KOHLER, qu'il s'agisse du migrant ou du villageois, deux conditions doivent être réalisées : "avoir de quoi investir et savoir comment investir de façon rentable ; la première condition est parfois réalisée, la seconde ne l'est presque jamais" (cf. n° 5, p. 133) (51).

Que les migrants gardent le même comportement que ceux qui n'ont pas quitté leur village, le fait est confirmé par l'analyse de leurs dépenses. L'importance des sommes engagées est plus grande, mais la structure des dépenses est semblable : "la rationalité qui commande les dépenses des migrants s'identifie à la rationalité qui commande à l'heure actuelle l'ensemble de la vie sociale et économique de l'Ouest-Mossi" (cf. n° 5, p. 134).

"L'agriculture n'est pas considérée comme un secteur avantageux pour les investissements" (cf. n° 5, p. 136), ni par les paysans - qui le savent par expérience -, ni par les migrants qui, pour acquérir la richesse et la considération qui donnent accès aux femmes, préfèrent investir le cas échéant dans le commerce (du moins, au niveau des intentions). "Le manque d'intérêt que les migrants manifestent pour les investissements agricoles n'est donc nullement surprenant, il ne résulte pas de déterminations particulières" (cf. n° 5, p. 136) (52).

"Malgré la lucidité et le pessimisme qui caractérisent fréquemment la comparaison que les migrants établissent entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire en ce qui concerne les possibilités économiques, toutes les personnes interrogées déclarent préférer leur terre natale" (cf. n° 5, p. 138-139). Mais, inversement, "rares sont ceux qui imaginent concrètement comment le Pays mosi pourrait un jour contenter ses habitants par la mise en valeur de ses ressources agricoles" (cf. n° 5, p. 137). Tels sont les deux termes extrêmes de la perception actuelle du phénomène migratoire par les jeunes mossi.

Pour les aînés, les chefs de famille, les migrations sont la cause de tous les maux de la société mossi, et ils flétrissent durement le comportement des migrants. "Le reproche le plus souvent adressé aux migrants est de se désintéresser de leurs vieux parents, et de ne consacrer leur temps et leur argent qu'à la recherche de prestige personnel et de plaisirs frivoles" (cf. n° 5, p. 141). Il s'agirait là de "représentations stéréotypées", fort éloignées de la réalité, "que les individus, à partir d'un certain âge, croient devoir porter sur les migrations pour se conformer aux normes sociales" (cf. n° 5, p. 143), (53).

"De nombreux chefs politiques traditionnels se plaignent également des migrations" (cf. n° 5, p. 143), mais J.-M. KOHLER constate que "ces mêmes chefs savent tirer parti des migrations" et perçoivent auprès des migrants d'importantes sommes d'argent.

Pour la grande majorité des anciens migrants, le seul facteur susceptible d'interrompre l'émigration vers l'étranger serait de disposer sur place d'un travail rémunérateur, dans des chantiers publics ou des usines (54). Rares sont ceux qui estiment que le développement de l'agriculture, surtout s'il devait concerner les seules productions vivrières, puisse peser sur l'ampleur du mouvement migratoire et apporter l'argent que les migrants vont actuellement chercher à l'étranger.

Moins nombreux encore sont ceux qui attendent d'une réforme sociale la solution du problème posé par les migrations de travail : pour J.-M. KOHLER, il s'agit d'un fait remarquable car la société mossi est actuellement aux prises avec de graves problèmes sociaux, liés particulièrement au contrôle que maintiennent les aînés sur la production et sur l'accès aux femmes (55).

Le jugement global sur l'aptitude du Pays mossi à procurer un supplément de ressources à ses habitants est très négatif. En tout état de cause, "qu'il s'agisse de création d'emplois ou de développement rural, les personnes interrogées déclarent presque toujours que l'initiative doit en revenir au Gouvernement" (cf. n° 5, p. 146).

En définitive, selon J.-M. KOHLER, "pour retenir les jeunes dans leurs pays, l'unique mais indispensable condition est de leur offrir un travail permettant de vivre selon les nouvelles normes qui, importées de Côte d'Ivoire, régissent maintenant leur univers" (cf. n° 5, p. 150).

"Bien que les émigrations définitives semblent assez rares, il n'est pas exagéré de dire que l'Ouest Mossi souffre d'une grave hémorragie démographique à caractère évolutif : le pays est abandonné par sa jeunesse. Les migrations ne sont pas le fait de certaines catégories particulières de jeunes. Indistinctement tous migrent" tandis que les "migrations ne sont guère influencées par les particularités locales ou régionales, si ce n'est dans les centres plus ou moins urbanisés" (cf. n° 5, p. 156).

"Ces phénomènes migratoires, intenses et généralisés, sont les symptômes d'une crise qui atteint profondément et dans toutes ses dimensions la société de l'Ouest-Mossi" (cf. n° 5, p. 157). Celle-ci ne dispose pas actuellement des moyens qui lui permettraient de résoudre ses problèmes économiques - ajuster les ressources aux besoins -, et sociaux - rétablir l'équilibre rompu par les agressions du pouvoir colonial et de ses prolongements. "C'est pour dépasser une situation bloquée que les jeunes quittent temporairement leur pays" (cf. n° 5, p. 157).

La migration est nécessaire : elle décongestionne les régions surpeuplées, elle se substitue aux récoltes défailantes, elle apporte l'argent de l'impôt. Elle assume par ailleurs de nombreuses fonctions secondaires, sociales et économiques. Elle n'est pas un phénomène superficiel.

Elle permet aux jeunes de dépasser la situation actuelle, d'échapper à la misère endémique, de se soustraire au contrôle des aînés. Elle permet aussi à la collectivité "d'éluder provisoirement les mises en question radicales et les coûteuses solutions qui se révéleraient nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions l'avenir de la société mosi" (cf. n° 5, p. 160). (56).

"Dans la situation actuelle, les migrations vers la Côte d'Ivoire sont donc un phénomène qui présente de nombreux aspects positifs. Grâce à elles, l'initiative est aux jeunes, les mentalités changent et les structures se modernisent, la mobilité sociale s'accroît, et les revenus rapatriés par les migrants enrichissent le pays" (cf. n° 5, p. 160). En outre, elles favorisent une prise de conscience nationale.

Cependant la dépendance politique et économique actuelle de la Haute-Volta à l'égard de la Côte d'Ivoire n'est pas avantageuse à long terme. La Haute-Volta doit "s'organiser pour tirer un meilleur profit du travail de ses ressortissants" (cf. n° 5, p. 160).

"A cause de l'irrégularité des pluies et de la médiocrité des sols, l'agriculture ne constitue pas une activité rentable en pays mosi" (cf. n° 5, p. 158). Si quelques progrès ont été réalisés, ils n'ont pas fondamentalement modifié les données du problème. L'agriculture ne peut donner à tous un emploi permanent, et rémunérer convenablement leur travail. La seule voie serait le développement des cultures irriguées, mais le pays mossi s'y prête mal.

Estimant que "le travail en Côte d'Ivoire est un mal absolument nécessaire" (cf. n° 5 p. 152), et attirés principalement par la possibilité d'y gagner de l'argent, les migrants souhaitent que le gouvernement intervienne pour améliorer les conditions des migrations et leur efficacité (tracasseries administratives - sanitaires et douanières -, prix du transport), mais la majorité "est opposée aux interventions directes de l'Etat dans l'organisation des migrations" (cf. n° 5, p. 154), attitude héritée de l'époque coloniale, et qui explique la relative inefficacité du Service de la Main d'Œuvre.

Cependant de nombreux migrants regrettent d'être obligés de travailler en Côte d'Ivoire, et d'enrichir le pays, tandis que leur pays natal connaît la pauvreté. "On peut penser que des chantiers nationaux, tels ceux qui pourraient être créés pour des aménagements hydro-agricoles ou pour la mise en valeur de terres neuves, ne manqueraient pas de main d'œuvre, à condition que la rémunération du travail y soit à peu près égale à celle offerte en Côte d'Ivoire et que les conditions d'emploi y soient semblables" (cf. n° 5, p. 152). Mais si l'intervention de l'Etat pour créer du travail est vivement souhaitée, "les populations ont en aversion les méthodes habituelles du contrôle étatique. De nouvelles formules devraient être trouvées, alliant l'indispensable efficacité des méthodes rationnelles avec une non moins indispensable liberté des personnes" (cf. n° 5, p. 152).

"La colonisation des terres neuves... serait sans doute pour la société mossi la voie la plus avantageuse et la plus aisée pour résoudre progressivement ses problèmes majeurs" (cf. n° 5, p. 161). Eventuelle solution de rechange opportune aux migrations vers l'étranger, elle devrait "alléger l'énorme charge démographique qui pèse sur les terroirs mosi et assurer la mise en valeur des terres les plus fertiles de la Haute-Volta" tandis qu'elle "peut être le creuset où les éléments les plus dynamiques de la société inventeront des modalités de vie sociale nouvelles, plus adéquates aux nécessités d'une économie moderne" (cf. n° 5, p. 161).

"On ne doit cependant pas imaginer qu'il serait actuellement possible de canaliser, sans autre forme de procès, les flux migratoires qui sont orientés vers l'étranger, et de les diriger vers les terres neuves... dans leur ensemble les migrants qui partent en Côte d'Ivoire ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les cultivateurs qui optent pour la colonisation" (cf. n° 5, p. 161). Tandis que les uns ne quittent leur pays que pour y revenir rapidement avec le maximum d'argent, les autres cherchent hors du pays mossi une installation définitive ou quasi définitive (57). Les deux types de mouvements n'ont d'ailleurs pas la même incidence économique.

Une action de l'Etat, judicieuse et efficace, doit pouvoir contrôler les mouvements de colonisation spontanés actuels, créer des infrastructures d'accueil, informer les populations mossi de la nouvelle possibilité qui s'offre à elle, et ouvrir des chantiers afin que les jeunes mossi qui viendraient y travailler aient le loisir de s'informer, lentement et librement, des conditions de vie qui s'attacheraient à leur situation ultérieure de colons.

Mais une politique de redistribution de la population mossi poserait de difficiles problèmes politiques, liés avant tout à "l'impérialisme politique et culturel des Mosi" (cf. n° 5, p. 163).

Face à l'incapacité du Pays mossi - que démontrent les migrations de travail - à dépasser "une situation de stagnation économique et de lente mort sociale" (cf. n° 5, p. 164), face à la faible efficacité - inévitable en raison du climat et des sols - des actions entreprises à l'intérieur du Pays mossi, "on devrait entreprendre délibérément une politique de peuplement des régions les plus riches de la Haute-Volta" (cf. n° 5, p. 164)... "où la main d'œuvre actuellement expatriée pourrait trouver à s'employer de façon rentable pour les individus et profitable à long terme pour le pays" (cf. n° 5, p. 165) (58).

## NOTES

(1) Adoptant la terminologie proposée par les instances culturelles voltaïques, J.M. KOHLER écrit "Mosi". Afin d'homogénéiser l'écriture de ce terme dans l'ensemble de notre document, nous avons conservé l'orthographe habituelle "Mossi", sauf éventuellement dans le cadre de citations.

(2) Notre mise au point bibliographique a été entreprise à la fin de 1971. A cette date, les résultats des travaux de J.-M. KOHLER n'étaient accessibles qu'à travers un document dactylographié : c'est ce dernier qui est analysé ici. La version définitive du texte de J.-M. KOHLER (qui comportera quelques modifications par rapport au document initial) sera publiée en 1972 dans la collection des "Travaux et Documents" de l'ORSTOM.

(3) Analysant la destination des flux migratoires (cf. n° 5, p. 58-59), J.-M. KOHLER individualise les aires de colonisation mossi vers l'Ouest de la Haute-Volta : 3 % des migrants se sont dirigés vers des aires de colonisation ; ce pourcentage atteint 10 - 15 % dans la plupart des villages étudiés situés à l'Ouest du Cercle de Yako.

(4) Les recensements administratifs en pays mossi sous-estiment généralement dans une proportion variable, les effectifs réels de la population présente, et surtout de la population "de droit", parmi lesquels un certain nombre de migrants.

Une enquête qui vise à établir un inventaire le plus exhaustif possible des migrants sans chercher à corriger avec la même minutie les effectifs de population, est souvent condamnée à sur-estimer le pourcentage de migrants par rapport à la population réelle. Le phénomène est apparu très clairement dans la région de Nobéré, où le taux de migrants était en 1968 de 15,6 ou de 13,6 % selon la nature de la population de référence-population administrative ou estimation de la population réelle (cf. n° 6).

(5) Même en tenant compte de la note ci-dessus, c'est un taux très élevé qui ne se compare, parmi les taux établis lors des études locales antérieures, qu'à ceux de Dakola (qui fait partie de l'Ouest-Mossi) - 12 % (cf. n° 4) - et de la région de Nobéré (13,6 %). Nous sommes bien au coeur de l'aire qui, de Gourcy à Manga, selon l'enquête menée en 1964, (cf. ci-dessus, page 56), est la plus affectée par les mouvements migratoires (taux de 11 - 13 %).

Dans les sept localités de la région de Koupéla, étudiées par J.P. LAHUEC (cf. n° 2), le taux n'est que de 6,7 % : il est également comparable à la valeur retenue par l'enquête de 1964 (4,6 %).

(6) Cette idée généralement admise à sa source, notamment, dans les travaux de J. ROUCH (cf. n° 8) sur les migrations au Ghana. Le "Gold Coastier", dont le comportement-type est celui du migrant Zaberma, quitte son pays après les récoltes en septembre-octobre, reste en Gold Coast pendant la saison sèche et rentre si possible chez lui pour les semailles. J. ROUCH note cependant que le migrant mossi tend plus fréquemment que le Zaberma à faire des séjours de quelques années.

Pour sa part, E.P. SKINNER (cf. n° 11 et 12) considère la migration saisonnière comme le "modèle" migratoire adopté par les Mossi, qui leur permet d'harmoniser leurs déplacements avec le cycle des travaux agricoles : ils sont en mesure à la fois de cultiver leurs champs et d'aller chercher au Ghana l'argent pour l'impôt.

La migration saisonnière existe actuellement en pays mossi. Son importance paraît varier selon les régions. Elle est parfois prédominante. Dans la région de Nobéré (cf. n° 6), le dernier séjour de la moitié des anciens migrants n'a pas excédé six mois (c'est une durée conventionnelle : la migration s'est inscrite en fait dans le cadre d'une saison sèche, de septembre-octobre à juin). Dans la région de Koupéla, parmi dix séjours effectués par d'anciens migrants, quatre appartiennent à la catégorie des migrations saisonnières.

Dans l'Ouest-Mossi, 18 % des séjours à l'étranger des migrants revenus depuis 1965 ont duré moins de six mois, et 29 % de six à douze mois : parmi ces derniers, un certain nombre s'est certainement inscrit dans le cadre d'une saison sèche. J.-M. KOHLER précise que les migrations de moins d'un an sont les plus nombreuses dans tous les groupes d'âges des migrants.

On voit bien que le problème de la définition de types de mouvements migratoires selon leur durée et l'analyse de leur distribution régionale, conduisent au coeur d'une réflexion sur la signification des migrations de travail dans les diverses régions du pays mossi.

Mais comment ne pas tenir compte des conditions d'activité offertes aux migrants en Côte d'Ivoire ? Si l'emploi en milieu urbain est réputé relativement stable (la saison des pluies doit cependant avoir une influence sur le niveau de l'emploi, par exemple dans les entreprises de travaux publics), on sait que la période de février à juin correspond à une "morte-saison" des travaux agricoles.

A cet égard la migration saisonnière (en saison sèche) est partiellement inadaptée au rythme des activités en Côte d'Ivoire, ce qui ne peut manquer d'avoir une incidence sur son efficacité économique. Par contre, les nombreux migrants qui quittent la région de Yako ou Koudougou (et aussi ceux du Yatenga, si l'on se fonde sur les travaux de R. DENIEL) peu avant la saison des pluies ont le maximum de chances de trouver rapidement un emploi.

Ces constatations doivent avoir leur place dans toute analyse des motivations des migrants selon leur région d'origine, et du poids respectif des facteurs économiques et sociaux qui les incitent soit à quitter la Haute-Volta, soit à rejoindre la Côte d'Ivoire ?

(7) Seuls trois quartiers de Koudougou - à raison de 1.000 personnes environ par quartier - ont été étudiés, l'un au centre de la ville, l'autre habité par des nakomés et des immigrés, le troisième étiré le long d'une piste à l'écart de la ville. Koudougou rassemble au total 23.000 habitants.

Yako, "centre régional en cours d'urbanisation", présente une gamme de quartiers très différenciés. Cinq d'entre eux ont été étudiés, totalisant 4.000 personnes (pour un effectif global de 8.900 habitants).

(8) Les migrants sont-ils moins nombreux parce que la ville présente des caractères particuliers (éléments de vie à caractère moderne, possibilité d'acquérir des revenus monétaires complémentaires,...) et retient mieux sa population que les villages ? Ou bien parce qu'une certaine proportion de la population urbaine est elle-même venue à une date plus ou moins récente : l'installation dans la ville se serait substituée à un mouvement vers les pays étrangers ?

A propos des migrations baoulé, J. MICHOTTE retient une autre hypothèse (cf. ci-dessus page 50) : la faiblesse du nombre de migrants dans certains villages, pourtant inclus dans une aire de forte émigration, serait une conséquence des départs massifs (migrations durables) qui ont déjà eu lieu au cours des années précédentes. Plusieurs faits présentés par J.-M. KOHLER peuvent inciter à ne pas négliger cette hypothèse.

Seule une approche spécifique des conditions de l'émigration en milieu urbain pourrait permettre de trancher.

Le travail de J.-M. KOHLER montre déjà que, outre le taux de migrants, plusieurs caractères du phénomène migratoire présentent en milieu urbain des aspects originaux :

- Une série de graphiques (p. 29) présentent la répartition des hommes absents par groupes d'âges, selon les localités étudiées. L'originalité majeure des deux centres urbains est la faiblesse du pourcentage d'hommes absents dans le groupe 20 - 34 ans.

- Analysant la durée des migrations (p. 64), J.-M. KOHLER remarque que les centres urbains présentent à la fois une forte proportion de migrations de courte durée (moins de six mois) - commandée par l'activité commerciale - et un grand nombre de migrations de longue durée (plus de trois ans), fait qu'il relie, sur un plan général, à la présence en Côte d'Ivoire d'importantes colonies mossi originaires de ces localités, "les migrants allant s'installer quelques années sur les plantations de leurs parents".

- Enfin, les graphiques de la page 58 montrent que Yako et Koudougou offrent un pourcentage plus élevé que dans les autres localités de migrants installés en Haute-Volta, notamment dans les villes (14 % des migrants sont à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, alors que la moyenne est de 8 % dans l'ensemble de l'Ouest-Mossi), attirés par les activités commerciales et la présence de parents.

(9) Mais aussi la pluviométrie annuelle à Yako est dans l'ensemble inférieure de près de 100 mm, avec toutes les conséquences que ce fait peut avoir en particulier sur la quantité et surtout sur la régularité des pluies au début de la saison agricole. Dans ce domaine, la région de Koudougou est certainement plus apte à supporter de fortes densités de population.

(10) Comparer des densités de population "régionales" (par subdivisions administratives) et des taux de migrants "villageois" est une démarche susceptible de ne pas être toujours pleinement convaincante. Ainsi, les deux exemples présentés, Songnaba et Sabou, sont justement de grosses agglomérations rurales (cf. n° 5, carte de l'implantation de la population, page 18) rassemblant plusieurs milliers de personnes : ce sont des noyaux de population très dense au milieu d'aires relativement peu peuplées (le fait est particulièrement frappant sur photographies aériennes).

A défaut d'informations sur l'étendue des terres dont disposent les populations des diverses localités étudiées, il devrait être possible d'approcher au plus près la charge démographique réelle à l'aide des photographies aériennes (de la couverture régulière I.G.N.) et en s'appuyant non sur des densités de population mais des taux d'occupation du sol, qu'il est possible - à un niveau local - de déterminer de façon relativement précise.

Sans préjuger des résultats d'une telle approche, et en se plaçant dans la perspective retenue par J.-M. KOHLER, ne peut-on constater que parmi les cinq localités rurales présentant les taux de migrants les plus élevés, sont les quatre localités (Imassogo, Nandiala, Temnoré, Soala) situées à l'intérieur ou immédiatement sur les marges (cf. carte des densités de population, p. 19) de l'aire la plus densément peuplée de tout l'Ouest-Mossi. Est-ce une coïncidence ou une corrélation ?

Nous partageons cependant l'avis de J.-M. KOHLER lorsqu'il estime que les relations entre le phénomène migratoire et les densités de population ne sont pas simples, tant elles paraissent pouvoir être médiatisées par nombre d'autres facteurs.

La densité de population est-elle bien toutefois, en pays mossi, un indice significatif au regard des migrations de travail ? A travers quels processus intervient-elle ? Peut-on étalonner son poids ? Inversement, en deça de quel seuil cesse-t-elle d'être un facteur déterminant sur l'ampleur des mouvements migratoires ? Ce sont des questions qui mériteraient d'être examinées et qui assurément conduiraient à une analyse de la structure des terroirs villageois mossi.

Il est couramment constaté que la superficie cultivée par personne en pays mossi reste semblable (environ 50 ares) quelle que soit la densité de population. A première vue, celle-ci n'intervient donc qu'à travers le rythme cultural, la durée des jachères, la part respective des divers types de champs (champs proches de l'habitat, champs de brousse), les rendements. Son rôle serait alors indissociable de celui de la qualité des sols, naturelle ou créée et entretenue.

(11) Retenant la possibilité d'une relation entre le départ d'une fraction des adultes vers les aires de colonisation et la faiblesse du taux de migrants, J.-M. KOHLER retrouve implicitement l'hypothèse présentée par J. MICHOTTE (cf. note 8 ci-dessus) à propos de la rareté des migrants dans certaines villes baoulé.

(12) De même que pour la densité de population, on peut se demander si le niveau d'analyse choisi pour étudier l'influence de la production cotonnière (et aussi pour le riz et l'arachide) permet à lui seul d'épuiser la question.

Il va de soi qu'un revenu de 100 CFA par an et par personne n'est pas en mesure de peser sur le volume migratoire. Qu'il en soit de même dans la subdivision de Samba prouverait déjà que disposer de l'argent pour l'impôt - résultat presque atteint par la culture cotonnière - n'est pas suffisant pour retenir les migrants. Mais au-delà ?

Déjà les deux seules localités étudiées, situées dans une aire de sols birrimiens (Pilimpikou, Dasisé) sont parmi les trois localités rurales où le taux de migrants ne dépasse pas 60 %, quel que soit le groupe quinquennal d'âges. Elles appartiennent à des Subdivisions où la densité de population atteint des valeurs moyennes. Mais on sait que dans la région de Yako les aires birrimiennes offrent à la fois de bons sols et de grandes étendues cuirassées incultes ou très

faiblement productives : le nombre d'habitants par km<sup>2</sup> de sol cultivable y est en fait élevé. Peut-être les revenus du coton sont-ils déjà parvenus à modérer le taux de migrants ?

A notre avis, il serait indispensable que les relations entre les revenus agricoles (et les revenus complémentaires divers que les mossi sont réputés savoir s'assurer) et les mouvements migratoires soient examinées au niveau des exploitations et, dans les conditions actuelles, parmi les exploitations les plus productives afin de rechercher les éléments de réponse à la question : à partir de quel niveau de revenus monétaires, issus de l'agriculture ou d'autres secteurs d'activité, les membres d'une exploitation sont-ils dissuadés de migrer ?

Le programme n'est pas simple, et ne se limite certainement pas en fait à un bilan comparé des revenus cotonniers et migratoires au sein de l'exploitation. Déjà J.-M. KOHLER souligne à juste titre que les uns et les autres ne profitent pas aux mêmes membres de l'exploitation. Par ailleurs on sait que, quelle que soit l'importance des revenus cotonniers, les chefs d'exploitation ne migrent pratiquement pas.

(13) Dans l'étude des migrations à Dakola (cf. n° 4, p. 217), J.-M. KOHLER avance une autre explication possible de l'ampleur variable des phénomènes migratoires selon les localités. L'existence de micro-climats à l'intérieur et à la périphérie des massifs birrimiens, et la diversité des conditions climatiques entre les localités au cours d'une même année influent directement sur le niveau de la production agricole et donc sur les contraintes économiques qui déterminent les migrations.

Dans la région de Koupéla (cf. n° 2, p. 139) J.-P. LAHUEC estime que la faiblesse relative du taux de migrants est liée à la proximité du marché de Pouitenga qui "offrant des possibilités d'exercer de manière fructueuse une activité en saison sèche, limite les migrations de travail en direction des pays étrangers".

(14) A travers le site des villages par rapport à la vallée de la Volta rouge, c'est bien le même facteur qui explique la faiblesse des taux de migrants dans les villages de la région de Nobéré les plus proches de la rivière (cf. n° 6, p. 81) : une partie de leur population s'est installée dans le Cercle de Pô, ou plus à l'intérieur du Cercle de Manga.

(15) Il serait sans doute intéressant d'individualiser différents types de mouvements migratoires particuliers : recrutements militaires, prestations de travail exigées par l'administration, pèlerinages à la Mecque, scolarisation (y compris les écoles coraniques) ...

(16) L'oubli a certainement sa part : il n'est guère douteux que nombre des hommes partis il y a longtemps, appartenant à des groupes d'âges élevés, ou n'ont pu être repérés ou ont disparu de la mémoire des villageois.

(17) L'évolution dans ce domaine a été très importante au cours des dix ou quinze dernières années.

Avant 1960, il était estimé que le Ghana accueillait environ 60 % des migrants voltaïques (données citées par E.P. SKINNER n° 12, p. 61). Nous avons vu que selon les deux enquêtes à caractère statistique menées en Haute-Volta en 1960-61 et 1964, la proportion s'était inversée : environ les deux tiers des migrants à l'étranger résidaient en Côte d'Ivoire. Depuis, l'évolution s'est probablement poursuivie dans le même sens.

Cette ré-orientation géographique des mouvements migratoires n'a-t-elle pas pesé sur les traits majeurs des migrations mossi ? N'explique-t-elle pas, au moins partiellement, nombre des évolutions généralement constatées au cours des dix dernières années ? En somme, quel est par rapport au Ghana le poids spécifique des conditions de séjour et d'activité (et aussi de déplacement) des migrants en Côte d'Ivoire sur les caractères des mouvements migratoires ?

En particulier, dans le cadre de la Haute-Volta ou du seul pays mossi, il est à notre avis fondamental de distinguer trois types de régions : celles où la migration vers le Ghana était, et est restée prédominante ; celles où la migration vers la Côte d'Ivoire s'est substituée totalement ou en partie à d'anciens mouvements vers le Ghana ; celle enfin où le séjour en Côte d'Ivoire est traditionnel. Dans ces dernières, les migrants actuels bénéficient en Côte d'Ivoire de structures d'accueil (groupes de migrants installés depuis longtemps, devenus planteurs, commerçants) qui jouent certainement un rôle sur l'ampleur, la durée, le rythme des migrations, voire sur leur efficacité économique, et dont ne disposent pas les migrants qui auparavant se dirigeaient vers le Ghana.

(18) A Kossouka (cf. R. DENIEL, n° 1) l'âge dominant des migrants est également de 20 - 24 ans. A Nobéré, parmi les migrants actuels (en 1968) 55 % avaient 10 à 19 ans, 36 % de 20 à 29 ans, et 9 % de 30 à 49 ans au moment de leur départ en migration (cf. n° 6, p. 82). Dans l'ensemble, les migrants seraient de plus en plus jeunes.

Toutes les informations recueillies en Haute-Volta concordent pour souligner que les migrants sont surtout de jeunes hommes, et qu'avec l'âge, ils cessent rapidement de migrer. Les données recueillies dans les pays d'accueil donnent une image quelque peu différente des migrants.

Déjà J. ROUCH (cf. n° 8) notait que les migrants installés au Ghana ont entre 20 et 45 ans, sans privilégier un sous-groupe particulier. A la même époque, à partir d'une étude menée dans la région de Nobéré, E.P. SKINNER (cf. n° 12) estimait que le groupe d'âges dominant des migrants mossi au Ghana était de 16 à 30 ans.

On ne peut qu'être frappé du fait que la description des migrants actuels (âge, statut matrimonial) originaires de l'Ouest-Mossi correspond de très près au profil du manoeuvre étranger en milieu rural (qui par définition ne séjourne en Côte d'Ivoire que depuis moins de cinq ans) tel qu'il est établi par les Ivoiriens (cf. ci-dessus, pp. 5-26). Mais les manoeuvres ruraux ne représentent qu'un peu moins de la moitié du nombre total de Voltaïques présents en Côte d'Ivoire. L'autre groupe, qui rassemble les résidents ruraux ou urbains, présente des caractéristiques démographiques particulières (déterminées pour l'ensemble des étrangers). En milieu rural, chez les hommes le groupe dominant est 35-39 ans, femmes et hommes sont en nombre presque égal, et les enfants de moins de quinze ans représentent 41 % de la population. En milieu urbain, les hommes ont le plus souvent 25-29 ans, et les femmes et les enfants forment respectivement les deux cinquièmes et le tiers de la population.

(19) Mais on sait par ailleurs que 30 % des migrants de plus de 20 ans sont mariés, et que parmi les jeunes hommes mariés, rares sont ceux qui ne migrent pas. Le mariage ne paraît donc guère peser sur le comportement migratoire des jeunes. Il n'en est pas de même de l'accession à l'autonomie économique : elle interrompt la vie migratoire.

(20) Commentant les résultats d'une enquête sur les migrations de travail à Pilimpikou (Subdivision de Samba), J.-M. KOHLER estime que "le nombre relativement élevé de femmes jeunes parties en migration s'explique par plusieurs raisons intimement liées" (cf. n° 4, p. 216) : certaines ont été "enlevées" par des migrants ; d'autres se sont évadées, ont quitté un mari qui leur fut imposé et se sont enfuies avec un amant ; d'autres enfin ont été amenées par des maris prévoyants, soucieux de ne pas risquer que leur épouse disparaisse pendant leur absence.

(21) A Koupéla, les migrants absents depuis moins de deux ans (selon leur définition, il s'agit en fait de migrations de moins de 18 mois) et depuis plus de 5 ans représentent respectivement 40 et 29 % du nombre total de migrants actuels (cf. n° 2). A Nobéré, 28 % des migrants sont absents depuis moins de 2 ans (même définition que pour Koupéla) et 51 % depuis plus de 4 ans (cf. n° 6).

(22) A Kossouka, la durée moyenne des séjours est de 20 mois. A Koupéla et Nobéré, respectivement 72 et 76 % des anciens migrants ont effectué des séjours de moins de deux ans.

(23) Il n'est guère douteux qu'une part notable de ces séjours a été effectuée au titre des prestations de travail qui n'ont été supprimées qu'en 1947. A propos de Dakola, J.-M. KOHLER écrit d'ailleurs que "plus de la moitié des hommes de Dakola actuellement âgés de cinquante ans et davantage ont été recrutés au moins une fois durant l'époque coloniale pour le travail forcé en Côte d'Ivoire, au Mali ou sur les chantiers de la Haute-Volta. En moyenne, chacun d'eux a effectué sept mois de travaux" (cf. n° 4, p. 214).

(24) J.M. KOHLER souligne que cette évolution des migrations de travail - mesurée à partir des données recueillies en 1970 - n'est réelle que si le comportement migratoire pendant l'année d'enquête n'a pas été exceptionnel : une "mauvaise récolte entraîne toujours une amplification des mouvements migratoires" (cf. n° 5, p. 85).

A l'occasion de deux études successives des migrations de travail à Dakola (cf. n° 4, p. 217), J.-M. KOHLER constate un doublement du taux de migrants de 1965 à 1968. Il admet que cette évolution ne peut être entièrement expliquée par des omissions lors de l'enquête de 1965 ou par l'augmentation du nombre de migrants par suite de la dégradation de la situation économique et sociale. Aussi lui paraît-il vraisemblable "qu'il existe d'importantes variations inter-annuelles des mouvements migratoires", et il émet quelques hypothèses sur leur origine : rôle certain, "au moins de façon secondaire", des fluctuations de la production agricole ; corrélation présumée entre les résultats cotonniers et l'importance des migrations (bonnes productions de mil et de coton n'allant pas toujours de pair). Par ailleurs "les contraintes économiques qui déterminent les migrations sont amplifiées par de puissants facteurs psycho-sociologiques directement liés à la conjoncture économique" : de mauvaises récoltes se traduisent par un découragement des paysans quant aux possibilités de surmonter sur place leur misère.

(25) A Koupéla, J.-P. LAHUEC (cf. n° 2) aboutit à la même conclusion. Par contre à Nobéré, l'évolution serait inverse, du fait notamment du développement de migrations de travail - de courte durée - à l'intérieur du territoire voltaïque (elles représentent 27 % des départs en 1967-68).

(26) Cela paraît probable. On peut estimer cependant que l'originalité du comportement des migrants d'une localité repose moins sur la résultante du jeu respectif de divers facteurs considérés individuellement, qu'elle ne reflète l'influence passée et actuelle d'un complexe indissociable de faits géographiques, économiques et sociaux, qui seul caractérise réellement la localité, ou un groupe de localités.

A travers certaines informations dispersées dans le travail de J.-M. KOHLER se laisse assez clairement deviner une division de l'espace régional en plusieurs sous-ensembles, relativement bien caractérisés (l'ouest du cercle de Yako, toute l'aire rurale très peuplée de Kindi à Koudougou, les centres semi-urbains...) où le phénomène migratoire paraît présenter des aspects particuliers.

Parallèlement, les informations dont nous disposons permettent d'affirmer que le comportement actuel de la population de l'Ouest-Mossi à l'égard des migrations rurales vers l'ouest et le sud de la Haute Volta n'est pas identique partout, et de plus qu'il n'a pas évolué dans le temps de façon semblable. Un jeu de relations originales paraît s'établir entre les deux types de mouvements d'émigration selon les diverses régions de l'Ouest-Mossi.

(27) La diversité des informations présentées à ce sujet dans les différentes études montrent surtout qu'il est difficile de les recueillir de façon satisfaisante dans les aires de départ. Dans la mesure où les déplacements s'effectuent par petits groupes, peut-être l'enquête individuelle, menée auprès de chaque migrant, n'est-elle pas adéquate ?

Il est probable que l'observation de J. ROUCH (cf. n° 8) est toujours actuelle : les migrants vont dans la région où ils savent que le travail ne manque pas, et surtout là où ils sont assurés de retrouver des compatriotes. Pour le reste, la plupart des migrants ne savent pas au départ où ils résideront précisément, ni quel travail s'offrira à eux. Un fait important noté à Kossouka (cf. n° 1) et à Nobéré (cf. n° 6) est que la moitié des chefs de famille ignorent où sont installés leurs frères ou leurs fils migrants.

(28) Cette attitude d'opposition formelle - et de tolérance pratique - est générale. E.P. SKINNER a tenté d'analyser le phénomène sur le plan sociologique, et a montré l'ambiguïté de la position des aînés face aux migrations. Les parents n'encouragent pas les jeunes à partir et s'efforcent de les persuader de rester - ce qui explique la volonté des migrants de quitter discrètement le village - . Mais tous savent que seule la migration permet d'obtenir l'argent pour satisfaire les besoins, tandis qu'ils ont conscience que leur opposition serait sans résultat (l'auteur montre à travers quel processus les "sanctions" traditionnelles sont devenues inefficaces). Leur acceptation tacite est cependant soumise au respect d'un "modèle" migratoire qui implique notamment que le migrant parte après les récoltes et revienne avant le début des travaux agricoles (cf. n° 11 et 12).

A Kossouka, un tiers des migrants sont partis en catimini : "presque tous justifient leur attitude par le refus escompté ou effectif du chef de famille. Aux plus jeunes, ce dernier opposerait leur inexpérience, aux aînés, il objecterait ses besoins en main-d'oeuvre" (cf. n° 1, p. 132).

(29) Dans ce domaine également, les informations sont très diverses selon les études. Les méthodes d'enquête jouent un rôle important. Par ailleurs, les migrants exercent souvent plusieurs activités. L'évolution dans le temps paraît avoir été importante, en relation notamment avec le déclin des mouvements migratoires vers le Ghana, au profit de la Côte d'Ivoire. Des travaux de J. ROUCH et E.P. SKINNER, on doit retenir surtout la part importante des Mossi au Ghana (pays qui à l'époque en accueillait le plus grand nombre) travaillant dans des exploitations agricoles vivrières- (environ deux migrants mossi sur trois). Actuellement, la grande majorité des migrants en Côte d'Ivoire sont manœuvres dans des plantations familiales ou "industrielles".

Seules des études menées dans les aires d'accueil des migrants permettent de dresser un tableau valable de leurs activités.

(30) Quels sont cet avenir et cette vraie vie qui détournent les jeunes mossi de tout effort de promotion en Côte d'Ivoire, et les font revenir dans leur pays ? J.M. KOHLER montre que les Mossi migrent pour acquérir l'argent que leur pays est incapable de leur procurer. L'utilité économique de la migration - et à travers elle pour une part son utilité sociale - est fugace. L'argent ramené rapidement est englouti dans des nécessités économiques (impôt, mil pour la soudure) ou des dépenses de consommation plus ou moins ostentatoires. Dans ces conditions, que signifie la migration des jeunes gens dans la perspective de leur vie future d'adulte, au village ?

(31) Toutes les études menées en Haute-Volta confirment la faiblesse du nombre de migrants dans les villes. Et cependant les données ivoiriennes de 1965 montrent que près du quart des Voltaïques en Côte d'Ivoire résident en milieu urbain, en particulier à Abidjan, et que cette proportion tend à croître.

Les travaux de R. DENIEL (cf. n° 1) montrent qu'Abidjan attire relativement plus les migrants déjà implantés en milieu rural ivoirien, que les jeunes mossi venant directement de leur pays.

(32) Ceci a été également noté lors de la plupart des études menées en Côte d'Ivoire, qui soulignent notamment le rôle de la dispersion géographique des migrants (dans les diverses régions ivoiriennes, mais aussi dans les campements de culture) et de leur mobilité.

(33) La situation est en train d'évoluer : à considérer le nombre et le témoignage des anciens migrants mossi en Côte d'Ivoire venus s'installer dans des aires de colonisation à l'intérieur de la Haute-Volta, notamment dans la région de Bobo-Dioulasso, cette résignation tend à n'être plus partagée par tous.

(34) La plupart des études relatives aux migrations de travail mossi accordent une grande attention à l'analyse des motivations.

J. ROUCH (cf. n° 8) propose une liste des facteurs qui lui paraissent déterminer les migrations des populations soudanaises vers le Ghana : facteurs historiques (mais tous les autres auteurs considèrent qu'il n'y a pas de relation entre les grands commerçants de jadis et les migrants actuels), goût de l'aventure (la migration étant une sorte de mise à l'épreuve des jeunes gens), poids de l'habitude (migrer en Gold Coast est devenu une tradition), recherche de l'argent et de l'impôt, attrait des marchandises, possibilité d'être libre et responsable, griefs contre le régime français, honte du travail non-agricole dans son propre village, conflits familiaux.

L'analyse de E.P. SKINNER (cf. n° 11, 12) concerne précisément les migrations vers le Ghana des Mossi de la région de Nobéré. Elle individualise les migrations anciennes qui reposaient sur un complexe original de motivations, dont certaines ont disparu (échapper au travail forcé, aux abus des chefs coutumiers). Par ailleurs, E.P. SKINNER distingue deux types de migrations, ou plutôt deux types de mouvements de population : une migration et un exil.

La société mossi a façonné et adopté un "modèle" migratoire, la migration saisonnière, harmonisée avec le cycle des travaux agricoles et en accord avec le système socio-culturel. Les Mossi continuent à émigrer parce que la migration est devenue institutionnelle, familière et qu'elle a pris place dans le système économique. Les migrants ne retiennent des migrations que leurs aspects économiques et offrent aux enquêteurs des réponses stéréotypées ("standard reply") : ils sont partis parce qu'ils sont pauvres, qu'ils ont besoin d'argent pour payer l'impôt, acheter des habits et que seule la migration permet d'y parvenir. Si un migrant sur cinq prolonge son séjour au-delà d'une année, c'est parce qu'il n'a pas obtenu suffisamment d'argent ou qu'il en souhaite davantage. Même s'ils sont sollicités de le faire, les migrants n'invoquent jamais le goût de l'aventure ou le désir de se distraire : ils manifestent un très vif attachement à leur pays natal. De même ne mettent-ils pas en cause les querelles familiales ou les conflits avec les autorités coutumières : la société offrait et offre toujours à ces problèmes une solution traditionnelle, l'installation dans un autre village (en particulier le village d'origine de la mère). Au-delà de ses motivations économiques, la migration saisonnière est pour E.P. SKINNER le moyen par lequel les Mossi s'adaptent à certains aspects de leur société en voie d'évolution, évolution dont elle est pour une part responsable.

La région de Nobéré connaît cependant un autre type de mouvement d'émigration. Certains hommes sont partis au Ghana (parfois on ne sait où) parce qu'ils ont volé une femme ou ont porté atteinte à la morale de vie villageoise (vol, viol, adultère, ...) : ils resteront probablement longtemps absents et nombre d'entre eux ne reviendront jamais. E.P. SKINNER considère qu'il ne s'agit pas de vrais migrants.

Pour R. DENIEL, les migrations mossi s'inscrivent dans un contexte général caractérisé par l'opposition entre deux images, deux pôles : la pauvreté objective - et ressentie - du Pays mossi, la richesse de la Côte d'Ivoire et l'éclat d'Abidjan. Dans ce champ de forces attractives et répulsives viennent s'insérer des incitations au départ qui se laissent regrouper en deux grandes catégories.

Les premières contribuent toutes à faire mieux briller encore l'image que se font de la Côte d'Ivoire les jeunes gens du Pays mossi. Les anciens migrants jouent un rôle fondamental par leurs récits, les biens et l'argent qu'ils ont ramené, par l'exemple de leur réussite qui s'impose comme un modèle à imiter, sous peine de moqueries, de mépris, et d'un handicap "dans la course aux faveurs féminines" (cf. n° 1, p. 59). "Le désir du départ devient irrésistible"

reposant sur une "émulation à base d'envie et de jalousie" (cf. n° 1, p. 60).

Les secondes s'inscrivent dans le cadre d'un climat de compétition permanente à l'intérieur des communautés villageoises mossi : rivalités à propos des femmes ou des terres, dissensions familiales, recherche du prestige. "La migration est l'un des chemins d'accès privilégiés à la considération et partant au pouvoir" ... "Plus profondément, la migration apparaît comme le moyen de redéfinir les rapports à l'intérieur de la famille", elle permet à l'aîné d'asseoir son autorité, au cadet de la défier (cf. n° 1, p. 62).

Les causes du départ peuvent-elles être hiérarchisées ? L'image de la Haute-Volta est si sombre "qu'on est tenté d'attribuer les départs à des motifs essentiellement économiques". On peut au contraire être sensible à la densité de la vie sociale villageoise et à la subtilité des courants qui la traversent. On estimera alors que la migration est au service des relations humaines et que la quête des biens matériels n'est que le moyen d'accéder à un statut social stable et de haut niveau". R. DENIEL conclut qu'il "est vain de vouloir se prononcer sur la priorité d'une série de causes par rapport à l'autre" ... "Pression sociale et pression économique ne s'exercent pas indépendamment l'une de l'autre", tandis que leur point d'application peut se déplacer selon l'évolution des canons de la vie villageoise. Par ailleurs le champ de leur action se modifie d'un séjour à l'autre : la pression sociale est plus forte lors du premier départ, la pression économique est plus nette ensuite surtout pour les migrants mariés, plus encore lorsqu'ils ont des enfants ; ces derniers partent avant tout pour assurer la subsistance de leur famille de façon moins aléatoire qu'au village.

A Nobéré (cf. n° 6), 85 % des anciens migrants justifient leur départ par des facteurs économiques (recherche d'argent, contrainte de l'impôt, achat de biens divers). Pour expliquer l'absence de leurs frères cadets ou de leurs fils, les chefs de famille font plus souvent appel à des facteurs sociaux ou psychologiques (35 % des réponses).

Les motivations à caractère économique sont d'autant plus nombreuses que la durée du séjour est plus courte, que l'absence a été répétée, que le départ est plus récent.

Les divers auteurs donnent une image assez contrastée des fondements du phénomène migratoire. Cette diversité repose probablement en partie sur l'aspect original des migrations dans les différentes régions de départ : que les conclusions présentées pour la région de Nobéré par E.P. SKINNER et, dix années plus tard, par nous-même, apparaissent relativement voisines est à cet égard significatif. Il est nécessaire aussi de tenir compte de l'évolution des mouvements migratoires dans le temps, signalée par toutes les études récentes.

Mais cette diversité montre déjà que les fondements du phénomène migratoire ne se laissent pas appréhender de façon simple. Peut-être chacun des auteurs n'a-t-il perçu qu'une facette de la réalité ?

(35) Ne pourrait-on prolonger l'analyse de J.-M. KOHLER ?

Malgré son bas niveau de développement, la culture du coton a déjà un impact sur les conditions générales du phénomène migratoire. Dans certaines localités elle permet de satisfaire des besoins élémentaires qui ailleurs ne le sont que par la migration de travail. C'est un résultat encourageant.

Plus fondamentale et significative est l'évolution des motivations du départ selon l'âge, et surtout selon le statut personnel du migrant, lui-même étroitement lié à l'âge.

Nous savons que le chef d'exploitation ne migre pratiquement pas, quel que soit son âge. Dans son étude des activités agricoles et des changements sociaux dans l'Ouest Mossi (cf. n° 4), J.-M. KOHLER écrit que "le processus de formation des nouvelles unités de production est permanent" (p. 64), que les éclatements d'unités sont de plus en plus fréquents : "au minimum, il suffit qu'un homme soit marié ; mais le plus souvent, la séparation n'a lieu qu'après la naissance d'un ou de plusieurs enfants" (p. 64). L'accession à l'autonomie économique rompt le courant migratoire, mais elle est assez tardive : lors d'une enquête matrimoniale à Pilimpikou, J.-M. KOHLER constate que un tiers des hommes de 30 à 39 ans sont encore célibataires (ou veufs, divorcés).

Pourquoi les chefs d'exploitation ne migrent-ils plus ? Parce qu'ils ont auparavant ramené suffisamment d'argent de leurs séjours en Côte d'Ivoire ? On sait que les migrants dissipent rapidement l'épargne rapatriée. Est-ce parce que l'argent n'a plus pour eux beaucoup d'importance ? Probablement pas. Dans le bilan du séjour en Côte d'Ivoire que chaque migrant établit pour lui-même, en fonction de sa situation personnelle, les éléments négatifs deviennent prédominants : une analyse devrait leur être consacrée dont les enseignements seraient certainement révélateurs de la signification des migrations.

Par ailleurs, on sait que l'homme marié, chef de famille mais non chef d'exploitation, migre relativement moins que les célibataires, et davantage sous la contrainte de facteurs économiques. Il manifeste en outre un comportement migratoire particulier : s'il part avec sa famille, il tend à prolonger son séjour ; s'il part seul au contraire, il revient avant le début des travaux agricoles. Et puis, il y a les migrants célibataires, les plus nombreux, qui, selon qu'ils partent pour la première fois ou non, ont des motivations en partie spécifiques.

Tout ceci tend à montrer qu'il y a peut-être des types de migrations présentant des caractères distincts, ou au moins nuancés (motivations, durée, efficacité économique), en fonction à la fois de l'âge et du statut personnel des migrants.

A travers les travaux de E.P. SKINNER, R. DENIEL et aussi de J.-M. KOHLER (qui se réfère à plusieurs reprises à une "société des jeunes"), et en tenant compte de l'importance acquise par les mouvements migratoires, ceux-ci apparaissent nettement liés à un phénomène de "génération", voire de "classes d'âge". A travers la fascination exercée par l'argent, moyen d'accès à la considération sociale, la migration de travail ne s'inscrit-elle pas fondamentalement dans le contexte des rapports entre les jeunes et les vieux, entre les cadets et les aînés, et sur un plan plus général encore, entre ceux qui possèdent ou ont à leur disposition, les terres, les femmes, l'argent qu'il est possible d'obtenir sur place, et ceux qui doivent attendre que les premiers leur en concèdent ?

(36) "Comme toute enquête économique en milieu rural traditionnel, l'étude des aspects économiques des migrations est difficile" écrit J.-M. KOHLER (cf. n° 5, p. 94). Déjà lors de son enquête à Dakola, il avait constaté qu'il est difficile d'obtenir des informations valables sur les sommes d'argent envoyées par les migrants à leurs parents et sur celles rapportées par eux au terme de leurs séjours en Côte d'Ivoire. Tandis que les parents restés au pays ont tendance à minimiser l'aide qui leur est fournie par les migrants, ceux-ci tendent parfois d'accroître leur prestige en exagérant l'importance des épargnes qu'ils rapportent" (cf. n° 4, p. 221).

Le fait est reconnu par tous les auteurs. J.-P. LAHUEC estime que toute évaluation des sommes et des biens dont

disposent les migrants est difficile à établir même auprès des anciens migrants (cf. n° 2). A Nobéré, les résultats de l'enquête sur l'argent ou les objets envoyés ou ramenés par les migrants sont apparus peu exploitables, car très sujets à caution (cf. n° 6).

J.-M. KOHLER s'est efforcé de contrôler ses informations. Il a tenté de reconstituer le budget des migrants en Côte d'Ivoire : cela s'est révélé impossible dans la plupart des cas. Il a vérifié certaines déclarations des migrants relatives à l'argent ou aux biens distribués, et s'est assuré de la cohérence des réponses à propos du montant de l'épargne, et de son utilisation.

Malgré ces précautions, en raison des conditions générales de ce type d'enquête, les chiffres proposés n'ont probablement qu'une valeur indicative. On ne voit pas comment il pourrait en être autrement.

J.-M. KOHLER définit l'épargne de migration comme l'ensemble des marchandises et des sommes d'argent envoyées ou rapportées par les migrants, et à propos des marchandises distingue ce qui a été acheté en Côte d'Ivoire ou en Haute Volta : dans le premier cas, il y a pour la Haute-Volta un manque à gagner.

Il va de soi qu'un bilan économique des migrations recherchant le maximum de précision devrait tenir compte de l'argent (pour les frais de voyage, et pour subsister en attendant de trouver du travail) et des biens - habits et vélo, souvent revendu à proximité d'une gare - emportés par le migrant lors de son départ : ils doivent certainement souvent représenter plusieurs milliers de francs CFA.

(37) Chiffres qui paraissent très élevés. On sait que presque tous les migrants de l'Ouest Mossi résident en milieu rural. Selon les données ivoiriennes - de 1965 - un manoeuvre étranger dans une plantation familiale gagne en moyenne 160 CFA par journée de travail (non compris les prestations en nature), et près de 200 CFA dans une plantation industrielle, soit 5.000 ou 6.000 CFA par mois. En tenant compte du travail effectivement offert aux manoeuvres étrangers, il est estimé qu'ils disposent en moyenne, dans les plantations familiales, d'un revenu annuel voisin de 20.000 CFA, auquel s'ajoute souvent au moins la nourriture quotidienne pendant les périodes de travail.

On ne connaît pas de façon précise la capacité d'épargne des migrants. Selon les études menées en Côte d'Ivoire - dont certaines sont relativement anciennes - le manoeuvre étranger dans une plantation parvient à économiser 25 à 50 % de ses ressources (J. ROUCH estimait à 36 % des revenus la capacité d'épargne des migrants au Ghana). En retenant cette fourchette d'estimation, pour permettre 4.500 CFA d'économies par mois d'absence, le revenu monétaire mensuel du migrant devrait être de l'ordre de 9.000 à 18.000 CFA - compte non tenu des éventuelles périodes de chômage.

Il est vraisemblable toutefois que les migrants saisonniers subissent moins que les autres les fluctuations du marché du travail, sous réserve que leur séjour s'effectue pendant la période des gros travaux agricoles en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire de juillet à janvier. Or cela n'est pas le cas pour tous : bien que les migrations de moins d'un an soient toujours les plus nombreuses parmi les anciens migrants (en moyenne, elles représentent 47 % du nombre de séjours effectués), le nombre de migrants absents ne s'élève que de 10 % pendant la saison des pluies, soit de juillet à octobre. Peut-être les types de mouvements migratoires se complètent-ils : les migrants partant pour une courte durée quittent la Haute-Volta avant l'hivernage, tandis que ceux qui sont restés longtemps absents reviennent de préférence avant les travaux agricoles ? L'analyse entreprise par J.-M. KOHLER, tous mouvements confondus, ne permet pas de le déceler.

(38) Ce chiffre est supérieur à ce qui était généralement admis. Toutes les études récentes menées en Haute-Volta (les études entreprises en Côte d'Ivoire sont plus anciennes mais vont dans l'ensemble dans le même sens) conduisent à des résultats sensiblement plus modestes, y compris à Dakola (cf. n° 4) où J.-M. KOHLER estime que l'épargne moyenne annuelle est de l'ordre de 20.000 CFA (en 1968).

A Kossouka (cf. n° 1), en 1967, les migrants revenus de Côte d'Ivoire depuis moins de deux ans, après un séjour moyen de 20 mois, ont épargné chacun en moyenne (argent et marchandises envoyés et rapportés) 18.000 CFA par séjour, soit un peu moins de 11.000 CFA par an. Dans la région de Koupéla (cf. n° 2), deux migrants sur trois n'ont rien envoyé à leur chef de famille pendant leur absence, et l'apport financier en fin de séjour est très faible. Dans la région de Nobéré (cf. n° 6), de nombreux migrants ne ramènent aucune épargne, et quatre fois sur cinq, la valeur des sommes d'argent et des objets divers envoyés ou ramenés ne dépasse pas 15.000 CFA.

On ne peut douter de la plus faible rentabilité des migrations dans le sud et l'est du pays mossi, en raison de trois facteurs : la ré-orientation récente des mouvements migratoires vers la Côte d'Ivoire et l'absence dans ce pays de groupes de migrants, parents ou amis installés depuis longtemps et susceptibles d'offrir une structure d'accueil ; la fréquence des séjours de courte durée en saison sèche c'est-à-dire pendant la morte-saison agricole en Côte d'Ivoire, d'où vraisemblablement un taux d'activité réduit ; la part encore notable des migrants ayant séjourné au Ghana où l'efficacité économique de la migration paraît plus faible qu'en Côte d'Ivoire.

(39) La progression n'affecte que le pourcentage. Les migrants absents moins d'un an envoient à leurs parents en moyenne une somme de 2.400 CFA. Celle-ci varie peu autour de 3.000 CFA par an lorsque le séjour est supérieur à un an, quel que soit le nombre d'années. Par ailleurs, l'enquête menée par J.-M. KOHLER montre qu'à son retour le migrant ne remet à ses parents qu'une somme de 2.700 CFA (dont 1.800 CFA au chef de famille), et conserve pour lui l'essentiel des marchandises (86 %).

L'importance pratiquement constante des sommes envoyées chaque année ou remises aux parents, et en premier lieu le chef de famille, mise en regard de la part de l'épargne totale que le migrant se réserve pour lui-même (71 % soit 18.500 CFA) à son retour éclaire les fonctions assumées par les migrations de travail. Faites par les jeunes, ces derniers en conservent (pour eux-mêmes ou dans le cadre de leurs relations réciproques) l'essentiel de l'apport économique direct. Dans leur ensemble, elles ne peuvent être considérées comme une réelle activité complémentaire des exploitations familiales.

(40) Pour J.-M. KOHLER, l'autre moitié n'a pas encore été dépensée ou bien le migrant ne se souvient plus de son usage.

(41) A travers ces choix dans l'utilisation de l'argent apparaissent clairement les préoccupations majeures des diverses catégories de migrants.

(42) Ce qui couvre à peu près le montant annuel de l'impôt versé par la famille "moyenne". Mais l'apport d'argent est irrégulier, lié essentiellement au retour du migrant, ce qui explique peut être pour une part l'impatience souvent manifestée par les chefs de famille : il est fréquent d'observer dans les villages mossi des chefs de famille qui utilisent tous les moyens possibles pour demander au migrant de revenir... ou du moins d'envoyer de l'argent.

Il serait intéressant de déterminer quelle est chaque année la part des exploitations susceptibles de bénéficier ainsi de revenus monétaires "extérieurs", et d'examiner les relations de ces derniers avec le comportement économique des chefs d'exploitation.

(43) Dans le document qui présente le Plan-cadre 1967-1970 de la République de Haute-Volta, il est admis que le revenu monétaire moyen dans l'O.R.D. de Ouagadougou (qui comprend tout le centre et le sud du pays mossi) est de 1.160 CFA par personne, y compris l'apport des migrants.

(44) En 1968, l'apport monétaire de l'ensemble des migrants voltaïques en Côte d'Ivoire était évalué à 2,6 milliards par an (donnée citée par J.-M. KOHLER).

(45) La moitié sont des bicyclettes d'occasion vendues par des commerçants "spécialisés dans le rachat des bicyclettes des migrants qui partent" (cf. n° 5, p. 118). C'est l'un des aspects de l'influence des migrations sur l'activité commerciale à l'intérieur de la Haute-Volta, et de la récupération diffuse par les commerçants et colporteurs divers d'une fraction de l'épargne rapatriée par les migrants.

(46) Effectivement la plupart des études menées récemment en Haute-Volta (cf. n° 1, 2, 6) concluent à une médiocre efficacité économique des migrations. On ne peut douter du rôle important que peut jouer la diversité du phénomène migratoire et de son efficacité selon les différentes parties du pays mossi.

(47) On peut admettre qu'en pays mossi, le système foncier traditionnel permet normalement - en particulier à travers la mobilité des espaces cultivés et de l'habitat - à tout jeune adulte devenu chef d'une exploitation de cultiver les terres nécessaires pour qu'il puisse nourrir sa famille. Lorsque la pression démographique devient excessive - ce qui est vraisemblablement le cas dans une partie de l'Ouest-Mossi - ce qui est mis en cause, c'est moins la quantité des terres, que l'on peut obtenir que leur qualité, le manque de fertilité étant naturel ou résultant d'une surexploitation.

En tout état de cause, le problème des possibilités d'accès aux terres offertes aux jeunes hommes mossi n'est pas simple. Il intervient d'abord au niveau des groupes sociaux qui constituent les unités villageoises, avant de caractériser les rapports respectifs des aînés et des jeunes vis à vis du sol à l'intérieur d'un groupe donné. Il se pose par ailleurs en des termes différents selon le site des terres par rapport à l'habitat (aire des champs de village, des champs de brousse) et aussi - nous rejoignons là le propos de J.-M. KOHLER - selon leur vocation culturale : lorsqu'elles sont exploitées, les terres de bas-fonds, généralement peu abondantes, soulèvent des difficultés particulières.

De façon générale, nous estimons que de nombreux aspects du phénomène migratoire - de la décision de migrer aux modalités du séjour et de l'activité à l'étranger - répondent à des situations et des comportements collectifs, au niveau des groupes socio-lignagers - eux-mêmes insérés dans un certain environnement -, avant de rendre compte des attitudes individuelles. Le fait est particulièrement net en ce qui concerne les migrations rurales. S'il apparaît peu à propos des migrations de travail, c'est à notre sens en raison surtout des méthodes d'études utilisées. S'intéressant exclusivement aux individus, les enquêtes menées jusqu'à présent portaient en elles a priori une certaine conception du phénomène migratoire. Nous ne doutons guère qu'une approche des faits migratoires au niveau des groupes lignagers ou socio-résidentiels (dans les aires de départ des migrants), des groupes de travailleurs ou de résidence (dans les aires d'accueil) modifierait sensiblement le visage du phénomène migratoire tel qu'il a été façonné jusqu'à présent.

Cette observation déborde en fait largement le cadre des migrations en Haute-Volta, mais aussi ailleurs, que par commodité intellectuelle ou pratique, ou par ignorance, les responsables des divers secteurs de la vie des populations négligent ou nient ce qui subsiste - et qui est encore important et vivant - de déterminations, d'attitudes et de comportements à caractère collectif, qui répondent à des réalités sociales et économiques, certes en voie de transformation, mais toujours actuelles.

(48) L'exemple de Dakola dans l'Ouest-Mossi (cf. n° 4) et surtout celui de Zaongho étudié par J.-P. LAHUEC près de Koupéla (cf. n° 2) montrent bien que l'évolution n'est pas obligatoirement linéaire. Au-delà d'un certain seuil de déséquilibre entre le nombre des hommes et les ressources agricoles qu'il leur est possible d'obtenir, dans un contexte technologique donné, la population peut être contrainte au changement : à Zaongho le système agricole mue spontanément. A moins que les migrations de travail ne lui permettent justement de s'épargner le changement : c'est de toute évidence ce qui se passe dans la région de Nobéré (cf. n° 6).

(49) Le déséquilibre entre les revenus migratoires et les revenus agricoles ou complémentaires dans l'Ouest-Mossi ne peut être mis en doute. Mais est-il possible d'admettre que, même en se limitant aux aspects économiques, le bilan puisse être réduit à une comparaison comptable de revenus. Déjà E.P. SKINNER a montré dans la région de Nobéré (cf. n° 12) l'impact des migrations sur la culture du coton, les champs personnels, et sur un certain nombre d'activités traditionnelles de saison sèche qui, sans être spectaculaires et très efficaces, contribuaient à accroître les revenus - ou à diminuer les dépenses - des paysans. Ce n'est peut être pas un hasard si les cultures maraîchères et fruitières et les rizières se développent près de Koupéla, dans des villages où le phénomène migratoire est peu important (cf. n° 2).

Un véritable bilan économique est difficile à établir : il est assuré que certaines données resteront inconnues (à moins de recherches approfondies, longues et coûteuses), tandis que nombre d'autres ne peuvent pas, ou pas uniquement, être exprimées par des chiffres.

Au moins, sur un plan général, nous semble-t-il indispensable d'affirmer à quel point les migrations de travail, telles qu'on peut les observer actuellement, paraissent néfastes à la vie économique en pays mossi. L'absence des jeunes hommes ampute les exploitations d'une fraction notable de leur force de travail (qui par ailleurs est devenue essentiellement féminine), multiplie les exploitations hors d'état de subvenir à leurs besoins élémentaires (exploitations d'hommes

très âgés, ou de femmes), accroît le nombre de personnes qui sont à la charge des actifs (il y a en moyenne 1,2 inactifs pour un actif dans l'Ouest-Mossi), et réduit ainsi les possibilités de se consacrer à d'autres cultures que le mil et le sorgho.

On ne peut douter que le développement récent du salariat agricole dans la région de Manga - moyen de survie du pauvre - ne soit pour une grande part une contre partie négative des nombreux départs vers le Côte d'Ivoire et le Ghana. La naissance d'une véritable catégorie d'ouvriers agricoles temporaires (parfois permanents : il y en a dans la région de Pô notamment) est un des indices de la dégradation des conditions de production au sein des exploitations mossi.

Il n'est pas douteux non plus que les migrations de travail réduisent sensiblement les chances du développement. Elles ont certainement contribué à l'échec de l'action menée auprès des exploitations mossi il y a quelques années en faveur de la culture attelée, ne serait-ce que parce que celle-ci exige la participation de deux ou trois hommes actifs, chiffres que n'atteignent pas une proportion importante des exploitations : les jeunes sont absents.

On peut craindre que les revenus migratoires, recherchés et attendus, ne soient devenus une forme d'aide extérieure qui - de même que jadis les dons et subventions déversés çà et là en milieu rural - démobilise les énergies, décourage les efforts, détourne l'attention des solutions locales, et entretient une certaine passivité considérée souvent comme un des principaux facteurs de la pauvreté actuelle du pays mossi, et de la multiplication des migrations de travail.

(50) Les migrations sont anciennes. Dans l'Ouest Mossi, environ les trois cinquièmes des hommes de 40-45 ans (qui ne migrent pratiquement plus) ont migré au moins une fois. Il devrait être possible, par de rapides enquêtes appropriées, de vérifier si les prévisions de J.-M. KOHLER correspondent aux faits. A première vue, cela ne paraît pas être le cas. Mais il va de soi qu'il est difficile de préjuger du comportement futur des migrants actuels.

(51) Le problème soulevé est vaste. On ne peut douter de la "rentabilité" théorique de certaines innovations proposées actuellement aux paysans par les O.R.D. Pourquoi lorsqu'elles sont appliquées par les exploitants, cessent-elles souvent d'être "rentables" ? Pourquoi d'autres exploitants refusent-ils de les appliquer ?

(52) Ce comportement incite à réfléchir sur l'utilité et la signification des migrations dans l'Ouest Mossi.

Il est certain que les migrations contribuent à améliorer le niveau de vie et apportent une solution immédiate à certains problèmes économiques majeurs. Mais, facilitant le paiement de l'impôt, permettant d'acheter du mil en période de soudure, autorisant le migrant à parader sur les marchés avec de beaux habits, l'épargne des migrants ne se déverse-t-elle pas dans un "tonneau des Danaïdes" ? Ne se consume-t-elle pas à mesure qu'elle surgit ? Ne se condamne-t-elle pas à être sans cesse renouvelée ?

R. DENIEL a nettement montré ce processus d'auto-développement des migrations (cf. n° 1). Il apparaît clairement à travers le travail de J.-M. KOHLER. Mais, au niveau de l'individu, il a une fin : ayant réussi à obtenir une épouse, et surtout à devenir chef d'exploitation, le jeune adulte ne tarde pas à cesser de migrer, sans que pour cela les facteurs réputés avoir suscité auparavant son départ en Côte d'Ivoire - tout particulièrement, l'attrait de l'argent - aient perdu leur poids objectif.

Où est le véritable fondement des migrations de travail ? Leur efficacité ne résiderait-elle pas dans leur aptitude à permettre aux migrants d'obtenir plus rapidement une épouse, une parcelle de terres, en somme de modifier en leur faveur le rapport des forces qui, dans la société mossi actuelle, à la fois les unissent, les opposent, les subordonnent aux aînés ? Ce résultat est-il, en fait, atteint ?

On peut concevoir aussi que, sans illusion sur l'aptitude actuelle de la société mossi à leur accorder rapidement leur "majorité sociale" - reposant sur le mariage et l'autonomie économique - et sans remettre en cause cet objectif, sa signification et ses implications, les jeunes aient saisi l'occasion offerte par les migrations de travail et leur impact économique et social pour créer une sorte de société parallèle. Reposant sur l'attrait et la "puissance" de l'argent, - gagné en Côte d'Ivoire, dépensé et "montré" en Haute-Volta - faite par et pour les jeunes, elle serait provisoire pour chacun d'eux, en attendant qu'ils aient le droit ou la possibilité de pénétrer dans l'autre société, celle des aînés, qui seule leur apportera cette "vraie vie" dont rêvent les migrants mossi en Côte d'Ivoire. La société mossi serait-elle en train de se dédoubler ?

(53) Que les déclarations des aînés soient parfois outrancières n'est pas douteux. De même on ne peut douter du drame familial que représente pour un chef de famille, surtout s'il est âgé, le départ d'un, deux, voire trois des jeunes adultes sur lesquels repose de fait la production agricole familiale. Dans l'Ouest-Mossi, la moitié des hommes de 15 à 34 ans ne sont-ils pas absents ?

Dans le village de Donsin, près de Nobéré, (cf. n° 7) le taux de migrations atteint 13,6 %, soit une valeur fréquemment observée par J.-M. KOHLER dans l'Ouest Mossi. Dans une exploitation agricole sur six, au moins trois hommes sont absents. Quinze exploitations (soit plus du cinquième du nombre total) sont dirigées par des veuves, souvent âgées, qui doivent subvenir seules, ou aidées d'une fillette, à leur subsistance : les fils sont absents.

(54) Assez curieusement cette proposition est sans rapport avec les possibilités et les réalités actuelles en pays mossi, et elle ne correspond pas non plus aux emplois que les migrants obtiennent effectivement en général en Côte d'Ivoire. Que signifie-t-elle ?

(55) Ce qui ne signifie pas que ces problèmes soient sans rapports avec l'ampleur et les caractères de la migration. Peut-être des enquêtes appropriées permettraient-elles de vérifier si les migrants n'expriment pas, eux aussi, des opinions stéréotypées ?

Ainsi, les enquêtes de J.-M. KOHLER dans l'Ouest-Mossi révèlent qu'actuellement 18 % des mariages ont été contractés avec des jeunes filles enlevées (quel est le pourcentage parmi les jeunes adultes ?). L'enlèvement d'une femme conduit presque toujours à une "crise" aiguë qui, à elle seule, est susceptible de justifier le départ du couple en Côte d'Ivoire. Or l'enlèvement de femmes n'est pratiquement pas évoqué par les migrants pour justifier leur séjour à l'étranger.

Sur un plan général, l'absence de référence aux problèmes sociaux par les migrants pourrait signifier qu'ils situent le phénomène migratoire en marge de la société. Pour l'individu, l'évènement - souhaité - qui met un terme à ses dépla-

cements en Côte d'Ivoire n'est-il pas son insertion dans cette société, et l'accès aux moyens du contrôle de la production et des échanges matrimoniaux ?

(56) Elle permet d'éviter, mais aussi dans quelle mesure n'empêche-t-elle pas justement la recherche et la mise en application de solutions ? Quel peut être l'avenir d'une société qui se contente, par l'intermédiaire des migrations de travail, de repousser à plus tard les transformations économiques et sociales indispensables à sa survie ? Peut-on l'encourager dans cette voie ?

(57) Peut-être y a-t-il lieu de nuancer ce point de vue, pour tenir compte d'une réalité qui présente plusieurs facettes. De même que les "migrations de travail" rassemblent des phénomènes distincts, en particulier selon le statut des individus, la durée de leurs séjours, et leurs motivations, les mouvements de colonisation mossi dans diverses parties du territoire voltaïque offrent des aspects différents selon un certain nombre de critères, parmi lesquels prédominent l'ancienneté du déplacement, l'éloignement de la région d'accueil, la densité et la répartition de la population locale.

La mise en valeur des terres actuellement inexploitées ou sous-exploitées est certainement une des perspectives majeures du développement économique de la Haute-Volta. C'est une des "chances" qui s'offrent au pays. Encore convient-il qu'elle ne soit pas gaspillée, et qu'une véritable politique nationale consciente, cohérente, et réaliste, soit élaborée à son égard. L'observation de l'ensemble des mouvements de colonisation mossi spontanés permettra d'accroître son efficacité.

(58) Sur ce point, nous ne pouvons pas nous déclarer d'accord. Il nous semble qu'envisager la mise en valeur de certaines parties du territoire voltaïque en fonction des problèmes du Pays mossi, risque de conduire à une impasse, sur tous les plans. Les Mossi devront résoudre eux-mêmes, chez eux, leurs difficultés.

Dans le cadre d'une mise en valeur des ressources de la Haute-Volta, on ne peut cependant pas manquer d'associer l'existence de vastes étendues inoccupées ou sous-occupées et l'abondance de la force de travail disponible en Pays mossi, dont actuellement une partie importante est investie à l'étranger. Le problème n'est-il pas celui de l'ajustement des deux facteurs - en fonction de leurs caractères et de leurs aptitudes - à l'intérieur de véritables opérations de développement régional ?

### *Documents bibliographiques cités*

1. R. DENIEL, 1967  
De la savane à la ville. Essai sur la migration des mossi vers Abidjan et sa région.  
Coll. des Travaux du C.A.S.H.A., Aix-en-Provence, 1967, 185 p.
2. J.-P. LAHUEC, 1971  
Zaongho. Etude géographique d'un village de l'Est-Mossi  
ORSTOM, Centre de Ouagadougou, Doc. ronéo., 1971, 155 p. + annexes, cartes.
3. G. LE MOAL, 1960  
Un aspect de l'émigration : la fixation de Voltaïques au Ghana.  
Bull. de l'I.F.A.N., série B, T. XXI, n° 3-4, 1960, 7 p.
4. J.-M. KOHLER, 1971  
Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi (Haute-Volta).  
Mémoires ORSTOM, N° 46, 1971, 248 p. (cf. notamment Annexe III : Les migrations p. 211-222)
5. J.-M. KOHLER, 1971  
Les migrations des Mossi de l'Ouest.  
ORSTOM, Centre de Ouagadougou, Doc. dactylo., 1971, 181 p.
6. G. REMY, 1968  
Les migrations de travail dans la région de Nobéré (Cercle de Manga, Haute-Volta).  
Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol. V, n° 4, 1968, p. 77-91.
7. G. REMY, 1968  
Donsin. Les structures agraires d'un village Mossi de la région de Nobéré (Cercle de Manga).  
ORSTOM, Centre de Ouagadougou, Doc. dactylo., 1968, 108 p.  
(à paraître dans "Recherches Voltaïques", 1972).
8. J. ROUCH, 1956  
Migrations au Ghana.  
Journal de la Soc. des Africanistes, T. XXVI, fasc. 1-2, 1956, p. 33-196.
9. J. ROUCH, 1960  
Problèmes relatifs à l'étude des migrations traditionnelles et des migrations actuelles en Afrique Occidentale.  
Bull. de l'I.F.A.N., sér. B, T. XXI, n° 3-4, 1960, 10 p.
10. J. ROUCH, 1961  
Second generation migrants in Ghana and the Ivory Coast  
in "Social Change in Modern Africa" ed. by A. Southall, publ. for the Intern. African Inst. by  
Oxford Univ. Press, 1961, p. 300-304.

11. E.P. SKINNER, 1960  
Labour Migration and its relationship to socio-cultural change in Mossi society.  
Africa, vol. XXX, n° 4, 1960, p. 375-401.
12. E.P. SKINNER, 1965  
Labor Migration among the Mossi of the Upper Volta.  
in "Urbanization and Migration in West Africa" ed. by H. Kuper, Univ. of California Press,  
Berkeley and Los Angeles, 1965, p. 60-84.

## Notes et observations à propos des mouvements d'implantation des familles Mossi dans la région du Sourou

En 1958-59, l'Institut des Sciences Humaines appliquées de Bordeaux publiait une série de documents analysant les possibilités et les conditions d'une éventuelle immigration de familles mossi du Yatenga vers la vallée du Sourou, dont l'aménagement était envisagé par le Service de l'Hydraulique de Haute-Volta. Ce dernier prévoyait l'irrigation par gravité des terres basses de la vallée afin d'y développer la riziculture, se préoccupait de la mise en place de populations d'agriculteurs susceptibles d'exploiter les "terres neuves" mises à leur disposition, et, reprenant une idée ancienne déjà appliquée à l'Office du Niger, souhaitait contribuer à "décongestionner" le Yatenga, région mossi toute proche, particulièrement peuplée et mal lotie sur le plan pédologique.

Dix années plus tard, de nouvelles enquêtes étaient effectuées par le Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique sur les modalités de l'installation éventuelle de "populations excédentaires de la région du Yatenga" dans la plaine du Gondo, qui fait suite à la vallée du Sourou vers l'ouest et où l'on projette le développement de la culture intensive du coton.

Un des aspects communs des deux projets successifs de mise en valeur de la région du Sourou est la volonté d'attirer un certain nombre de familles du Yatenga. Mais l'aire d'implantation de ces colons n'est pas la même - dans un cas, la vallée, dans l'autre, essentiellement la plaine du Gondo - tandis que les conditions de leur installation présentent de nombreux aspects dissemblables. Les études menées par l'I.S.H.A. et le C.V.R.S. reposent sur une méthodologie relativement homogène, - les secondes bénéficiant des résultats des premières, ce qui leur épargne certaines investigations. Elles associent des recherches extensives, étendues dans l'espace ou centrées sur des thèmes précis, et des études approfondies ponctuelles. Toutes deux se sont particulièrement intéressées aux mouvements spontanés d'immigration mossi, dans la région de Tougan pour les premières, surtout dans la région située au nord de Nouna pour les secondes. Seules les données et les analyses présentées à ce sujet retiennent ici notre attention. Nous nous permettrons de faire quelques observations - en note -, fondées sur les recherches menées depuis quelques années par le Centre ORSTOM de Ouagadougou sur l'ensemble des mouvements d'implantation de familles d'agriculteurs mossi dans diverses régions voltaïques.

Les documents publiés par l'I.S.H.A. forment un ensemble cohérent (1) qui s'intègre dans une somme importante d'études diverses sur la région du Sourou (études hydrauliques, pédologiques, agromonomique, économiques). La qualité des sols (nombreux vertisols), la permanence de l'eau dans le lit du Sourou, la faiblesse du peuplement - surtout sur la rive droite de la rivière - ont depuis longtemps attiré l'attention des responsables de l'économie voltaïque.

A une présentation des traits humains majeurs de la vallée du Sourou, l'I.S.H.A. joint deux monographies approfondies (l'un des villages, Di, rassemble un petit nombre de colons mossi) et une analyse des possibilités et des conditions de l'immigration d'agriculteurs du Yatenga dans la vallée du Sourou, qui s'appuie notamment sur des enquêtes effectuées auprès de colons mossi dans le canton samo de Da, au sud-est du cercle de Tougan.

Parallèlement à ces travaux, une étude de la vie économique et sociale au Yatenga s'attache en particulier à préciser les relations entre le surpeuplement et la mobilité de la population, sous toutes ses formes : création de concessions de brousse, migrations en Côte d'Ivoire, émigration dans des aires de colonisation.

L'idée de base qui marque profondément les réflexions des chercheurs de l'I.S.H.A. est un rapprochement entre le phénomène consistant dans la création de "concessions de brousse" et le processus qui conduit à l'installation d'agriculteurs mossi dans des villages de colonisation (ou "villages de culture"), (2).

L'éclatement de l'habitat en "concessions de brousse" plonge ses racines dans la structure socio-agricole villageoise. Les terres proches du village, les plus fertiles, sont monopolisées par les chefs des grandes familles (et tout particulièrement le chef de village et le chef de terre), les vieillards, les hommes les plus riches. Contraints par l'évolution démographique d'exploiter les terres les plus éloignées, les jeunes adultes, - en général des frères cadets -, construisent leurs habitations dans leurs champs ou à proximité et y résident en permanence (3).

(1) F. et M. IZARD : "Les Mossi du Yatenga. Etude de la vie économique et sociale".  
I.S.H.A., Bordeaux, 1959, 114 p.

Y. PEHAUT - P. ROUAMBA : "Vallée du Sourou. Problèmes humains (rapport préliminaire)".  
I.S.H.A., Bordeaux, s.d., 103 p.

J.P. BITARD - J.C. FAFFA : "Di : monographie d'un village Marka de la vallée du Sourou (Haute-Volta)".  
I.S.H.A., Bordeaux, Sce Hydr. de Haute-Volta, 1958, 275 p.

M. IZARD - F. IZARD-HERITIER : "Bouna. Monographie d'un village Pana de la vallée du Sourou (Haute-Volta)".  
I.S.H.A., Bordeaux, Sce Hydr. de Haute-Volta, 1958, 184 p.

F. IZARD-HERITIER - M. IZARD : "Aspects humains de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du Sourou".  
I.S.H.A., Bordeaux, Sce Hydr. de Haute-Volta, 1958, 78 p.

(2) Le choix des termes "concessions de brousse" et "villages de culture" est déjà significatif de ce rapprochement. Mais l'un et l'autre sont-ils satisfaisants ? Dans le premier cas, le phénomène décrit au Yatenga correspond bien à un éclatement et une dispersion intercalaire de l'habitat, avec installation définitive. Dans les villages de colonisation, la structure géographique typique de l'espace villageois mossi se reconstitue rapidement, avec l'individualisation d'une portion centrale habitée, plus ou moins stable, et d'une aire périphérique parcourue par les champs temporaires. Par ailleurs la plus grande partie de ces villages peut être considérée comme définitivement implantée, et chacun a une vie autonome (indépendamment des relations maintenues par chaque famille avec son village d'origine). Sont-ils des "villages de culture" ?

(3) Cette analyse repose sur deux hypothèses :

- le phénomène de création de "concessions de brousse" et de nouveaux quartiers par segmentation des familles est récent, ou du moins ne se traduisait-il auparavant que par la multiplication des habitations au sein du village, ou par un processus d'extension progressive de ce dernier ; jusqu'à présent, l'habitat conservait toujours le même site.
- le village est situé sur les terres les plus riches du terroir (ou du moins elles le deviennent, car les "champs de case" sont fumés) : plus les terres sont éloignées, plus elles sont pauvres.

Ces deux hypothèses peuvent-elles être retenues ? Les travaux menés actuellement par J.Y. MARCHAL (ORSTOM) sur les structures agraires du Yatenga devraient apporter des éléments de réponse.

Cet essaimage de l'habitat a été rendu possible par la rencontre de deux facteurs : une nécessité vitale - subvenir aux besoins de la famille -, et une évolution sociale - un individualisme croissant. Le premier indique que le "pays a atteint le point de saturation" et que des modifications dans la structure géographique villageoise se sont imposées pour accroître les ressources vivrières. Le second offre à des individus la possibilité, de se soustraire à l'emprise des aînés et de la société villageoise. Pour les cadets, la seule source de salut possible, s'ils ne veulent pas se contenter de leur sort, est d'aller fonder ailleurs une nouvelle famille. Ils s'installent à la périphérie des terroirs villageois. Mais aussi, ils quittent définitivement leurs villages. L'émigration vers des aires de colonisation apparaît ainsi comme un prolongement ou un substitut du phénomène d'éclatement de l'habitat. (1).

En 1956, 31.000 Mossi étaient recensés dans le nord-ouest de la Haute-Volta (près de 27.000 dans le cercle de Tougan, plus de 4.000 à Nouna "où l'émigration ne fait que commencer") tandis que le cercle de Djibo en accueillait 25.000 (ils y représentaient près du 1/3 de la population).

Le mouvement d'émigration définitive à partir du Yatenga existe depuis le début du siècle. Il a pris une certaine ampleur au cours des quinze dernières années (soit à partir de 1940). Les familles du nord-est du Yatenga se dirigent de préférence vers le cercle de Djibo, celles du sud-ouest vers Tougan et Nouna. L'essor des migrations dans diverses directions confirme que le pays mossi a atteint un point de saturation - conjonction de la surpopulation et de l'appauvrissement des terres.

Sur un plan général, les mouvements de colonisation mossi sont caractérisés par deux phénomènes complémentaires.

Selon les auteurs, l'expansionnisme mossi est une réalité sur le plan collectif. Les mouvements de colonisation représentent une sorte de conquête pacifique, faisant suite à l'impérialisme guerrier des royaumes mossi de jadis. Nombre de leurs aspects apparaissent à cet égard significatifs : refus de l'assimilation, formation de villages homogènes à l'écart des villages autochtones, politique matrimoniale pouvant aboutir à long terme à l'absorption des groupes non mossi, et surtout état d'esprit occupant (2). Cette dilatation du pays mossi serait perçue avec inquiétude par les populations environnantes.

Contrairement "à certaines conclusions hâtives", les colons mossi ne présentent guère d'attachement à leurs villages d'origine. Des structures villageoises traditionnelles (avec un chef de village et un

(1) Cette idée n'est pas exprimée par les auteurs des documents, mais elle ressort de leurs analyses.

(2) Les deux premiers faits énumérés se retrouvent dans nombre d'aires de colonisation mossi à l'ouest de la Haute-Volta. Ils caractérisent également d'autres mouvements de colonisation dans d'autres pays. Ils sont significatifs d'un type de rapports habituel entre groupes ethniques africains.

On peut sans hésiter admettre la règle que les colons mossi n'établissent pas de relations matrimoniales avec les populations locales. Il n'y a à cette règle que quelques rares exceptions, dans les aires anciennement colonisées, dans les centres semi-urbains ou les villages qui ont un gros marché. Dans les deux cas, les mariages inter-ethniques sont souvent à sens unique : des hommes mossi prennent une épouse parmi la population autochtone.

Mais il est vrai que les mariages inter-ethniques sont plus fréquents lorsque les immigrants mossi sont installés depuis très longtemps (avant le XXe siècle) : leur implantation présentait des aspects tout à fait particuliers, plus proches d'un processus historique de mise en place du peuplement que des mouvements de colonisation mossi contemporains.

Selon les aires de colonisation, "l'état d'esprit occupant" des colons mossi ne se manifeste pas, ou bien existe à un niveau local (les colons s'estiment chez eux à l'échelon de leur village, sans pour cela mettre toujours en cause - sur le plan des principes - les droits fonciers des populations locales) ou régional. Le phénomène décrit par les chercheurs de l'I.S.H.A. correspond à ce troisième cas : il n'apparaît réellement que dans de petites aires étroites, sur les marges du pays mossi, anciennement colonisées.

De façon générale, la situation socio-politique et psychologique des colons mossi dépend notamment de l'ancienneté de leur présence, de leur nombre, de leur proportion par rapport aux populations locales, de leur stabilité, du site géographique de leur habitat par rapport aux villages autochtones, de la proximité du pays mossi.

chef de terre) se reconstituent, et l'unité sociale nouvelle se développe de façon autonome. Si le village d'origine et "le village de culture en pays non mossi" ne sont pas trop éloignés, des relations personnelles peuvent se maintenir entre leurs membres (1).

Des données précises sur les mouvements de colonisation et les colons ont été recueillies dans quelques villages du canton de Da (cercle de Tougan) en Pays samo, et à Di, village marka dans la vallée du Sourou.

Il y avait en 1954 environ 4.000 Mossi dans le canton de Da (soit 40 % de la population). Les plus anciens villages mossi datent de 1915-1920 ; la plupart des autres ont été fondés vers 1940.

Parmi les familles récemment arrivées, près de la moitié venait du Yatenga (surtout cantons de Boussou et Gourcy), et un tiers du cercle de Yako (cantons de La et Darigma) (2). Les auteurs notent que la plupart des colons sont originaires des régions mossi les plus proches : "l'appel vers l'ouest ne touche que des régions frontalières" (3).

Lorsqu'ils ont décidé de partir, les colons "étaient des hommes d'âge mûr, mariés, ayant des enfants" ; presque tous "étaient des cadets de famille, n'ayant pas ou peu de champs de case, vivant mal sur des terres trop petites ou un sol aride". Ils sont partis dans l'espoir de mieux vivre (4).

Les départs sont généralement mal vus par la famille car ils représentent une perte de travailleurs (5). Toute demande d'autorisation auprès du chef de village se heurte à un refus. Ils exigent une certaine préparation : on ne part pas n'importe quand (janvier est le mois privilégié) (6), ni à l'aveuglette. Les sources de renseignements sont simples : dès qu'un établissement de colons a été créé, la publicité pour l'endroit se fait d'elle-même par l'intermédiaire des familles restées au village ou des voyageurs (7).

(1) Lorsque les colons mossi sont suffisamment nombreux, ils tendent effectivement à reconstruire une structure sociale et politique villageoise, qui s'affirme avec le temps, et dépend du degré d'homogénéité dans l'origine des membres du village, du type de rapports établis avec la population locale, des relations maintenues par le "chef" du village avec son propre village d'origine, ... L'autonomie éventuelle doit être envisagée plus au niveau des groupes familiaux que des villages.

Il est rare qu'un colon ne maintienne pas de relations avec son village d'origine, même s'il réside à plusieurs centaines de kilomètres. Leur intensité dépend autant de l'ancienneté du départ, et de ses motivations, que de la proximité. Il existe toutefois quelques groupes familiaux dont tous les membres ont quitté le Pays mossi ; les relations avec le village d'origine deviennent nulles.

(2) De 1951 à 1954, 84 familles se sont installées dans le canton de Da. Combien l'ont quitté pendant la même période ? De façon générale, les auteurs ne prêtent aucune attention à la mobilité éventuelle des colons (déplacement vers d'autres villages de colonisation, retour au pays mossi). Elle est cependant un élément indispensable dans toute réflexion sur la stabilité des groupements immigrés. Elle exige des investigations particulières : analyse très fine de cahiers de recensement successifs, inventaire des habitations en ruine ou occupées successivement par plusieurs familles.

(3) Le même phénomène a été noté plus au sud, dans le cercle de Toma. Mais il ne caractérise que les mouvements de colonisation anciens. L'importante émigration mossi constatée depuis 1965-66 présente à cet égard des aspects originaux.

(4) Un colon doit être nécessairement un homme marié à moins qu'il ne soit accompagné d'une mère ou d'une sœur qui lui prépare ses repas, situation très peu fréquente (sauf si elle résulte d'une évolution de la famille après son installation dans un village de colonisation).

La motivation retenue est réelle et fondamentale, mais elle ne détermine pas le départ. Elle fait partie d'un complexe de facteurs qui rendent l'émigration souhaitable et possible.

(5) L'argument n'a de sens évidemment que si le colon n'est pas chef d'exploitation, situation la moins fréquente.

(6) L'installation du colon et de sa famille est l'aboutissement de tout un processus qui présente de nombreuses variantes. Fréquemment, le colon quitte seul son village dès la fin des récoltes ; il sait où il va. Il s'installe chez un logeur (parent, ami, ancien voisin), se renseigne sur le lieu, choisit un site d'installation (pour son habitation, pour son champ), sollicite l'autorisation. Il retourne au pays mossi, prévient sa famille, fait les préparatifs du départ. Il revient seul, ou accompagné d'un frère, d'un ami, d'une de ses épouses, et construit une habitation provisoire (en seccos) généralement aidé par les Mossi déjà installés. Puis il part chercher sa famille et ses biens. Le temps est venu de préparer les champs. Dans les aires de colonisation actuelle, les nouvelles habitations "éclosent" en avril et en mai.

(7) Ce phénomène de publicité spontanée est général, rapide et important. C'est une des raisons de l'essor particulièrement vif des villages de colonisation récente situés sur les principaux axes routiers : les voyageurs divers colportent des nouvelles précises à leur sujet, tandis que les migrants qui partent ou reviennent de Côte d'Ivoire ont pu les observer, parfois y faire une halte.

Le système de dotation des terres est simple. Le premier chef de famille arrivé se voit attribuer par le chef de village (qui a consulté le chef de terre et, le cas échéant, le "propriétaire" du sol) une étendue de terre généralement très vaste, à charge pour lui d'installer tous ceux qui viendront le rejoindre par la suite ; ces derniers n'ont donc des démarches à effectuer qu'auprès du fondateur du groupement mossi. Les Mossi reconnaissent une certaine dépendance à l'égard du chef samo, mais elle est plus morale qu'effective. Religieusement, ils n'ont aucun rapport avec le chef de terre samo ou le propriétaire de la brousse (1). Il leur semble absurde que les Samo puissent un jour reprendre les terres, tandis que ces derniers se font un point d'honneur à ne jamais réclamer la terre après l'avoir donnée.

Le village de colonisation est géographiquement d'un type tout à fait différent du village traditionnel mossi. L'habitat - dispersé - est formé par la réunion d'une série de "concessions de brousse", chaque famille s'étant installée sur la part qui lui a été dévolue à son arrivée, dans le but de rassembler tous les champs près de l'habitat (2).

Mais socialement, le village n'est pas une "anarchie". Les colons se groupent automatiquement autour de chefs qui sont souvent des nakomsé (nobles).

Les relations avec le village d'origine demeurent constantes, mais assez lâches. Les colons y retournent pour certaines cérémonies et sacrifices familiaux. Aucun n'envisage de s'y installer à nouveau (3).

La monographie du village de Di, dans la vallée du Sourou, offre une illustration locale du mouvement de colonisation mossi, et apporte quelques informations complémentaires ou originales.

Ils sont près de 80 Mossi, tous venus entre 1956 et 1958, et presque tous originaires du Yatenga. Installés d'abord en bordure du village marka, ils résident maintenant à quelques centaines de mètres de là (4). Six des chefs de famille mossi étaient auparavant à l'Office du Niger et, sur le chemin du retour, ont été attirés à Di par des rumeurs sur l'imminence des travaux dans la vallée du Sourou.

Les auteurs soulignent le rôle du logeur (qui facilite l'intégration des nouveaux venus), celui de la propagande spontanée (qui assure un processus d'auto-développement de l'immigration) et notent la rareté des rapports entre Mossi et Marka (les Mossi vivant entre eux) (5). A propos de l'attribution des terres, ils distinguent deux cas : le chef de terre attribue une parcelle à chaque colon individuellement, ou bien à un groupe de colons (ce qui est fréquent lorsque les nouveaux venus s'installent à l'écart).

Dans ce dernier cas, l'attribution n'est ni exclusive (une partie de l'aire attribuée peut être confiée à d'autres villageois) ni limitative (les Mossi peuvent cultiver hors de l'aire attribuée, sous réserve d'une autorisation) et elle est valable pour les membres du groupe à venir (6).

(1) Les trois villages étudiés dans le canton de Da ne sont représentatifs - même au niveau du seul Pays samo - que d'un certain type de rapports entre les colons mossi et la population locale (que l'on retrouve également dans le cercle de Toma) qui est le résultat d'une évolution dans le temps.

L'emprise concrète exercée sur le sol par le groupement mossi dépend du site de son implantation sur le terroir (près du village autochtone, ou dans une aire éloignée), de l'ancienneté de son installation (et à travers elle, de l'étendue des terres déjà cultivées par les Mossi et mises en jachère) ; elle varie selon qu'il s'agit de champs de villages ou de champs de brousse. En outre tous les facteurs signalés précédemment à propos de "l'état d'esprit occupant" manifesté par les Mossi jouent évidemment leur rôle.

(2) Peut-être, dans les villages de colonisation, - en Pays samo et ailleurs -, l'habitat est-il plus desserré qu'au Yatenga ? On ne peut nier que géographiquement il soit semblable au type traditionnel mossi (avec localement quelques nuances), tandis que très rapidement se reconstitue la structure-type du terroir mossi avec son aire de champs de village et ses champs de brousse.

(3) Cette conclusion doit beaucoup à la région étudiée, et la proximité du pays mossi.

(4) Ce phénomène d'éloignement progressif des colons - ou d'une partie d'entre eux - se rencontre fréquemment dans les villages de colonisation récente.

(5) Ces trois observations peuvent être faites dans toutes les aires de colonisation dans l'ouest voltaïque. Elles sont fondamentales pour comprendre le phénomène de la colonisation mossi, et les problèmes qu'elle pose.

(6) C'est un des principaux thèmes de conflits entre les colons mossi et les populations qui les accueillent. Il se relie indissolublement au nombre de colons, et au rythme de leurs arrivées.

La conclusion de ces travaux sur l'immigration mossi dans le cercle de Tougan est centrée sur le problème des relations entre ce mouvement et les migrations de travail vers l'étranger, et la possibilité de canaliser vers des terres neuves voltaïques les flux de populations se dirigeant vers la Côte d'Ivoire. La réponse est entièrement négative. Les mouvements de colonisation ont surtout un fondement économique, les migrations de travail ont une fonction psychologique dominante. Les premiers sont le fait d'hommes mariés qui partent avec leur famille fonder un établissement définitif dans le but d'assurer convenablement leur subsistance par des moyens de type traditionnel. Les secondes sont le fait de jeunes hommes non mariés partant une ou plusieurs années travailler en Côte d'Ivoire d'où ils espèrent revenir avec une certaine expérience, un certain prestige, et de l'argent.

Il s'agit donc de deux clientèles différentes et ne se recrutant pas dans les mêmes classes d'âges (1). La preuve en est que les chefs de famille colons se plaignent que leurs fils se rendent également en Côte d'Ivoire.

Le projet d'aménagement de la vallée du Sourou a été abandonné, en raison de son coût. Seul a été mis en place un casier expérimental à Guiedougou. La "décongestion" du Yatenga apparaît cependant toujours comme un problème urgent à résoudre, et l'on envisage d'installer une partie de sa population dans une région de plus de 6.000 km<sup>2</sup> dont le centre est la plaine du Gondo, mais qui englobe également la vallée du Sourou et une petite aire entre Nouna et la Volta noire. L'objectif est la création de terroirs de colonisation organisés en blocs de culture, consacrés pour une part à la culture du coton.

S'appuyant sur les travaux de l'I.S.H.A. relatifs au Yatenga (et aux conditions de l'émigration), les chercheurs du C.V.R.S. ont analysé les conditions d'accueil de migrants mossi, particulièrement dans la plaine du Gondo, la plus propre à leur installation (2). Leurs travaux comprennent des investigations extensives sur les aspects généraux de l'agriculture et de l'élevage pratiqués localement et sur les migrants mossi déjà installés ainsi que l'analyse détaillée de deux communautés rurales (dont une rassemble un groupe de colons mossi), du problème démographique peul, et du village de Guiedougou, en tant qu'exemple d'une implantation de colons dirigée.

De même que pour les travaux de l'I.S.H.A., nous limitons notre compte-rendu aux données relatives à l'immigration mossi. L'aire d'étude (délimitée de façon géométrique) rassemble environ 5.000 Mossi, dont 600 seulement sur la rive gauche du Sourou, dans le Cercle de Tougan. Ces Mossi sont venus généralement il y a moins de 30 ans, et sont originaires pour la plupart du Yatenga (3). Le mouvement d'immigration tend à s'accroître depuis une dizaine d'années.

(1) Les deux types de mouvements de population se laissent-ils enfermer dans des définitions aussi manichéennes ? Le problème est-il bien posé ? Espère-t-on le transfert de la totalité des migrants vers des aires de colonisation, et ceci dans un délai très rapide ? Une réponse négative incite à ne pas se contenter des caractères respectifs "moyens" ou numériquement dominants du migrant et du colon, et invite à une analyse comparée approfondie des deux types de mouvements de population tenant compte de la diversité des aspects qu'offrent l'un et l'autre selon les régions du Pays mossi et selon les aires d'accueil.

Concrètement, le problème peut se poser de deux façons. Quelles sont les catégories de migrants (selon leur statut matrimonial, leur âge, leurs motivations, la durée probable de leur absence...) pour lesquels l'installation dans des villages de colonisation - selon les diverses perspectives économiques et sociales ouvertes ou susceptibles de l'être - est une autre solution possible à leurs problèmes et difficultés ?

Inversement, quels aspects doivent revêtir les villages de colonisation, quelles possibilités doivent-ils offrir, pour qu'ils soient en mesure d'attirer vers eux les jeunes hommes qui, étant donné leur situation économique et sociale en pays mossi, sont susceptibles de migrer à l'étranger (pour la première fois, ou pour un nouveau séjour) ?

(2) T. QUEANT - C. de ROUVILLE "Etudes humaines sur la région du Gondo-Sourou. Agriculteurs et éleveurs de la région du Gondo-Sourou". Travaux du CVRS n° 1 - Juin 1969. 2 vol., 297 p. + cartes, Ouagadougou, Haute-Volta.

(3) En fait, selon les résultats de l'enquête extensive, un colon sur deux vient du cercle de Yako, inclu par les auteurs dans le Yatenga.

Dans le cercle de Nouna (donc non compris la rive gauche du Sourou, mais y compris toute la partie sud du cercle non incluse dans l'aire d'étude) la population mossi était de 700 en 1934 (surtout dans la ville de Nouna), 5.400 en 1948, 8.000 en 1956, 10.000 en 1969. Mais ces chiffres ne représentent que le solde migratoire. Les Administrateurs du Cercle ont noté à plusieurs reprises la mobilité des colons mossi, et la fréquence des retours vers le pays d'origine (1).

Les Mossi sont répartis en 53 villages, dans l'ensemble de la zone d'étude, mais ils sont nombreux surtout à Nouna et dans ses environs, où ils ont été attirés par l'abondance des terres disponibles et leur relative fertilité et forment souvent de gros groupements. Le petit nombre de colons mossi installés dans la plaine du Gondo, dispersés en tout petits groupes, est "sans aucun doute" lié aux difficultés pour trouver de l'eau (2).

Les Mossi constituent des villages isolés en brousse ou des quartiers distincts à proximité des villages autochtones. Leur habitat "dispersé" (il s'agit en fait d'essaims de concessions) contraste de façon frappante avec les villages compacts des Marka et des Bwa. Dans le paysage, l'opposition entre les deux groupes s'accuse encore en hivernage : autour de leurs habitations, les Mossi cultivent essentiellement du petit mil et du sorgho ; Marka et Bwa consacrent leurs champs de village au maïs, au coton, parfois au tabac.

Les immigrants n'éprouvent aucune difficulté à obtenir des terres, s'ils en font la demande aux chefs de terre. Deux situations sont possibles : l'attribution est individuelle (familles venues isolément et installées dans le village) ou collective (groupe de colons constituant un quartier distinct) : dans ce cas, les nouveaux venus se voient attribuer une zone dans laquelle ils peuvent cultiver sans avoir à demander chacun personnellement une autorisation expresse. Des situations mixtes peuvent cependant exister.

En principe le droit d'usage peut être retiré ; en réalité il ne l'est jamais. Les droits de possession peuvent même s'effacer si la parcelle attribuée n'avait jamais été mise en valeur, ou si la terre a été exploitée pendant une longue période par les immigrants.

Devant l'importance croissante de l'immigration mossi, et surtout son caractère définitif, les populations locales commencent cependant à manifester une certaine inquiétude, et on note quelques exemples de villages qui ont refusé de la terre à des familles mossi.

Une enquête extensive sur les colons mossi a porté sur un échantillon de 186 familles réparties en 29 villages. Ses résultats bruts sont présentés de façon concise. Ils soulèvent de nombreuses questions.

Le mouvement d'immigration s'est accéléré depuis 20 ans, et surtout au cours des cinq dernières années : 43 % des familles sont venues entre 1963 et 1968, 41 % entre 1953 et 1963 (3). Un chef de famille sur deux est originaire du cercle de Yako (4) ; mais un sur deux également avait déjà résidé dans un autre village de colonisation (5). La famille est souvent petite (60 % comptent moins de 7 personnes).

- (1) De même que pour les études menées par l'I.S.H.A., ne peut-on regretter l'absence de toute analyse de ces phénomènes qui, dans toutes les autres aires d'immigration mossi à l'ouest, au sud, à l'est de la Haute-Volta se sont révélés fondamentaux et caractérisent des types de mouvements de colonisation contrastés.
- (2) L'aire d'étude comprend ainsi deux zones de colonisation mossi qui présentent des aspects très distincts. Toute analyse globale conduit à une cote mal taillée. De façon générale, la délimitation de l'aire d'étude (un rectangle appuyé au nord sur la frontière entre la Haute-Volta et le Mali) est-elle satisfaisante ? C'est une portion d'espace très hétérogène, qui n'a de signification ni comme aire d'accueil éventuelle de colons, ni comme aire de mise en valeur.
- (3) Pour juger de l'évolution du mouvement d'immigration, ne faudrait-il pas tenir compte des familles qui sont parties ou qui ont disparu parce que le chef de famille est décédé ?
- (4) Le Cercle de Yako est certainement celui qui fournit le plus grand nombre de colons dans l'ensemble de l'ouest de la Haute-Volta. Il devrait être possible - et ce serait souhaitable - d'en dégager les raisons.
- (5) En règle générale, un nouveau village de colonisation est toujours fondé par un chef de famille qui était déjà colon auparavant, dans un village voisin ou dans une autre région. Les aires de colonisation anciennes jouent un important rôle d'étape ou de relais et fournissent une fraction importante des nouveaux colons. Parmi ces derniers, mais depuis quelques années seulement, nombreux sont aussi les anciens migrants en Côte d'Ivoire (le phénomène est particulièrement net dans la région de Bobo-Dioulasso et Houndé).

Trois chefs de famille sur cinq avaient 30 à 50 ans au moment de leur arrivée (1). Dans l'ensemble les migrants sont des cadets de famille ; un sur six seulement était chef de famille dans son village d'origine (2). La plupart sont partis parce que les terres étaient insuffisantes ou pauvres, ou la récolte du mil médiocre. Aucun ne s'est heurté à une opposition de la part des membres de sa famille, et deux sur trois sont retournés au moins une fois dans leur village d'origine. La moitié d'entre eux ignorait le lieu de leur installation future (3).

Ils pratiquent fréquemment la culture de l'arachide (40 %) ou du coton (35 %), font parfois appel à une main d'œuvre salariée, et quelques uns ont une charrue. "Dans la quasi-totalité des cas", ils se déclarent satisfaits de leur situation actuelle.

Les informations recueillies sur les immigrants mossi à Varé, village marka situé à moins d'une vingtaine de kilomètres au nord de Nouna offrent certainement une approche plus instructive des divers aspects de l'implantation mossi.

Les Mossi sont au nombre de 92 (12 exploitations) ; ils étaient 23 dix années auparavant. L'accroissement est modeste. Leur installation s'est effectuée selon des modalités qui se retrouvent fréquemment, très semblables, dans l'ensemble des aires d'immigration mossi récente. "A leur arrivée, les membres de cette famille (la première famille mossi) sont d'abord allés loger gratuitement chez le chef de village et ils y sont restés environ un mois, le temps de construire les cases de leur future concession ; le chef de famille mossi a lui-même choisi de s'installer en brousse un peu à l'écart du village, le chef de village lui ayant simplement accordé son autorisation. Les autres familles mossi arrivées par la suite sont allées d'abord loger chez le premier arrivant mossi, devenu chef du quartier mossi, ou chez un autre chef de famille mossi ; mais pour obtenir le droit d'installation définitive en un certain lieu, chaque chef de famille a dû aller demander personnellement l'autorisation au chef de village, accompagné par le chef de quartier mossi" (cf. T. QUEANT - C. de ROUVILLE, doc. cité, p. 93). Par rapport à l'attribution globale des terres au groupe de colons, cette procédure présente l'avantage pour la population locale de lui permettre de contrôler efficacement l'arrivée des migrants.

Les premiers arrivants avaient construit leurs concessions à bonne distance les unes des autres. Mais à mesure que de nouvelles familles les rejoignaient, l'habitat s'est regroupé, chaque nouveau venu s'installant à proximité immédiate du chef de famille qui l'avait accueilli.

Les cases sont toutes construites en paille, les enclos avec des tiges de mil : le quartier mossi a un aspect "provisoire" (4). Il est nettement individualisé, mais pratiquement juxtaposé à un quartier marka.

Le terroir de Varé présente la division classique en champs de village et champs de brousse. Mais les premiers sont scindés en deux : la partie marka et bwa est cultivée en maïs et coton, la partie mossi en petit mil. Les champs de brousse mossi sont tous groupés dans la même aire du terroir : le chef de village a accordé des terres qui appartenaient à son propre lignage, et les Mossi ont préféré cultiver non loin l'un de l'autre.

- (1) Quel âge avaient-ils lorsqu'ils ont quitté le pays mossi (dans la mesure où un sur deux a effectué une étape intermédiaire) ?
- (2) Combien étaient chefs d'exploitation ? Quel était leur statut dans les villages de colonisation où ils ont séjourné auparavant ?
- (3) Information contradictoire avec les résultats des travaux de l'I.S.H.A. et nos propres observations.
- (4) C'est une donnée originale. A Toma, à Dédougou, à Tougan aussi, les nouveaux venus construisent des cases en paille, mais ne tardent pas à les remplacer - après deux ou trois ans - par des cases en banco. A quoi correspond cette originalité ?

Trois faits notés sont tout à fait caractéristiques des groupements de colons mossi récents dans l'ouest de la Haute-Volta : le grand nombre de vélos (pour aller en visite au village d'origine), celui surtout des ovins et des caprins (inversement les colons mossi ne possèdent aucun bovin), et l'importance des ventes de mil.

Guidougou est un village particulier. Créé en 1966-67 par le Gouvernement de la Haute-Volta, pris en charge par l'O.R.D. de la Volta Noire, il ne rassemble que des colons.

Les terres du village comprennent 140 ha en casier irrigué, consacrés surtout au coton et au riz, et 840 ha "hors-casier" exploités en mil et coton.

Parmi les 238 familles qui exploitent ces terres, 67 sont Mossi (dont 52 originaires du cercle de Ouahigouya), 109 Samo et 56 Marka (la plupart résident dans les villages environnants).

Dans le village au plan quadrillé, les familles tendent à se regrouper par ethnie. Chacune a construit ses cases dans le style propre à son groupe.

Chaque famille (en moyenne, près de 6 personnes) exploite au total 3 à 3,5 ha de terres, dont 1,5 en coton. "L'intérêt du casier réside essentiellement dans la possibilité d'étendre le calendrier agricole à la saison sèche grâce aux cultures désaisonnées" (cf. T. QUEANT - C. de ROUVILLE, doc. cité, p. 239).

Le village a ses problèmes : celui du pouvoir de décision et du rôle des agriculteurs, celui de la discipline de travail et de l'exploitation rationnelle du casier, celui de l'équilibre entre la production vivrière et celle du coton sont parmi les plus importants.

Les colons mossi paraissent s'être particulièrement bien adaptés. En 1967, 13 d'entre eux figuraient parmi les 20 "meilleurs agriculteurs". Les paysans émigrés mossi représentent un élément humain très positif dans le cadre d'un projet d'aménagement quelconque" (cf. T. QUEANT - C. de ROUVILLE, doc. cité, p. 245).

En conclusion de leur étude, les auteurs constatent que pour des raisons liées à la présence de populations agricoles et pastorales ou à la nature des sols, seule une petite partie (environ 15.000 ha) de l'aire d'étude serait susceptible d'accueillir des immigrants mossi. Encore les conditions ne sont-elles pas très favorables : pluviométrie faible et irrégulière, manque d'eau (et carence en iode), besoins en terres des villages périphériques, droits fonciers antérieurs, présence de troupeaux, mouvement d'immigration de population proches (Samo, Pana).

Aussi l'opportunité même d'une colonisation mossi est-elle mise en doute, du moins sous la forme prévue (terroirs organisés, en vue de la production cotonnière). Malgré certains handicaps, les conditions physiques dans l'ensemble de la plaine du Gondo sont "nettement plus favorables" qu'au Yatenga, et les colons mossi déjà implantés ont "su résoudre valablement leurs problèmes de subsistance par le biais d'une agriculture centrée sur la production vivrière".

Cette migration spontanée n'a nullement atteint un seuil de saturation et l'installation de 20.000 migrants n'élèverait la densité de population que de 15 à 20 habitants au km<sup>2</sup>. Les auteurs proposent une politique tendant à favoriser l'immigration mossi spontanée avec le "souci d'améliorer les rendements sans chercher pour autant à entraîner une mutation du système agricole". On offrirait ainsi "aux paysans les plus défavorisés du Yatenga la possibilité d'accéder à des conditions de vie moins précaires que dans leur pays d'origine" (1). (Cf. T. QUEANT - C. de ROUVILLE, doc. cité, p. 260).

(1) Le problème des mouvements de colonisation mossi doit être replacé dans le cadre d'une politique cohérente de mise en valeur des ressources naturelles et humaines au niveau du pays mossi et au niveau des aires d'accueil.

Un fait est certain : la colonisation ne peut permettre de résoudre le problème démographique du pays mossi (sauf éventuellement à un niveau local, et non sans réserves) ni de lui épargner les difficiles transformations

économiques et sociales qu'impose son surpeuplement dans la perspective du développement. Les justifications économiques des mouvements de colonisation prennent d'autant plus de poids. Peut-on concevoir et encourager ou promouvoir des formes de colonisation qui, à travers les immigrants, contribueraient à atténuer les difficultés économiques actuelles de leur région d'origine ?

Les populations des aires d'accueil ne peuvent que bénéficier d'une mise en valeur des terres qu'elles délaissent ou dont elles n'ont pas besoin, et de l'apport de populations jeunes (l'âge dominant au départ parmi les colons "spontanés" actuels est de 25-39 ans) et dynamiques - l'animation économique de la région de Dédougou par les colons mossi en est une preuve convaincante. Mais ceci à condition qu'il s'agisse d'une réelle mise en valeur, et que la population locale conserve le contrôle de son avenir.

Parmi les facteurs qui conditionnent l'ampleur et la forme de colonisation souhaitables, deux dominent : le peuplement local et l'aptitude agricole des sols. L'implantation d'immigrants dans des aires sous-occupées pose d'importants problèmes. Notamment, il convient d'aider la population locale - surtout lorsqu'elle est peu nombreuse et dispersée en petites communautés - à préserver des droits sur son espace : c'est tout autant un problème de rapports entre effectifs que de mesures administratives ou foncières.

Sous réserve qu'un certain équilibre régional soit maintenu entre les effectifs de colons et ceux des populations locales voisines, et que l'on tienne compte des besoins prévisibles en terres de ces dernières, on peut concevoir que les aires inoccupées soient mises en valeur intégralement par des populations immigrées. Dans l'Ouest de la Haute-Volta, ces aires sont en fait assez peu nombreuses, plus ou moins fragmentées, le plus souvent localisées dans les vallées des principales rivières.

Un certain nombre de ces aires offrent un pourcentage élevé de sols dont l'intérêt agronomique est important : la fraction orientale de la plaine du Gondo en fait partie. C'est un fait suffisamment rare en Haute-Volta pour que ce potentiel ne soit pas gaspillé.

Il est urgent, à notre avis, de prendre des mesures conservatoires et de préserver les aires concernées de toute implantation spontanée d'immigrants. Celle-ci crée une situation humaine qui sera ultérieurement difficile à modifier, si cela se révèle nécessaire. Par ailleurs, l'observation montre que la colonisation spontanée actuelle présente bien souvent des caractères très déprédateurs vis-à-vis du potentiel naturel (agriculture très extensive, grosse consommatrice d'espace et de "forêt", peu soucieuse de l'entretien de la fertilité des sols) pour un résultat économique certes positif, mais beaucoup trop modeste s'agissant de sols fertiles ou susceptibles de l'être moyennant des aménagements hydro-agricoles ou des techniques culturelles appropriées.

En Haute-Volta, les terres à haut potentiel agricole et disponible représentent un capital qu'il importe d'autant plus de fructifier qu'elles sont rares.

## la colonisation à l'Office du Niger

L'Office du Niger est de loin la plus importante entreprise de mise en valeur de terres neuves et de colonisation tentée par l'administration coloniale en Afrique de l'Ouest, et poursuivie depuis par la République du Mali. Il a longtemps symbolisé un des axes possibles du développement du milieu rural africain, et par ses réussites et ses échecs il reste toujours un exemple.

Une abondante bibliographie lui fut consacrée jusqu'en 1960. Outre de nombreux documents internes à l'Office, parfois relatifs aux problèmes humains, deux articles préparés par des agronomes (M.P. VIGUIER - cf. n° 12 -, et M. GUILLAUME - cf. n° 5), et les enquêtes menées en 1959 dans le delta du Niger (cf. n° 9 et 10) permettent de mesurer le chemin parcouru pendant toute la période qui précède l'Indépendance du Mali.

Deux nouveaux textes ont été publiés en 1971, à la suite de missions d'études effectuées à l'Office du Niger par des géographes et sociologues. Mme Y. DIALLO (cf. n° 3) s'est efforcée de dresser un tableau de la situation et des problèmes des colons à l'Office en 1970. Elle a mené notamment une enquête précise auprès d'un échantillon de 150 colons répartis dans les quatre secteurs de l'Office.

J.-Y. MARCHAL (cf. n° 8) avait les mêmes objectifs, réduits au groupe de colons mossi. Il a approfondi cependant certaines directions de recherche et s'est montré très soucieux de l'attitude des colons face aux objectifs et aux actions de l'Office, et des perspectives de leur avenir à l'Office. Il s'est appuyé essentiellement sur des données et informations recueillies à l'Office du Niger, complétées et enrichies par de rapides enquêtes dans quelques villages de colonisation mossi et quelques entretiens avec d'anciens colons retournés au Yatenga (1).

On ne peut s'étonner que les deux auteurs parviennent à nombre de conclusions voisines. L'action de l'Office fut très homogène, fondée à la fois sur une conception très égalitaire de la société paysanne mise en place, et sur les nécessités techniques de la mise en valeur des terres irriguées. Par ailleurs, la structure des exploitations (nombre de personnes, surfaces cultivées) est très semblable, quelle que soit l'ethnie, au-delà de quelques nuances.

(1) Le texte publié est le résultat d'une mission d'études effectuée à l'Office du Niger en janvier 1971 par J.-M. KOHLER, J.-Y. MARCHAL et G. REMY, tous trois chercheurs au Centre ORSTOM de Ouagadougou. La rédaction du texte a été assurée par J.-Y. MARCHAL.

Le document que nous présentons est quelque peu original par rapport aux précédents. Il a moins pour objectif de rendre compte du contenu des textes analysés que de présenter, de façon sélective, les aspects et les problèmes de l'Office du Niger et des colons qui apparaissent avec le plus de netteté à travers la bibliographie consultée (cf. liste des documents cités, en annexe). Certaines conclusions sont présentées sous notre seule responsabilité.

Malgré l'abondance de la documentation, il est vain de prétendre analyser de façon exhaustive l'action de l'Office et ses résultats. Les conditions naturelles, techniques, économiques de la mise en valeur des terres irriguées sont relativement bien connues. Les objectifs de l'Office, ses déterminations, ses hésitations transparaissent, avec toutefois déjà des zones d'ombre. Par contre, le milieu humain, les colons, malgré la qualité des informations parfois détenues par l'Office, n'ont jamais fait - jusqu'aux travaux de Y. DIALLO et J.-Y. MARCHAL - l'objet d'une approche précise et spécifique. Tout se passe comme si les responsables de l'Office n'avaient jamais désespéré que les colons deviennent tels qu'on souhaitait qu'ils soient, s'irritant des lenteurs et des défaillances, mais ne se préoccupant guère - sauf peut-être à l'origine - des difficultés du chemin qu'ils devaient parcourir. Les tentatives de mise sur pied d'associations de colons ou la présence à l'Office pendant quelques années d'un ethnologue font illusion.

L'histoire économique, technique, financière de l'Office sont ou peuvent être connues. Son histoire humaine reste, pour l'essentiel, ignorée. On saura que les colons exploitent volontiers des parcelles hors du périmètre aménagé, ou bien qu'ils entretiennent mal les arroseurs et les drains. Mais personne à l'Office n'a semble-t-il essayé de savoir pourquoi, et d'en tirer les leçons.

Quelques pages, en introduction, sont consacrées à un bref aperçu des objectifs assignés initialement à l'Office, des principaux facteurs - et dates - de leur évolution, et des difficultés naturelles, techniques et humaines rencontrées, tels qu'ils apparaissent dans la bibliographie.

Une seconde partie, qui repose essentiellement sur les données rassemblées par Y. DIALLO, esquisse quelques aspects d'un bilan de l'action de l'Office dans les domaines humain, économique, technique. Des données extraites du texte de J.-Y. MARCHAL, présentées en note, précisent telle ou telle partie de ce bilan en ce qui concerne les seuls colons mossi.

En annexe sont présentés deux documents qui regroupent les informations relatives au peuplement mossi recueillies par J.-Y. MARCHAL, sur deux points précis : les facteurs de l'évolution dans le temps, et de l'hétérogénéité actuelle du groupe des colons mossi. D'utiles enseignements s'en dégagent.

## I. L'OFFICE DU NIGER - DONNEES ET PROBLEMES

L'Office du Niger... Ce fut une des grandes œuvres de la colonisation française dans l'Ouest africain, alliant ce que celle-ci avait de meilleur avec ses plus mauvais aspects, et parfaitement significative de ses espoirs, de ses échecs, de ses contradictions.

Ce fut un rêve géo-politique auquel succombèrent nombre d'administrateurs et de techniciens au cours des années 1920-30. Rien ne lui fut étranger : de la création du pôle de développement agro-industriel majeur de l'Afrique occidentale française à la mise en valeur de la "mer" saharienne, et à la complémentarité économique et humaine des ensembles coloniaux français, africain et maghrébin, que devait concrétiser le chemin de fer Niger-Méditerranée. Le projet définitivement adopté en 1932 était dans la meilleure tradition de l'humanisme français (teinté d'un peu de nationalisme : l'Angleterre avait "son" projet - la Gezira au Soudan -), même s'il doit la vie à des intérêts cotonniers et une politique proprement métropolitaine.

La Haute-Volta, et tout particulièrement le Pays mossi, ne furent pas épargnés. Un simple regard sur un atlas africain le prouvait. Malgré son éloignement (600 km), le Pays mossi, notamment sa partie la plus proche, le Yatenga, était naturellement voué à être le "réservoir" où seraient puisés les quelques centaines de milliers de colons qui devaient mettre en valeur et peupler les terres conquises sur les marges du désert saharien. Vocation inévitable car nul autre ensemble humain de cette envergure n'existait à une distance plus proche ou voisine. Vocation souhaitable car le Pays mossi - et en premier lieu le Yatenga - était réputé pour son surpeuplement, la médiocrité de ses ressources, la fréquence des disettes et famines, l'importance des mouvements d'émigration spontanés.

Gageons que cette vocation à facettes complémentaires n'a pas été étrangère au démembrement de la Haute-Volta en 1933 et au rattachement du nord-ouest du pays, dont le Yatenga, à l'ancienne colonie du Soudan. Ce fait allait faciliter l'immigration des familles mossi.

Était-ce vraiment un rêve à l'époque où il a été conçu ? Certains des espoirs étaient des illusions, mais pas tous. Il serait certainement peu honnête de porter rétrospectivement, en fonction de la situation actuelle, un jugement global sur l'extraordinaire aventure que fut l'Office du Niger. Partageons l'avis d'un de ses responsables qui, peu avant l'indépendance du Mali, écrivait : "Faut-il jeter la pierre aux pionniers ? ... Connaît-on une expérience qui ne se fasse aux dépens de ceux qui la tente" (cf. n° 6, p. 2). Mais ce n'est qu'une circonstance atténuante.

Par l'étendue des terres aménagées et les objectifs initialement retenus, l'Office du Niger ne se concevait qu'inséré dans un cadre politique et un ensemble humain très vastes. Or, rapidement, l'évolution politique générale faisait surgir des frontières, tandis que - les faits le montrent - les transformations politiques internes de la République du Mali après son Indépendance devaient briser le "second souffle" de l'Office. Les hommes ne sont pas venus en nombre suffisant.

Ce fait a lourdement hypothéqué le succès économique, technique, humain de l'Office du Niger. Mais il n'est pas seul en cause. Le profond fossé qui sépare les objectifs des résultats actuels doit beaucoup aux hésitations et aux contradictions de la politique suivie par les responsables de l'Office, elles-mêmes liées aux perturbations de l'histoire et aux nombreuses difficultés rencontrées. L'écart entre le rêve et la réalité mesure également pour une part le poids spécifique des aptitudes, des préoccupations, des ambitions des hommes rassemblés à l'intérieur des périmètres aménagés.

Le projet de création de l'Office du Niger repose sur un véritable don du passé géologique, géomorphologique et climatique.

"Le Niger supérieur aboutissait jadis à la hauteur de Ségou dans une grande cuvette lacustre où il mit en place un delta" (cf. n° 5, p. 273). En période de hautes eaux, il pénétrait dans la dépression du Hodh, et de là rejoignait l'actuel bassin du fleuve Sénégal. Lors d'une période climatique récente plus sèche, des ergs ont séparé la dépression du Hodh de la fosse deltaïque qui s'est peu à peu colmatée. La rivière, parvenant à franchir vers l'est le seuil de Tosaye, a été captée par l'Issa Ber, axe fluvial venant du nord, des confins sahariens, et se dirigeant vers le golfe de Guinée (cf. n° 1). L'ancien delta ("delta mort") vaste étendue alluvionnaire inclinée vers le nord-est, s'étendant jusqu'à plus de 200 km du fleuve, s'est asséché en arrière d'accumulations dunaires qui ont tari l'approvisionnement en eau des anciens défluent du Niger supérieur (Niger occidental). Ces derniers, exhaussés sur leurs alluvions, dominent les terres environnantes.

L'aménagement de l'ancien delta s'est appuyé sur deux démarches : remettre en activité les anciens défluent en perçant les cordons dunaires et alluviaux qui les séparent du fleuve et en relevant le niveau de celui-ci par un barrage ; à partir des défluent canalisés, irriguer les terres par simple gravité.

Le projet définitivement adopté en 1932 prévoyait ainsi de mettre en valeur près d'un million d'hectares, par environ 300.000 personnes.

Deux aires sont distinguées. Les plaines alluvionnaires desservies par le Fala de Molodo (défluent occidental de l'ancien Niger), - l'Ouest et le Nord des terres de l'Office -, sont vouées à la culture du coton (et du riz comme plante vivrière des colons). Les zones irriguées à partir du Fala de Boky Wéré-l'actuel secteur de Kolongotomo -, plus argileuses, plus difficiles à drainer, conviennent mieux à la riziculture ; une digue les protège des crues du fleuve. Cette double vocation culturelle des terres aménagées sera respectée jusqu'en 1970.

L'idée de l'Office du Niger appartient aux milieux cotonniers français qui avaient un objectif précis : assurer et régulariser l'approvisionnement de la France en coton, soulager le déficit de la balance commerciale française. Elle fut reprise par les responsables coloniaux, et complétée en fonction de leurs propres préoccupations, économiques et humaines. Les administrateurs se proposaient "d'édifier au centre de l'hinterland un grenier toujours assez bien garni pour éliminer à tout jamais de cette contrée les famines qui la déciment périodiquement" (cf. n° 2, p. 145). L'intérêt pour les aménagements rizicoles s'est renforcé quelques années plus tard, pendant et après la deuxième guerre mondiale "en raison du caractère urgent que revêt... la nécessité de ravitailler en céréales les colonies côtières spécialisées dans les cultures d'exportation, le Sénégal notamment" (cf. n° 12, p. 153).

Mais par ailleurs, l'Office du Niger était aussi "une tentative de promotion du paysan africain traditionnel à un niveau technique et social supérieur à ce qu'il pourrait jamais espérer normalement" et il "était destiné à devenir la pépinière d'un paysannat africain modèle et moderne" (cf. n° 11, p. 1). Il s'agit bien d'une tentative de développement global : "la colonisation est œuvre d'éducation autant que de mise en valeur" (cf. n° 6, p. 2). Somme toute un quart de siècle plus tard, après 1960, l'Etat du Mali reprendra le même objectif, dans une perspective différente.

L'Office du Niger n'est pas qu'une simple entreprise agricole. Aucun secteur de la vie économique (travaux publics, commercialisation...) et sociale (administration, enseignement, santé...) ne lui a été étranger. Après 1960, cependant, l'Etat du Mali prendra à son compte une partie de ces attributions.

Le souci de l'humain est allé fort loin, et à l'époque il était certainement résolument progressiste. Il s'appuie sur une profonde confiance dans la valeur de l'homme africain - qui n'est pas "l'individu immuablement attaché à ses routines, qu'on s'était plu parfois à dépeindre" (cf. n° 2, p. 139) - et dans les vertus du progrès technique et de la civilisation européenne et en particulier française. Il est directement responsable du choix fait en faveur d'un colonat plutôt qu'un salariat, choix qui a conditionné fortement la nature et les modalités de la mise en valeur des terres aménagées.

Dans l'esprit des promoteurs, les objectifs économiques, techniques et financiers sont au service de la promotion du paysan : "ce ne sont pas les plans pré-établis qui déterminent l'immigration des indigènes vers les terres à coloniser, mais cette immigration elle-même qui commande les plans d'aménagement et d'exploitation" (cf. n° 2, p. 144).

Objectifs économiques et objectifs humains étaient-ils inconciliables ? Très rapidement, les conditions particulières liées à l'état de guerre allaient donner tout leur poids aux impératifs financiers. Les objectifs de production prendront définitivement le pas sur les préoccupations humaines, avec leur double orientation : le coton pour la métropole, le riz pour Dakar et le Sénégal, l'une et l'autre devant accroître le niveau de vie des colons ou assurer "une juste rémunération de leur travail" (cf. n° 12, p. 159). La "vitrine" de l'œuvre sociale et humaine de la colonisation française devient plus prosaïquement un îlot de prospérité économique, prospérité qui, dans une certaine mesure, sera obtenue.

Pour les premiers responsables de l'Office du Niger, dotés d'une solide confiance quant aux possibilités techniques de l'aménagement et de l'exploitation des terres, le principal problème était celui de la colonisation. Les espaces reconquis sur le Sahel étaient très peu peuplés. Le premier objectif était d'installer dans le périmètre aménagé un nombre suffisant d'hommes venant des régions les plus peuplées du Soudan et de Haute-Volta. C'est la grande faille des perspectives initiales. Sans tenir compte du rôle de l'évolution politique ultérieure - qui ne pouvait guère être prévue - il est clair que les promoteurs "avaient mal jugé les conditions sociales et économiques qui s'apposeraient aux migrations de

main d'œuvre. Le désir de s'installer à l'Office du Niger avait été très surestimé" (cf. n° 13, p. 15). Le divorce entre les prévisions de peuplement et les effectifs implantés est total : on attendait 300.000 colons, ils sont 32.000 en 1970 (l'effectif maximum atteint a été de 37.000 en 1962). L'aménagement n'a pas déterminé l'immigration.

Créant de toutes pièces un outil de production onéreux (coût des aménagements et constructions, entretien et gestion des installations et équipements), l'entreprise exigeait une forte productivité du sol : "le problème de la mise en valeur du Delta central est et reste donc un problème de rendements" (cf. n° 12, p. 171). Pour atteindre ce but, les responsables comptaient à la fois sur la culture attelée - pour exploiter de grandes surfaces - et sur le travail humain - pour les mettre en valeur et effectuer les indispensables façons culturales manuelles. Le taux de peuplement retenu (100 habitants par km<sup>2</sup>) traduit une option vers une agriculture semi-extensive, qui est en fait au cœur des difficultés économiques rencontrées par l'Office du Niger.

L'échec est venu des deux côtés à la fois. La culture attelée s'est heurtée à des facteurs limitants imprévus ou sous-estimés qui ont imposé le recours à des moyens techniques plus puissants et ont engagé les responsables dans la voie d'une agriculture mécanisée qui accentuait la nécessité de hauts rendements. Par ailleurs, l'aptitude à l'effort des colons s'est révélée très sensible aux résultats économiques mais aussi à nombre d'autres facteurs qui font intervenir l'ensemble des conditions d'activité et de vie des colons à l'Office. Le colon s'est révélé être un "obstacle". Jusqu'à nos jours, la politique suivie par l'Office du Niger n'est qu'une tentative pour surmonter cet échec, et obtenir le minimum de production qui rende "viable" l'ensemble de l'entreprise. Mécanisation ou intensification des cultures ? Le débat n'est pas encore clos.

L'option initiale s'est révélée très contraignante au niveau du peuplement. S'il est possible de ré-orienter une politique économique et technique, il est moins aisé de lui adapter le nombre des hommes. Ainsi, constatant l'épuisement progressif des rizières, M.P. VIGUIER doit-il convenir que "le peuplement initial réalisé n'a pas permis, le plus souvent, de ménager un assolement dans lequel pourrait intervenir une plante améliorante ou la simple jachère" (cf. n° 12, p. 164).

Par contre, la densité de population assurée à l'origine dans les secteurs de Kolongotomo et Niono est apparue insuffisante lorsque fut tentée l'expérience d'intensification des cultures, fondée en premier lieu sur un travail humain accru. Ni l'Office, ni les colons n'ont souhaité réduire les surfaces cultivées. Ce fut certainement une des causes majeures de l'échec de l'expérience. Inversement, les programmes de mécanisation de l'exploitation des terres impliquaient des surfaces cultivées plus vastes. D'où une certaine "course" aux aménagements (ouverture des secteurs de Molodo en 1949, et de Kourouma en 1952) - encouragée ensuite par la baisse des rendements dans les périmètres les plus anciennement aménagés - afin notamment de pouvoir mettre en place le "peuplement dilué" qui s'imposait (cependant les terres du secteur de Molodo ne furent distribuées aux colons qu'à partir de 1961). Tandis que les programmes ont échoué, les aménagements réalisés prennent leur part dans les charges d'exploitations qui grèvent le budget de l'Office. Dure rançon de la dynamique de "fuite en avant".

Actuellement, tandis que tous les secteurs se consacrent exclusivement à la riziculture, à peu près dans les mêmes conditions techniques (compte non tenu des terres régies directement par l'Office), les secteurs de Molodo et surtout Kourouma présentent une densité de population par rapport à la superficie cultivée (densité agricole) sensiblement plus faible que dans les deux autres secteurs (respectivement 45 et 65 habitants/km<sup>2</sup> à Kourouma et Molodo, contre 90 à Kolongotomo et 110 à Niono). C'est un puissant facteur d'inégalité entre les colons qui va exactement dans le sens inverse de la politique suivie régulièrement par l'Office dans ce domaine.

Peut-on véritablement parler d'une "politique" de l'Office au sens plein du terme ? Au-delà des perspectives initiales, cohérentes et généreuses, mais qui ont rapidement subi le verdict des faits, ne s'agit-il pas plutôt d'une cascade d'adaptations aux contraintes extérieures, et aux données techniques et humaines qui se sont peu à peu imposées ou révélées ? La politique fut presque toujours "défensive".

Au-delà des différents "programmes" ou "plans" qui se sont succédé dans le temps, deux dates marquent profondément depuis la fin de la guerre mondiale la vie de l'Office, bien que la première soit passée inaperçue.

Dès 1947, la Haute-Volta retrouvait son unité, et le Yatenga redevenait voltaïque. Cette évolution politique, bien qu'interne à la Fédération de l'A.O.F., a probablement pesé sur la décision prise en 1954 de cesser l'appel officiel de colons en Haute-Volta (ce qui n'a pas interdit un mouvement spontané d'immigration, notable jusque vers 1960). A cette date, les perspectives initiales de l'Office du Niger se trouvent radicalement transformées : ne se coupe-t-on pas du "réservoir humain" ?

L'arrêt des recrutements en Haute-Volta signe la fin d'une politique de colonisation conçue à l'échelle de la Fédération de l'AOF, destinée à assurer rapidement l'implantation à l'Office d'un noyau important de paysans, tout en décongestionnant certaines régions surpeuplées et en améliorant ainsi les conditions de leur vie économique. Il est vrai que le nouveau programme établi par les responsables de l'Office en 1950 ne prévoyait pendant les dix années suivantes que la mise en valeur, au total de moins du cinquième (180.000 ha) des terres aménageables, ce qui réduisait d'autant le nombre de familles dont l'installation était nécessaire.

L'indépendance du Mali en 1960, interposant des frontières entre l'Office et les régions voisines les plus peuplées, confirme définitivement cette orientation : l'hinterland humain s'interrompt désormais aux frontières nationales.

Mais 1962 est une date aussi importante. Au-delà de l'option socialiste prise par le Gouvernement malien, le fait majeur est la volonté de ce dernier de concentrer tous ses efforts vers une politique nationale de développement et de contrôler tous les moyens d'action à cet égard. Il rompt les complémentarités économiques (avec la France, et avec les Etats voisins) qui étaient le fondement de la politique économique suivie jusqu'alors par l'Office. La perspective même de la mise en valeur des terres du delta est radicalement transformée. Entreprise pour une part en fonction de préoccupations françaises (intérêts économiques, valeur "démonstrative"), elle doit acquérir une signification dans le cadre de l'Etat malien. Certains ont souhaité qu'elle devienne le "fer de lance" de l'économie socialiste.

Il n'est plus concevable que "l'îlot de prospérité" continue à être maintenu artificiellement par la prise en compte de son déficit financier par le budget national, c'est-à-dire en définitive au détriment du développement des autres régions du pays. Ce dernier risquerait également par ailleurs d'être compromis par une émigration trop importante ou trop rapide de la population vers les terres de l'Office. Disposant de revenus plus importants que les autres paysans, et donc privilégiés, il convient que les colons acceptent de faire des efforts supplémentaires afin que l'Office devienne un pôle de développement, un facteur d'équilibre de la balance des comptes, et une source importante du revenu national (1). Plus que jamais les impératifs financiers s'imposent, et les terres de l'Office doivent produire beaucoup.

Avec l'infrastructure en place, les travaux déjà réalisés et les importants frais d'entretien et de gestion qu'ils exigent, avec le colonat installé, ses habitudes et ses ambitions, ses aptitudes et leurs limites, on ne peut s'étonner que l'Office du Niger, devenu Société d'Etat, ne soit apparu aux autorités maliennes comme un "cadeau empoisonné". Pour une part, l'Etat du Mali s'est trouvé prisonnier du passé.

(1) Voir notamment R. DUMONT (cf. n° 4) pour qui l'Office du Niger devait devenir le prototype d'un système de production moderne orienté surtout vers les cultures industrielles (coton, canne à sucre, puis horticulture), l'entreprise pilote agro-industrielle du Mali.

Le Mali indépendant n'avait aucune raison de développer une classe de colons privilégiés. Une contribution importante au redressement financier de l'Office devait leur être demandée : taxes d'irrigation plus élevées, travaux d'entretien des aménagements non rémunérés (ou peu), réduction des avantages consentis aux nouveaux colons.

1968 sera-t-elle également une date importante ? La réorientation des objectifs poursuivis à l'intérieur de l'Office depuis 1962, l'accent exclusif porté à la culture du riz et la hausse de son prix d'achat, l'abandon (provisoire) du coton, le renouveau de l'immigration (encouragée par les responsables) signalent bien qu'une nouvelle phase dans la vie de l'Office est engagée, sans que l'on discerne encore les buts recherchés à moyen et long terme.

Les promoteurs de l'Office du Niger avaient de toute évidence sur-estimé les possibilités d'aménagement et d'exploitation des espaces irrigués et ont appuyé les programmes économiques, techniques, humains sur des hypothèses mal assurées. Le constat dressé en 1960 par M. GUILLAUME (cf. n° 5, p. 250) est rigoureux : "les vicissitudes de l'exploitation ont bien vite démontré que les possibilités agricoles réelles des terres du delta n'avaient pas été jaugées à leur juste valeur et se trouvaient limitées et freinées par des facteurs physiques (régime hydraulique, climat, sol) économiques (servitudes de l'éloignement, coût des transports) et humains (aptitudes et habileté des colons)".

Les responsables de l'Office ont souvent fait preuve d'une lucidité sans faiblesse dans l'analyse des conditions techniques, financières, économiques de leur action. Ils ont eu également parfois une claire conscience du rôle et du poids des facteurs humains : mais dans ce domaine ils n'ont pu, ou su, au mieux que constater les faits de l'extérieur. Peut-on convenir que c'est seulement parmi quelques uns des initiateurs du projet que s'est manifestée une réelle et large compréhension du milieu rural africain ? Des idées et des espoirs de E. BELIME sur les rapports réciproques entre préoccupations humaines et préoccupations économiques et techniques aux jugements sévères portés ultérieurement par les responsables de l'Office sur les colons, le chemin parcouru ne s'inscrit pas dans une même ligne d'évolution : il y a eu rupture dans la finalité même de l'Office.

Très favorable dans l'ensemble, le milieu naturel s'est révélé contraignant au niveau de l'utilisation de l'eau et du sol.

Selon M. GUILLAUME (cf. n° 5), deux caractères du régime hydraulique du Niger déterminent les possibilités d'exploitation des terres.

Des prélèvements importants de débit sur le fleuve, et donc l'irrigation des parcelles, ne sont possibles que du 15 juin au 15 janvier, période qui, au début, coïncide avec la saison des pluies. L'absence d'irrigation interdit toute exploitation agricole du sol pendant quatre à cinq mois en saison sèche. Les premières opérations culturales (préparation du sol) doivent cependant être effectuées avant la mi-juin et ne peuvent donc profiter de l'irrigation, sauf sur des surfaces restreintes.

La coïncidence des pluies d'hivernage et des hautes eaux du fleuve rend difficile une parfaite maîtrise de l'eau dans les parcelles : excès d'eau temporaires, engorgement du réseau de drainage - ce qui favorise le développement des herbes parasites.

Les alluvions - terme quelque peu magique - répandues jadis par le Niger n'ont pas tenu leurs promesses. Les terres valent nettement moins qu'on ne l'avait cru. Elles sont très hétérogènes : sols aptes au coton ou à la riziculture forment des aires imbriquées. Seul le type de sol dominant peut être pris en compte au niveau local pour le choix de la culture et du type d'aménagement souhaitable (le riz est irrigué par submersion et exige une parcelle très plane, le coton est irrigué "à la raie" : une pente doit être ménagée). Il est sûr que les rendements s'en ressentent. Cette hétérogénéité est liée, et s'associe, à un micro-relief tourmenté qui ne facilite pas l'irrigation régulière des parcelles : un bon planage du sol est nécessaire.

Le handicap le plus important tient à la structure très défectueuse de la plupart des types de sol (sol battant et imperméable en hivernage, compact et dur en saison sèche), aggravée par la culture et l'irrigation. Cette structure se prête mal à la culture du coton. Elle interdit tout travail du sol, même avec la culture attelée, lorsqu'il y a excès d'eau - en hivernage -, et pendant la saison sèche.

On peut certainement ranger parmi les conditions limitatives tenant au milieu naturel l'important développement des "mauvaises herbes" et particulièrement du riz sauvage qui a conquis de vastes surfaces à l'intérieur du périmètre aménagé, formant parfois de véritables prairies. "Une vigoureuse flore d'adventices adaptées au milieu aquatique des rizières... parfaitement étrangère, à l'origine, aux terres sèches aménagées, a colonisé progressivement les rizières. Certaines espèces, fleurissant et mûrissant avant le riz, tendent progressivement à se substituer à lui" (cf. n° 5, p. 307). Dans les parcelles exploitées par les colons, le combat entre le riz et les plantes adventices dépend des conditions offertes par le début de l'hivernage, en l'absence de pré-irrigation. Il dépend aussi bien sûr, des façons culturales assurées, et à travers elles, du travail de l'homme. L'emploi de moyens techniques puissants (traction motorisée) devait permettre de surmonter l'envahissement des rizières par les mauvaises herbes. Il a fallu se rendre à l'évidence : le labour profond est très efficace pour lutter contre certaines plantes (dont le riz sauvage, O. BARTHII) mais il contribue à "ancrer l'infestation par d'autres espèces, dont les semences dormantes sont enterrées et germent avec plus ou moins de retard" (cf. n° 5, p. 308).

A mi-chemin des conditions naturelles et des facteurs humains de la mise en valeur des terres aménagées, il faut placer les difficultés liées à l'irrigation et au drainage. Les déficiences constatées dans ce domaine dès les premières années, sont devenues pour le responsable de l'Office un problème majeur, aggravé au cours des dernières années par la pénurie des moyens financiers dont ils disposaient.

Le système de contrôle de l'eau (réseau d'irrigation et de drainage) a été conçu (s'agissant notamment de la section des canaux) en fonction d'hypothèses qui ne se sont pas révélées valides, ou de projets qui ont échoué. Les besoins en eau des parcelles rizicoles et cotonnières irriguées ont été sous-estimés, ce qui aboutit en fait à réduire les surfaces réellement irrigables. Certaines années, les parties les plus éloignées des secteurs actuellement aménagés, à l'aval du réseau, peuvent ne pas recevoir suffisamment d'eau. Dans la perspective d'une intensification des cultures sur l'ensemble du périmètre aménagé, seul un barrage régulateur sur le Niger permettrait d'avoir assez d'eau.

Le constat dressé en 1964 par J.-C. de WILDE (cf. n° 13) n'épargne rien : mauvaise appréciation des conditions hydrologiques (pluviométrie, régime du Niger) ; défauts dans la conception et la réalisation des travaux d'aménagement (canaux d'irrigation insuffisants, drains rapidement engorgés, études topographiques trop peu précises) ; et surtout mauvais entretien et utilisation des canaux. Sur ce dernier point, la situation ne s'est pas améliorée depuis : "les paysans sont censés entretenir les arroseurs et les drains de leur parcelle ou payer une redevance. Ils ne s'acquittent souvent ni de l'un ni de l'autre. Bien des canaux sont ensablés, des brèches s'ouvrent dans les digues et les drains sont envahis par les mauvaises herbes" (cf. n° 8, p. 95). En 1950, P. VIGUIER écrivait que le colon ne possède que très peu le "sens de l'eau" (cf. n° 12, p. 169). On a mis en cause la "mauvaise qualité" du recrutement pendant la période de guerre, tandis que l'on a pu affirmer - avec quelque mauvaise foi - que "ce n'est pas la faute des responsables si l'on a dû peupler l'Office du Niger de Mossi ignorant tout de la riziculture" (cf. n° 11, p. 2). C'est bien l'aveu que l'on ne maîtrise pas les aspects humains de l'utilisation et de l'entretien du réseau d'irrigation et de drainage.

A-t-on trop habitué les colons à effectuer à leur place (avec des moyens mécaniques, ou l'aide de salariés) les travaux complémentaires à l'exploitation proprement dite des parcelles ? Ou bien, en définitive, n'est-ce pas qu'un prolongement dans le domaine technique de l'échec rencontré par l'Office pour "animer" les groupements de colons, faire prendre conscience à chaque exploitant des liens d'inter-dépendance qui l'unissent à l'Office et aux autres exploitants, et des responsabilités qui en découlent ? (1).

(1) Significative à cet égard est la rareté des informations que l'on peut recueillir dans la bibliographie sur les "Associations Agricoles Indigènes" dont M.P. VIGUIER disait en 1950 qu'elles "constituent certainement le côté le plus neuf et le plus original de la mise en valeur des terres du Delta Central Nigérien par la colonisation des africains"... "Meilleur gage de la réussite de l'œuvre", elles assuraient une "interpénétration intime", une "symbiose" entre les exploitants et l'organisme tuteur (cf. n° 12, p. 162).

L'outil de travail fondamental, à l'Office du Niger, est la charrue tractée par une paire de bœufs, équipement dont chaque colon est doté à son arrivée (il le rembourse en plusieurs annuités). Quand on songe aux difficultés auxquelles se heurte ailleurs la diffusion de la culture attelée, on peut parler à l'Office du Niger, de succès. Tous les exploitants la pratiquent (sauf exceptions), apparemment sans autres problèmes que ceux qui tiennent à la culture attelée elle-même : elle manque de puissance sur sol sec (impossibilité de labourer après la récolte ou avant les pluies, à défaut de pré-irrigation) ; elle n'a guère d'effet sur le maintien de la fertilité du sol ; elle ne vient pas à bout des plantes adventices. Les différentes solutions techniques expérimentées pour pallier ces "facteurs limitants" de l'efficacité de la culture attelée se différencient par un appel plus ou moins important soit aux tracteurs, soit au travail humain - en quantité et en qualité.

Les premières, qu'il s'agisse de mécanisation intégrale (Centre Rizicole Mécanisé de Molodo, puis Exploitations en Régie Directe) ou partielle (uniquement préparation du sol, labour, billonnage ou placage), ont achoppé sur deux difficultés dont les effets s'additionnent : l'impossibilité de maintenir les rendements à un niveau de rentabilité satisfaisant (en particulier du fait du mauvais état du réseau d'irrigation et de drainage, et du développement des "mauvaises herbes"), compte-tenu du coût croissant des engins et travaux mécaniques. En 1970, le tiers des surfaces aménagées est exploité directement par l'Office (E.R.D.) qui n'y obtient que des rendements à peine supérieurs à ceux des périmètres confiés aux colons. Depuis quelques années, une partie de ces terres a été distribuée à des colons, à la faveur d'une reprise de l'immigration. (Cf. n° 3).

Les secondes ont toutes échoué, à des degrés variables. Le colon n'a pas compris la notion de rendement, disait P. VIGUIER en 1950. "L'Office du Niger n'a que médiocrement réussi dans son rôle d'éducateur et de formateur des colons en vue de les plier aux rigoureuses disciplines des cultures irriguées intensives. Leur manque d'habileté et leur négligence sont pour une large part à l'origine des médiocres résultats économiques de l'aménagement", affirmait M. GUILLAUME en 1960 (cf. n° 5, p. 313). La situation n'a pas évolué depuis : l'échec absolu de la politique d'intensification des cultures menée récemment en fait foi. Le colon n'a-t-il pas compris la notion de rendement, ou la notion de rendement n'est-elle pas parvenue à s'imposer à lui ? Pour quelles raisons ? Il est probablement vain d'essayer de dresser la liste des facteurs mis en cause. Il s'agit autant du poids d'une situation globale que du jeu individuel de facteurs. Le problème débordé largement celui des techniques culturales et du travail humain. De proche en proche, il fait pénétrer jusque dans la vie quotidienne des colons, et met en cause la signification acquise par l'Office du Niger - en tant qu'entreprise et espace - aux yeux de ces derniers. Les travaux de Y. DIALLO et J.-Y. MARCHAL permettent d'en noter les aspects majeurs.

Conditions d'utilisation du sol plus médiocres qu'il n'était estimé au départ, maîtrise de l'eau insuffisante, déficiences des aménagements, limites de la culture attelée, inefficacité et coût de la motorisation, difficultés sur le plan humain, tels sont les principaux facteurs auxquels s'est heurtée l'action de l'Office du Niger. On peut affirmer qu'ils n'ont pas été dominés.

Si l'Office a été condamné à une quête désespérée et infructueuse de sa rentabilité financière, on ne peut douter du rôle essentiel joué en définitive, selon l'expression de J.-Y. Marchal, par la "faillite" de sa politique de colonisation, sous le triple aspect des effectifs mis en place, de la stabilité du peuplement, et de l'adhésion des colons aux objectifs qui leur étaient proposés. C'est bien une leçon majeure qui se dégage de l'ensemble de la bibliographie consacrée à l'Office du Niger. Nous aurons l'occasion de le préciser.

Les efforts des responsables de l'Office ont été réels, multiples, mais passablement inconstants. Objectif de production ou volonté de créer un groupement de paysans prospères, riz ou coton, peuplement dilué ou dense, appel à un effort humain accru ou motorisation, mise en place de structures collectives ou recours à l'initiative individuelle : ce sont autant de domaines où l'Office n'a pas choisi, ou plutôt a fait plusieurs choix successifs, au gré de l'évolution historique ou des constats financiers. M. GUILLAUME écrivait en 1960 que "l'Office du Niger une fois de plus est à la croisée des chemins

et cherche sa voie" (cf. n° 5, p. 280). Pour J.-C. de WILDE, l'Office n'a cessé d'être à la recherche de son équilibre technique, économique et humain (cf. n° 13). Il est clair qu'il en est toujours ainsi. Les données recueillies récemment par Y. DIALLO et J.-Y. MARCHAL conduisent à estimer cependant que si l'échec est indéniable pour l'Office et à son niveau, il l'est certainement moins pour les colons.

Par ailleurs, estimant le montant des investissements concentrés sur l'Office du Niger jusqu'en 1960, M. GUILLAUME constatait que "il n'est pas douteux que cette somme aurait pu par d'autres moyens contribuer plus efficacement au développement agricole de l'A.O.F.", mais il notait aussi que sur 50.000 hectares, aux portes du Sahel, était apparu "le visage humanisé d'une campagne moderne" (cf. n° 5, p. 395).

## II. LE BILAN D'UNE ACTION : LA SITUATION DES COLONS A L'OFFICE EN 1970

L'Office du Niger a pris à l'origine et a maintenu en grande partie, l'option d'une mise en valeur par des paysans, des terres aménagées. La situation actuelle de ces derniers représente un aspect fondamental du bilan des trente années d'action de l'Office, aspect qui intègre peu ou prou l'influence directe ou indirecte des péripéties du passé, dans tous les domaines.

Cette situation comporte des aspects objectifs, état démographique, équipement, surfaces cultivées et temps de travaux, production et revenus,... sur lesquels l'Office fonde lui-même ses bilans.

Y. DIALLO (cf. n° 3) a rassemblé les informations disponibles à cet égard et leur a joint les résultats d'une enquête particulière menée en 1970 sur un échantillon de 150 exploitations (sur 3.200 environ) dispersées dans les différents secteurs de l'Office. A travers un certain nombre d'indicateurs, et le témoignage des colons eux-mêmes, son objectif est de discerner le degré d'intégration des colons à l'intérieur du cadre spatial que leur a ménagé l'Office, et leur degré d'adhésion à la société nouvelle, fondée sur un système de valeurs original, que l'Office leur propose, intégration et adhésion qui sont en fait les conditions de base de la réussite de son entreprise (1).

Cet objectif est difficile à atteindre et ne se prête pas à une réponse simple. Les colons forment un groupe hétérogène, en particulier selon l'ancienneté de leur installation, l'éloignement de leur région natale, et les résultats auxquels chacun est parvenu. Le périmètre aménagé n'est pas homogène - "chaque secteur a son originalité" (cf. n° 3, p. 25) -. Dès l'origine, deux aires avaient été distinguées, en fonction de l'aptitude des sols, l'une à vocation cotonnière, l'autre rizicole. Dans l'une et l'autre, l'action de l'Office a revêtu des modalités particulières, elles-mêmes variables dans le temps. Chacune de ces modalités a eu un retentissement spécifique auprès des colons ainsi que sur leurs exploitations et leur trace demeure malgré la reconversion récente des aires cotonnières à la riziculture. Enfin, le modèle de nouvelle société proposé aux colons a lui-même évolué. A travers les ré-orientations de sa politique économique et technique, l'Office engageait les colons vers des types d'agriculture et de condition paysanne très contrastés. Depuis quelques années, l'Office donne quelque peu l'impression de laisser les colons chercher eux-mêmes leur voie.

(1) Le choix des 150 exploitations étudiées par Y. DIALLO fut "raisonné". Le critère privilégié a été la production, à tous les niveaux : pour le nombre de villages étudiés dans les différents secteurs, le choix des villages à l'intérieur des secteurs, le choix des exploitants. L'échantillon n'est pas "représentatif". De fait, les exploitations retenues sont en moyenne plus vastes (effectif, superficies cultivées), mieux équipées, ont de plus gros revenus que la moyenne des exploitations de l'ensemble de l'Office.

Aussi certains résultats de l'enquête ne sont-ils pas utilisables pour décrire la situation au niveau de l'ensemble de l'Office. Analyses et interprétations restent toutefois le plus souvent valides.

De l'ensemble des données présentées par Y. DIALLO se dégagent trois conclusions principales. Tout d'abord une réponse positive, mais assortie de restrictions, à la question : le colonat implanté à l'Office est-il devenu, ainsi que le souhaitaient les promoteurs de l'entreprise, un paysanat prospère et moderne ? L'accent est mis en second lieu sur la grande réserve que manifestent les colons, dans leur ensemble, vis-à-vis de l'Office du Niger, ses objectifs et son avenir. Il apparaît enfin combien, en dépit des principes, l'action de l'Office et l'activité des colons conduisent à des inégalités économiques et sociales ; preuves d'une vie interne spontanée du milieu humain, mais aussi projection d'erreurs et d'échecs, et peut-être gages de difficultés nouvelles dans l'avenir, celles-ci ne font que s'accroître.

Tout compte fait, c'est certainement à travers le degré de fixation du peuplement que s'exprime le plus directement, et concrètement, la façon dont les colons perçoivent l'Office du Niger, et s'identifient à lui. Bien que s'appuyant sur des données assez peu précises, le jugement de Y. DIALLO montre que l'objectif initial - l'implantation d'une paysannerie - n'est pas atteint.

### *Des colons mal fixés*

L'Office rassemblait en 1969 un peu plus de 30.000 colons ; ils étaient 37.000 en 1962. Les départs ont été nombreux jusqu'en 1964, notamment parmi les colons voltaïques. Evolution politique propre du Mali, essais de collectivisation du travail, tentatives pour intensifier les cultures, avec les évictions qui s'ensuivirent, ont certainement joué leur rôle (1). Les effectifs se sont ensuite relativement stabilisés. Depuis 1968, la reprise de l'immigration est certaine : en 1969, plus de 2.500 personnes ont demandé le droit de s'installer dans le périmètre géré par l'Office. Dans l'ensemble, depuis une dizaine d'années, le peuplement à l'Office s'est diversifié sur le plan ethnique, mais les nouveaux venus sont tous Maliens (à quelques exceptions près).

"Ce qui frappe ... c'est l'instabilité du peuplement" (cf. n° 3, p. 42). Elle est cependant difficile à saisir (lorsqu'un membre de la famille part, son nom n'est pas toujours rayé des fiches démographiques), et quelque peu dissimulée par les nouvelles entrées.

Certaines familles s'en vont à la suite du décès du chef de la famille, d'une éviction ou d'une démission. A l'intérieur des familles, les personnes âgées, surtout les femmes, tendent à retourner dans leur village natal ; les départs sont en nombre notable aussi parmi les jeunes gens : certains partent pour l'école (12 % des enfants de 8 à 14 ans sont scolarisés : "un certain nombre ne resteront pas à cultiver la terre" cf. n° 3, p. 42), d'autres vont à la recherche de revenus propres, quelques-uns rejoignent leurs parents au village d'origine (2).

(1) A l'aide des informations présentées à la fois par Y. DIALLO - pour l'ensemble des colons -, et par J.-Y. MARCHAL, - pour les seuls colons mossi - il est possible d'approfondir l'analyse de l'évolution des effectifs de colons mossi, et de cerner les facteurs qui, en particulier en 1958-1962, ont pesé sur leur décision de quitter l'Office (cf. Annexe I, pp. 118-121).

(2) "La majorité des personnes âgées, surtout les vieilles femmes, retournent au pays mossi" (cf. n° 8, p. 41). "De nombreux parents envoient leurs jeunes enfants pour y fréquenter une école primaire ou coranique" (cf. n° 8, p. 53). Les jeunes "manifestent leur intention de quitter les terres irriguées : ils savent qu'un jeune ne peut devenir un homme socialement majeur, au fait des traditions et coutumes de son ethnie qu'en se référant à sa famille" (cf. n° 8, p. 126). "Les enfants des familles anciennement établies, la nouvelle génération née à l'Office, sur laquelle comptait naguère les responsables de la colonisation pour réaliser une implantation durable, ont tendance à quitter leur père pour gagner, eux aussi, la Basse-Côte à la recherche de salaires" (cf. n° 8, p. 32).

A travers ces citations extraites du document publié par J.-Y. MARCHAL, on voit bien que le phénomène noté par Y. DIALLO pour l'ensemble des colons présente tout à fait les mêmes aspects au sein du groupe mossi.

Il s'agit cependant à notre avis moins d'une instabilité que d'un faible degré d'enracinement des colons à l'Office. S'agissant des Mossi, il révèle l'échec de la tentative de faire naître un "second Yatenga" avec, au niveau collectif, un double objectif : assurer l'autonomie sociale des colons, tout en ménageant un certain nombre de relations considérées comme inévitables ou souhaitables avec le Yatenga.

De ces divers mouvements de départ, c'est certainement celui des jeunes hommes qui sanctionne le plus durement la politique humaine suivie par l'Office depuis trente ans.

A ce reflux hors de l'Office se joignent des déplacements à l'intérieur du périmètre aménagé. Parmi les 150 familles étudiées par Y. DIALLO, près d'une sur cinq avait résidé auparavant dans un autre village de l'Office. Par ailleurs, de 1960 à 1969, malgré la baisse des effectifs de colons, le nombre de villages s'est accru (104 contre 87) : il est assuré que parmi les familles qui se sont installées dans le secteur de Molodo à partir de 1961 (jusqu'alors le secteur était exploité en régie directe), un certain nombre est venu d'autres villages de l'Office.

Trois sur cinq des chefs de famille auxquels Y. DIALLO s'est adressée, ont exprimé le désir de retourner tôt ou tard chez eux. La plupart y mettent des conditions : pas avant d'avoir atteint un certain âge, ou d'avoir acquis suffisamment d'argent, ou d'avoir remboursé leurs dettes, ou d'être assurés de disposer à leur retour de terres suffisamment vastes pour cultiver. Il est difficile de se rendre compte de la signification de ces réserves. Le fait essentiel est bien le suivant : parmi des colons dont on sait que près de la moitié sont présents à l'Office depuis près de quinze ans ou davantage, une majorité ne se sent pas suffisamment "chez soi" pour envisager d'y demeurer définitivement.

On peut penser qu'inversement les liens qui attachent le colon à sa famille et son village d'origine sont à ce point tenaces que même un séjour de longue durée et une vie assurément plus aisée ne réussissent pas à les distendre au point qu'une rupture géographique définitive puisse être envisagée.

Certaines informations apportées par Y. DIALLO soulignent la force des relations maintenues entre les colons et leur village natal : au sujet de la fréquence des visites (faites ou reçues) et des envois d'argent ou de riz ainsi que du grand nombre de mariages contractés (1).

Ces relations ne se relâchent pas avec le temps et, fait à noter, elles sont d'autant plus fortes que le colon a mieux réussi sur le plan économique : volonté du colon de "montrer" sa richesse ou souci de ses parents d'y participer ? Les deux facteurs sont probablement présents. Tirons-en la leçon : réussite économique des colons et enracinement à l'Office - synonyme sinon de rupture avec le village natal, du moins de grande autonomie - ne vont peut-être pas toujours de pair.

Deux autres observations de l'auteur sont particulièrement intéressantes par les questions qu'elles soulèvent.

Trois groupes ethniques dominant à l'Office : les Bambara (appellation qui réunit plusieurs groupes disparates du centre du Mali, parmi lesquels les Bambara sont les plus nombreux), les Minianka, population de la partie méridionale du Mali, proche de la frontière ivoirienne, et les Mossi, venus de Haute-Volta. Minianka et Mossi sont les colons qui, pour s'installer à l'Office, ont parcouru le plus long chemin. C'est dans ces groupes que Y. DIALLO a rencontré le cas le plus nombreux de rupture totale avec la région d'origine. Mais c'est parmi eux également que les liens maintenus - lorsqu'ils le sont - demeurent les plus solides. Le rôle spécifique de l'éloignement n'est-il pas ainsi dégagé : plus grande facilité de rupture, ou inversement processus de compensation, la distance amplifiant un sentiment d'isolement et suscitant une plus grande volonté de conserver des relations étroites ?

Y. DIALLO n'analyse pas le rythme des visites au village natal en fonction de son éloignement. Elle constate que la moitié des colons de son échantillon - la plupart Bambara - sont originaires de régions voisines de l'Office (région de Macina, Niono, Ségou). Elle note par ailleurs que "certains jeunes Bambara dont le village est proche du village de colonisation peuvent faire une véritable navette entre les deux villages, participant aux travaux agricoles dans l'exploitation familiale traditionnelle tout en assurant la mise en valeur d'un lot de terre à l'Office" (cf. n° 3, p. 47).

(1) A propos des colons mossi, J.-Y. MARCHAL écrit que "peu de familles jouissent d'une autonomie sociale complète" (cf. n° 8, p. 55). La dépendance des colons vis-à-vis de leurs aînés de lignage, tous demeurés ou retournés au Yatenga, est particulièrement nette, et importante par ses conséquences, sur le plan matrimonial : la plupart des épouses des colons viennent au Yatenga, la plupart des filles des colons y retournent pour se marier.

Ce véritable phénomène de dissociation de l'exploitation familiale est-il fréquent ? à partir de quelle distance du périmètre aménagé tend-il à disparaître ?

Des données présentées par Y. DIALLO il ressort que, si l'on excepte le salariat, les colons à l'Office paraissent participer à trois types de mouvements de colonisation (1) : ils sont installés durablement ; ils effectuent un séjour plus ou moins long ; ils ne sont que les émissaires d'exploitations agricoles implantées hors de l'Office mais à proximité.

Les deux premiers types de mouvement sont apparemment largement majoritaires. La présence de plusieurs villages "autochtones" autour de l'Office (certains ayant fourni les premiers contingents de colons), l'importance de la population (plusieurs milliers de personnes ?) qu'on dit avoir été attirée par l'Office pour des raisons diverses (il y a aussi d'anciens colons évincés) et s'être installée sur les marges du périmètre aménagé, la part prise dans certaines exploitations (surtout dans les secteurs de Kourouma et Molodo) par les cultures "hors-casiers" : autant de faits qui donnent à penser que le troisième type de mouvements de colonisation est peut-être plus important qu'il ne paraît (2).

Il est facile de concevoir que chacun de ces trois types de mouvements correspond à un type de colon original, et retentit de façon spécifique sur les conditions d'application de la politique économique, technique, humaine menée par les responsables de l'Office, et sur les objectifs que ces derniers peuvent, ou ne peuvent pas, s'assigner. Peut-être a-t-on mésestimé le fait que le chef de famille installé à l'Office est d'abord un colon avant d'être un exploitant ?

### *Un îlot de prospérité*

"L'existence matérielle des colons paraît relativement bonne" ... (cf. n° 3, p. 114). Ainsi, quelles que soient par ailleurs les difficultés comptables de l'Office du Niger, le colon a tiré son épingle du jeu. Sous cet angle, l'entreprise engagée il y a plus de trente ans est parvenue à un certain succès.

Succès acquis en fait très rapidement puisque dès 1950, malgré les conditions difficiles liées à l'état de guerre quelques années auparavant, il était déjà assuré : à cette époque, P. VIGUIER (cf. n° 12) évaluait à plus de 5.000 CFA par personne (3) le revenu monétaire net des colons (redevances déduites, et non compris la nourriture de base et les ressources diverses extérieures aux activités dans le périmètre). Le revenu global des colons riziculteurs à l'Office était quatre fois plus élevé que celui des riziculteurs traditionnels dans la région proche du Diaka, dans le delta vif du Niger.

Le fait surprenant est que l'ampleur de ce succès se soit amenuisée au fil des années. L'enquête menée par la M.I.S.E.S. en 1959 (cf. n° 9) estimait à près de 3.000 CFA le revenu monétaire moyen par colon (4). Après une diminution sensible pendant quelques années, suivie d'une reprise, il atteint en 1970 un niveau légèrement supérieur : 3.200 CFA à Kolongotomo, 3.450 CFA à Niono (cf. n° 8, p. 118), ce qui, compte tenu de la dégradation monétaire, équivaut à une baisse.

(1) En conclusion de son texte, J.-Y. MARCHAL distingue nettement deux groupes de colons mossi selon leur comportement migratoire, en relation avec l'ancienneté de leur implantation à l'Office. Certaines données présentées par ailleurs permettent de situer cette hétérogénéité du colonat mossi dans son contexte économique et humain à l'intérieur de l'Office (cf. annexe 2, p. 122-125).

(2) On peut noter par ailleurs que l'Office a dû mener une action énergique pour éviter que les casiers irrigués ne soient en fait exploités, sous couvert d'ouvriers agricoles permanents ou de dépendants familiaux divers, par des membres des milieux urbains de la région.

(3) Somme qui, exprimée en francs actuels, correspondrait à 17.500 CFA, selon une estimation proposée par J.-Y. MARCHAL (cf. n° 8, p. 118).

(4) Soit un peu moins de 4.500 CFA de nos jours, toujours selon une estimation proposée par J.-Y. MARCHAL.

Selon toute vraisemblance, les colons sont dans l'ensemble satisfaits de leur sort. En définitive, malgré les vicissitudes qui ont profondément troublé leur vie, moins du cinquième d'entre eux ont quitté l'Office en 1958-64. Déjà, en 1947, la suppression du travail "obligatoire" - et l'on sait que de nombreux colons étaient venus contre leur gré - ne s'était traduite que par un nombre de départs relativement limité. En tout état de cause, l'afflux des demandes d'entrée en colonisation depuis trois ans montre bien que leur sort est envié (1).

Ce succès objectif repose sur trois facteurs. L'Office fait délibérément en sorte que les colons - et c'est probablement ce qui a "sauvé" son entreprise - soient au large sur le plan vivrier. Les colons ont su par ailleurs préserver des activités et des revenus qui ne doivent rien à l'Office et compenser la médiocrité des revenus monétaires issus de l'exploitation des terres irriguées. Enfin, au-delà des imperfections constatées et réelles, ils ont fait preuve d'une certaine aptitude à utiliser les moyens de production nouveaux mis à leur disposition.

Chaque exploitant a le droit de conserver pour la consommation familiale une partie du riz produit. La règle - 350 kg par personne - est semble-t-il appliquée avec souplesse, selon l'importance de la récolte et des dettes de l'exploitant. Dans les zones cotonnières - avant l'abandon du coton - chaque colon recevait un lot de rizières afin de subvenir à ses besoins vivriers (environ un tiers d'hectare par personne).

La quantité de riz réservée à l'auto-consommation inclut le "fonds gerbier", évalué le plus souvent à 5 à 10 % de la production, et la part de la récolte battue manuellement entre l'époque de la moisson et celle du battage mécanique afin de subvenir aux besoins alimentaires de la famille ou pour verser leur salaire aux manœuvres agricoles. Les "mauvais colons", fortement endettés ou médiocres producteurs, se sont souvent efforcés de battre eux-mêmes à la main, discrètement, une grande partie de leur récolte (pouvant atteindre, selon Y. DIALLO, près de la moitié de la production), la soustrayant ainsi au contrôle de l'Office et à diverses retenues.

Sur la base de 350 kg de riz par personne, et environ 10 personnes par famille en moyenne, chaque exploitant dispose pour lui-même et sa famille de 3,5 tonnes de riz. C'est une quantité importante, et le colon est assuré quels que soient par ailleurs les résultats de son exploitation, d'une abondance de vivres (que le riz fasse l'objet d'une consommation régulière ou soit vendu pour acheter du mil). Les responsables de l'Office ont eu quelque mérite à ne pas chercher à réduire cette aisance, malgré leurs difficultés financières et l'endettement des colons : en 1970, la part soustraite à la collecte officielle représentait en moyenne, par village (secteur de Kolongotomo), entre le tiers et près de la moitié de la production totale de riz (2).

Il y a quelques années, dans les secteurs cotonniers, tandis que les dettes des colons s'accumulaient de campagne en campagne, le maintien d'une relative aisance vivrière (et les revenus monétaires obtenus par les colons grâce à des activités extérieures à l'Office) a permis certainement d'éviter un exode des colons beaucoup plus important qu'il ne l'a été : objectivement, nombre d'exploitants étaient en faillite et perdaient chaque année de l'argent.

Tout le reste de la récolte est collecté par l'Office (à l'exception de 120 kg de riz par hectare cultivé, laissés aux colons comme semences). Une part importante, très variable selon les exploitants, est retenue par l'Office pour le versement des redevances, le paiement des façons mécaniques, le remboursement des prêts, l'amortissement des dettes.

(1) Le grand nombre des demandes d'entrée lors des années qui ont précédé l'Indépendance avait certainement la même signification.

(2) Depuis 1968, les moniteurs villageois du secteur de Kolongotomo paraissent avoir reçu pour instruction de réserver pour la collecte au minimum les deux tiers de la production de riz, ce qui aurait eu pour effet d'accroître la part du riz battu clandestinement par les colons. La mesure peut-elle être efficace ? Elle a de toute évidence pour but de contraindre les "mauvais" colons à mieux exploiter leurs parcelles, sous peine de ne pas disposer pour leur propre consommation d'une quantité de riz suffisante.

“D’une manière générale, les colons trouvent que l’Office leur prélève trop d’argent” écrit Y. DIALLO (cf. n° 3, p. 45). En 1970, la collecte du riz a rapporté en moyenne près de 10.000 CFA par personne (23.000 tonnes de riz pour 30.000 colons, à raison de 25 francs maliens - 12,5 CFA - le kilo de riz). Cependant, selon Y. DIALLO, sur 631 colons (tous les exploitants des 17 villages de son échantillon) 299 n’ont en définitive rien gagné ; 310 se sont endettés. Par contre, 168 d’entre eux, soit près du quart, ont perçu plus de 50.000 CFA (dont 4 plus de 500.000 CFA).

La valeur de la production de riz conservée - officiellement - par les colons pour leur consommation peut être estimée à près de 45.000 CFA (3,5 tonnes de riz à 12.500 CFA la tonne). Pour près des trois quarts des colons, les revenus monétaires issus de la riziculture irriguée, toutes charges et redevances déduites, sont inférieurs à la valeur des quantités de riz auto-consommées ; pour presque la moitié, ces revenus monétaires sont nuls.

S’agissant d’un périmètre hydro-agricole très vaste où les charges d’amortissement et d’exploitation sont extrêmement lourdes, cette situation est quelque peu paradoxale. L’action de l’Office du Niger n’aurait-elle conduit qu’à la mise en place, pour la majeure partie des colons, d’une agriculture d’auto-subsistance essentiellement vivrière ?

Le paradoxe est à la fois accentué et (heureusement ?) compensé par les formes d’activité traditionnelle que les colons ont su se ménager - parfois contre la volonté de l’Office - et qui leur apportent des revenus complémentaires difficiles à estimer, mais certainement non négligeables.

Parmi les 150 colons étudiés de près par Y. DIALLO (1), 20 à 45 % selon les secteurs obtiennent l’essentiel de leurs revenus monétaires grâce à des activités non contrôlées par l’Office.

Dans la moitié des cas, il s’agit soit du jardinage de saison sèche effectué à proximité du village (et encouragé par l’Office), soit des cultures dites “hors-casier”. Pour l’essentiel, celles-ci sont consacrées au mil ou à l’arachide, plantes auto-consommées (à la place du riz conservé au moment de la collecte, qui peut donc faire l’objet de transactions) ou vendues aux voisins ou sur les marchés locaux. On y trouve aussi du coton (qui sera tissé par un membre de la famille ou vendu à un tisserand) et du riz (qui, - pour les “mauvais” colons surtout - présente l’avantage de pouvoir être vendu librement).

Un tiers des familles se livre à l’artisanat (tisserands, tailleurs, forgerons). Un quart en tire l’essentiel de ses revenus monétaires.

Les autres familles obtiennent la majeure partie de leurs recettes en espèces de pensions militaires, d’envois d’argent par des parents, de travaux à façon ou d’activités commerciales diverses.

Par ailleurs, Y. DIALLO souligne l’importance des revenus tirés par les femmes de leur propre travail agricole (condiments, jardinage), de la transformation des produits du sol ou de nombreuses petites activités artisanales ou commerciales.

L’insuffisance des revenus monétaires issus de la riziculture irriguée est donc pour une bonne part compensée par des revenus extérieurs provenant d’activités traditionnelles, étrangères à l’Office.

Il est probable que la possibilité laissée aux colons de se consacrer à des activités parallèles a dû peser sur les résultats - rendements et revenus nets - de l’exploitation des terres aménagées. Inversement on ne peut douter que la faiblesse de ces derniers ait incité les colons à étendre leurs parcelles “hors-casier” et multiplier les activités commerciales et artisanales. L’essor récent des cultures traditionnelles dans les secteurs cotonniers à mesure qu’était mise en place la politique d’intensification des cultures - qui grevait fortement les revenus monétaires des colons - en fait foi.

(1) Rappelons qu’ils rassemblent un pourcentage de gros exploitants, commercialisant de grandes quantités de riz, plus élevé que dans l’ensemble des exploitations de l’Office.

## *Des paysans modernes ?*

“Du point de vue modernisation agricole, le bilan paraît positif” (cf. n° 8, p. 114). Cette affirmation de Y. DIALLO contraste avec les jugements assez durs portés constamment par les responsables de l'Office sur l'aptitude des colons à mettre en valeur les terres irriguées. En fait la première concerne le progrès réalisé par rapport au système agricole pratiqué par les colons avant leur installation à l'Office. Les seconds visent l'écart entre les techniques de production effectivement mises en œuvre par les colons et ce que l'on attendait d'eux.

“Les colons sont familiarisés et attachés à la culture attelée, certains ont acquis une véritable maîtrise dans la pratique d'une agriculture irriguée” (cf. n° 3, p. 114). Nul doute que les promoteurs de l'Office du Niger eussent apprécié ce résultat (1).

A leur arrivée, les colons sont dotés d'un certain équipement : charrue, attelage, souvent herse ; des facilités de crédit leur sont assurées. Dans l'ensemble, les colons ont peu à peu complété spontanément leur outillage (actuellement dix exploitants possèdent en moyenne 14 charrues). La charrette, dont l'achat est laissé à la discrétion du colon, a connu un relatif succès (quatre charrettes pour dix exploitants), lié pour une grande part aux activités commerciales (transport des produits agricoles vers les marchés, en particulier ceux qui sont obtenus sur les parcelles “hors-casier”) et à la rareté des arbres dans les périmètres aménagés : le bois (pour la cuisine, le chauffage) doit être cherché très loin ; certains propriétaires de charrettes en font un véritable commerce (ou bien louent leur charrette). En somme la charrette, indéniable signe de progrès, est issue d'un monde d'activités et de vie largement extérieur à l'exploitation dans les casiers irrigués (dont les produits collectés sont transportés par l'Office) et à l'Office lui-même.

Peut-on noter l'absence dans la bibliographie consacrée à l'Office de toute référence à une éventuelle sous-utilisation du matériel, à des difficultés liées au bétail (sauf une mortalité excessive), à la “rentabilité” des investissements réalisés, problèmes qui, ailleurs, sont apparemment au centre des préoccupations des responsables des opérations de développement agricole ? N'existent-ils pas à l'Office, ou n'apparaissent-ils qu'en deçà d'un certain seuil d'utilité de la culture attelée, ou de réussite ?

Les colons de l'Office paraissent effectivement avoir maîtrisé certains des “préalables” à l'utilisation de la culture attelée. L'alimentation et le gardiennage du bétail sont résolus de trois façons différentes au cours de l'année : pâturage dans les rizières après les récoltes ; stabulation et aliments de complément (son, sel) pendant la période des labours ; transhumance à la périphérie des terres de l'Office sous la garde de bergers Peul pendant l'hivernage.

L'entretien du matériel est assuré pour une part par certains colons qui réparent les charrues, fabriquent des pièces de rechange. Le travail de forgeron, exercé pendant la seule saison sèche, ou pendant toute l'année (mais par une fraction de la famille seulement, en hivernage), apporte des revenus complémentaires importants. Que cet artisanat, notamment, ne soit pas encouragé par l'Office (selon Y. DIALLO) montre bien que ce dernier, concentrant son attention sur l'activité des colons en tant qu'exploitants de parcelles irriguées, fait peu de cas des relations qui peuvent et doivent s'établir entre les colons pour que les villages deviennent des unités vivantes, et ceci indépendamment de l'intérêt proprement économique du développement d'une telle spécialisation.

(1) Il doit certainement beaucoup à la densité et à la qualité de l'encadrement mis en place à l'échelon le plus bas. Compétents - à leur niveau - sur le plan technique, connaissant bien les exploitants dont ils ont la charge et leurs difficultés (ceci certainement en raison de la durée de leur séjour au même lieu d'affectation), soucieux d'établir avec eux des relations confiantes (mais leurs fonctions font dans une certaine mesure obstacle) : tels apparaissent les moniteurs à l'Office du Niger (il y a un moniteur par village, soit pour 30 à 40 exploitants).

L'indice le plus sûr du succès de la culture attelée est peut-être qu'elle est parvenue à s'insérer dans les mécanismes des relations inter-individuelles, bien que chaque colon dispose au départ d'un équipement à peu près semblable.

La culture attelée n'a pas qu'une utilité technique : elle est un moyen de manifester sa solidarité envers des parents, amis, voisins (prêt de matériel, parfois aide directe dans le travail) ; elle permet de nouer des relations concrètes avec d'autres familles (attelages "associés" et travaux réalisés successivement dans les parcelles des divers participants) ; elle est louée ou utilisée pour effectuer des travaux à façon et permet ainsi d'acquérir des revenus complémentaires ou de disposer lors des "pointes" d'activité d'une force de travail accrue (rémunération du service rendu sous forme de prestations de travail). La culture attelée devient ainsi le support - d'un type très nouveau - d'une vie sociale villageoise. Dans cette perspective, le fait que le matériel attelé travaille beaucoup à l'extérieur apparaît très positif. Mais il a son envers, ou ses "déviations" : la location et les travaux à façon peuvent avoir un attrait financier tel que certains en négligent l'exploitation de leurs parcelles ; l'équipement prévu pour mettre en valeur les terres irriguées sert aussi parfois à développer les cultures "hors-casier" ; certains colons bien équipés réussissent à s'assurer une emprise économique et sociale sur d'autres colons devenus leurs dépendants par un processus d'endettement ou simplement par le biais de "créances morales".

L'adoption de la culture attelée par les colons représente pour ces derniers un authentique progrès technique.

Mais l'efficacité de la culture attelée a ses limites, tandis que, avec le temps, des difficultés techniques sont apparues qui ont peu à peu pesé sur les résultats de la mise en valeur des terres aménagées. Les rendements n'ont cessé de baisser. Soucieux de productivité, l'Office a tenté, à partir de 1958 et surtout de 1962, de promouvoir une politique d'intensification des cultures qui devait engager les colons dans la voie d'une agriculture indéniablement plus évoluée, plus moderne, plus efficiente. Elle avait un double visage : utilisation de moyens mécaniques puissants pour certaines opérations culturales (planage, labours, billonnage), effort humain accru (façons culturales plus fréquentes et plus soignées) ou nouveau (repiquage du riz).

Elle a échoué parce qu'elle n'a pas atteint son objectif principal : accroître les rendements, et donc les revenus à l'unité de surface, de manière à compenser et au-delà les redevances liées aux façons culturales mécaniques, en assurant à l'exploitant une rémunération suffisamment attractive du travail supplémentaire investi.

Cet échec a des fondements techniques : les sols se sont révélés moins bons que prévu, les plantes adventices n'ont pu être maîtrisées, le réseau d'irrigation et de drainage n'a pas bien fonctionné. Il a aussi des causes économiques. Le coût des façons mécaniques, nombreuses surtout pour le coton, a provoqué un sérieux endettement des colons, aggravé par l'évolution défavorable des prix des produits agricoles (surtout du riz). Le supplément de revenus éventuellement obtenu par les colons a été pour l'essentiel absorbé par le remboursement des dettes et le versement des redevances. On citera à ce sujet M. GUILLAUME (cf. n° 5, p. 319) : "une constatation cruelle et accablante se dégage de l'analyse. L'intensification se dévore elle-même dans la plupart des cas et ne laisse que des miettes aux exploitants".

Mais il est certain également que la responsabilité des cultivateurs est engagée et que les reproches qui leur ont été adressés ne sont pas tous injustifiés. Déjà les colons n'ont guère mis d'ardeur à entretenir le réseau d'irrigation et de drainage, et à lutter contre les mauvaises herbes, contribuant ainsi pour une part à baisser les rendements. Par ailleurs, et peut-être surtout, ils n'ont pas manifesté beaucoup d'enthousiasme devant l'effort supplémentaire qu'exigeait d'eux le nouveau programme technique proposé par l'Office (1).

(1) Les Mossi ont été tout aussi réticents que les autres colons. Mais ils paraissent avoir refusé autant la nature du travail exigé que sa quantité. J.-Y. MARCHAL souligne à quel point le caractère très formel des institutions politiques mises en place à l'Office, une vie sociale peu étoffée, un Islam austère concourent à donner une importance primordiale au travail : "on ne quitte pas son pays natal pour se coucher sur une natte" affirme un des colons mossi (cf. n° 8, p. 64). Pour J.-Y. MARCHAL, la très grande force d'inertie opposée par les colons mossi à la mise en œuvre de techniques culturales intensives, pour le riz et le coton, avait un fondement objectif : ils n'ont pas été convaincus de leur utilité économique, compte tenu du travail supplémentaire exigé, des terres disponibles, du coût des façons mécaniques.

L'intensification des techniques culturales conduisait inévitablement à un accroissement des temps de travaux pour une surface donnée. Le colon avait-il la possibilité d'y faire face ?

La culture intensive du riz (avec repiquage) et celle du coton exigeaient l'une comme l'autre près de 200 journées de travail pour chaque homme actif, chiffre probablement peu inférieur à la limite du possible (1), si l'on ne tient pas compte de l'aide apportée par les autres membres de la famille (enfants de moins de quinze ans, épouses).

Mais l'analyse du temps de travail doit tenir compte de trois autres facteurs.

Les cultures "hors-casier" représentent toujours (en moyenne, pour chaque secteur) moins de la moitié des superficies cultivées, et parfois beaucoup moins (2). Elles occupent néanmoins une certaine place dans l'emploi du temps d'autant plus qu'il semble que les colons s'y intéressent de façon privilégiée, voire prioritaire.

Pratiquement, les problèmes de temps de travail tiennent moins à la durée en soi des activités, qu'à une accumulation éventuelle de tâches pendant une ou plusieurs courtes périodes. Ce sont les "pointes" de travail ou goulots d'étranglement. L'importance prise par le salariat (les trois quarts des colons étudiés par Y. DIALLO ont eu recours à des manœuvres) ou les formes d'organisation collective du travail (associations d'exploitations, sociétés de jeunes, invitations de culture) montrent probablement qu'au delà des aspects sociaux de ces deux phénomènes (surtout le second), les colons se sont heurtés à des difficultés qu'ils ont tenté de résoudre par l'appel à une aide extérieure temporaire (en particulier pour les récoltes, le désherbage). L'action menée en 1962-63 par les responsables de l'Office contre l'utilisation de salariés n'a peut-être pas été étrangère à la chute de la production et des rendements constatée à l'époque.

Malgré la grande taille des familles (près de 10 personnes en moyenne), chacune ne rassemble qu'un petit nombre d'hommes actifs (un peu plus de deux par famille en moyenne). La force de travail familiale est ainsi très sensible à tous les événements (maladies, activités sociales indispensables) susceptibles de distraire des occupations agricoles, pendant une période plus ou moins longue, l'un ou l'autre des hommes actifs (3).

L'influence de ces trois facteurs est difficile à saisir. L'effort supplémentaire exigé des colons était-il à leur portée ? Les responsables de l'Office l'ont toujours affirmé. Il est probable que cela est vrai pour le coton - les colons ont d'ailleurs effectivement pratiqué, plus ou moins bien, la culture intensive du coton pendant quelques années, tout en trouvant le temps d'exploiter des parcelles "hors-casier" importantes -, peut-être moins pour le riz.

(1) L'analyse des temps de travaux fait problème, car les chiffres retenus par l'encadrement ne correspondent pas toujours, pour une même opération culturale, au temps réellement consacré par les exploitants. Aussi Y. DIALLO et J.-Y. MARCHAL retiennent-ils des chiffres différents : respectivement 150 et 120-130 jours de travail par hectare de coton en culture intensive, 30 et 45 par hectare de riz en culture "normale" (le repiquage exigeant environ 20 jours de travail supplémentaire).

(2) La M.I.S.E.S. estimait il y a dix ans que les cultures hors-casiers représentaient en moyenne par exploitation 0,6 ha à Kolongotomo, 1,4 ha à Niono et 2,1 à Molodo.

Selon Y. DIALLO, après enquête auprès des exploitants, ces surfaces sont en 1970 de 0,7 ha à Kolongotomo, 2,1 à Niono, 2,7 à Kourouma et 4,8 à Molodo, soit respectivement dans chaque secteur, 9, 45, 27, 90 % des superficies exploitées à l'intérieur du périmètre irrigué.

(3) A Gourcy, village de colonisation mossi du secteur de Kolongotomo, le rendement moyen obtenu par les colons dans leurs rizières a été de 1,4 t/ha en 1970. Ce n'est qu'une moyenne, et en particulier, sept familles ont obtenu moins de 1,1 t/ha.

Interrogé, l'encadreur a apporté pour chaque cas les raisons suivantes : il est le seul travailleur de sa famille ; il était malade pendant tout l'hivernage (d'ailleurs il vient de décéder et sa famille est repartie au Pays mossi) ; il a une grande famille, mais il a beaucoup d'enfants et il y a peu de travailleurs ; c'est un mauvais travailleur, en outre il était trop seul pour travailler car son fils était parti pendant un an en Haute-Volta ; il est très travailleur mais il est mal tombé avec son terrain qui donne beaucoup de tiges mais pas de grains (sol danga) ; ses parcelles sont voisines du précédent ; idem, en outre sa femme était malade (et vient de décéder).

(Note personnelle de l'auteur).

Mais les colons avaient-ils des raisons de consentir à cet effort ? Le problème débouche sur une série de considérations intimement liées et se renforçant l'une l'autre.

Pour une part importante, l'insuffisante ardeur des colons paraît bien être une conséquence indirecte du choix initial fait par les responsables de l'Office en faveur d'une agriculture semi-extensive. Au niveau de l'exploitant, et par rapport à l'agriculture traditionnelle, ce choix s'est traduit par un double objectif : de meilleurs rendements - grâce à la bonne qualité des terres, la préparation du sol avant les cultures, une parfaite maîtrise de l'eau -, sur de plus grandes surfaces - grâce à la culture attelée. De ce choix a découlé un certain taux de peuplement - une personne par hectare - qui, dans la mesure où l'Office souhaitait une population stable et s'opposait aux déplacements des colons à l'intérieur du périmètre aménagé, est devenu une donnée humaine contraignante.

Pour des raisons dissemblables mais convergentes, ni l'Office ni les colons n'ont souhaité réduire les surfaces cultivées. La disponibilité des terres et le manque de pression démographique sont pour Y. DIALLO un facteur important du refus des colons d'adopter, de prendre à leur compte les nouvelles techniques culturales qui leur étaient proposées. L'espace dont ils disposaient ne l'imposait pas.

Les colons ont d'autant moins consenti à un effort supplémentaire qu'il s'accompagnait d'une atmosphère de travail plus contraignante : les exigences du contrôle de l'eau et du calendrier des opérations culturales ont pour corollaire un emploi du temps très rigide, lui-même directement assujéti aux décisions des techniciens.

On ne peut douter que la conjoncture politique n'a pas facilité les choses : mouvement d'idées accompagnant l'indépendance du pays, puis nationalisation des terres allaient à contre-courant des efforts demandés aux colons par les responsables de l'Office, français, puis maliens.

Enfin - et peut-être est-ce un facteur fondamental -, les colons souhaitaient-ils disposer de revenus supplémentaires ?

R. MADIER, responsable du Paysannat à l'Office du Niger en 1960, répondait avec lucidité à cette question (cf. n° 7, p. 7). "L'expérience prouve que les paysans bénéficiant d'une telle entreprise (du type de l'Office du Niger) sont assez vite satisfaits de l'amélioration obtenue". Le revenu atteint "situe son bénéficiaire à un niveau très acceptable à tous les points de vue - nourriture, sécurité, ostentation, même thésaurisation" surtout s'il compare sa situation à celle de ses parents restés au village. "Le supplément d'effort nécessaire pour accéder au palier supérieur... est trop important dans la généralité des cas pour tenter nos colons".

L'auteur ajoutait qu'au demeurant "les besoins susceptibles d'être satisfaits par l'excédent financier produit ne sont pas suffisamment nombreux ni suffisamment attractifs pour exciter leur ardeur au travail". Les colons disposant de sommes d'argent importantes n'ont guère le choix qu'entre l'achat de bétail (confié aux Peul), le pèlerinage à La Mecque, des investissements peu productifs (armes de chasse, véhicules) ou la thésaurisation (souvent estimée très importante à l'Office, sous forme d'or et de bijoux). Le constat est clair : "les motivations manquent pour une intensification naturelle de la culture". Les informations recueillies par Y. DIALLO dix années plus tard montrent bien que cette analyse demeure actuelle.

En somme, l'attrait de l'argent n'a pas joué le rôle de moteur continu de l'effort et du développement qu'on lui assignait. Les colons sont satisfaits de la situation acquise et en définitive ceux qui jouent le jeu et parviennent à des excédents d'argent ne savent guère qu'en faire.

Le problème de la signification et de la finalité proposées à l'action de l'Office n'est-il pas ainsi posé ? Les promoteurs et les premiers responsables se promettaient d'adapter les programmes économiques et techniques aux conditions et possibilités offertes par les colons. Très rapidement, dans les faits, l'objectif fut abandonné, voire sur certains points inversé. Les difficultés de l'Office ne plongent-elles pas leurs racines dans le divorce constant entre ce que l'on attendait des colons sur tous les plans, et ce qu'ils souhaitaient faire, obtenir, devenir ?

## *Les colons et l'Office du Niger*

Le bilan économique et technique qui se dégage des informations présentées par Y. DIALLO est, en soi, par rapport à la situation originelle des colons et celle des paysans "traditionnels" actuels, somme toute satisfaisant. Il est certainement décevant, si l'on tient compte de la somme d'argent, d'efforts, de temps dépensée pour y parvenir. Il l'est encore plus si l'on se réfère aux objectifs poursuivis par les responsables de l'Office. La mise en valeur des terres irriguées devait "assurer à la fois une productivité maximum des terres et un revenu le plus élevé possible aux exploitants" tandis que par ailleurs le colon devait devenir un agriculteur très supérieur au paysan noir traditionnel "aussi bien par la quantité que par la qualité et l'efficacité du travail fourni" (cf. VIGUIER n° 12, p. 175). Un véritable fossé sépare les faits de ces prévisions. L'écart est d'autant plus significatif que certaines régions rurales maliennes connaissent un développement économique et un progrès technique certains, obtenus spontanément ou dans le cadre d'actions modestes.

Pour Y. DIALLO nul doute n'est possible : le bilan n'est pas et n'a jamais été positif pour l'Office.

Un certain nombre de facteurs techniques et économiques expliquent pourquoi la production est restée très inférieure aux objectifs, et pourquoi notamment les colons n'ont pas accepté et pratiqué la politique d'intensification des cultures. Au-delà de ces divers facteurs, il apparaît bien que les colons n'ont pas été tentés par le type d'agriculture et le modèle de paysan que l'Office s'efforçait de promouvoir.

L'Office souhaitait mettre en place une "agriculture rationnelle intensive", soucieuse de productivité et de production, vouée avant tout à des spéculations commerciales, que ce soit dans les secteurs cotonniers ou rizicoles. Sur la base de rendements de l'ordre de 2 tonnes de riz à l'hectare - seuil minimal que fixaient les responsables de l'Office - une exploitation "moyenne" en zone rizicole devait produire 15 à 20 tonnes de riz (à raison d'un peu plus de 2 hommes actifs par exploitation, et 4 ha cultivés pour chacun d'eux) dont approximativement le 1/5 réservé à la consommation familiale, et le complément livré à l'Office. Dans les faits, en 1970, la part de riz conservée par l'exploitant atteint selon les villages du tiers à près de la moitié de la production, tandis que pour un colon environ sur deux, les taxes et redevances diverses retenues par l'Office absorbent la totalité - et au-delà - des sommes rapportées par la part de riz collectée. En 1958, avant que les façons mécaniques n'aient alourdi encore les charges d'exploitation, les retenues effectuées par l'Office atteignaient déjà en moyenne le tiers des revenus monétaires des colons (cf. GUILLAUME, n° 5).

L'agriculture mise en place nourrit - bien - les colons. Mais elle ne procure que de modestes surplus commercialisables. Ne devait-on pas approvisionner le marché cotonnier français, subvenir aux besoins vivriers des pays côtiers se consacrant aux cultures commerciales ? En 1970, l'Office n'a plus pour objectif que de nourrir la population des villes maliennes, insuffisamment approvisionnées en riz.

Les terres irriguées supportent essentiellement une agriculture tournée vers l'auto-consommation des colons (et de l'Office, avec des résultats moins satisfaisants). Une information présentée par Y. DIALLO est à cet égard très révélatrice : pour le tiers des exploitants soumis à son enquête (les gros exploitants sont, rappelons-le, relativement nombreux), la dépense principale est le versement de l'impôt.

Ainsi, pour une fraction non négligeable des colons, les besoins monétaires les plus élémentaires n'apparaissent-ils qu'imparfaitement satisfaits. Encore Y. DIALLO montre-t-elle que, pour une partie au moins des colons, les revenus monétaires proviennent surtout d'activités étrangères à l'Office ou au périmètre aménagé : artisanat, commerce, jardinage, cultures hors-casier à caractère traditionnel.

Dès 1950, tandis que l'Office paraissait engagé dans la voie du succès, P. VIGUIER (cf. n° 12, p. 164) affirmait que les "colons possèdent en dehors du périmètre irrigué des cultures de mil qui retiennent

nent toute leur sollicitude au point qu'ils en négligent parfois leurs cultures irriguées". En 1958, avant la mise en œuvre de la politique d'intensification des cultures, selon M. GUILLAUME (cf. n° 5, p. 287), "les colons multiplient les négligences dans la conduite des cultures et réservent leurs soins aux cultures hors-casier non soumises à redevances". En 1970, Y. DIALLO (cf. n° 3, p. 80) observe que "certains colons privilégient les cultures hors-casier" malgré les conseils des moniteurs et ajoute que le sol est parfois préparé à la charrue, tandis que quelques colons n'hésitent pas à apporter de l'engrais (ce qu'ils ne font pas toujours dans leurs rizières irriguées). De toute évidence, l'importance des cultures hors-casier, pour les colons, est plus que proportionnelle à leur part dans les superficies cultivées.

Le phénomène a donc été constant, mais n'a-t-il pas quelque peu changé de nature avec le temps ? A l'origine, il traduisait l'attachement des colons à la consommation du mil (et de la bière de mil) et le refus de l'économie entièrement monétarisée que supposait la culture du riz comme unique plante vivrière. C'était alors une sorte de privilège que de pouvoir cultiver hors casier : ne le faisaient que ceux qui en "avaient vraiment les moyens" (cf. n° 3, p. 85).

Actuellement on ne peut douter que les cultures hors-casier - qui se sont beaucoup développées et commencent apparemment à bénéficier de soins "intensifs" - assurent une fonction supplémentaire : elles suppléent à la diminution, à l'insuffisance et à l'irrégularité des revenus monétaires issus des cultures irriguées.

On sait que les "mauvais colons" ont tendance plus que les autres à étendre leurs parcelles hors-casiers. On constate que celles-ci sont en moyenne beaucoup plus importantes dans les secteurs cotonniers - où les colons sont fortement endettés -, et que dans l'ensemble, elles se sont généralisées, de l'avis même des colons, parallèlement aux efforts de l'Office pour mettre en place les méthodes culturales intensives.

Artisanat, commerce, jardinage de saison sèche - souvent pratiqués par les frères, fils, épouses des chefs d'exploitation - représentent un apport positif. Etant donné le niveau de ressources atteint par les colons, on peut même s'étonner que le commerce et l'artisanat en particulier n'aient pas pris plus d'ampleur. Il est vrai que, craignant le développement d'activités échappant à son contrôle et susceptibles d'introduire des inégalités socio-économiques entre les colons, l'Office paraît s'y être toujours opposé.

Y. DIALLO estime que la vie économique à l'Office présente un double visage. "Il y a superposition d'une agriculture irriguée moderne et d'autres activités traditionnelles" (1). Celles-ci expriment clairement le souci des colons de "diviser les risques et de multiplier les profits", leur volonté de s'assurer un secteur et un champ territorial d'activités qui ne doivent rien à l'Office, leur "manque de confiance dans l'administration et peut-être aussi dans l'avenir économique de l'Office du Niger". (cf. n° 3, p. 114).

L'agriculture irriguée ne présente-t-elle pas elle-même pour les colons deux faces distinctes ?

En tout état de cause, les colons sont assurés, sous réserve d'un travail minimal, de disposer d'une quantité importante et constante de riz, dont ils ont le libre usage, et qui pour nombre d'entre eux représente la majeure partie de leurs ressources. Jointe aux cultures hors-casier, au jardinage, à l'artisanat, au commerce, l'agriculture irriguée, considérée sous cet angle, constitue un "pôle" d'activité économique voué essentiellement à la consommation familiale - vivrière et monétaire - et dont les revenus sont intégralement conservés par les colons.

(1) Pour J.-Y. MARCHAL, l'activité économique des colons mossi se dissocie en un secteur d'auto-consommation, relativement prospère, et un secteur monétaire (coton, riz) déficitaire. Cette dissociation en deux "univers" séparés est parfaitement significative de l'échec rencontré par l'Office dans sa tentative de concilier des objectifs de production et une mise en valeur rationnelle des périmètres aménagés avec la mise en place d'une véritable paysannerie "modèle", responsable d'elle-même.

Le "surplus" de production rizicole (et jadis tout le coton) est entièrement collecté par l'Office qui prélève une part de l'argent obtenu au titre des taxes et redevances diverses, et ne redistribue aux colons qu'une somme très variable selon le prix du riz, les rendements et la production totale obtenus, et aussi selon leur situation financière (dettes des campagnes agricoles précédentes). La fraction de l'activité des colons dans les rizières qui conduit à ce "surplus" vendu à l'Office s'inscrit dans une sphère économique autonome, entièrement monétaire, soumise à l'emprise de l'Office.

Cette dissociation de la vie économique des colons en deux "pôles" fondamentalement distincts ne serait-elle pas au centre - à la fois facteur et conséquence - des difficultés du dialogue et des relations entre l'Office et les colons ? Ne peut-elle rendre compte de l'opposition apparente entre l'endettement important des colons, et le nombre relativement réduit des départs, ou la reprise spontanée de l'immigration ? (1). N'éclaire-t-elle pas les difficultés rencontrées par la politique d'intensification des cultures, et le problème des "motivations" des colons ?

Mais elle soulève à son tour des questions. En 1970, selon l'enquête menée par Y. DIALLO, la collecte de riz s'est traduite pour plus du quart des colons (dans 17 villages-échantillons) par des revenus supérieurs à 50.000 CFA ; mais inversement, près de la moitié d'entre eux n'ont perçu aucune somme d'argent. Au-delà des aléas de la production annuelle et du poids des dettes antérieures, pourquoi les revenus modestes, intermédiaires, (inférieurs à 50.000 CFA) sont-ils peu représentés ?

Ne peut-on admettre l'hypothèse qu'il y a deux catégories de colons distincts selon leur degré d'adhésion aux objectifs de production fixés par l'Office, selon l'attention et les efforts qu'ils consacrent en vue de la collecte du riz (et jadis du coton) ?

M. P. VIGUIER notait en 1950 que le succès, pour l'Office et les colons, du système d'exploitation proposé à ces derniers impliquait une totale adhésion - ou soumission - aux objectifs économiques et aux règles techniques assignés par l'Office. Tous les auteurs soulignent l'existence d'un certain nombre de colons dynamiques qui ont répondu à l'attente de l'Office, et obtiennent d'importants revenus monétaires. Les autres, les plus nombreux, moins téméraires, moins efficaces, ou découragés, se satisfont de l'aisance matérielle obtenue grâce au riz vivrier et aux ressources glanées hors des terres irriguées : ils se refusent en définitive à toute réelle participation aux objectifs de production propres à l'Office, et ne se préoccupent guère du respect des règles instituées pour y parvenir. A partir des moyens de production mis à leur disposition ou disponibles, ces colons paraissent avoir construit pour leur propre usage un autre "Office du Niger".

Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée. Il serait tentant par la même occasion d'essayer de la relier à la diversité des types de mouvements de colonisation, et de colons, signalée à la fois par Y. DIALLO et J.-Y. MARCHAL.

A l'origine, l'Office avait conscience de l'hétérogénéité de la population rassemblée sur son périmètre. En 1950, M. P. VIGUIER distinguait les colons originaires des régions voisines - essentiellement des Bambara - "qui se considèrent en somme comme chez eux", et ceux qui proviennent de régions plus éloignées et "qui sont en somme des émigrés" (cf. n° 12, p. 174). Par ailleurs, selon que les colons avaient ou non l'intention de s'installer définitivement, l'Office leur proposait soit un "régime de peuplement" - après une période d'adaptation de dix ans, le colon pouvait bénéficier d'un bail d'établissement permanent -, soit un système de colonisation contractuelle (contrat annuel renouvelable par tacite reconduction).

(1) Selon J.-M. KOHLER (cité par J.-Y. MARCHAL, cf. n° 8, p. 119) l'endettement apparaît aux colons "comme une circonstance banale de leur existence de colon au même titre que toutes les autres circonstances extérieures qui conditionnent leurs activités à l'Office. Aussi longtemps que leur endettement n'entame pas la relative abondance pratique dans laquelle ils vivent, il n'est à leurs yeux guère plus qu'une écriture sur les registres de l'organisme technico-administratif qui les encadre sans avoir prise sur leurs univers personnel". Cette analyse très perspicace conduit bien à dissocier deux pôles dans la vie économique des colons.

L'évolution de la politique humaine et foncière menée par l'Office devait réduire la signification de ces distinctions que les responsables de l'Office ont cessé de prendre en considération, comptant en particulier sur "l'éducation" des colons pour homogénéiser leurs besoins et leurs ambitions économiques et sociaux.

L'hétérogénéité du milieu humain de l'Office demeure cependant une donnée fondamentale. Reprenant les mêmes facteurs que M. P. VIGUIER - proximité de la région d'origine, motivations et intentions des colons - Y. DIALLO montre bien que ces derniers forment un ensemble composite : il y a plusieurs groupes d'exploitants pour qui l'installation et le séjour à l'Office revêtent une signification différente.

A propos des seuls colons mossi, J.-Y. MARCHAL souligne le rôle que jouent la date de leur arrivée à l'Office et le site de leur implantation. Une forte proportion des Mossi venus dès les premières années de l'Office dans le secteur de Kolongotomo sont toujours présents : ils paraissent durablement implantés. Les colons plus récents, installés surtout dans les secteurs de Niono et Kourouma, ont par contre manifesté une instabilité certaine : ce sont des travailleurs immigrés (1).

Les exploitants les plus productifs dans le cadre du périmètre irrigué sont-ils les plus anciens, ceux qui viennent des régions les plus éloignées, ceux qui ont l'intention de s'implanter à l'Office ? Les données disponibles ne permettent pas de répondre avec précision à ces questions. En fait, entre les différents facteurs susceptibles de rendre compte de la diversité du comportement migratoire et économique des colons, les relations ne sont assurément pas simples. Le milieu humain de l'Office paraît traversé par diverses lignes de clivage qui s'entremêlent. N'est-ce pas souvent le propre d'une réalité humaine ?

(1) Cf. Annexe 2, pp. 122-125.

## ANNEXE N° 1

### *Les facteurs de l'évolution du peuplement mossi à l'Office du Niger*

Situé au nord-ouest de la Haute-Volta, près de la frontière malienne, le Yatenga est un royaume mossi fortement structuré, dont la capitale est Ouahigouya. Trois faits le caractérisent : des pluies peu abondantes (700-750 mm) et irrégulières, des sols peu fertiles et notamment à faible pouvoir de rétention en eau, une charge démographique très forte. Ils ont une conséquence commune : l'insuffisance chronique des ressources vivrières qui, certaines années, se mue en famine.

Dès les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, des cohortes nombreuses de Mossi du Yatenga se sont dirigées vers les plantations ghanéennes ou se sont installées dans des régions voltaïques proches disposant de terres libres.

Le Yatenga acquit la réputation d'un réservoir de main d'œuvre tandis que ses administrateurs ne voyaient d'autre solution que l'émigration à ses problèmes démographiques et économiques.

Rattaché au Soudan en 1933, le Yatenga devint naturellement le foyer privilégié d'où devaient venir les dizaines de milliers de colons nécessaires pour mettre en valeur les terres irriguées de l'Office du Niger. Déjà les Mossi du Yatenga étaient nombreux parmi les manœuvres qui ont creusé les canaux, édifié les digues, aménagé les pistes. N'était-ce pas un indice favorable ? "Toutefois, dès qu'il s'agit de recruter des colons, la population devint réticente, voire hostile" (cf. n° 8, p. 27) : les Mossi refusaient de s'expatrier pour une longue durée (1). Un temps, l'Office inclina vers la contrainte administrative : il se heurta très vite à la résistance de la population et à la mauvaise volonté des administrateurs du Yatenga (qui avaient déjà la charge de recruter d'importants contingents de militaires et de manœuvres pour le chemin de fer et les plantations ivoiriens).

L'Office fit alors appel à la collaboration des chefs coutumiers et, notamment pour susciter leur adhésion, proposa la création d'un "second Yatenga" où leur emprise politique serait préservée. La proposition ne pouvait guère être loyale. Le type de société paysanne que l'Office souhaitait voir naître et qui était indispensable pour une mise en valeur "rationnelle" des périmètres irrigués, reposait sur des valeurs économiques (l'attrait de l'argent) et sociales (l'autonomie de la famille conjugale) qui impliquaient en fait l'éclatement des structures traditionnelles, notamment politiques.

Parallèlement, soucieux de retenir les colons, l'Office s'est efforcé de mettre en place un "cadre de vie" traditionnel, regroupant les paysans selon leur origine, acceptant la mise en place de chefs locaux - représentant les chefs du Yatenga -, encourageant des "délégations" de l'autorité familiale et sociale, facilitant (après 1945) les mouvements de personnes entre l'Office et le Yatenga, laissant aux colons une certaine liberté de façonner le paysage interne des cellules d'habitat.

(1) Le fait n'est pas étonnant. De nos jours encore on peut admettre qu'aucun Mossi ne quitte délibérément son pays, avec l'intention de rester absent pendant une longue période, s'il n'y est pas contraint par des raisons diverses mais fondamentales qui rendent son départ voisin d'un exil. On peut estimer cependant qu'une émigration de longue durée, voulue comme telle, peut avoir lieu actuellement à condition qu'existent déjà dans la région d'accueil des groupements mossi implantés depuis longtemps. Lorsque cette condition n'est pas remplie, la permanence de l'implantation se crée et se prouve d'année en année, sans préméditation. Elle est liée au bilan économique et social de leur séjour qu'établissent les migrants, au niveau individuel et collectif. Mais elle dépend aussi des facteurs qui ont conduit chaque migrant à quitter son village natal. Une opération de colonisation qui parvient à une réussite économique et sociale certaine, n'est pas assurée pour autant de retenir définitivement ou pour une longue période les familles qu'elle a initialement attirées. L'Office du Niger en offre un exemple.

On put croire un certain temps au succès. Pendant quelques années, lors de la guerre mondiale, les volontaires mossi furent nombreux, attirés par la renommée naissante de l'Office, mais aussi échappant par ce moyen aux recrutements "forcés" de travailleurs pour la Côte d'Ivoire. En 1948, une fraction importante des colons mossi (environ un cinquième) quitta l'Office. On ne peut douter que ce reflux fut lié à deux événements qui marquèrent l'année 1947 : le travail obligatoire est supprimé (en application de la charte de Brazzaville) ; la Haute-Volta est reconstituée et inclut le Yatenga, dissocié du Soudan.

Dès cette période l'Office a abandonné l'idée du "second Yatenga" : elle n'est pas mentionnée dans l'article de M.P. VIGUIER de 1950 ; quelques années plus tard (en 1954) le recrutement officiel des colons en Haute-Volta est interrompu. L'évolution politique ultérieure l'a définitivement condamnée.

Après 1954, le bilan migratoire annuel mossi n'a presque pas cessé d'être déficitaire. De 1954 à 1960, l'effectif des colons mossi diminue légèrement - de 6.120 à 5.800 personnes -, malgré le maintien d'un mouvement d'immigration spontanée. Les départs de familles ont cependant été plus nombreux que ne le laisse paraître l'évolution de l'effectif global. Ils sont dissimulés par un fort accroissement de la taille moyenne des familles mossi : de 8,2 en 1954 (cf. D. ZAHAN, n° 14) à 9,8 personnes en 1960 (cf. M.I.S.E.S. n° 9).

Le mouvement d'exode des familles mossi a commencé dès 1958, a atteint un maximum en 1961-62, et ne s'est arrêté vraiment qu'après 1966 (1). L'immigration, modérée à partir de 1955, a chuté après 1960. En quatre années, de 1960 à 1964, le groupe mossi a perdu 26 % de son effectif (de 5.800 à 4.200 personnes). Par la suite, jusqu'en 1971, le nombre des Mossi est resté stable (4.200 personnes en 1971), quelques arrivées et l'accroissement naturel compensant les départs, encore nombreux en 1965-66. Depuis 1967, le bilan migratoire annuel est à peu près équilibré.

L'effectif global des colons à l'Office du Niger a suivi depuis 1954 une évolution distincte de celui des colons mossi. Il s'est fortement accru de 1955 à 1960 puis est resté relativement constant pendant trois années (au niveau de 37.000 colons), - malgré la stabilité du nombre des Mossi, puis sa chute -. Il a sensiblement diminué en 1963-64 (33.500 colons en 1964), - en dépit du ralentissement de l'exode Mossi - puis il a légèrement et régulièrement diminué jusqu'en 1968. Depuis, il croît à nouveau.

(1) Nombre des arrivées et des départs de familles mossi par année et par secteur, de 1952 à 1970, (d'après les données présentées par J.-Y. MARCHAL, cf. n° 8, fig. 14, p. 108).

	Kolongotomo			Niono et Kourouma			Bilan
	Arrivées	Départs	Bilan	Arrivées	Départs	Bilan	Global
1953	32	5	+ 27	37	10	+ 27	+ 54
1954	52	8	+ 44	37	32	+ 5	+ 49
1955	25	4	+ 21	18	34	- 16	+ 5
1956	12	12	-	15	43	- 28	- 28
1957	4	13	- 9	38	14	+ 24	+ 13
1958	4	26	- 22	15	13	+ 2	- 20
1959	22	36	- 14	5	27	- 22	- 36
1960	22	54	- 32	20	24	- 4	- 36
1961	4	56	- 52	9	23	- 14	- 66
1962	1	62	- 61	6	13	- 7	- 68
1963	-	11	- 11	6	21	- 15	- 26
1964	2	9	- 7	5	8	- 3	- 10
1965	-	13	- 13	9	13	- 4	- 17
1966	-	11	- 11	-	10	- 10	- 21
1967	3	2	+ 1	-	7	- 7	- 6
1968	1	4	- 3	2	1	+ 2	- 2
1969	2	4	- 2	10	7	+ 3	+ 1
1970	2	1	+ 1	5	-	+ 5	+ 6

Pour les colons autres que Mossi, les faits sont clairs : les départs en 1963-64 coïncident dans le temps avec la transformation du régime politique malien.

A cet égard, l'évolution de certaines données économiques globales se révèle très instructive. La production de riz collecté, qui progressait régulièrement depuis près de dix années - 9.000 t en 1950, 35 000 t en 1958 - (cf. n° 3, p. 18) a plafonné de 1958 à 1961, de toute évidence en relation avec les nombreux départs de familles mossi. Mais les rendements obtenus par les colons sont restés à peu près au même niveau (cf. n° 8, p. 94) : les conditions de la production n'ont pas été affectées par l'Indépendance du Mali, le départ des Mossi, et les premiers efforts de l'Office en faveur d'une riziculture plus intensive.

En 1962, la chute de la production est brutale (23.000 t seulement en 1962), sans commune mesure avec le nombre des départs, tandis que les rendements se sont effondrés (dès 1961 dans le secteur de Kolongotomo, en 1963 dans les autres secteurs). Joint aux nombreux départs de familles, ces faits ne sont-ils pas l'indice que les colons ont à cette date retiré leur confiance à l'Office et refusé la projection à l'Office de la nouvelle orientation politique et économique de l'Etat du Mali : notamment, des objectifs de production accrus et des méthodes d'animation et d'organisation du travail à caractère socialiste. La note rédigée par J.-M. KOHLER sur les essais de collectivisation de la production (cf. n° 8, annexe I, pp. 154-163) montre bien à quel point et comment le dialogue entre l'Office et les colons a pu être rompu.

La reprise spontanée de l'immigration à partir de 1968, les progrès récents de la production (25.000 t de riz en 1968, 36.000 t en 1969) et des rendements ne sont-ils pas, par leur simultanéité, le signe d'une confiance retrouvée, peut être stimulée par la hausse des prix du riz ?

Pour les colons mossi, les faits paraissent moins simples. On ne peut douter que les premiers départs en 1958-60 aient été liés à l'accession respective du Mali et de la Haute-Volta à l'indépendance politique.

Le mouvement d'exode a-t-il été amplifié par les tentatives d'introduction, à partir de 1959, du repiquage du riz dans le secteur de Kolongotomo, où les Mossi sont particulièrement nombreux ? L'opposition des colons à cette nouvelle technique culturale paraît avoir été très efficace (ou la pression exercée par l'Office faible) : les Mossi n'ont jamais repiqué en moyenne plus de 1 % des surfaces rizicoles (cf. n° 8, p. 101).

De même les efforts de l'Office pour développer la culture du coton dans le secteur de Kolongotomo, jusque là exclusivement rizicole, ont vite avorté. Cette ré-orientation des objectifs techniques et économiques de l'Office, malgré son échec rapide, a dû cependant peser sur la décision de départ d'un certain nombre de colons mossi. Et cela d'autant plus qu'elle s'accompagnait d'une mobilisation des esprits et des énergies en faveur du développement du Mali indépendant, thème qui n'avait que peu de résonance auprès de colons étrangers, très attachés à leur pays natal. J.-Y. MARCHAL a pu écrire que les Mossi de Kolongotomo "ne seraient pas retournés en masse en Haute-Volta si l'Office n'avait pas exigé brusquement qu'ils se convertissent à la riziculture intensive et qu'ils cultivent du coton" (cf. n° 8, p. 103).

Les données présentées par J.-Y. MARCHAL (cf. note 1, p. 119) permettent d'approfondir l'analyse de l'évolution du peuplement mossi au cours des quinze dernières années.

On constate que les départs de familles mossi ont toujours été fréquents dans les secteurs de Niono et Kourouma, même avant 1958, et qu'ils se sont poursuivis au rythme habituel jusqu'en 1964. Le fait original à partir de 1958 est la baisse brutale de l'immigration.

L'évolution du peuplement dans le secteur de Kolongotomo a été très différente. Le bilan migratoire annuel est resté nettement positif jusque 1955, résultat d'une forte immigration et d'un

petit nombre de départs. A partir de 1957, et jusqu'à nos jours, l'immigration est restée pratiquement nulle (sauf en 1959-60). Par contre, de 1956 à 1962, le nombre des départs n'a cessé de croître (plus de 50 familles par an en 1960, 1961 et 1962) ; il a brusquement régressé en 1963 et est devenu très faible.

Sans préciser ici ce que peut signifier l'évolution distincte du peuplement à Kolongotomo et dans les deux autres secteurs colonisés par des Mossi, constatons que seul le premier a connu un réel exode de familles en 1958-62. C'est le secteur le plus anciennement colonisé, celui où devait naître le "second Yatenga", symbole de la politique de peuplement mossi suivie un temps par l'Office. La majeure partie des colons y sont installés depuis les premières années de la colonisation à l'Office.

L'exode des années 1958-62 a donc été surtout le fait de colons mossi présents à l'Office depuis longtemps. Tout porte à admettre qu'ils sont partis moins en raison de tel ou tel facteur économique ou technique, - ils ont connu et surmonté les nombreuses ré-orientations de la politique de l'Office depuis son origine -, qu'à la suite d'une situation globale nouvelle, induite par l'Indépendance du Mali et de la Haute-Volta, et qui mettait en cause la signification profonde de leur présence et de leur activité à l'Office, en tant qu'étrangers.

Arrêt de l'immigration et gonflement de l'émigration, baisse de la production et des rendements de riz, tout ceci tend bien à montrer qu'un ressort psychologique fondamental a été brisé dans les relations entre l'Office et les colons mossi du secteur de Kolongotomo.

Ceux qui ont choisi de rester ont toléré les péripéties ultérieures de la vie à l'Office, et notamment les impacts de l'évolution politique spécifique du Mali à partir de 1962. Colons relativement enracinés, ils ont été peu sensibles aux perturbations des modalités pratiques de leur activité à l'Office, mais il est vrai que leur très forte opposition passive s'est révélée rapidement fructueuse.

Le comportement original des colons mossi par rapport aux autres colons, et parmi les premiers, des colons anciens par rapport à ceux venus plus récemment conduisent à privilégier le rôle des facteurs à caractère politique sur l'évolution du peuplement à l'Office du Niger. Ils mettent en cause plus les conditions du séjour que celles de l'activité des colons.

## ANNEXE N° 2

### *Colons et migrants mossi à l'Office du Niger*

Il y avait en 1970 à l'Office du Niger environ 4.200 Mossi, représentant 13 % de l'effectif total des colons (quinze ans auparavant, ce pourcentage atteignait 25 %).

Les deux tiers des Mossi sont installés dans le secteur de Kolongotomo, le plus ancien, où ils forment le tiers de l'effectif des colons du secteur. Les autres résident dans les secteurs de Niono (900 Mossi) et Kourouma (400 Mossi). Il n'y a pas de Mossi dans le secteur de Molodo dont les terres n'ont été attribuées à des colons qu'à partir de 1961.

L'effectif actuel des colons mossi ne représente que le quart du nombre total de Mossi qui ont résidé à l'Office. Le pourcentage de ceux qui sont partis varie peu selon les secteurs : de 73 % à Kolongotomo à 81 % à Niono. Mais dans chacun d'eux il a une signification différente : l'évolution du peuplement a été très dissemblable. La colonisation "ne présente pas le même aspect selon le secteur où on l'observe" (cf. n° 8, p. 54).

Dans les deux secteurs de Niono et Kourouma, "la majorité des colons n'a fait que transiter dans les villages" (cf. n° 8, p. 104). Les diagrammes présentés par J.-Y. MARCHAL (cf. n° 8, p. 108) montrent bien que départs et arrivées ont été permanents, se faisant écho ; seule leur ampleur a évolué dans le temps.

Le bilan migratoire annuel est devenu négatif peu après l'arrêt officiel du recrutement des colons en Haute-Volta, avant même les événements politiques de 1958-62, qui n'ont eu d'influence sur le peuplement que par le biais d'une chute du nombre des arrivées. Les colons mossi de ces deux secteurs ont manifesté constamment une profonde instabilité. Les quatre cinquièmes des colons installés à Niono avant 1960 sont repartis. Kourouma ne rassemble plus que le quart des colons venus entre 1953 et 1959. Les départs ont également déjà été nombreux parmi les colons arrivés depuis 1960.

La durée moyenne des séjours des colons qui ont quitté l'Office a été de cinq ou six ans à Niono, de quatre ans seulement à Kourouma. Cette brièveté des séjours correspond-elle à la volonté des colons de retourner rapidement au Pays mossi, ou est-elle le fruit de leur déception face à la médiocrité des revenus obtenus, où l'importance de leur "endettement cumulé" ?

Les colons mossi du secteur de Kolongotomo ont durement ressenti les événements des années 1958-62. Près de la moitié de ceux qui sont partis l'ont fait à cette époque.

La durée moyenne des séjours interrompus est de 14 ans. Mais ce chiffre recouvre une grande diversité.

Plus du tiers des colons installés depuis moins de dix ans, les deux tiers de ceux venus il y a dix à vingt ans sont repartis manifestant une instabilité qui est assez voisine de celle constatée dans les secteurs de Niono et Kourouma. Par contre, plus des deux tiers des colons installés à Kolongotomo avant 1950 sont toujours présents.

Il y a donc dans le secteur de Kolongotomo deux types de colons mossi. Les uns, venus parmi les premiers, se sont implantés durablement. On peut les considérer comme de véritables colons. Ils ont apparemment surmonté les diverses péripéties de la politique économique et technique suivie par l'Office. J.-Y. MARCHAL écrit à propos des colons anciens : "ils ont rompu avec le système traditionnel de culture, assuré leur subsistance et acquis un certain confort en acceptant tout ou partie du système de production mis à leur disposition par l'Office. Ce sont généralement de bons agriculteurs qui ont su s'adapter aux mutations successives que leur a imposées l'Office" (cf. n° 8, p. 126).

Tout porte à admettre que leur groupe n'a été affecté par des départs qu'en 1947-48, et surtout en 1958-62, c'est-à-dire à l'occasion d'événements particuliers extérieurs à la vie de l'Office. Ne sont-ils pas les témoins du "second Yatenga", qui devait en premier lieu reposer sur un peuplement stable ? N'attestent-ils pas la réussite humaine de la politique de colonisation suivie à l'époque de leur installation dans le secteur de Kolongotomo ? Leur petit nombre - près de 1.900 personnes - montre cependant, en tout état de cause, à quel point le résultat, au niveau des effectifs, est modeste.

Le secteur de Niono a été aménagé presque en même temps que celui de Kolongotomo. Il y avait déjà près de 1.500 Mossi en 1941 ; deux nouveaux villages furent créés en 1943-44. Cependant les colons anciens, venus avant 1950, ne sont plus que 300 environ. Pourquoi, installés à la même époque, originaires de la même région du Pays mossi, bénéficiant des mêmes conditions d'installation, n'ont-ils pas eu le même comportement que les colons mossi implantés à Kolongotomo ? Ce fait montre déjà que l'ancienneté de l'installation ne peut, à elle seule, rendre compte de l'enracinement relatif des colons à Kolongotomo.

Les autres colons de Kolongotomo, venus plus récemment, ont eu un comportement migratoire semblable aux colons des deux autres secteurs : ils tendent à ne séjourner à l'Office que pendant quelques années. Selon l'expression de J.-Y. MARCHAL, ce sont des "travailleurs immigrés venus à l'Office pour y gagner de l'argent, mais non pour y vivre définitivement" (cf. n° 8, p. 127).

On peut noter que par la durée de leur séjour à l'Office, ils se distinguent à la fois des migrants mossi en Côte d'Ivoire - qui n'y restent généralement que quelques mois ou un petit nombre d'années -, et des colons mossi implantés à l'Ouest ou au Sud de la Haute-Volta, où ils résident souvent pendant de longues périodes (1).

La colonisation mossi à l'Office du Niger n'est donc pas homogène. A des colons anciens durablement implantés dans le secteur de Kolongotomo (et quelques-uns dans le secteur de Niono) s'opposent des migrants temporaires répartis dans les trois secteurs colonisés par des Mossi.

Pourquoi les colons anciens se sont-ils plus volontiers enracinés à l'Office ?

Les modalités du recrutement des colons à l'époque ont probablement joué leur rôle. Les colons sont partis sous la pression ou avec la caution des chefs coutumiers, et il était publiquement affirmé que l'objectif était une installation de longue durée, en vue de fonder un noyau de peuplement mossi définitif, un "second Yatenga" : nul doute que, pour des raisons qui ont pu être très diverses, certains colons ont été séduits par cette perspective.

Les conditions favorables offertes par l'Office à l'installation des colons et au maintien de relations avec le Pays mossi, puis le succès économique rapidement obtenu, ont pu encourager les familles à demeurer à l'Office, même après la suppression des prestations de travail et le retour du Yatenga à la Haute-Volta en 1947.

J.-Y. MARCHAL note qu'avec le temps les colons éprouvent des difficultés croissantes pour s'insérer à nouveau dans leur communauté villageoise, et sont tentés de repousser la décision d'un retour éventuel. En somme, plus le séjour se prolonge, plus il a de chances de se prolonger encore.

Mais peut-être l'explication majeure réside-t-elle moins à l'Office du Niger qu'au Pays mossi ? Les mouvements de colonisation mossi spontanée en Haute-Volta permettent de constater une sensible évolution dans le temps des motivations au départ, plus fréquemment à caractère social et plus souvent liées à des processus de répulsion il y a vingt ou trente ans qu'actuellement. Il a été noté que l'émigration à l'Office du Niger, à l'origine, a souvent été pour le colon ou les autorités coutumières mossi, sociales et politiques, une occasion opportune pour résoudre des situations locales conflictuelles.

(1) Les mouvements de colonisation mossi à l'intérieur de la Haute-Volta connaissent un essor certain depuis 1965-66. On ne peut préjuger de la durée de l'absence des colons qui ont quitté leur village au cours des dernières années.

Pourquoi les colons anciens se sont-ils durablement implantés en grand nombre dans le secteur de Kolongotomo, et lui seul ?

On peut souligner déjà l'orientation économique spécifique du secteur de Kolongotomo. Il a toujours été de fait voué à la riziculture, malgré quelques tentatives pour diversifier les cultures (notamment avec le coton). Les secteurs de Niono et Kourouma ont été consacrés de façon privilégiée au coton, le riz n'étant cultivé que pour assurer l'alimentation des colons. Les responsables de l'Office souhaitaient à l'origine que les revenus des colons soient semblables quel que soit le type de mise en valeur des sols. Il semble qu'en 1950, cet objectif était atteint (cf. n° 12). Par la suite, et jusqu'à ces dernières années, les revenus agricoles nets des colons issus des parcelles irriguées ont toujours été plus faibles dans les secteurs cotonniers (cf. M. GUILLAUME n° 5 et J.-Y. MARCHAL, n° 8, fig. 17, p. 113) et l'endettement des colons a atteint dans certains villages des valeurs extrêmement élevées (parfois plus de 100.000 CFA par exploitant). J.-Y. MARCHAL souligne que dans les secteurs cotonniers l'intervention de l'Office dans l'activité des exploitants a été constamment plus lourde. Dès 1948, mais surtout à partir de 1958, les programmes de développement de la production du coton se sont succédés, sont devenus de plus en plus contraignants (assolements divers, travaux mécaniques du sol, engrais, traitements), exigeant beaucoup de travail, multipliant les charges financières : "la culture du coton a provoqué une vague continue de désaffection" (cf. n° 8, p. 104).

Les conditions de vie économique des colons se sont objectivement montrées plus favorables dans le secteur de Kolongotomo à une implantation de longue durée.

J.-Y. MARCHAL apporte d'autres informations qui soulignent que la qualité même du séjour à Kolongotomo était plus satisfaisante.

Relativement nombreux, rassemblés dans treize villages compacts, homogènes sur le plan ethnique (et dans une certaine mesure quant à l'origine géographique des colons), groupés dans l'espace, les Mossi forment à l'intérieur du secteur une réelle entité humaine. L'aspect des villages est souvent accueillant : larges rues ombragées découpant des blocs d'habitation, jardins, vergers. Ce fut par ailleurs le seul secteur où lors de l'installation des familles, l'Office a suscité et favorisé la mise en place de chefs coutumiers (chefs politiques ou chefs de terres) en accord avec les autorités traditionnelles du Yatenga. Tout ceci fait que les colons eux-mêmes ont toujours considéré le secteur de Kolongotomo "comme étant leur secteur, celui que les "blancs" avaient aménagé pour eux, le second Yatenga" (cf. n° 8, p. 51).

Dans les deux autres secteurs, les villages mossi sont peu nombreux (trois dans chacun des secteurs), isolés, moins homogènes et structurés. Certains furent abandonnés, d'autres regroupés ; quelques-uns portent la trace de nombreux départs. Le paysage lui-même est plus ingrat, plus desséché. Les arbres plantés subsistent difficilement. Les Mossi ne se sentent pas chez eux, savent qu'ils ne sont là que pour une période limitée.

La présence dans le secteur de Kolongotomo d'un grand nombre des colons mossi venus avant 1950 reflète le succès de la politique de peuplement suivie par l'Office à l'époque : "les Mossi vivaient bien dans ce secteur, et tous le reconnaissent" (cf. n° 8, p. 103).

Mais l'enracinement des colons anciens a ses limites. Déjà, à deux reprises une fraction d'entre eux a préféré retourner au Pays mossi, à la suite d'événements qui modifiaient les perspectives d'avenir et la signification de leur séjour à l'Office.

Surtout, c'est à ces colons anciens que l'expression de J.-Y. MARCHAL "la colonisation mossi est en sursis" (cf. n° 8, p. 32) paraît s'adresser de façon privilégiée.

Ils sont présents à l'Office depuis maintenant plus de vingt ans. Leur groupe n'a reçu pratiquement aucun apport nouveau. Les Mossi qui les ont rejoints ont eu le plus souvent un comportement migratoire particulier : ce sont des immigrants temporaires, non des colons décidés à demeurer longtemps à l'Office.

Par ailleurs, J.-Y. MARCHAL a noté l'existence d'un mouvement d'émigration discret mais permanent lié au rôle social fondamental que joue encore le Yatenga et qui les affecte plus particulièrement : départs des vieillards, des jeunes hommes, des enfants. Le groupe des véritables colons mossi à l'Office est victime d'une lente hémorragie, qui le condamne à terme à disparaître, à moins qu'il ne parvienne à rompre ou à transformer les liens qui le relie au Pays mossi et à la Haute-Volta.

### *Documents bibliographiques cités*

1. D. AW , 1963  
Géographie physique du delta central nigérien.  
Doc. multi. Office du Niger, C.P.P.E.A., 1963, 3 p.
2. E. BELIME , 1921  
Les travaux du Niger. Etudes et projets.  
Paris, Ed. Larose, 1921, 220 p.
3. Y. DIALLO , 1971  
Les aménagements hydro-agricoles en Afrique au sud du Sahara. Enquête au Mali à l'Office du Niger.  
Doc. ronéo. Laboratoire d'Etudes Sociologiques et Géographiques Africaines. E.P.H.E. - C.N.R.S. -  
Paris, 1971, 115 p.
4. R. DUMONT , 1961  
Quelques observations sur le développement agricole de la République du Mali.  
"Cahiers Tiers Monde" Afrique Noire et Développement. P.U.F. 1961, pp. 143-209.
5. M. GUILLAUME , 1960  
Les aménagements hydro-agricoles de riziculture et de culture de décrue dans la vallée du Niger.  
"L'Agronomie tropicale" vol. XV, 1960, n° 1, 2, 3, 4.  
(notamment "L'Office du Niger", vol. XV, n° 3, mai 1960).
6. R. MADIÉ , sd.  
Un problème social et humain particulier au Soudan. L'évolution du paysannat à l'Office du Niger.  
Doc. multi. Office du Niger, Direction du Paysannat, s.d. 4 p.
7. R. MADIÉ , 1960  
Taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat.  
Doc. multi. Office du Niger, mars 1960, 11 p.
8. J.-Y. MARCHAL (en collaboration avec J.-M. Kohler et G. Remy) , 1971  
Les colons mossi à l'Office du Niger.  
Doc. dactylo., ORSTOM, Ouagadougou, 1971, 166 p.
9. M.I.S.E.S. , 1959  
Enquête agricole dans le delta central nigérien.  
Doc. multi. République du Mali, 1959, 99 p.
10. M.I.S.E.S. , 1961  
Enquête budgétaire dans le delta central nigérien.  
Doc. multi. République du Mali, 1961, 152 p.
11. OFFICE DU NIGER , sd.  
Considérations sur le problème du paysannat à l'Office du Niger.  
Doc. multi. s.l., s.d., 4 p.

12. M.P. VIGUIER , 1950  
La mise en valeur par la colonisation africaine des terres irriguées du delta central nigérien.  
"L'Agronomie Tropicale", n° 3-4, 1950.
13. J.-C. de WILDE , 1968  
In "Expériences de développement agricole en Afrique Noire", vol. III, "Mali : l'Office du Niger.  
Une expérience d'agriculture irriguée" pp. 7-71.  
Paris, Ed. Maisonneuve-Larose, 1968.
14. D. ZAHAN , 1963  
Problèmes sociaux posés par la transplantation des Mossi sur les terres irriguées de l'Office du Niger.  
in "African agrarian systems" ed. by D. Biebuch:  
Inst. Intern. Africain, Oxford Univ. press, 1963.

*Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes et les problèmes que pose le développement des pays qui s'y trouvent.*

## CAHIERS ORSTOM.

### *Séries périodiques :*

- **entomologie médicale et parasitologie** : articles relatifs à l'épidémiologie des grandes endémies tropicales transmises par des invertébrés, à la biologie de leurs vecteurs et des parasites, et aux méthodes de lutte.
- **géologie** : études sur les trois thèmes suivants : altération des roches, géologie marine des marges continentales, tectonique de la région andine.
- **hydrobiologie** : études biologiques des eaux à l'intérieur des terres, principalement dans les zones intertropicales.
- **hydrologie** : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes en Afrique, Madagascar, Amérique du Sud, Nouvelle-Calédonie...
- **océanographie** : études d'océanographie physique et biologique dans la zone intertropicale, dont une importante partie résulte des campagnes des navires océanographiques de l'ORSTOM ou utilisés par lui.
- **pédologie** : articles relatifs aux problèmes soulevés par l'étude des sols des régions intertropicales et méditerranéennes (morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité des sols) ; résumés des thèses et notes techniques.
- **sciences humaines** : études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques concernant les milieux et les problèmes humains principalement dans les zones intertropicales.

### *Séries non périodiques :*

- **biologie** : études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale.
- **géophysique** : données et études concernant la gravimétrie, le magnétisme et la sismologie.

**MEMOIRES ORSTOM** : consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (60 titres parus).

**ANNALES HYDROLOGIQUES** : depuis 1959, deux séries sont consacrées : l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

**FAUNE TROPICALE** : collection d'ouvrages principalement de systématique, couvrant ou pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (18 titres parus).

**INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES** : mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (18 titres parus).

**TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM** : cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (16 titres parus).

**L'HOMME D'OUTRE-MER** : cette collection, publiée chez Berger-Levrault, est exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, et maintenant réservée à des auteurs n'appartenant pas aux structures de l'ORSTOM (13 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THEMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

**BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MEDICALE ET VETERINAIRE** (périodicité mensuelle - ancienne dénomination jusqu'en 1970 ; Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XIX<sup>e</sup> année).

Office de la Recherche Scientifique et Technique  
Outre-Mer

*24, rue Bayard, PARIS 8e*

Centre O.R.S.T.O.M.

B.P. 182 OUAGADOUGOU

République de Haute-Volta

---

Imp. Copédith - Paris  
O.R.S.T.O.M. Editeur  
Dépôt légal : 1er trim. 1973